PTOLÉMÉE GALLIO

CARDINAL DE CÔME

ÉTUDE SUR LA COUR DE ROME
SUR LA SECRÉTAIRERIE PONTIFICALE
ET SUR LA POLITIQUE DES PAPES
AU XVI:E SIÈCLE

PAR

P. O. v. TÖRNE

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE HELSINGFORS ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT LE MERCREDI 20 MARS 1907 A 10 HEURES DU MATIN



HELSINGFORS
TYPOGRAPHIE LILIUS & HERTZBERG
1907

PTOLÉMÉE GALLIO

CARDINAL DE CÔME



N. Car.le di Como



PTOLÉMÉE GALLIO

CARDINAL DE CÔME

ÉTUDE SUR LA COUR DE ROME
SUR LA SECRÉTAIRERIE PONTIFICALE
ET SUR LA POLITIQUE DES PAPES
AU XVI:E SIÈCLE

PAR

P. O. v. TÖRNE

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE HELSINGFORS ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT LE MERCREDI 20 MARS 1907 A 10 HEURES DU MATIN

HELSINGFORS
TYPOGRAPHIE LILIUS & HERTZBERG
1907


THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARIES
CHICAGO, ILL.

AVANT-PROPOS.

Prélat et homme d'État le cardinal de Côme, Ptolémée Gallio, a été mêlé aux affaires de l'Église et de la politique européenne durant la seconde moitié du XVI:e siècle. Secrétaire d'un pape, cardinal-ministre d'un autre il a joué un rôle remarquable dans cette époque si importante pour le Saint-Siège, et son activité s'est étendue dans des sphères vastes et variées. Ce n'est donc pas une tâche aisée que de dépeindre sa vie et de la décrire telle qu'elle se déroula par rapport aux événements historiques.

En le faisant j'ai dû m'en tenir surtout aux sources manuscrites du temps, et parmi celles-ci en premier lieu aux actes officiels. Les trésors accumulés des Archives Secrètes du Saint-Siège Apostolique (et particulièrement la Nonciature d'Espagne) m'ont fourni le plus grand nombre de notices précieuses, la Bibliothèque Vaticane y a contribué largement, les Archives d'État à Florence, à Venise et à Naples ont enrichi le recueil de documents plus ou moins officiels. A Milan

j'ai eu l'occasion de travailler à la Bibliothèque Ambrosienne, à la Bibliotheque Trivulcienne et aux Archives de l'Oeuvre pie Trivulzio. A Côme la bienveillance de M. le Docteur Santo Monti m'a mis en état de puiser des renseingnements dans les Registres de la Chambre Ducale de Milan, et *l'Archivio Notarile* m'a donné quelques renseignements sur la vie du cardinal. Je profite de l'occasion pour exprimer à M. Monti ma profonde reconnaissance de l'intérêt qu'il a témoigne à mes études.

J'ai cherché en vain les traces d'archives de famille ou d'archives privées qui auraient renfermé la correspondance intime et personnelle du cardinal. Car, les papiers d'État et diplomatiques, les actes administratifs ne suffisent pas pour dépeindre le caractère d'un homme. J'ai eu l'occassion à Naples de consulter les Archives de la maison Caraffa de Colabrano, héritière de celle de Gallio, mais je n'y ai rien trouvé hormis quelques tableaux généalogiques. Je dois à la complaisance de son Excellence M. le Duc d'Andria, Sénateur du royaume d'Italie, à l'aimable concours de M. le Duc de Carinari, l'occasion rare d'avoir pu me faire une idée exacte de la valeur des Archives indiquées pour mon sujet. J'ai donc dû me borner aux recherches dans les archives publiques, qui m'ont fourni du reste des détails d'une nature intime et intéressante même, et qui m'ont permis enfin de publier cette étude sur la vie et sur l'oeuvre du cardinal de Côme, telle que je la présente aujourd'hui au lecteur.

Est-il nécessaire d'ajouter que j'ai tiré un profit considérable de l'intérêt, de la bienveillance désintéressée

et des connaissances d'un grand nombre d'amis et de collègues? Il serait trop long d'énumerer ici tous ceux qui m'ont aidé et souteun. Qu'il me soit permis pourtant de citer deux noms, ceux du Révérend Père Franz Ehrle, préfet de la Bibliothèque Vaticane, et de Mgr Pietro Wenzel, directeur des Archives du Saint-Siège. Mes études ont éte singulièrement facilitées par le libre accès que j'ai eu à la bibliothèque de l'Institut Royal de Prusse et à celle de l'Institut Belge à Rome, et je tiens à exprimer à MM. les directeurs de ces instituts la reconnaissance que j'en ressens. Je dois à mon ami et confrère M. le Professeur Karl Schellhass à Rome maint conseil précieux, maint service inestimable. Je tiens aussi à signaler la complaisance qui m'ont toujours témoignée les fonctionnaires de toutes les archives et bibliothèques que j'ai visitées en Italie, ainsi qu'à ceux de la Bibliothèque Universitaire de Helsingfors qui ont sacrifié pour moi un temps précieux.

Qu'il me soit permis enfin d'exprimer le sentiment de vive reconnaissance que j'éprouve envers mon ami et collègue M. Henry Biaudet, qui, durant tout le cours de mon travail, m'a prêté son aide et son appui inappréciables.

Helsingfors, mars 1907.

P. O. von Törne.

INTRODUCTION.

Le seizième siècle est une époque des plus intéressantes, des plus agitées, des plus riches en contrastes et des plus fécondes en résultats pour la civilisation.

A son début il nous présente, en Italie, la Renaissance dans la fleur de son âge, prodiguant autour d'elle ses créations les plus merveilleuses et se disposant à envahir à grand pas l'Europe occidentale. Un demi-siècle plus tard la Renaissance, dans sa maturité, mais encore triomphante, et la libre pensée philosophique se trouvent en contact déjà avec un nouveau courant d'idées religieuses. C'est ce réveil du sentiment religieux qui produit la grande crise de ce siècle et qui, en écrasant, ou plutôt en maîtrisant la Renaissance agonisante, donne aux hommes, en échange, l'enthousiasme religieux et la passion des questions théologiques. Mais ce mouvement religieux, rendu tout-puissant vers la fin du siècle, est destiné à engendrer une forte réaction intellectuelle et morale, qui aura pour toute l'humanité, et surtout pour l'Italie les conséquences les plus funestes.

Deux phénomènes de l'histoire du XVI:e siècle ont une importance extrême pour les époques suivantes. L'un est précisément le réveil religieux mentionné ci-dessus,

l'autre est le rôle prépondérant que la nation espagnole est appelée à jouer dans les grands événements de cette époque.

Il est bon de noter tout d'abord le rapport qui existe entre ces deux faits. D'un côté les brillants progrès de la nation espagnole étaient évidemment dûs à cet élan à la fois religieuse et patriotique qui était devenu un des traits les plus caractéristiques de la race, et de l'autre, la force avec laquelle l'Espagne aspirait désormais à diriger toute entreprise politique, tout mouvement spirituel en Europe ne pouvait manquer de donner à la religiosité ressuscitée chez les peuples latins une forte empreinte du fanatisme et de l'orthodoxie espagnoles (1).

Il est donc nécessaire d'abord de jeter un coup d'œil sur le développement de la monarchie espagnole dès la fin du moyen-âge.

L'alliance matrimoniale conclue entre les deux souverains de Castille et d'Aragon, Isabelle et Ferdinand, avait eu pour résultat l'union définitive des royaumes espagnols, ainsi que la conquête du dernier territoire occupé par les Maures dans la Péninsule. Les Rois Catholiques surent profiter de plusieurs circonstances propices pour fortifier le pouvoir royal jusqu'à le rendre à peu près absolu. Ils avaient su rétablir la paix publique, fortement compromise durant les règnes précédants; ils avaient réussi à subjuguer la noblesse et les ordres chevaleresques dont ils avaient su gagner l'attachement, et ils avaient trouvé le moyen d'affaiblir considérablement les Cortès et les libertés municipales. Mais ce qui contribua peut-être le plus à accroître le pouvoir central, ce fut l'augmentation des prérogatives de la couronne aux dépens des libertés de l'Église. En 1482 Isabelle et Ferdinand avaient obtenu du pape le

(1) Cfr. GOTHEIN, *Loyola*, Buch I. Erstes Kapitel.

concordat qui leur conférait effectivement le droit de donner les charges supérieures de l'Église. Les statuts de l'Inquisition, renouvelés en 1483, mettaient en outre entre leurs mains l'administration de cette admirable police religieuse et politique.

En persécutant les races étrangères en Espagne l'Inquisition se rendait populaire aux Espagnols pur-sang (1), et en identifiant les avantages de la couronne à ceux du peuple, la royauté pouvait s'en servir pour ses desseins particuliers.

Isabelle s'intéressa particulièrement à la question religieuse. Son ancien confesseur, le vieil ascète Ximénès, cardinal et primat de l'Église d'Espagne, fut chargé par elle d'entreprendre une réforme générale de l'Église et il opéra de manière à démocratiser l'Épiscopat et à le réduire à une dépendance complète du pouvoir séculier (2). Inutile d'ajouter qu'il n'omit pas de réformer la vie ecclésiastique et de rétablir les doctrines scolastiques dans toute leur rigueur médiévale. La royauté elle-même, en se faisant le champion de la pureté de la foi, devenait de plus en plus dévote et cléricale. Elle se considéra bientôt comme plus catholique que la cour de Rome, et l'histoire des temps ultérieurs montrera bien souvent qu'elle ne sera point disposée à se soumettre à l'autorité du pape (3) dans les affaires religieuses.

Il convient d'ajouter que le fils d'Isabelle, le roi Charles I, paracheva l'œuvre de ses parents de sorte que, vers le milieu du XVI:e siècle, il ne restait plus trace des privilèges des ordres et des communes ainsi que des libertés ecclésiastiques (4).

---

(1) GOTHEIN, p. 33—34.

(2) PHILIPPSON, *Hist. Zeitschr.*, p. 28. GOTHEIN, p. 40.

(3) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 15. — MAURENBRECHER, *Kathol. Reformation*, p. 54. — GOTHEIN, p. 37.

(4) Cfr. RANKE, *Werke*, t. XXXV—XXXVI, p. 176—200.

La masse du peuple était encore animée de cette ardeur religieuse et patriotique qui l'avait guidée pendant des siècles dans les guerres victorieuses contre les Maures. Les nouveaux ordres monastiques, les innombrables apôtres du mysticisme religieux, les *alumbrados,* »illuminés», et les grands héros de la vie chrétienne (Sainte Thérèse, Ignace de Lojola, et d'autres), que le XVI:e siècle produisit en Espagne, en sont un témoignage éclatant. Le peuple espagnol ne demandait pas mieux que de se ranger autour d'une royauté comme la sienne, désireuse de combattre, sous la bannière de la foi, pour la défense ou pour l'accroissement de la gloire nationale. Une nation unie et organisée de cette manière ne pouvait plus se borner à rester inactive dans les frontières de son propre pays. En effet, une forte tendance d'expansion l'entraîna bientôt dans la voie des conquêtes extérieures. En Europe, le premier pays qui eut à souffrir de l'activité de cette nouvelle puissance expansive, ou plutôt de l'activité de cette nouvelle royauté nationale, ce fut l'Italie.

A la fin du moyen-âge l'Italie avait commencé à attirer les convoitises de tous ses grands voisins. Elle devint, pendant plus de cinquante ans, le champ de bataille où les plus brillantes armées de l'Europe, conduites par le roi de France, celui d'Espagne ou l'Empereur, se disputaient la domination de la Péninsule et la possession de certains territoires italiens.

Le malheureux pays, désuni par un esprit de particularisme et de patriotisme local, affaibli par des luttes intestines continuelles, dépourvu d'une autorité centrale qui aurait pu diriger la défense nationale, était à la merci des envahisseurs étrangers. Les seules puissances qui, après la chute de Milan, auraient pu organiser une résistance effective, étaient Venise et Rome. Les autres États de la Péninsule ne comptaient pas. Mais Venise s'était montrée, dès le premier mo-

ment, assez peu disposée à s'opposer aux invasions étrangères et s'était ainsi attiré la haine et la méfiance de toute l'Italie (1).

Quand à Rome, le pape, au lieu de sauvegarder l'intégrité du sol italien, avait été le premier à appeler à son aide une puissance extérieure. Alexandre VI avait recouru aux armes de l'Espagne, puis à celles de la France, puis de nouveau à celles de l'Espagne, pour pourvoir sa famille d'un duché, — la Romagne — et pour agrandir le territoire de ce nouvel État. Le résultat avait été non l'établissement à jamais d'une dynastie Borgia dans l'Italie centrale, mais, d'un côté, l'asservissement de Naples à l'Espagne, de l'autre, la consolidation du patrimoine de S. Pierre (2). Jules II avait déjà entrevu le danger que l'insolence des »barbares» comportait pour l'indépendance des États italiens. Tout en agrandissant et en consolidant de plus en plus le territoire de l'Église, il cherchait, en s'appuyant sur les Suisses, à maintenir un certain équilibre entre les Français et les Espagnols (3). Cet homme supérieur atteignit son but, il réussit à rester maître de la situation et à se servir des envahisseurs pour la réalisation de son grand dessein: celui de donner au S. Siège un fort pouvoir territorial (4). Mais ses successeurs sur le trône pontifical ne furent pas toujours si heureux dans leurs efforts de continuer cette politique ambigüe. Léon X, à la suite du désastre de Marignan, fut saisi d'une telle terreur de tomber sous la domination française qu'il se jeta sans réserve dans les bras des Espagnols. C'est alors que l'Espagne, alliée au pape, s'empare du Milanais (en 1521) et se rend maître du nord

(1) BURCKHARDT, *Cultur d. Renaissance*, t. I, p. 92. CANTU, *Storia degli Italiani*, t. III, p. 555, note I.

(2) BROSCH, *Gesch. d. Kirchenst.*, p. 26.

(3) BROSCH, l. c., p. 27. RANKE, *Werke* t. XXXVII, p. 52—53.

(4) BROSCH, l. c., p. 30. PASTOR, *Päpste*, t. III, p. 569—570, 743—744

de l'Italie, comme elle l'était déjà du sud. En sa qualité de roi de France, François ne pouvait ni ne devait permettre qu'un tel état des choses devînt perpétuel. Il trouva un allié dans le pape Clément VII auquel la prépondérance espagnole semblait déjà trop gênante. Mais le roi-gentilhomme fut battu à Pavie et emmené prisonnier dans la capitale de son adversaire. La cause des alliés semblait perdue, le pape hésitait, prenait tantôt un parti, tantôt un autre. C'est alors que le patriotisme mourant des Italiens se réveilla d'un dernier effort. De tous côtés on réclame à grands cris l'expulsion des étrangers (1). Venise même se prépare à une lutte à outrance, et le pape, emporté par l'élan général, se met lui-même à la tête de la défense nationale. Une tentative, faite à son instigation (2), de gagner aux vues des patriotes le marquis de Pescaire, général de Charles-Quint et arbitre des déstinées de l'Italie depuis la bataille de Pavie, échoua piteusement. La fidélité du soldat résista à toutes les séductions des conspirateurs, mais Pescaire ternit l'honneur de son nom par la perfidie avec laquelle il livra à son maître ceux qui avaient cru trouver en lui un instrument pour leurs desseins patriotiques.

La guerre qui éclata en 1526 eut pour seul résultat de démontrer que les forces des Italiens étaient tout à fait inférieures à celles de l'empereur. Les ressources de la nation désunie étaient épuisées, le moment propice pour un coup de ce genre était déjà passé. Clément aurait pu se sauver par un traité, mais il hésita; il temporisait toujours et ne put enfin échapper au terrible châtiment connu dans l'histoire sous le nom de sac de Rome (1527). Durant plusieurs semaines la Ville Éternelle fut ravagée et systématiquement sacca-

---

(1) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 65.

(2) BROSCH, p. 83.

gée par les bandes de Bourbon et de Frundsberg. Ce fut pour Rome comme centre des arts, de l'érudition et de la vie intellectuelle, un coup dont elle ne se remit jamais entièrement. La paix, qui mit fin aux derniers efforts des Italiens pour défendre leur liberté, fut signée à Barcelone en 1529. C'est à peine si »le plus malheureux pape qui ait jamais vécu» réussit à sauver l'existence de l'État Ecclésiastique en se soumettant aux conditions qu'il plut au vainqueur de lui imposer; et ce fut pour lui une grâce inespérée lorsque Charles-Quint concéda aux Médicis la possession éternelle de la ville Florence. Car, observons-le, pour Clément VII aussi bien que pour Léon X, le but principal avait toujours été la grandeur de leur propre famille et non celle de l'Église. Et c'est précisément pour cette raison que toute entreprise d'un intérêt commun pour l'Italie, basée sur eux comme moteurs principaux, était condamnée à échouer. Du reste, la papauté était une puissance essentiellement spirituelle, organisée pour le gouvernement des âmes et non pour celui des hommes, assujettie à des changements de régime imprévus, et douée d'une bureaucratie — ou hiérarchie — dressée à chercher l'avantage de l'institution et non celui du pays; aussi ne possédait-elle pas les qualités nécessaires pour former le noyau d'une centralisation nationale. De plus, sa situation au centre de l'Italie formait un obstacle à tout État italien qui aurait voulu réaliser le rêve de l'unité nationale, et le développement inattendu de son pouvoir séculier devait paralyser toute tendence unificatrice dans la Péninsule (1).

L'entrevue de Bologne en 1530, au cours de laquelle Charles-Quint reçut des mains du pape la couronne

(1) BURCHARDT, t. I, p. 117. MACHIAVELLI, *Discorsi*, L. I. ch. XII. PASTOR remarque (*Päpste*. t. I, p. 24) que ce ne fut pas Machiavel, mais l'humaniste Valla qui avait été le premier à émettre cette opinion.

impériale — ce fut le dernier couronnement d'un empereur du Saint-Empire par un pape — fut le symbole de la soumission de l'Italie à la domination espagnole. Les temps qui suivirent n'y purent rien changer (1). Au contraire, l'influence de l'Espagne augmenta irrésistiblement — malgré les intrigues répétées de Clément VII, malgré les démarches équivoques de son successeur, Paul III, qui à plusieurs reprises s'allia aux ennemis de l'empereur. Profitant de l'amitié passagère entre lui et Charles-Quint Clément VII avait réussi à rétablir les Médicis à Florence (1530). En 1545, usant du même procédé, Paul III acquit aux Farnèse Parme et Plaisance. Mais ces deux États n'en restèrent pas moins dépendants de la maison de Habsbourg. Plaisance et Sienne (que Charles-Quint avait fait prendre (2) et qu'il avait donné au duc de Florence en 1556) reçurent même des garnisons espagnoles. Gênes subissait les ordres de l'empereur. Les Gonzague à Mantoue lui obéissaient servilement. L'Italie entière tressaillait sous sa main.

C'est alors que l'énergique Paul IV, patriote rempli de toute le haine du Napolitain contre les oppresseurs de sa patrie (3), entreprit un soulèvement pour secouer la tyrannie étrangère. Le moment était bien choisi. Charles-Quint se trouvait dans une situation précaire, attaqué par la France et les protestants allemands, impliqué dans des guerres qui menaçaient de prendre une mauvaise tournure. Mais, malgré le concours de Henri II de France, qui lui envoya une armée sous les ordres du duc François de Guise, le pape dut bientôt reconnaître la vanité d'une lutte prolongée. Les Français, qui n'avaient réussi qu'à grand'peine à sauver

---

(1) RANKE dit à propos du sac de Rome: »durch diesen grossen Schlag war das Übergewicht der Spanier in Italien unwiderruflich begründet«. *Werke*, t. XXXVI, p. 70.

(2) CANTU, *Italiani*, t. III p. 240 et suiv.

(3) RANKE, *Werke*, t. XXXVI, p. 186.

la Ville Éternelle d'un nouveau sac de la part des soldats du duc d'Albe, furent rappelés pour défendre leur propre pays et leur roi. Force fut donc au pape malencontreux de s'abandonner à la grâce du vainqueur. C'est à Venise qu'échut la tâche aisée de réconcilier le pape humilié et le roi d'Espagne (1) dont la conscience réclamait une absolution du Saint-Père. Dès lors l'Italie se résigna à son sort. Si les papes suivants s'opposèrent parfois aux procédés arrogants de Philippe II, ils ne recoururent cependant plus à des expédients aussi violents. Pie IV inaugura avec adresse la voie des négociations diplomatiques, et, ni la grandeur de sa famille, ni la liberté de l'Italie ne purent désormais tourner ses regards du bien de l'Église. Tel fut aussi le cas de Pie V, zélateur et saint homme imbu des idées du moyen-âge et qui crut trouver auprès du Roi Catholique l'appui le plus sûr pour combattre les infidèles et les hérétiques.

Il faut encore observer que l'influence espagnole s'accrut considérablement par l'introduction en Italie de l'Inquisition. Par la bulle *Licet ab initio* (1542) Paul III donna à celle-ci l'organisation de la célèbre inquisition d'Espagne et il en confia la direction au cardinal Gian Pietro Caraffa (comme pape, Paul IV), expérimenté en cette matière par un long séjour en Espagne. La plupart des princes et des villes libres, Venise en tête, s'empressèrent de l'accepter. L'inquisition, appliquée avec une rigueur impitoyable, travailla avec succès à extirper les derniers vestiges d'indépendance et de liberté individuelle et morale en Italie, et à rendre tout-puissants le pouvoir spirituel de l'Église et le pouvoir temporel de l'Espagne (2).

---

(1) FORNERON, *Philippe II*, t. I, p. 81

(2) WARD, *Counter-Reformation*, p. 54—55. CANTU, t. III, p. 472—484 et 679.

Tout convergents qu'étaient donc, à partir du milieu du XVI:e siècle, les intérêts du pape et du Roi Catholique en Italie, ils l'étaient néanmoins encore plus dans l'Europe transalpine. Charles-Quint était, nous le savons, le monarque le plus puissant que l'histoire ait connu depuis la chute de l'empire romain. Les papes le redoutaient; il les châtiait, les humiliait à son gré. Le nombre, l'étendue et l'importance de ses États le forçaient à diriger, à surveiller ou à prendre part à tout ce qui se faisait d'important dans le monde entier. C'est pourquoi les papes, chefs spirituels de la chrétienté, pas encore irrévocablement divisée, le rencontraient partout où s'exerçait leur activité. Mais ils se méfiaient l'un de l'autre; les intérêts, éternellement opposés des puissances séculière et ecclésiastique, s'entrechoquaient, et tout ce qu'on aurait pu accomplir d'un commun accord avortait par suite de l'irrémédiable désunion.

Cependant cette situation ne pouvait s'éterniser. En effet, les deux rivaux se virent bientôt contraints de trouver un moyen de s'entendre au sujet des grandes questions qui agitaient le monde catholique. Quelles etaient donc ces questions et quelle était leur origine?

Nous avons déjà signalé cette renaissance religieuse qui commence à poindre dès l'aube du seizième siècle, et nous avons dit que c'est en Espagne qu'elle se dessine le plus nettement. Mais l'Italie ne reste pas non plus étrangère à ce phénomène. Au contraire, l'excès d'incrédulité et d'esthéticisme sceptique, que la Renaissance décadente avait produit, eut pour conséquence logique un réveil général des instincts religieux du génie italien. Savonarole, ce puissant castigateur de l'immoralité et de l'athéisme, animé encore des idées du moyen-âge, avait obtenu un succès inouï. L'opinion publique l'avait acclamé, car, dès les grands conciles, elle n'avait

cessé de réclamer des réformes radicales dans les mœurs des prêtres et dans les institutions de l'Église. Depuis le schisme, la plupart des papes — Paul II, Sixte IV, Innocent VIII, Pie III, Jules II, — avaient dû s'engager à réunir un concile général, sans qu'ils eussent rien fait pourtant pour tenir leur promesse (1). Jules II, plus sage, plus perspicace que ses prédécesseurs, poussé en outre par les démarches du roi de France et de l'empereur d'Allemagne, ainsi que par l'attitude de plusieurs cardinaux éminents, convoqua enfin, en 1512, l'assemblée connue sous le nom du Concile du Latran (1512—1517) (2). Mais ce synode ne donna pas ce qu'en avaient espéré les dévots et les amis sincères de l'Église. Les prélats ne s'y présentèrent qu'en nombre restreint et le résultat en fut mince. On décréta que l'âme est immortelle, que le pape devait être le chef absolu des croyants et que les ecclésiastiques avaient à changer leur manière de vivre. L'épicuréen Léon X crut avoir tout fait avec cela pour conjurer le danger croissant.

Son successeur, Adrien VI, l'austère Néerlandais, devenu inquisiteur d'Espagne, fut plus clair-voyant que lui. Mais, malheureusement pour l'Église romaine, il n'eut pas le temps de réaliser ses intentions au sujet d'une réforme radicale, intentions que sa parfaite intelligence avec Charles-Quint le rendait plus apte que personne à accomplir.

Clément VII, préoccupé de sa politique italienne, fut l'adversaire implacable de l'idée d'un concile géneral, soutenue avec tant d'éclat par son ennemi, l'empereur. Il fallait l'esprit froid, calculateur, mondain de Paul III pour combler les désirs pieux d'un monde affligé et reconnaîrre la necessité impérieuse d'un concile œcumé-

---

(1) MAURENBRECHER, p. 92—95

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 101 – 104.

nique. Mais Paul III agissait sous l'influence d'un milieu qui n'était plus celui du passé, qui était déjà fortement imprégné des idées réformatrices. Comprenant le danger pour la papauté de s'obstiner à rester étrangère à ces tendances, il se laissa entraîner par le courant et céda (1).

Ainsi, la rénovation de la vie religieuse avait germé et poussé en dehors de la papauté jusque sous le pontificat de Paul III. Elle avait gagné nombre de prêtres braves et intelligents et elle avait pénétré chez le peuple en donnant naissance à une foule de nouveaux ordres monastiques. Notons parmi ceux-ci les Capucins (que Caraffa avait été un des premiers à protéger), en 1525, les Théatins (1524), les Barnabibtes (1536) les Somasques (1528), et les Oratoriens (en 1545). L'ordre des Théatins mérite une attention spéciale. Il doit son origine à une organisation célèbre de prêtres curiaux, qui s'était constituée à Rome au temps de Léon X, et qui s'était appelée l'Oratoire de l'amour divin. La société était composée des principaux représentants des aspirations rénovatrices: Caraffa, le réformateur rigide; Sadolet, le brillant humaniste; Bembo, le latiniste élégant; Pole, de la noble maison de Suffolk, l'idole de son siècle; Ghiberti, comme évêque de Vérone le modèle de la réforme catholique (2); Contarini, le savant dogmaticien, et d'autres. Après le sac de Rome la plupart de ses membres se réfugia à Venise, et là ils s'unirent encore plus intimement en se donnant une règle et en se transformant en une confraternité aristocratique de prêtres séculiers. Leur but était la réformation du clergé italien et l'éducation pour l'épiscopat de prêtres dignes. Bien que leur action ait été d'une grande portée pour l'Italie, et qu'elle ait contribué à rétablir la

---

(1) RANKE, *Werke* t. XXXVIII, p. 156.
(2) GOTHEIN, p. 179—185.

discipline ecclésiastique dans ce pays, elle n'a pourtant pas été assez forte pour restituer l'ancienne splendeur de l'Église même sur ce territoire restreint. Leurs visées d'ailleurs ne comprenaient point le monde au delà des Alpes: agir sur les peuples étrangers n'entrait pas dans leurs desseins. Si l'on considère que c'était là le plus grand effort du génie italien pour l'idée d'une réforme religieuse, on est contraint d'avouer que pour régénérer l'Église catholique, ses ressources étaient insuffisantes (1).

Que le sac de Rome, ce terrible châtiment du ciel, eût dû montrer déjà clairement l'urgence d'une amélioration des conditions de la religion, les contemporains en étaient persuadés (2). Paul III, nous l'avons déjà dit, ne crut plus devoir résister. D'abord il forma des cardinaux les plus imbus des idées nouvelles — Contarini et ses amis — une commission pour la réformation de l'Église (1536). La tentative n'aboutit à presque rien. Puis il essaya de négocier avec l'empereur et les protestants allemands, mais sans résultat. Ainsi, les deux tendances qui avaient prévalu à Rome, celle de tenter une réforme sur la base vacillante de l'humanisme, ou aussi celle d'une vague réconciliation avec les protestants allemands s'étaient enfin montrées stériles (3).

C'est alors que Paul III prit la mesure décisive dont nous venons de parler et qu'il convoqua un concile général à Trente.

Dès ce moment commence une ère nouvelle pour l'Église catholique. Les sessions du concile de Trente dureront une vingtaine d'années et elles donneront à

(1) RANKE, *Werke*. t. XXXVIII, p. 117.

(2) BURCKHARDT, t. I, p. 134. — GOTHEIN, p. 96. PASTOR, t. IV, p. 8.

(3) Cfr. GOTHEIN, p. 117—141. RANKE, *Werke*, t. XXXVII p. 96—111.

l'Église une institution rénovée, une vigueur juvénile et une force d'expansion que rien ne pourra retenir.

En premier lieu, ce furent les nations latines qui collaborèrent à ce résultat. Mais, pour y arriver, ni la subtilité dogmatique des Français ni la religiosité formaliste des Italiens n'auraient suffi. La force irrésistible, la conviction inébranlable venaient d'autre part: elles venaient de l'Espagne.

J'ai déjà tâché d'esquisser l'état religieux tel qu'il s'était développé dans ce pays; il nous convient maintenant d'attirer l'attention sur un fait nouveau, sur l'apparition de la Compagnie de Jésus. En effet, c'est à cette institution admirable que l'Église catholique doit en grande partie, sinon son existence actuelle, du moins sa grandeur recouvrée.

L'histoire de cet ordre et de son fondateur est trop connue pour en faire ici le sujet d'une étude approfondie. Quelques observations sur ses buts principaux et sur son caractère spécial suffiront.

En 1537, Ignace de Loyola, ancien soldat espagnol à l'ambition démesurée, à la foi fanatique, était venu à Rome et avait offert au pape les services de sa nouvelle »compagnie». Pour l'Église de Rome la situation était devenue telle que toute aide désintéressée était la bienvenue. En Autriche, en Pologne, en France, aux Pays-Bas et surtout en Allemagne l'apostasie prenait des proportions redoutables. Les royaumes du Nord Baltique faisaient défection, l'Angleterre périclitait. L'hérésie envahissait la Suisse, s'insinuait, même en Espagne et en Italie. Et sur ces entrefaites se présentait au pape cette troupe d'hommes courageux, prêts à tout faire, à toujours obéir, et qui proclamait, comme maître absolu, le pape et, comme idéal suprême, la gloire de l'Église. Rien d'étonnant si Paul III les accueillit à bras ouverts et s'il n'hésita point à autoriser l'activité de cette milice belliqueuse. Le succès du

nouvel ordre fut rapide et brillant. La foule accourut aux prédications de ces prêtres qui parcouraient d'un bout à l'autre la Péninsule en prêchant la confession pure de l'Église catholique. La réputation de l'ordre s'affermit de jour en jour grâce à l'intelligence, au dévouement, à la vertu irréprochable de ses premiers membres. Son système et ses méthodes se perfectionnaient par le travail incessant de son fondateur qui, à cet égard, pouvait utiliser l'expérience de ses amis les théatins (1).

Une des innovations les plus importantes dans le mode d'action du nouvel ordre eut lieu en 1547, lorsque Ignace de Loyola, cédant à la pression des circonstances, introduisit dans son programme l'instruction de la jeunesse (2). En effet, à partir du moment où les jésuites se livrent à l'enseignement le triomphe de l'orthodoxie romaine est assuré dans les pays restés catholiques, et dans ceux qui avaient adopté des doctrines nouvelles la cause catholique gagne du terrain de jour en jour. Les jésuites mirent un soin particulier à pouvoir offrir des professeurs excellents et des méthodes d'instruction supérieures à toutes celles usitées jusqu'alors en Europe (3). Ils choisissaient de préférence leurs élèves dans les classes aisées chez lesquelles étaient concentrées les richesses, l'intelligence, les droits politiques et la supériorité culturelle. Ils s'insinuèrent auprès des princes en qualité de confesseurs. Bref, ils s'adressèrent surtout à ceux qui détiennent la direction des sociétés.

Par leur souplesse, par cette connaissance profonde de la nature humaine qui constitue la supériorité, le triomphe de leur instruction, ils réussirent à acquérir

(1) RANKE, *Werke*, t. XXXVIII, p. 126.

(2) GOTHEIN, p. 347--350. RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 142 note 2:en 1546?

(3) RANKE, *ibid.*, p. 147—148.

sur eux et sur le sort des nations une influence incalculable.

Les jésuites devinrent le levier le plus puissant de la réaction catholique. Façonnés par les »Exercices sprirituels» de Loyola, ils poussèrent l'abnégation personnelle jusqu'à se démettre de toute volonté individuelle *(perinde ac cadaver)*, ils exclurent de leur cœur toute passion patriotique ou sociale et restèrent pénétrés uniquement d'un dévouement illimité au vrai but de leur ordre: le triomphe de l'Église catholique sur l'hérésie (1) et la grandeur de la Compagnie de Jésus.

Destinés à agir parmi les gens du monde ils étaient choisis avec un certain égard, ils devaient être intelligents, de bonne santé et même d'un extérieur agréable (2). Et, prescription non moins utile, ils devaient savoir s'accommoder toujours aux circonstances, s'arranger selon les exigences du lieu et du temps (la *ratio temporum)*, sans jamais se laisser détourner de leur but fondamental. L'obéissance était leur règle cardinale, l'obéissance portée jusqu'au point de pouvoir au besoin commettre un délit si c'était sur l'ordre du pape, ou dans la conviction de le faire pour le bien de leur cause ou pour la gloire de Dieu *(ad majoram Dei gloriam)* (3).

Grâce à cela les jésuites étaient, dans la main de leur chef, des outils admirables, et leur institut, solidement organisé, minutieusement contrôlé, intelligemment administré, travaillait avec la régularité d'une machine.

L'idée de l'ancien soldat de donner à sa compagnie un caractère militaire s'était montrée féconde: le jésuite, moitié moine, moitié prêtre, était toujours soldat, discipliné, exercé, courageux.

---

(1) GOTHEIN, p. 661—662.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 412.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 333—334.

Leur éducation fit des jésuites les diplomates les plus habiles, les théologiens les plus érudits, les missionaires les plus hardis de ce temps là; ils étaient toujours prêts à répondre à chaque appel qu'on leur adressât. Si l'on ajoute qu'ils ne demandaient jamais de récompense, que tout leur travail était gratuit, on comprendra encore mieux le succès inoui de cette création puissante de l'âme espagnole.

Dès ses débuts la Compagnie de Jésus devint populaire en Portugal, en Espagne aussi elle gagna bientôt la faveur du peuple. Mais le roi Philippe II ne l'aimait guère; les grandes libertés dont elle jouissait, l'attachement au pape, qu'elle affichait, lui déplaisaient (1). En France, ses débuts ne furent point heureux. Pourtant elle y fut officiellement autorisée, malgré les vives protestations du Parlement de Paris. Mais le peuple français ne lui prodigua jamais ses sympathies (2).

L'activité grandiose qu'elle déploya en Allemagne fut d'une importance extrême. Dès le commencement elle avit attaché une attention spéciale à la »récatholisation» de ce pays (3) si tourmenté par l'hérésie luthérienne et si cher au S. Siège. C'est dans ce but que fut fondé à Rome, en 1552, le célèbre *Collegium Germanicum,* qui avait pour mission d'accueillir les adolescents allemands, (et surtout les jeunes gens riches ou nobles) pour en former des missionaires et des apôtres de la foi catholique dans leur patrie. Les résultats qu'obtinrent les jésuites dans ce domaine furent tels, qu'en 1563, au concile de Trente, les représentants officiels de l'Empereur et du roi d'Espagne ainsi qu'un certain nombre des évêques présents recommandèrent à l'assistance de se servir de la Société de

(1) PHILIPPSON, *Westeuropa*, *Einl.*, p. 39—41.
(2) GOTHEIN, pp. 586; 603.
(3) GOTHEIN, p. 661 et suiv.

Jésus pour la restauration de la religion catholique dans le Saint-Empire (1). En Pologne aussi la victoire du catholicisme fut due aux jésuites.

Au Concile de Trente la Compagnie de Jésus eut une belle occasion de donner des preuves de sa valeur et d'augmenter sa réputation.

L'ouverture déjà intimée du concile avait été renvoyée à plusieurs reprises à cause des guerres incessantes entre Charles-Quint et François I et, aussi par la répugnance qu'éprouva le pape pour un concile que l'empereur victorieux pourrait diriger selon son gré et qui, par conséquent, se trouvait hors d'état de s'opposer à des revendications importunes. Enfin, au bout de dix années de tergiversations et d'hésitations, la prépondérance de Charles-Quint parut à Paul III moins redoutable qu'auparavant. Le pape avait besoin de l'empereur pour sa politique de famille en Italie, et Charles-Quint de l'appui du Souverain Pontife pour pouvoir entamer une action contre les protestants allemands. On parvint donc à s'entendre sur les points nécessaires (2), et le concile tant souhaité, tant discuté, put enfin s'assembler.

Le 13 décembre 1545 les délibérations s'ouvrirent. Les aspirations du pape, d'un côté, celles de l'empereur, des princes intéressés et des ecclésiastiques »ultramontains», de l'autre, différaient en principe. Le premier attendait du concile une révision et une confirmation de l'ensemble des dogmes si violemment attaqués ainsi qu'une approbation de la toute-puissance papale. Les princes séculiers s'étaient proposé de déterminer une réforme complète des lois et des mœurs de l'Église

---

(1) CRÉTINEAU-JOLY, *Hist. de la Compagnie de J.* t. I, p. 227. PHILIPPSON, *Westeuropa*, *Einl.* p. 45.

(2) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 131.

romaine (3). Le pape voulait que tout découlât de son autorité à lui, les princes étaient résolus à sauvegarder l'autonomie du concile. Ce fut la volonté du pape qui parvint bientôt à triompher de l'opposition conciliaire. Car, les évêques italiens, qui dépendaient de la papauté et lui étaient par conséquent dévoués, se trouvaient en majorité imposante. Les Espagnols n'étaient pas nombreux; ils se distinguaient en revanche par leur érudition et leur sage conduite. Les Français faisaient défaut, les Allemands aussi, ce que le pape ne regrettait guère vu les demandes exagérées que lui avait toujours présentées la nation allemande (les célèbres *gravamina* de l'année 1510, l'irritation de la diète en 1522). Enfin les votations se faisaient par têtes, non par nations. Les légats pontificaux del Monte, (le futur pape Jules III) et Marcel Cervino (en 1555 pape sous le nom de Marcel II, † 1555), doués de toute l'habileté diplomatique de leur race, réussirent à réserver toujours au pape la décision définitive sur les résolutions à prendre (2). Aussi comprend-on aisément que la tendance irréconciliablement catholique devait l'emporter sur toute tentative médiatrice, et que les illusions de Charles-Quint de pouvoir faire valoir au concile les prétentions des protestants furent bientôt dissipées. De fait, on ne tarda pas à décréter l'inviolabilité de la tradition et, ensuite, à condamner par des canons sévères toutes les innovations des doctrines nouvelles. La discussion sur le dogme de la justification par la foi fut d'une importance spéciale. Les légats s'en servirent pour chasser, — plus ou moins ouvertement (3) — du concile quiconque ne professait pas la doctrine pure des Pères de l'Église.

(1) PHILIPPSON, *Westeuropa, Einl.* p. 78. RITTER, *Deutsche Gesch.* p. 162—163.

(2) PHILIPPSON, *Westeuropa, Einl.* p. 81—82.

(3) PHILIPPSON, l. c., p. 88.

Enfin, le désaccord sourd entre les partis impérial et papal éclata avec une force qui ne se laissa plus dompter. L'empereur était mécontent de la direction qu'avaient prise les délibérations de l'assemblée, et le pape commençait à redouter un acroissement de la puissance de Charles-Quint après sa victoire de la ligue de Smalkalde (1). Sous prétexte d'une épidémie qu'on aurait constatée à Trente, il ordonna la translation du concile à Bologne — dans les confins mêmes de l'État Pontifical. C'était un transfert qui équivalait à une dissolution; en réalite, le concile quitta Trente, mais il ne se réunit jamais entièrement à Bologne.

Charles-Quint résolut alors de prendre en ses propres mains l'œuvre réformatrice. A la Diète d'Augsbourg, en 1548, il imposa à la Diète d'Allemagne son célèbre *Interim,* essai singulier de réconcilier les confessions protestante et catholique. Mais les populations protestantes ne montrèrent aucun empressement à adhérer aux vues de l'empereur, et ses amis mêmes les catholiques s'obstinèrent à ne pas se soumettre à cet arrangement. C'est ainsi que le rêve de pouvoir jouer le rôle de médiateur entre les partis rivaux se changea, pour Charles-Quint, en une déception amère.

Après un conclave de plus de deux mois le cardinal de Monte fut proclamé pape et prit le nom de Jules II. Quoique son élection ait été due à l'influence française (2), il se montra bientôt l'ami déclaré de l'empereur et du concile, qu'il ne tarda pas à convoquer de nouveau. Au mois de septembre de l'année 1551, les sessions interrompues furent reprises à Trente.

On fondait des éspérances exceptionnelles sur cette nouvelle réunion. En effet, plusieurs prélats allemands s'y étaient rendus et, sur les instances de l'empereur,

---

(1) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 166—167.

(2) PIEPER, *Legaten u Nuntien*, p. 2.

quelques princes protestants d'Allemagne y avaient envoyé des délégués. Mais ceux-ci ne se montrèrent point disposés à se soumettre à l'autorité papale, qui dès le début était de nouveau parvenue à prévaloir. Ils présentèrent des protestations et des demandes précises. Leur apparition fit une impression favorable sur le clergé présent et contribua à fortifier l'esprit d'opposition (1) qui régnait surtout chez les prélats espagnols. La conséquence fut que le contraste entre les deux partis opposés s'accentua au point de rendre impossible tout travail commun. Lorsque, vers le printemps de l'année 1552, la nouvelle de la ligue conclue entre Henri II de France et les princes protestants allemands parvint à Trente, une grande partie des membres du concile n'hésita plus à quitter l'assemblée. La marche de Maurice de Saxe sur Innsbrück donna au pape l'occasion désirée de prononcer la dissolution du concile si misérablement avorté.

C'est à peine si on avait réussi à publier quelques canons, en premier lieu, le décret dogmatique sur le sacrement de l'Eucharistie, qui reçut un sens strictement catholique, fondé sur la fiction de la transsubstantiation. L'œuvre positive qu'avaient accomplie les deux synodes de Trente relevait en premier lieu de la constance et du zèle de deux savants jésuites espagnols, des Pères Lainez et Salmeron, secondés par leurs savants compagnons, Le Jay et Canisius, envoyés en 1551 au concile en qualité de »théologiens» officiels du pape. Dès les premières séances ils avaient su acquérir sur les discussions une influence décisive. Plus leur autorité croissait plus les décisions du concile portaient des traces évidentes de leur travail intelligent (2). L'issue de la seconde séance du concile

(1) PHILIPPSON, l. c., p. 111.
(2) RANKE. *Werke.* t. XXXVII p. 135. GOTHEIN, p. 482—493.

de Trente fut pour tout le monde une désillusion. Rien ne laissait espérer une reprise des délibérations. Le seul qui y tenait encore avec une ténacité désespérée était Charles-Quint. Mais depuis la dernière révolte des protestants sa puissance en Allemagne avait considérablement diminué. Lui, le défenseur le plus puissant de l'idée d'un concile libre, qui devait réformer l'Église entière, n'avait plus assez d'autorité pour faire triompher son idée. Il avait dû voir de ses propres yeux comment ses sujets luthériens, au lieu de se soumettre à l'avis du concile œcuménique, avaient catégoriquement refusé toute réconciliation avec Rome sur les bases de la théologie orthodoxe. Désappointé, il se démit de ses couronnes et de sa dignité impériale et se retira de la scène où, pendant tant d'années fatales, il avait été l'acteur principal.

Le pape, de son côté, avait été témoin de l'opposition dangereuse des prélats allemands et espagnols au concile et de l'abstention totale des Français. Il ne pouvait guère désirer une répétition de ce spectacle. Il avait espéré humilier et vaincre le roi de France, mais il n'avait pas atteint son but (1). Après l'abdication de Charles-Quint il se voyait délivré de la menace constante d'un empereur qui pouvait l'écraser et libéré de la pression gênante que celui-ci avait exercée sur lui. Donc, les causes, qui avaient donné naissance au concile général, n'existaient plus, et la pensée d'une réforme de l'Église *in capite et membris* semblait enterrée à jamais.

Paul IV ne fit rien pour la ressusciter. Passionné, comme il l'était, il perdit deux années de son pontificat à faire la guerre aux Espagnols; mais les deux années suivantes furent entièrement consacrées à réformer les abus ecclésiastiques. Il institua une grande

(1) PHILIPPSON, *Westeuropa*, *Einl.*, p 113—114.

congrégation de 24 cardinaux, de 45 prélats et de 50 docteurs pour la réforme de l'Église, et il s'adonna avec un soin scrupuleux à poursuivre les mauvais usages à sa cour et dans les ordres ecclésiastiques. Mais avant tout il était inquisiteur, et il surveillait les fonctions du Saint-Office avec une sévérité implacable. Il n'épargnait pas même les cardinaux, tels que Pole et Morone, et il incriminait d'hérésie même des morts comme Sadolet et Contarini. La congrégation de l'Index. c. a. d. la commission qui avait à dresser la liste des livres prohibés, reçut par lui une importance toute nouvelle. Mais si Paul IV, par son ardeur réformatrice, par son zèle inquisitorial, avait beaucoup fait pour cléricaliser l'Italie et la rapprocher de l'idéal catholique, son action ne fut pourtant pas d'une influence générale pour le monde catholique tout entier. Ce fut là son grand défaut. Car, déjà de son vivant les catholiques s'étaient remis à réclamer le concile œcuménique (1).

Le nouveau pape Pie IV, caractère prudent et passablement pieux, résolut d'achever la grande œuvre de la réforme de l'Église. Il s'était facilement laissé convaincre de la nécessité de continuer le concile. Son jeune neveu, Carlo Borromeo, lui fut d'une aide inappréciable dans ses projets de restauration, par l'exemple de sainteté, qu'il offrit au monde, et par le zèle infatigable qu'il voua à la cause du concile. En 1560, les rois et les prélats de la chrétienté occidentale furent de nouveau appelés à se réunir à Trente, et, au mois de janvier de l'année suivante, les délibérations, deux fois interrompues, purent être reprises.

Comme il a déjà été noté, le situation avait complètement changé. Charles-Quint n'était plus là. Depuis

---

(1) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 211. PHILIPPSON, *Westeuropa, Einl.*, p. 116—117.

la paix d'Augsbourg, en 1555, l'Allemagne était irrémédiablement partagée en deux partis opposés, ce qui rendait désormais inutile tout effort de réconciliation (1). Du reste, l'Allemagne ne devait plus être le souci principal du concile. En France, l'organisation imposante des huguenots et l'ascendant rapide de leur pouvoir donnait suffisamment à penser aux gouvernants de ce pays. Et l'assemblée des Notables, à Fontainebleau, en 1560, qui avait réclamé un concile national pour la France, et exprimé des désirs qui allaient dans une direction fortement gallicane, devait déterminer le pape à se hâter pour renouer les liens entre la France et le centre du catholicisme. Puis, pendant les derniers temps, le protestantisme s'était répandu en Europe avec une rapidité qui avait effrayé le monde catholique. Enfin, les princes étaient impatients de venir à bout de l'anarchie religieuse. Pour toutes ces raisons la nouvelle réunion du concile générale semblait appelée à donner de sérieux résultats.

Néanmoins, dès le début, les difficultés surgirent. On souleva la vieille question de la supériorité des conciles sur le pape, tant débattue au XV:e siècle. On se demanda si le nouveau synode devait être considéré comme une continuation des deux précédents, ou non. Le pape et les Espagnols étaient pour la continuation, les Allemands, qui espéraient encore regagner les protestants, la rejetaient. Mais les Italiens formaient une majorité compacte dont le pape pouvait entièrement disposer pour faire valoir ses intérêts. Grâce à cela il réussit bientôt à restreindre aux légats seuls le droit de faire des propositions (clause *proponentibus legatis)* ce qui mettait entre ses mains la direction des affaires. Et vers la fin de la séance, il obtint dans la question de la continuité une victoire de principe. Cependant

(1) RANRE, *Werke*, t. XXXVII p. 212. RITTER, p. 155.

l'ambassadeur de l'empereur Ferdinand, soutenu par les ducs de Clèves et de Bavière, présentait un libelle de réformatien contenant en partie des demandes impossibles (1): la communion sous les deux espèces aux laïques, le mariage des prêtres, etc. Charles de Guise, cardinal de Lorraine, nouveau représentant officiel de la France, qui arriva en novembre 1562 avec une suite nombreuse d'évêques français, se joignit à eux et alla même encore plus loin en demandant la messe en langue vulgaire, et d'autres concessions. La désunion était complète, des mois s'écoulaient souvent sans aucun résultat visible, on s'injuriait en pleine session et on se querellait dans les rues de la ville, les armes à la main (2). Tout le monde désespérait de voir une issue heureuse et la désolation des catholiques était profonde (3). »*Nulla spes erat*», disait Morone.

En de telles circonstances les discussions sur les dogmes rencontraient des difficultés énormes. C'étaient les prélats espagnols (4) et encore davantage des deux Pères Jésuites Lainez et Salmeron — à juger des assertions de Gothein (5) — qui, durant tout le cours des délibérations avaient l'influenne décisive sur la formulation des décrets. Après des disputes scandaleuses on réussit enfin à se concerter sur le canon de la communion sous une espèce, en remettant au pape la faculté de concéder le calice dans les cas où il le jugerait opportun. La question la plus complexe était pourtant celle de la liberté des évêques relativement au pape, appelée la question de la résidence des évêques. Il s'agissait de determiner s'ils détenaient leur charge immédiatement de Dieu, et sans l'intermédiaire du pape,

(1) RITTER, p. 157—161.
(2) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 215—216.
(3) PHILIPPSON, *Westeuropa*, *Einl.*, p. 153—156.
(4) *Id.*, *ibid*, p. 130—131, 170. RITTER, p. 162.
(5) GOTHEIN, p. 498—519. Cfr. PHILIPPSON, l. c., p. 178.

ou bien si leur institution relevait de celui-ci et si partant ils étaient tenus de reconnaître sa suprématie absolue. On comprend l'importance d'un tel principe pour l'Église romaine. Les Espagnols, jaloux de leurs libertés, soutenaient avec acharnement le droit divin de l'épiscopat. Les jésuites et les légats Hercule de Gonzague, cardinal de Mantoue, et Morone, défendaient avec éloquence et habileté l'avis contraire. Aucune solution ne paraissait possible.

Au printemps de l'année 1563, un changement capital se produisit dans la situation générale de Trente. Ce fut en premier lieu la prudence diplomatique du pape qui inaugura cette ère nouvelle. Lassé des querelles des prélats il résolut de nouer des négociations directes avec les princes et certains personnages influents de l'Europe pour tâcher de les satisfaire par des concessions spéciales et, de se rendre ainsi maître de l'opposition conciliaire. On avait, en effet, observé qu'en réalité les prélats au concile dépendaient de la volonté de leurs souverains. Donc, une fois allié aux princes, le pape pourrait briser toute résistance de la part des évêques à Trente (1). L'empereur Ferdinand avait été le plus mécontent de tous les princes. D'un autre côté, à en juger par son naturel, il devait être pourtant le plus maniable. C'est donc à lui que s'adressa Pie IV dans cette occurence. Au mois d'avril 1563, il charge Morone de se rendre à Innsbrück pour faire à Ferdinand les ouvertures d'un compromis. Ranke voit dans ce fait un des épisodes les plus importants de l'histoire de cette époque. Il fait observer (2) que, par

---

(1) A Rome on se croyait un moment menacé d'une coalition entre les trois grandes puissances, l'Empereur, la France et l'Espagne. RITTER, p. 170. PHILIPPSON, *Westeuropa*, *Einl.*, p. 159.

(2) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 227.

cette action remarquable, Pie IV abandonne l'attitude traditionnelle des papes de traiter en serviteurs les puissances séculières. A partir de ce jour là le S. Siège ne commande plus, il négocie. Cela est bien vrai, mais lorsque Ranke affirme que le plan du pape était d'entamer des négociations aussi avec les autres monarques de l'Europe et que le sort du concile se décida désormais dans les Cours (1) il me semble qu'il va trop loin. Il résulte au moins de l'expositon de Philippson (2), dont les recherches sont plus récentes et basées en premier lieu sur celles de Th. v. Sickel (3), que le pape fut induit à entrer en relation avec l'empereur uniquement parce qu'il avait appris que les dispositions de celui-ci en faveur d'une entente étaient aussi favorables que les siennes (4). Il résulte encore de ces recherches que l'empereur Ferdinand était le seul prince que Pie IV ait tâché de gagner pour sa cause durant le concile (5).

Donc Morone ne rencontra guère de difficultés dans sa mission. Il exposa à Ferdinand les conditions de son maître: Pie IV accordait le calice aux laïques dans ses États et promettait de reconnaître comme Roi des Romains son fils Maximilien. Morone fit briller toute son éloquence, tout son art persuasif, et avant peu la conversion de l'empereur au parti papal était un fait accompli.

La désolation fut générale dans le camp réformateur de Trente. L'opposition avait perdu son appui le plus fort. Si le pape réussissait encore à se concilier les Français il avait jeu gagné. En effet le cardinal de Lorraine, homme ambitieux et égoïste, n'était point

---

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 218—222.

(2) Cfr. aussi GOTHEIN, p. 516.

(3) »*Zur Geschichte des Konzils von Trient*», Wien 1872.

(4) PHILIPPSON, *Westeuropa*, *Einl.*, p. 155—156; 160.

(5) *Id.*, *ibid.*, p. 161—173.

inaccessible aux séductions habiles. En France le gouvernement avait été forcé de conclure une trêve avec les huguenots, et après le meurtre du duc François l'influence des Guise à la cour tendait à s'éclipser (1). Il avait donc besoin de fortifier sa position. Les légats en tirèrent profit. Ils lui firent des offres flatteuses (par ex. celle de la légation de France), on l'invita même à venir à Rome, et, avant l'automne 1565, il avait trahi le parti oppositionnel. Les prélats français le suivirent.

Les Espagnols seuls restaient encore. Ils étaient aussi inflexibles que leur roi (2). Malheureusement pour eux, ils défendaient une cause perdue. Si la Curie ne pouvait pas les négliger complètement, elle se sentait pourtant assez forte pour pouvoir préparer la conclusion du concile, même sans leur adhésion.

L'ardeur réactionnaire du parti pontifical serait enfin allé trop loin si les Espagnols, grâce au prestige de leur orthodoxie, n'avaient réussi à la modérer et à donner aux derniers décrets du concile un caractère digne et vraiment catholique (3). Il fallut encore le bruit d'une maladie inquiétante qui aurait atteint le pape pour déterminer les Pères à précipiter la fin des délibérations. Le 4 décembre 1563, en présence de 254 (4) cardinaux, évêques, autres prélats et procureurs,

---

(1) FORNERON, *Ducs de Guise*, t. II, p. 26.

(2) PHILIPPSON, l. c., p. 166—169. WARD, p. 95.

(3) PHILIPPSON, l. c., p. 170: »Wenn das Trienter Konzil der Katholischen Kirche wahrhaft heilsam gewesen ist, wenn man dort noch andere Dinge gethan als die Andersgläubigen zu verdammen und die Bande der Hierarchie enger anzuziehen so gehört das Verdienst dessen fast ausschliesslich den Spaniern an. Sie erhoben sich wie ein Mann gegen die Abänderungen der römischen Reaktionspartei».

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 173.

la clôture solenuelle du concile fut célébrée sous l'émotion visible de tous les assistants (1).

Le grand concile, qui avait tant duré, qui avait causé tant de conflits, qui avait couté tant d'efforts, avait été conduit à une fin heureuse. Quel était donc le résultat et quels avantages avait-il rapportés à l'Église catholique?

C'était la papauté qui en avait tiré le plus de profit. Le pape, qui pendant toute la durée du concile avait gardé une attitude irrévocablement intransigeante, qui avec une persévérance imperturbable avait poursuivi son but proposé d'une réforme délimitée par lui, devait enfin recueillir les meilleurs fruits du travail commun. Il avait été officiellement reconnu par les représentants du monde catholique comme le chef absolu de l'Église romaine. Ceux-ci lui avaient transmis l'obligation de continuer l'œuvre réformatrice et la propagation de la foi. En effet, avant sa dissolution, l'assemblée avait confié au pape l'exécution et l'interprétation des décrets conciliaires. Elle lui donnait encore le droit de dispenser des canons; et par les clauses qui subordonnaient finalement l'Épiscopat à la suprématie pontificale, la papauté reçut un accroissement de pouvoir qu'on ne saurait évaluer trop haut. Le pape et ses organes, voilà désormais la constitution de l'Église catholique (2).

Impossible de donner ici une analyse même restreinte des décrets du concile. Ils se répartissent en deux catégories différentes: les décrets de réformation et les décrets de discipline. Notons comme le plus important parmi les derniers les obligations imposées aux évêques de résider dans leurs diocèses, de les surveiller sévèrement, de les visiter régulièrement, de tenir des synodes

---

(1) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 225—226.
(2) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 227.

provinciaux périodiques et, peut-être le plus important de tout, d'instituer dans chaque diocèse un séminaire pour l'éducation des jeunes ecclésiastiques. La discipline ecclésiastique, dont le désarroi avait été l'origine première de tous les blâmes infligés à l'Église pendant deux cent ans, fut effectivement restaurée par de semblables institutions. On attacha en outre un intérêt spécial à combattre les doctrines protestantes, à convaincre les masses populaires par la prédication, et l'on prescrivit la publication d'un Missel, d'un Bréviaire et d'un Cathéchisme qui, bientôt imprimés, devinrent le fondement solide du catholicisme régénéré.

Quant aux canons dogmatiques, ils confirmèrent et éclairèrent l'ensemble des dogmes de l'Église en leur donnant une forme irréductible et un contenu indiscutable. Il n'y avait plus place pour des doctrines diversifiantes, toute hérésie en était désormais exclue et tout hérétique se trouvait en dehors de l'Église. En rejetant les apostats l'Église catholique s'était retranchée dans son domaine. Mais elle s'était raffermie, consolidée sur ses principes innés et elle avait déclaré la guerre à outrance à tous ses ennemis (1). Elle avait retrouvé l'assurance, l'audace, la confiance en ses propres forces et par cela même elle devenait entreprenante. Le fanatisme ardent de l'esprit espagnol, l'enthousiasme ne reculant pas même devant le martyre, pénétrait l'Église romaine. En effet il était temps que le catholicisme recouvrât sa force de résistance et se mît à combattre la propagande protestante. Car il se trouvait déjà abandonné par une très grande partie des chrétiens d'Europe. Les neufs dixièmes des habitants de l'Allemagne (2), une partie considérable de la nation française, la majeure partie des sujets immédiats de l'Empereur, la moitié de

(1) Ranke, *Werke*, t. XXXVII, p. 227.
(2) Ranke, *Werke*, t. XXXVIII, p. 9.

la Pologne et de la Suisse et des milliers de personnes dans les Pays-Bas avaient embrassé les confessions nouvelles. Après le règne catholique si court de Marie Tudor, l'Angleterre, sous sa nouvelle souveraine s'éloignait de plus en plus du S. Siège. Le Nord-Baltique semblait déjà le rempart le plus inexpugnable du luthéranisme.

Mais des légions de missionnaires intrépides de la foi catholique se répandaient maintenant sur tout le sol protestant. Une lutte acharnée s'engagea dans le monde occidental entre les adhérents de la nouvelle et ceux de l'ancienne religion, entre les défenseurs de l'absolutisme spirituel et les apôtres de la liberté individuelle, entre les principes du moyen-âge et ceux de l'âge moderne. Pourtant, si l'on reconnaît le caractère plus élévé, plus humain, plus positif de ces derniers, il faut admirer cependant la grandeur morale des héros du catholicisme régénéré. Ils se sacrifiaient sans pitié pour eux-mêmes au bien de leur cause et ne recherchaient rien au monde que le progrès de l'Église catholique. Ils possédaient la force de la volonté jusqu'à un degré extrême, car chez eux tout était voulu (2), toute pensée, tout désir, tout sentiment devait se subordonner à la domination absolue de la volonté, et cette puissante qualité de vouloir se portait uniquement à appliquer tous les talents, toute l'énergie de l'individu à combattre les croyances hostiles à l'Église dont ils étaient les apôtres.

Pour la papauté il s'agissait d'abord d'obtenir des souverains catholiques leur assentiment formel aux décrets du concile. Cette »réception« ne fut ni générale ni immédiate. La Seigneurie de Venise la décréta sans délai. Le Portugal et les sept cantons suisses n'hésitèrent pas non plus de l'accepter. L'empereur

(1) GOTHEIN, p. 93.

signa les décrets pour ses propres États et plusieurs princes allemands suivirent son exemple. Mais la Diète du Saint-Empire ne les accepta jamais, et en France, la reine Cathérine et le Parlement refusèrent nettement leur publication. (En réalité, malgré tous les efforts de Rome ils n'ont jamais été promulgués en France). En Pologne le roi les accepta, la Diète les rejeta. Philippe II garda quelque temps une attitude indécise. Puis il les promulgua sous des réserves expresses qui sauvegardaient les droits reconnus de la couronne.

Bien entendu la »reception» ne pouvait concerner que les décrets disciplinaires: les autres qui ne concernaient que les dogmes de l'Église n'entraient pas dans la compétence des princes. Mais là même où les monarques n'acceptèrent pas les canons du concile ceux-ci s'infiltrèrent irrésistiblement. Ils remplirent de leur esprit la »catholicité» des siècles suivants. Dix ans après la dissolution du concile de Trente le pape refusait déjà les dispenses à l'égard du calice qui d'abord avaient été données à certains États allemands, (et là même où la communion sous les deux espèces avait été introduite elle tomba bientôt en désuétude) et sans que cela eût causé de nouvelles apostasies. Nous voyons par cela combien le courant orthodoxe s'était rendu prédominant dans le monde catholique.

Les princes temporels aussi furent enflammés par l'ardeur orthodoxe. Les empereurs Ferdinand I:er et Maximilien II ne furent que de faibles appuis de la foi. Mais Rodolphe II, malade, momentanément aliéné, fut le jouet des jésuites. Le duc de Bavière Albert V ainsi que plusieurs princes spirituels de l'Empire furent des restituteurs zélés de la foi catholique dans leurs États et des promoteurs infatigables des jésuites dans leurs villes (1). Cathérine de Médicis conservait encore

(1) RANKE, *Werke*, t. XXXVIII, p. 74 et suiv.

une attitude plus politique que catholique, plus ambitieuse que dévote. Mais chez Philippe II d'Espagne la bigoterie et les ambitions politiques se confondaient au point de faire de ce roi le représentant le plus absolu de la monarchie catholique de cette époque.

Le rôle prépondérant qu'il est appelé à jouer dans les événements qui font le sujet de cette étude, et la part considérable que la politique dirigée par lui jouera dans l'avenir nous obligent à nous former sur son caractère une idée aussi nette que possible. Les contemporains le représentent comme un homme d'un tempérament austère, mélancolique, froid, comme un homme qui ne cherchait la confiance de personne et qui ne désirait inspirer que le respect et la crainte. Il était »de présence grave», taciturne, hautain, aimait la solitude et tenait à entourer toutes ses actions d'une secretesse impénétrable. Il avait une conception très haute de ses devoirs de régent. Il voulait tout faire lui-même, voulait soutenir tout seul le fardeau énorme du gouvernement de son immense royaume. Ses ministres, ses dignitaires mêmes les plus accrédités, n'étaient que des subalternes qu'il tenait à garder à distance pour ne pas leur laisser une influence gênante (1). Il ne tolérait guère les hommes de talent et de lumières et, si ses serviteurs se montraient parfoirs trop indépendants, ou s'ils lui semblaient trop favorisés par la fortune, il les renversait, les faisait disparaître au besoin sans pitié ou les réduisait au désespoir par des tracasseries interminables. Il jugeait même nécessaire d'alimenter leurs jalousies réciproques pour neutraliser des influences pernicieuses! (2).

Pédant et paperassier il exigeait que toute affaire, même la plus insignifiante, fût traitée par écrit et que

(1) FORNERON, *Philippe* II, t. I, p. 240.

(2) PHILIPPSON, *Westeuropa*, p. 88. PRESCOTT, *Philip The Second*, t. III, p. 201. BASCHET, *Diplomatie Vénitienne*, p. 254—257.

toute négociation tant soit peu importante fasse l'objet d'une correspondance minutieusement réglementée entre ses conseils, ses bureaux et ses secrétaires (1). Toute la masse écrasante de documents qui s'accumulait de cette manière devait encore être relue et corrigée par lui-même. On comprend qu'il suffisait alors d'une de ses maladies fréquentes, qui l'empêchait d'écrire à ses ministres, pour jeter la consternation dans le rouage énorme de cette machinerie adiministrative.

Reconnaissons toutefois que cet homme singulier avait des qualités non communes et que personne ne pouvait être plus assidu que lui. Mais dans son travail il était d'une petitesse et d'une lenteur incroyables et son inertie eut un effet paralysant sur le cours des affaires publiques. Il exaspérait les diplomates qui avaient à traiter avec lui et ne leur donnait jamais des réponses claires. »La longueur des résolutions à cette cour est indisible et ne se laisse pas décrire» écrit un nonce apostolique de Madrid (2).

Il était méfiant. Aussi s'était-il créé un système d'espionnage qui le tenait au courant de tout ce qui se faisait et se projetait dans l'Europe entière. Il ne savait pas pardonner. Ses longues rancunes, ses tardives vengeances le faisaient craindre autant que la dissimulation constante qui chez lui était devenue principe. Il voulait être juste mais il devenait cruel en châtiant et il ne regardait jamais aux moyens qu'il employait pour atteindre un but (3). Il était l'homme inflexible ou, au moins, il affectait de l'être (4), mais en même temps, il était obsédé d'une irrésolution fatale qui eut pour sa politique des conséquences déplorables. Car il était ami de la paix, et il avait en horreur les

(1) BASCHET, t., p. 260—261. (MS. *Barb. Lat.* 5118. Bibl. Vat.)

(2) *MS. Barb. Lat.* 5118. Bibl. Vat.

(3) FORNERON, *Philippe II*, t. II, p. 214.

(4) *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 224.

résolutions décisives et les entreprises téméraires. Le courant des événements l'entraînait cependant dans les entreprises les plus vastes, où la fermeté de résolution eût été pour lui d'un bien inestimable. Temporiser était la règle cardinale de Philippe II et de ses temporisations découlèrent ses plus grands malheurs. (1).

Il se regardait comme le premier monarque de la chrétienté et il croyait que son devoir était de continuer les traditions d'empire universel de son père, ainsi que son rôle de protecteur de l'Église périclitante (2). Fils de cette Espagne orthodoxe où l'enthousiasme religieux avait produit ses plus brillantes fleurs, il était catholique zélé. Il avait une espèce d'horreur pour l'hérésie, et il était résolu de l'extirper de ses États, coûte que coûte. Sa conviction religieuse était telle qu'il était persuadé qu'il possédait une orthodoxie supérieure même à celle du pape. Dieu avait mis entre ses mains des moyens extraordinaires pour dominer ce monde et l'avait fait roi de la nation la plus chrétienne de l'Europe. Par conséquent, il était l'exécuteur de la volonté divine ici-bas, le vrai délégué de Dieu sur la terre (3). Selon lui il l'était à un degré supériur même à celui de la papauté qui, elle, manquait de ressources matérielles, et dont les vertus chrétiennes n'étaient pas irréprochables (4). Aussi se considérait-il parfois comme dispensé d'égards même envers le pape, et, s'il avait, en bon catholique, une vénération profonde pour sa dignité, il ne se montrait point disposé à lui prêter une obéissance servile (5). Au contraire, tout dévot qu'il

---

(1) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 44—48. *Id.*, *Westeuropa*, p. 177—178. 371—372. PRESCOTT, t. III, p. 201—206. BASCHET, p. ex. p. 270—273. Cfr. RANKE, *Werke*, t. XXXV, p. 97—107.

(2) PRESCOTT, l. c., t. I. p. 225; 265.

(3) FORNERON, *Philippe* II, t. I, p. 184; t. III, p. 67.

(4) PHILIPPSON, *Westeuropa*, p. 366. *Id.*, *Hist. Zeitschr.*, p. 299—300.

(5) PHILIPPSON, *Westeuropa*, p. 84—87, 365.

fût, le patriotisme chez lui l'emportait sur la foi. Il était Espagnol plus que catholique. L'Église entière devait servir ses intérêts perticuliers et le clergé espagnol ne devait être qu'un instrument de la couronne (1). La grandeur de l'Espagne primait tout (2). Il n'hésita point à secourir les réformés de France et d'Écosse contre les catholiques de ces pays, dans le seul but d'affaiblir ses ennemis politiques (3). Mais par le jeu des circonstances ses visées politiques et ses haines religieuses se confondaient le plus souvent, et c'est par là qu'il est devenu le champion déclaré et le moteur le plus puissant de la réaction catholique en Europe durant toute la seconde moitié du XVI:e siècle.

En effet, sa situation était telle qu'il ne pouvait échapper à ce rôle. Ses États occupaient une partie considérable de l'Europe occidentale. Ils étaient disséminés un peu partout et comprenaient, outre les royaumes espagnols, celui de Naples, le duché de Milan, les Présides sur les côtes d'Italie, la Franche-Comté et les Pays-Bas. Les liens de parenté les plus étroits l'unissaient aux souverains d'Autriche, et lui assuraient de leur part une alliance constante avec eux en lui procurant une forte influence sur toute leur politique. Il venait de perdre l'Angleterre par la mort de Marie Tudor, mais il n'avait point perdu encore l'espoir de la recouvrer par un nouveau mariage. Le poids de sa prédominance se faisait sentir dans toute l'Europe, et son intervention était imposée par la force même des événements. Étant partout le défenseur des principes

(1) »In der That, dies war das Ziel von Philip II. Kirchenpolitik: der Kirche zu dienen, aber nur in dem er die Kirche seinen eigenen Zwecken, den politischen Interessen Spaniens dienstbar machte». PHILIPPSON, *Hist. Zeitschr.*, p. 292.

(2) PRESCOTT, t. III. p. 195.

(3) P. ex. FORNERON, *Philippe II*, t. I, p. 122. PHILIPPSON, *Granvella*, p. 159.

conservateurs et de l'absolutisme spirituel et temporel il devint l'ennemi mortel du protestantisme et l'adversaire implacable de toute indépendance politique et nationale. Rien d'étonnant si dans tous les pays de l'Europe le parti catholique et absolutiste recherchait l'alliance espagnole, tandis que le parti protestant unissait ses efforts pour combattre le roi d'Espagne. Celui-ci était devenu l'incarnation la plus éclatante du catholicisme militant.

Il était donc bien naturel que la papauté, engagée dans sa lutte gigantesque contre les ennemis de l'Église romaine, vît en lui son allié principal. En réalité, depuis Pie IV, les papes avaient commencé à fonder leurs espérances sur lui et avaient tâché de le pousser toujours plus loin dans son antagonisme contre les hérétiques. Bientôt le dignitaire suprême de l'Église romaine et le vrai chef du parti catholique en Europe unirent leurs forces pour travailler ensemble à réaliser leurs buts communs. Le pape offrait son autorité, ses docteurs, ses diplomates et ses jésuites, Philippe II ses armées et ses flottes, ses trésors et son inquisition. Et le siècle fut témoin d'un spectacle des plus grandioses.

L'entente ne fut pas tout à fait sans dissonances. D'abord, à cause de l'inégalité des ressources, toute entreprise dépendait trop de la volonté de Philippe II, puis, le pape, de son côté, ne pouvait supporter, sans impatience, l'arrogance, la protection imposée, la surveillance malaisée du roi; son honneur, le respect de sa dignité ne lui permettait pas de s'humilier jusqu'à devenir le serviteur du roi d'Espagne. Il avait un besoin urgent de Philippe, il dépendait en beaucoup des ressources de celui-ci, et la puissance du roi constituait une menace perpétuelle pour lui en Italie, mais avec cela il reconnaissait l'obligation d'être le Père universel de tous les catholiques, et non un simple assistant du roi Philippe II.

Donc, sa situation était difficile, précaire même, et c'est précisément cette circonstance là, cette complexité des relations entre l'Espagne et le Saint-Siège, qui sera un des objets principaux des études que je soumets aujourd'hui à l'appréciation du lecteur.

CHAPITRE PREMIER.

LA COUR DE ROME.

Durant le moyen âge Rome était le centre idéal du monde chrétien. Mais vers la fin de cette époque, les liens qui rattachaient les peuples d'Europe au S. Siège se relâchèrent. Les peuples se resserrèrent autour de leurs princes et constituèrent des États nationaux jaloux de leur intégrité. La papauté déchoit à n'être qu'une puissance territorielle en Italie. Mais, avec la victoire de l'humanisme et de la Renaissance, elle recouvre la direction de l'œuvre culturelle et civilisatrice. Elle devient pour l'Europe d'alors ce que Paris deviendra plus tard pour le monde civilisé (1), elle devient pour l'Italie sa vraie capitale. Des papes, tels que Jules II et Léon X, la portent à l'apogée de sa gloire comme centre intellectuel et artistique. Tout ce que l'Italie possède de plus excellent, de plus brillant dans les arts, dans les sciences et dans la littérature se rassemble autour de ces papes Mécènes. Rome attire les génies. Elle accumule les richesses et répand les raffinements les plus exquis du luxe mondain.

Cette vie brillante durait encore sous Clément VII, ainsi que nous le prouve l'autobiographie si intéressante

---

(1) PASTOR, *Päpste*, t. IV, p. 395. — BURCKHARDT, t. I. p. 242.

de Benvenuto Cellini (1). Mais, comme il l'a déjà été dit le terrible sac de Rome, en 1527, dispersa tout d'un coup la foule des artistes et des gens de lettre (2) et détruisit la splendeur de la ville des papes. Elle ne se releva que lentement et à grand' peine de ce désastre. Peu à peu la population se remet à augmenter. De 32,000 qu'elle compte après la catastrophe (3), (55,000 avant le sac!) (4) elle s'est relevée à près de 50,000 sous Paul IV (5). En 1560, s'il faut croire l'assertion de l'ambassadeur vénitien Luigi Mocenigo (6), elle montait à 70,000. A partire du pontificat de Pie IV, le chiffre des habitants monte rapidement: il arrive à 80,000 en 1563 (7) (le nombre de 140,000 donné par Giov. Corraro, en 1581, ne peut être qu'une exagération); elle est évaluée à 110,000 a la fin du XVI:e siècle (8).

Le fait que Rome ne dépérissait point, malgré tout, tenait à des raisons spéciales. Elle restait toujours la résidence des papes, le siège de l'administration centrale de l'Église catholique le lieu ou les plus hautes dignités ecclésiastiques étaient distribuées, où les emplois, les prébendes, les pensions pleuvaient. Tout homme de talent pouvait espérer d'y arriver aux places les plus élevées de l'hiérarchie, d'y faire fortune. (9) Les

(1) *Vita di Benvenuto Cellini.*

(2) GREGOROVIUS, *Stadt Rom*, t. VIII, p. 592—597.

(3) GREGOROVIUS, l. c., p. 592.

(4) BURCKHARDT, t. I, p. 319.

(5) ALBERI, *Relazioni*, Sér. II, t. IV, p. 35.

(6) *Id.*, *ibid.*, p. 83.

(7) *Id.*, *ibid.*, p. 277.

(8) BROSCH, p. 340.

(9) PASTOR, t. IV, p. 385. — *Relatione de Cardinali nella Vita di Clemente 8:o.* MS. *Urbin.* 837. Bibl. Vat. — Ce manuscrit, existant en une copie contemporaine, et composé par quelque agent espagnol à Rome pour servir d'instruction à un nouvel ambassadeur d'Espagne, encore inexpérimenté des affaires de la cour pontificale, dit entre autres: »Et l'essere (la papauté)

riches s'y trouvaient très bien, car les charges et les emplois de la Curie se vendaient en grande partie. En effet, on achetait un emploi moyennant une somme fixe et on jouissait ainsi d'un revenu fort respectable (jusqu'à 12 $^0/_0$!). Ou bien on plaçait son argent dans les grands emprunts des papes, les *monti*. Nul endroit n'était plus convenable que Rome pour les placements d'argent. (1) Les impôts étaient légers, et une foule de gens y passaient leur vie a dépenser leurs rentes. Le concours des étrangers était énorme et faisait circuler l'argent. La ville était belle, la vie y était agréable. Rien de plus naturel, par conséquent, que les ambitieux, les désœuvrés, les aventuriers y affluassent! D'un autre coté les personnes doctes et pieuses, les prêtres de la bonne espèce, en d'autres termes, n'y étaient nullement rares. Ils y venaient chercher le prix de leurs vertus et de leur érudition.

Ainsi, au milieu du XVI:e siècle, la Cour de Rome se présentait sous le double aspect du rendez-vous favori des sollicitateurs d'emplois et simultanément des ecclésiastiques les plus respectables du temps. (2) Pourtant — et surtout depuis le milieu du siècle — on n'y menait plus la vie de cour brillante et variée des temps précédents. Les cardinaux, par exemple, n'allaient plus danser aux fêtes, ils ne fréquantaient plus les bals masqués et ne soupaient plus avec des courtisanes. L'épo-

---

Principato di natura elettivo à cui possono aspirare tutti i generi degl'huomini, l'una et l'altra delle quali conditioni invitano i più vivaci et i più cupidi di grandezza, e d'honor à venire quà, di maniera che non è di maraviglia, che qui fioriscano i più acuti ingegni et i più elevati intelletti del mondo«.

(1) PASTOR. l, c.. p. 386. — RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p, 265.

(2) ALBERI, Sér. II, t. III p. 374. — t. IV, p. 31. COMMENDONE, *Discorso*, MS., voir ci-dessous. — A l'égard de la Cour romaine il faut lire le petit aperçu brillant dans le »Instruzione data da Papa Sisto V:o al Cardinale Montalto suo Nepote nell' anno 1587», HÜBNER, *Sisto* V, t. II, p. 220—221.

que de Paul III et de Jules III vit encore, il est vrai, des somptuosités brillantes, des armées de courtisans oisifs et des scènes d'une vie seigneuriale pompeuse et magnifique. On pourrait même appeler les jours de Jules III le dernier éclat de gaîté insoucieuse de la Renaissance. Mais déjà le courant réformateur exigeait impérieusement le respect pour la dignité de l'Église et des manières décentes chez ses ministres. Paul IV inaugura à cet égard une époque nouvelle; par son exemple et par ses actes il réforma la cour, si radicalement, que les contemporains stupéfiés déclarèrent qu'il avait transformé Rome en un monastère (1).

Si l'avénement de Pie IV sembla d'abord inaugurer un régime moins dur, l'application des décrets du concile de Trente eut bientôt l'effet contraire et rendit plus sévères les mœurs de la Cour pontificale. En outre, le nombre des prélats vivant à la Cour décroissait rapidement à cause de l'obligation imposée a chaque évêque de résider dans son diocèse et à cause du nombre diminué par la Réforme des bénéfices disponibles (2). L'aspect de la Cour changeait visiblement (3). La joie, les pompes disparaissaient. La bigoterie, la dévotion gagnaient chacun. S. Charles Borromée, favori de Pie IV, et le pape Pie V étaient des saints. A Rome il devenait indispensable d'être dévot. (4)

L'ancien Camérier de Jules III, Jean François Commendone nous donne, dans un »discorso» composé par lui, certains détails fort intéressants concernant les chances qui se présentaient à ceux qui venaient à Rome chercher fortune, et sur la vie générale à la Cour pon-

---

(1) ALBERI, t. IV, p. 48 (L. Mocenigo en 1569).

(2) Paul III avait réduit considérablement le nombre des charges vénales. BROSCH, p. 202—203.

(3) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 136—137 (Giac. Soranzo 1565), 213—214 (Paolo Tiepolo 1576).

(4) *Ibid.*, p. 138. — BASCHET, p. 192.

tificale. A en juger par les copies nombreuses conservées dans les différentes bibliothèques de Rome, le discorso est devenu célèbre même à une époque ou abondaient les discours de ce genre contenant des renseignements sur les mœurs de Rome à l'usage des contemporains. Cela, joint aux qualités personnelles de l'auteur m'induit à rapporter ici quelques points de ce document, bien que Ranke en ait déja donné un résumé sommaire dans son »Histoire des papes romains» (1). L'ouvrage de Commendone semble dater du commencement du pontificat de Paul IV (2).

L'auteur commence par se moquer un peu de ceux qui n'ont pas réussi ou qui ont eu de la mauvaise chance, de ceux qui ne sont ni riches ni pauvres, qui ne dépassent en rien la moyenne et qui ne comptent pour rien dans les intrigues de la Cour. Ils sont avides, mécontents; ils envient le bonheur des autres, et ils accusent le hasard de toutes les adversités qu'ils subissent. En effet, le hasard compte pour beaucoup à Rome. Les petites circonstances de la vie journalière jouent un rôle considérable dans la capitale de la chrétienté. On y vit au hasard. On y dépense sans compter et on y gagne sans s'y être attendu. Tout y change

---

(1) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 333 et suiv.; t. XXXIX p. 57—58 (Documents, pièce 48.)

(2) *Giovan Fr:co Commendone, Discorso sopra la Corte di Roma* (Réponse à Gerolamo Savorgnano) ou bien, *Discorso sopra la Corte di Roma di Monsignor Commendone vescovo di Zante.* P, ex. *Barb. Lat.* 5670. Bibl. Vat. — On arrive à cette date approximative si l'on tient compte de ce que l'auteur parle de la nécessité d'une réforme de l'Église, d'un concile oecuménique ainsi que du désir commun de créer un pape dévot et sévère. (Paul IV ne se montra guère zélé pour l'Église pendant les premières années de son pontificat). De plus, dans la rubrique des manuscrits, l'auteur est appelé quelquefois évêque de Zante, ce qu'il devint en 1555, après le décès de Jules III, etc. — Commendone arrive à Rome en 1551.

très vite et très souvent (1). Tout y dépend de la vie d'un seul homme, souvent vieux et d'une santé incertaine, et la mort de cette homme produit un changement radical dans la composition entière de la cour. Car les serviteurs et les favoris du défunt doivent céder la place à ceux du successeur, et l'attitude que celui-ci observe dans les questions vitales du temps est diamétralement opposé a celle de son prédecesseur (2). Rome ne ressemble pas à une ville, mais à une foire ou à une Diète. Certains des emplois se vendent, d'autres se transmettent par hérédité. Un homme, arrivé au pouvoir suprême, prodigue les revenus de l'Église à ses parents et à ses favoris, et ceux-ci profitent de leur position avantageuse mais éphémère pour piller autant qu'ils peuvent les fonds du S. Siège. Le nombre des habitants de la ville varie constamment et ses rues et ses places changent de nom continuellement. Aussi, un ami de Commendone prétendait-il que l'on ne peut savoir si l'inconstance du ciel romain dépend de la variabilité de la cour ou vice versa! (3)

La cupidité y est générale et atteint des proportions épouvantables. C'est surtout la famille du pape qui excelle à se procurer toujours des revenus ecclésiastiques (4). Le pape y consent »non per malitia ma per una spensierata negligenza con la quale altro non mira se non à viver lietamente et a godere et come persona a cui sia pervenuta una grande et inaspettata heredità parte permette che ne sia tolta per non entrare in contese ò travagli, parte ne è prodigo perche non gli pare donare il suo.» Si l'on a une charge on ne pense à la remplir ni consciencieusement ni à l'avantage de

(1) Cfr. à cet égard ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 224.

(2) »Opera quasi direttamente all'opposito del predecessore».

(3) Cfr. ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 185: »Le cose di Roma stanno continuamento sul variare.»

(4) Cfr. ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 88 (Girolamo Soranzo 1563).

l'Église, mais on en tire tout le profit possible et à la fin on la »résigne«, on la lègue à ses parents comme un bien privé. Une réforme de la Curie romaine serait plus que nécessaire. Pour les hommes bons et les pieux, l'existence dans un entourage pareil est presque insupportable. Au surplus, à cause de la foule dépravée qui entoure le pape, il leur est extrêmement difficile d'arriver jusqu'á étaler devant lui la plénitude de leurs vertus et d'en recevoir le prix qu'ils méritent. Ils sont d'autant plus dignes d'éloges s'ils restent vertueux sous un tel état des choses!

En général, celui qui vient à Rome pourvu d'un bon caractère est comme quelqu'un qui tomberait inopinément dans une ruelle obscure: tant les ténèbres y sont intenses. Mais, avec le temps, il s'accoutume à l'obscurité, il s'habitue à voir tout d'un œil clair. Il apprend à ne pas »se scandaliser» de ce qu'il voit et il acquiert l'habileté et l'expérience qu'il faut pour réussir dans le métier.

Commendone passe ensuite à l'étude des chances que rencontre un jeune homme qui vient à Rome pour faire sa carrière. Qui se destine à »la voie des honneurs» — voie pénible à suivre, reçoit le conseil, s'il est pauvre, de se chercher une place de secrétaire soit chez le pape soit chez un cardinal, soit chez quelqu'autre prélat. S'il vise à arriver à la secrétairerie pontificale (1), il doit commencer par prendre service auprès d'un des »secrétaires majeurs» (un luogo sotto i secretarij maggiori) pour pouvoir dans la suite avancer lui-même à secrétaire, emploi qui est d'une certaine importance (2).

(1) Voir ci-dessous, la fin de ce chapitre.

(2) »Perche il Pontefice come è fatto a di bisogno d'huomini per la secreteria, et per le facende dello stato, et non vi havendo de suoi à bastanza per la proportione sudetta et andando la cosa per gradi i Richi non vogliono o non possono

S'il prend service chez une personne privée, il commence par devenir par exemple »Camérier» — comme qui dirait valet de chambre — pour passer ensuite, grâce à son intelligence et à son adresse, au rôle de secrétaire. Il acquiert alors facilement une grande influence sur son maître. Il traite toutes les affaires (1) et il peut obtenir bien des choses par son intermédiaire. Il vaut mieux se chercher un patron qui soit encore sans pouvoir, mais ambitieux et remuant, que de lier sa déstinée à celle d'un personnage riche et influent, mais qui ne se soucie guère de monter plus haut. Quelquesuns s'attachent aux parents et neveux du pape qui ont auprès de ce dernier plus d'importance que le reste des courtisans, mais tous ces postes ne sont que des positions incertaines. Pour pouvoir vraiment avancer il faut sans cesse se ménager des relations, il faut s'insinuer auprès d'une foule de cardinaux et il ne faut point négliger leurs »familiers» et leurs serviteurs. Posséder des connaissances juridiques constitue un avantage important. Car l'accès aux dignités élevées est difficile et il l'est encore plus d'arriver à avoir de l'influence sur les affaires politiques. Les papes ne veulent guère de serviteurs possédant trop de lumières et d'autorité (2).

C'est ainsi que se prononce le camérier Commen-

---

tolerare le fatiche ne gli Ill:ri abbasarsi, et i dipendenti dagli altri Prencipi in molte cose mancano di confidenza. Per il che la virtù in qualunque persona et dovunque nata è possente à mettersi inanzi.»

(1) »Se per caso entra à questo ufficio Cam:ro una persona che habbia un poco d'ingegno et mediocre mano di scrivere, spesse volte passa inanti à esser secretario delle cose più secrete et importanti.»

(2) »Quasi ordinariamente i Signori vogliono più tosto servirsi di chi habbia una buona mano à scrivere che di chi habbia un bello ingegno».

done. Nous aurons ci-dessous encore l'occasion de revenir à son discours.

Le but premier de ces existences assoiffées d'ambition était d'obtenir le chapeau rouge des cardinaux. Le Sacré-Collège cardinalice n'avait pas encore perdu son ancienne splendeur. Il pouvait encore exercer une pression assez forte sur le Souverain Pontife. Dans les consistoires, c'est à dire, dans les assemblées cardinalices, présidées par le pape lui-même, on délibérait au sujet des questions les plus importantes, et les opinions qui émettaient les cardinaux, avaient une influence décisive sur les résolutions du Saint-Père. Ce ne furent que Grègoire XIII et Sixte-Quint qui, vers la fin du siècle, réduisirent de fait l'importance du collège cardinalice en transformant les consistoires en des séances purement cérémonielles, et en divisant le collège en des congrégations ayant chacune sa compétence limitée et uniquement consultative (1).

Pourtant, au milieu du XVI:e siècle, les signes d'une décadence naissante se font déjà remarquer dans le vénérable corps des cardinaux (2).

D'abord leur nombre était devenu — selon l'avis des contemporains (3) — tout à fait démesuré et rendait impossible à chacun d'eux d'obtenir une position importante. De 45 qu'ils avaient été à l'avénement de Jules II et 32 à celui de Léon X leur nombre s'était élevé à 52 à la création de Jules III, à 68 à celle de Pie V et à 65 à celle de Grégoire XIII (1572) (4). En 1565

---

(1) BROSCH, p. 285—286.

(2) De HÜBNER, y contredit: *Sisto V*, t. I. p. 50 et suiv., p. 150.

(3) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 97 et 137.

(4) CIACCONIUS, *Vitae Pontificum*, pp. 1037, 1068, 1139, 1201, 1218. Paul III créa 71 cardinaux durant les 15 années de son pontificat!

il avait atteint le chiffre de 75! (1). De plus il y avait une foule de cardinaux pauvres dont la pénurie les condamnait à une insignifiance fâcheuse (2). L'esprit qui regnait dans le corps des princes de l'Église n'était pas non plus des meilleurs. Les ambassadeurs vénitiens accusent les cardinaux de rechercher uniquement leur avantage personnel et de s'efforcer par tous les moyens possibles de se frayer le chemin à la tiare (3). Ils passent tout leur temps — disent ils — à tramer des intrigues et à calculer leurs chances. Cosme de Médicis, duc de Florence, les dépeint de la manière suivante dans une lettre confidentielle a son protecteur Pie V:

»Ho scoperto infinitamente l'humore di questi Reverend:mi il quale è tutto volto al lor particolare et non di questa Santa Sede. B:mo Padre, io cognosco veramente quella esser circonventa da mali animi, e poco zelanti dell'honore, et utile di questa Santa Sede, onde è tutto volto al fine ò del Pontificato, ò d'aumentar le richezze» (4).

Et il les connaissait, lui, il avait parmi eux ses meilleurs amis!

Les Vénitiens affirment qu'on exigeait d'un »sujet papable» qu'il fût un bomhomme facile a mener, prompt a donner et a partager de ses avantages, qu'il ne fût pas trop sévère, ni trop scrupuleux, ni très économe (5).

---

(1) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 137 (la correction de l'éditeur est fausse). A la mort de Martin V il n' yavait eu que 19 cardinaux!

(2) *Ibid.*, pp. 97, 136—137. PASTOR. t. I, p. 259.

(3) *Ibid.*, p. 43 (Luigi Mocenigo 1560). 246—247 (Antonio Tiepolo 1578).

(4) Fonds Borghèse, Sér. II, vol. 468, f. 3 (copie). Arch. Vat. – La date de la lettre est incertaine. Peut-être a-t-elle été écrite le 16 février 1568.

(5) ALBERI, Sér. II, t. IV, pp. 43, 184—185.

Chacun voulait un pape qui lui serait favorable et duquel il pouvait espérer des faveurs personnelles.

On regrettait le manque d'esprits indépendants dans le Sacré-Collège. Il n'y existait presque personne qui eût osé objecter quelque chose aux paroles du pape (1). Les théologiens y étaient rares et sans valeur, mais les jurisconsultes y abondaient, disait en 1569 Paul Tiepolo (2). L'échange d'un poste dans la magistrature civile contre un emploi dans l'administration ecclésiastique, où l'on pouvait monter facilement aux charges les plus hautes, en se faisant ordonner prêtre, était devenu bien commun. On troquait parfois une chaire universitaire contre un chapeau de cardinal. Hugues Buoncompagni, le futur pape Grégoire XIII, en est un des exemples les plus connus. Citons encore Palleotti (créé cardinal le 12. III 1565, † 1597), le savant professeur de Bologne, zélé pour la réforme et dont la doctrine brillait au concile de Trente. Le cardinal Simoneta (créé le 26. II. 1561, † 1568) fut lui aussi un jurisconsulte célèbre, légat a Trente en 1561 et Dataire de Pie IV (3).

Les diplomates du S. Siège se distinguaient autant par leur habileté que par leur nombre, de sorte que les traditions glorieuses de la diplomatie pontificale — la plus ancienne de l'Europe (4) — furent maintenus avec éclat. Parmi ceux qui atteignirent la dignité cardinalice il a été question de Morone. Sans contredit il fut un des premiers diplomates de son temps (cardinal le 2. VII. 1542 † 1580). C'était un homme d'une profonde expérience, surtout par rapport aux affaires

---

(1) *Ibid.*, Sér. II, t. IV, p. 97 (Girolamo Soranzo 1563).

(4) *Ibid.*, p. 183. Cfr. ŠUSTA, *Die Röm. Curie u. d. Concil*, p. XLIII et suiv.

(3) Pour le titre de Dataire voir ci-dessous p. 34. Les dates concernant les cardinaux énumérés ci-dessous sont tirées, en majeure partie, de CIACCONIUS, *Vitae Pontificum*.

(4) KRAUSKE, *Ständ. Diplomatie* p. 8–9.

de l'Allemagne, doué d'un grand tact et d'un sens singulier pour ce qui était possible, (1) bien vu des empereurs et légat en Allemagne a plusieurs reprises, grand ami des jésuites (2) et confident de trois papes consécutifs. Commendone aussi cueillit des lauriers dans le domaine de la diplomatie. Infatigable à parcourir les pays contaminés par l'hérésie, il visita l'Angleterre, l'Allemagne du Nord, la Pologne même deux fois (de 1563 à 1565 et de 1571 à 1573) et fit des séjours prolongés a la cour impériale (3). Il mourut en 1574. On ne·saurait guère estimer trop haut les services que ces deux hommes ont rendu à la cause catholique.

Citons comme théologien »pourpré» d'une érudition profonde le Polonais Stanislas Hosius, cardinal de Warinié (cr. 26. II. 1561, † 1579), légat à Trente en 1561. Quoique d'une intelligence plutôt étroite, grâce à son autorité incontestable en matière de théologie, à sa vertu irréprochable et à sa foi éprouvée, il fut appelé à Rome où ces qualités précieuses rendaient sa présence désirée. Il travailla beaucoup à la coversion de l'Allemagne et de la Suède et pour la Pologne, sa patrie, il fut le pilier de la foi chancelante (4).

Guillaume Sirleto (cr. 12. III. 1565, † 1585) fut aussi un exemple de piété. Il possédait les connaissances les plus solides dans les langues de la Bible et dans les Pères de l'Église, ce qui faisait de lui l'oracle de son temps en ces matières. Il fournit aux théologiens du pape, pour les discussions dogmatiques de Trente,

---

(1) GOTHEIN, p. 141.

(2) *Id. ibid.*, p. 145. CIACCONIUS p. 1125.

(3) Commendone était même sur le point d'aborder les pays Scandinaves, voir H. BIAUDET, *Commendones legation 1561*, dans les *Acta Societatis Scientiarum Fennicae*. t. XLVII (numéro 19).

(4) Sur Hosius voir A. EICHHORN, *Der ermländische Bischof und Cardinal Stanislaus Hosius*, t. I—II, Mainz 1854—1855. — BIAUDET, *Le Saint Siège et la Suède*, surtout p. 340.

des arguments inappréciables qu'il tirait de l'Écriture Sainte et des Pères. Bibliothécaire de la Vaticane (en 1570), il l'enrichit considérablement; il assuma la responsabilité de surveiller la réédition de la Vulgate (1).

Son éminent disciple, Saint Charles Borromée (créé le 31. I. 1560, † 1584, canonisé en 1610), joua un rôle important dans l'oeuvre de la réforme catholique. Mais ce n'est que comme évêque de Milan (où il résida depuis 1566) qu'il parvint a réaliser, sur un vaste terrain, ses idées réformatrices. L'Italie septentrionale lui doit en grande partie la restauration de la foi et la réorganisation de l'hiérarchie délabrée. La Suisse, aussi, se ressentit de son activité; le Collège Helvétique, qu'il fonda a Milan, fut un puissant support pour le catholicisme dans ce pays, et la ligue, conclue entre les cantons catholiques, et que vint bientôt renforcer une alliance avec l'Espagne, ne porte pas sans raison le nom de »Ligue Borromée.» L'idée exagerée qu'il s'était formée de sa dignité épiscopale ainsi que des droits de l'Église n'était pas compatible avec la conception tout aussi haute que les gouverneurs espagnols de Milan avaient de leur propres droits, à eux. Les conflits violents qui naquirent de cette divergence de vues furent la cause de soucis graves pour le Saint-Père à Rome. (Nous en reparlerons plus loin) (2).

Hosius, Sirleto et Borromée sont les vrais modèles des apôtres du catholicisme régénéré. Comme preuve de leur zèle religieux, notons que les deux premiers allèrent jusqu'à se dépouiller de tout leur argent pour le donner aux pauvres et qu'il se virent ainsi réduits eux-même à une misère momentanée. Le dernier

---

(1) GOYAU, *Papauté*, p. 222 et suiv.

(2) Consulter pour Borromeo: A SALA, *Vita di S. Carlo Borromeo*. Milano 1858—1862. 4 vols, — CANTÙ, Italiani, t. III, p. 491—492.

Borromée avait pris pour modèle l'évêque Ghiberti de Vérone.

quoique riche, et entouré de toute la magnificence de la cour romaine, se soumettait à des privations si atroces qu'elles causaint de vives inquiéetudes à son oncle le pape. — L'aristocratie romaine possédait dans le Sacré-Collège des représentants de marque, tels que Frédéric et Pierdonato Cesi, les deux Sforza di Santa Fiora, le savant Flavio Orsini, Marc Antoine Colonna († 1597), bibliothécaire de la Vaticane (en 1572) et protecteur des lettres, Prospère Santa Croce († 1589), savant et diplomate, Giacomo Savelli († 1587) et d'autres.

Les cardinaux les plus importants étaient cependant les membres des maisons princières d'Italie, les Farnèse, les d'Este et les Médicis. C'étaient eux qui dirigeaient les conclaves, où ils s'efforçaient, sinon de se faire élire eux-mêmes, au moins de faire tomber les votes sur leurs partisans, pour parvenir ainsi à tenir dans leurs mains les fils de la politique romaine.

Alexandre Farnèse, créé cardinal à l'âge de 14 ans, le 21 mai 1534 (il mourut en 1589) put se croire à plusieurs reprises destiné à obtenir la tiare, mais il se voyait toujours exclu par les combinaisons de ses adversaires et il dut se borner à faire élire des candidats proposés par lui. Aussi le peuple l'appelait-il »le faiseur de papes» et, en réalité, on peut dire qu'il a »fait» au moins les papes Jules III, Paul IV et Pie V. Homme aimable, grand seigneur, vrai prince de l'Église, il fut aimé de tous, et jamais personne n'eut à se plaindre de sa rancune, au contraire, on le vantait de ne s'être jamais vengé. Quoique rompu aux affaires dès le temps de son grand'père Paul III, dont il avait été le ministre confidentiel, et représentant l'illustre maison de Parme, son influence sur les événements politiques ne fut pourtant jamais considérable. Il était peut-être un peu trop amateur du faste, et de la bonne vie, des bâtiments et — des œuvres pies. Sa munificence était proverbiale, son goût artistique et raffiné, et à la fin de

sa vie il se vantait d'avoir accompli deux choses au monde: l'église du Gesù à Rome et sa fille naturelle la belle Clélia! (1)

Son ennemi principal, parmi les cardinaux, devint avec le temps Ferdinand de Médicis, (2) créé, lui aussi à l'âge de quatorze ans (12. II. 1565, en 1587 grand duc de Toscane). Vrai génie politique, le fils du second duc de Florence avait pour but unique de toutes ses actions l'avantage de sa famille. On peut le blâmer de cette faiblesse, mais on ne doit pas oublier que, pour le trône chancelant des Médicis, le Saint-Siège était le seul appui sûr. Le cardinal (3), plus redouté qu'aimé par ses collègues, réussit à déjouer le plus souvent les projets de son adversaire. En 1585 il détermina l'élection de Sixte Quint (4).

Le cardinal de Ferrare, Louis d'Este (cr. 26 II. 1561, † 1586) représentait la troisième grande principauté de l'Italie. Fils de la malheureuse Renée (la fille de Louis XII, connue comme protectrice de Calvin et de Clément Marot, et poursuivie pour ses tendances hérétiques) il resta fidèle aux traditions de sa maison et favorisa les intérêts de la France, ce qui ne fut pas sans importance pour ce pays (5). Son hospitalité n'avait pas d'égale, et ses revenus immenses, qui n'étaient dépassés à Rome, que par ceux du cardinal Farnèse (6)

---

(1) LITTA, *Fam. Farnese.*

(2) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 224.

(3) Il faut le distinguer du cardinal Alexandre de Médicis, appelé cardinal de Florence, et devenu en 1605 le pape Léon XI.

(4) HÜBNER, t. I, p. 155—160.

(5) HÜBNER, t. I. p. 129.

(6) HÜBNER, affirme (t. I. p. 129 n. 4) que Farnèse avait 120,000 *scudi* de rentes, d'Este, 90,000. Au contraire l'abbé Babbi, correspondant de Cosme I à Rome, estime celles du premier à 80,000 seulement (en 1572). Archives d'Etat de Florence, Arch. Med. Filza 3598, f. 159.

lui permettaient de mener une vie magnifique, illustrée par les splendeurs du luxe et assaisonnée par les bénédictions des milliers de pauvres qui vivaient de ses secours. Il était d'une intelligence rare, il avait des vues larges, mais il ne réussit jamais à garder une position indépendante dans les conclaves. Ennemi implacable de Farnèse, il suivait souvent les enseignes de son jeune collègue, le cardinal de Médicis (1).

Nommons encore quelques cardinaux notables, représentants officieux de puissances étrangères: Les deux cardinaux Madrucci, le cardinal de Trente († 1578) et Ludovico Madruzzo (ou Madrucci, † 1600) qui surveillaient les intérêts de l'Autriche, et le cardinal Pacheco (cr. 26. II. 1564, † 1579), qui représentait ceux de l'Espagne. Il fut secondé dans cette tâche par Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle (créé le 26. II. 1561, † 1586), jadis évêque d'Arras. Après quoi nous le trouvons à Rome, de 1566 à 1571, à Naples, en qualité de vice-roi de 1571 à 1575, puis de nouveau à Rome jusqu'au jour où (en 1579) Philippe II, désireux d'utiliser son expérience et son intelligence pénétrante, l'appela à son service comme ministre et principal conseiller. Dans cette position il acquit, dès lors, une influence considérable, qui se fit bientôt remarquer dans les évènements politiques du temps, et que nous signalerons plus loin (2).

En outre chaque pays avait encore parmi les cardinaux son Protecteur, chargé de veiller à ce que les intérêts et la dignité des pays respectifs ne fussent pas lésés. Ainsi, le cardinal de Ferrare était le Protecteur de la France, Farnèse, celui de la Pologne et

---

(1) HÜBNER, t. I, pp. 129—130 et 155—156. ALBERI, Sér. II, t. IV. pp 143, 322.

(2) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 17—65. — WEISS, *Papiers d'État*, p. XVI et suiv.

du Portugal, Ludovico Madruzzo de l'Allemagne, Morone de l'Angleterre et de la Hongrie: Médicis et Pacheco étaient Protecteurs de l'Espagne. Les Protecteurs se montraient souvent assez dévoués à la couronne qu'ils servaient même jusqu'à oublier quelque fois les intérêts du Saint-Siège.

Mais les cardinaux dépendaient encore sous d'autres rapports des princes. Ces derniers jugeaient souvent à propos de se procurer — à bons deniers comptants — des amis fidèles dans le Sacré-Collège. Ils s'assuraient ainsi une part à l'élection des papes et des moyens d'influencer la politique pontificale (1). C'est ainsi que Cosme I de Toscane avait dans le Sacré Collège toujours un groupe de cinq ou six partisans dévoués sur lesquels il pouvait compter et dont le nombre pouvait facilement s'accroître, dans le cas d'un conclave (2). Mais les rivalités sanglantes des rois de France et d'Espagne furent d'une importance bien plus générale. Dès leur origine elles divisèrent le collège cardinalice en deux partis violemment opposés et qui se combattaient avec acharnement à chaque occasion sans la moindre considération pour le bien de l'Église. On les appelait les partis français et espagnol, et l'on parlait publiquement de cardinaux »français» et »espagnols» pour désigner les partisans des deux royaumes ennemis. L'issue des conclaves dépendait bien souvent des forces dont pouvaient disposer ces deux partis (3).

Après le concile de Trente les papes commencèrent

(1) ALBERI, Sér. II, vol. V, p. 43—44: »non essendo si pui dire alcun cardinale che, per causa de' vescovati, benefici o pensioni non si sia obligato con qualche principe».

(2) ALBERI, Sér. II, vol. IV, p. 183.

(3) Comme il à déja été dit l'élection de Jules III fut l'oeuvre de la faction française. — On parlait aussi de la »fazione francese» et »fazione spagnuola.»

à incliner toujours plus vers la politique espagnole. En même temps les guerres civiles ravageaient la France et eurent pour effet d'affaiblir de plus en plus à Rome l'influence de ce pays. La conséquence en fut pour le collège cardinalice, une forte altération dans le groupement des partis. En réalité la faction espagnole gagna du terrain, la faction française en perdit. De plus, le roi de France manquait de ressources, tandis que le roi d'Espagne se montrait généreux et par son autorité, par la position qu'il occupait en Italie, il pouvait beaucoup dans la ville des papes. Les cardinaux, qui obéissaient à ses ordres déja par le fait qu'ils étaient ses sujets immédiats s'y trouvaient en grand nombre (1).

Cependant Philippe II avait eu des surprises désagréables à certains conclaves (p. ex. en 1555 et en 1559). S'exagérant la faiblesse notoire de son adversaire, il néglige de payer régulièrement les pensions de ses partisans (2). Il arrive qu'il ne témoigne d'intérêt à ce qui se passe dans les conclaves que par un »véto» opposé à l'élection de tel ou tel cardinal. Ainsi, en 1573, il écarte Farnèse qui, tout écumant de rage, ne s'en soumet pas moins à la volonté du puissant roi (3). Abandonnés à eux-mêmes les cardinaux finissent par se grouper autour de chefs sortis de leur propre milieu, et qui n'ont d'autre ambition que leur propre grandeur: les Farnèse, les d'Este, les Médicis etc. ainsi qu'autour des »neveux» des papes défunts (4). Ce sont alors des

(1) 16 en 1576. ALBERI, Sér. II vol. IV, p. 222.

(2) Selon l'assertion de P. Tiepolo en 1569, il n'avait rien payé depuis 1555, pendant dix années consécutives, et même après il ne payait que peu. ALBERI l. c. p. 183. — Soranzo, en 1565, signale déjà que les deux rois ont presque cessé de payer des pensions. *Ibid.*, p. 137.

(3) *Ibid.* p. 223, 248.

(4) *Ibid.* p. 183; 223—224; 251.

circonstances accidentelles qui déterminent les fluctuations du haut collège.

Les deux partis traditionnels n'avaient cependant pas cessé de vivre. Le contraste n'était que momentanément affaibli, mais, vers la fin du siècle (1), il réapparait plus fort que jamais et prend alors une importance nouvelle. Il s'agit maintenant pour Philippe II, de rehausser par le prestige de l'approbation papale (2) son projet de se soumettre la France, pour Henri de Navarre d'obtenir du pape la reconnaissance de son droit à la couronne de France et de se créer en vue de cela à la Cour romaine un fort parti parmi les cardinaux. Ce n'est que sous le pape Clément VIII, à l'aube du XVII:e siècle, que la diplomatie française réussit enfin, à opposer une résistance effective à la préponderance du parti espagnol dans le vénérable corps des cardinaux romains.

Le tableau tracé ci-dessus des mœurs et des conditions intérieures de la Cour de Rome, les portraits esquissés de quelques personnages qui y vivaient et y agissaient témoignent, avouons-le, d'un triste avilissement moral dans cette société qui aurait du être le modèle du clergé catholique (3). Et cependant ce serait

---

(1) En 1578 déjà A. Tiepolo observe qu'un certain nombre de cardinaux touchent des pensions ou de la France ou de l'Espagne et, par d'autres observations encore, il confirme la vitalité manifeste des deux factions adverses. ALBERI, Sér. II, vol. IV, pp. 248—249 et 251.

(2) *Ibid.*, p. 364—365.

(3) Pour ne pas être jugé de parti pris je tiens à faire observer que j'appuie mes appréciations sur les *Relazioni* des ambassadeurs vénitiens, ces diplomates regardés comme les observateurs les plus intelligents, les plus attentifs et les plus véridiques de leur temps. Jusqu'à present, du moins, nul historien n'a cru devoir mettre en doute leur perspicacité, ni contester leurs jugements et leurs observations. On sait combien RANKE a puisé a leurs récits. BASCHET (qui indique ce fait dans son

une erreur de croire que la Réforme Catholique n'a rien fait pour améliorer l'état des choses. En effet, le grand renouveau ecclésiastique et religieux avait transformé du tout au tout l'aspect extérieur de la Cour de Rome. Les décrets du Concile de Trente, appliqués à Rome par plusieurs papes consécutifs, dont la dévotion et la vie pieuse étaient incontestables (1) avaient eu l'effet d'embaumer pour ainsi dire la vie publique d'une odeur de bigoterie. La conception générale des devoirs d'un prêtre s'était modifiée et ne permettait plus des allures mondaines et des extravagances scandaleuses chez les ministres du culte divin. Et les prélats aussi bien que les papes tâchaient d'arranger leur vie extérieure — et souvent l'intérieure — en conformité avec les nouveaux idéals (2). Si donc les récits des Vénitiens, et autres témoins oculaires tout véridiques qu'ils sont nous représentent cette Cour sous un aspect si triste c'est que la nature des hommes ne change pas aussi vite que leurs opinions, et que le niveau morale et intellectuel des Italiens de la seconde moitié du XVI:e siècle était atteint d'une décadence rapide et irrémédiable (3).

* * *

Le but suprême de tout espérance secrète, de toute aspiration mal dissimulée, de toute intrigue hardiment tramée et de tout effort résolu à cette Cour était d'obtenir la dignité pontificale, le pouvoir absolu sur les corps et les âmes de tous les adhérents de l'Église romaine. La splendeur éblouissante de cette dignité, les

---

livre, p. 66—70) a dédié un volume entier — »*La Diplomatie Vénitienne*» — à relever les mérites des relations vénitiennes.

(1) ALBERI, Sér. II, vol. IV, p. 213.

(2) Si l'on se construisait même des palais et des villas on mettait d'ailleurs soin à bâtir des églises et à fonder des œuvres pies, ce que nous verrons plus loin.

(3) Cfr. CANTÙ, t. III, p. 679—680.

ressources puissantes dont elle pouvait disposer, les jouissances multiples qui y étaient attachées, et enfin, le caractère divin qu'elle possédait aux yeux de tous les catholiques croyants, excitait l'ambition de toute âme portée à la grandeur. Car, ainsi qu'on l'a mille fois fait observer, la particularité de cette dignité si élevée était d'être accessible à quiconque. Pour ceux qui aspiraient à la tiare, la naissance, les liens de parenté ne comptaient pour rien, le talent était la seule qualification requise.

Mais, une fois élevés à cette hauteur transcendentale, les hommes n'hésitaient point, à l'époque dont nous parlons, de se servir des avantages temporels qu'elle leur offrait pour satisfaire leurs convoitises égoïstes. Aussitôt papes ils se mettaient à amasser des richesses et à procurer à leur propre famille une position brillante. Bien que j'ai eu déjà l'occasion de toucher à ce fait, le but visé par cette étude m'oblige de m'arrêter encore une fois à cette circonstance et à examiner avec une attention speciale un phénomène qui a été d'une importance extrême, non seulement pour l'époque ici en question, mais pour toute l'histoire de l'Italie, je veux dire, du »népotisme» des papes romains.

Dès leur retour d'Avignon et dès la fin du grand Schisme les papes, en leur qualité de souverains du Patrimoine de Saint-Pierre, s'étaient vus contraints à une lutte acharnée contre leurs voisins ambitieux et contre leurs vassaux rebelles (1). Leur dignité de chefs absolus de toute l'Église avait été de beaucoup éclipsée, et ils s'étaient vus réduits à n'être guère que des princes territoriaux en Italie (2). Aussi possédaient-ils tou-

---

(1) BURCKHARDT, t. I, p. 108—113.

(2) *Id. ibid.*, (p. 111) »—indem dasselbe (das Papstthum) jetzt wesentlich im Geist eines weltlichen italienischen Fürstenthums lebte und handelte».

tes les passions, toutes les convoitises de ceux-ci, et, du désir légitime d'étendre le plus possible le domaine temporel du Saint-Siège en Italie, il n'y avait, pour ces hommes de la Renaissance, qu'un pas pour suivre l'exemple des princes et des condottieri et chercher à établir, à l'abri de la papauté, une principauté héréditaire, chacun pour leur propre famille (1).

Le premier qui s'adonne consciemment et ouvertement à cette tâche est Sixte IV (2), le célèbre protecteur des arts et des lettres. Dépourvu d'égards et de scrupules il réussit à procurer à son neveu Girolamo Riario les seigneuries d'Imola et de Forlí (anciens fiefs de l'Église), et devint ainsi l'inaugurateur de cette nouvelle espèce de népotisme qui se proposait de doter les neveux des papes d'états et de duchés en Italie. Depuis des siècles déjà les papes avaient eu l'habitude de favoriser leurs parents, mais toujours dans des limites restreintes et en se bornant à leur distribuer des bénéfices ecclésiastique et des emplois de Cour. Désormais les ambitions les plus violentes se déchaîneront et la fin du pouvoir temporel des papes semble prochain.

Si Innocent VIII et les siens ne suivirent pas l'exemple donné par Sixte IV, cela tenait uniquement à la cupidité monstrueuse et grossière, qui leur interdisait tout autre intérêt que celui de l'argent (3). Mais c'est au terrible pontificat d'Alexandre VI, ce prodige d'abjection morale sur la trône pontifical, qu'il est reservé de montrer jusq'où peut conduire ce nouveau genre de népotisme des papes romains. César Borgia, »le virtuose du crime», réussit à se rendre maître de tout le Patrimoine, terrain naguère partagé entre une foule de ducs, de petits tyrans et de petites républiques, et

(1) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 29—30.
(2) *Id. ibid.*, p. 30—31. *Il Nipotismo di Roma*, p. 60.
(3) BURCKHARDT, t. I, p. 116—117.

déjà il étend la main pour saisir la triple couronne qui ceint la tête de son père, lorsque tous deux, père et fils, tombent malades victimes, comme on disait, d'un empoisonnement préparé pour un autre mais qui les atteignit eux-mêmes et qui finit par arracher le père (1). Ce sombre pontificat eut néanmoins une conséquence bienfaisante: réunis par César Borgia les États de l'Église ne furent plus jamais disloqués.

Les neveux des papes suivants eurent un sort moins brillant. Jules II n'inclinait guère vers le népotisme (2). Pourtant on peut lui objecter d'avoir laissé le duché d'Urbin échouer à son neveu Francesco Maria de la Rovère, quoiqu'il fût en plein droit de réclamer ce fief comme echu au Saint-Siège (3). Plus remarquables sont les essais de Léon X de procurer à son frère Giuliano le royaume de Naples et de s'emparer pour son neveu Lorenzo du duché d'Urbin, augmenté de la Toscane, de Ferrare, etc. (4). Mais par suite de la mort prématurée de tous deux (Giuliano en 1516 et Lorenzo en 1519) ces intrigues restèrent sans résultat. Clément VII le malheureux, installa définitivenent les Médicis à Florence sans diminuer par cela le domaine de l'Église.

Mais l'intégrité de l'État ecclésiastique fut attaquée encore une fois et cette fois-ci avec une telle adresse que l'attentat réussit. C'était le rusé Paul III qui en fut l'auteur. Il réussit après maintes opérations habiles, à mettre les Farnèse en possession de Parme et de Plaisance, villes soumises à la souveraineté papale. Mais il n'avait pas osé tenter ce coup d'audace sans avoir offert aux cardinaux, parmi lesquels il avait rencontré une forte opposition à ses projets, une récompense fictive, consistant en l'abandon à l'Église des

(1) *Id. ibid.*. p. 125. V. PASTOR, t. III, p. 490—500.
(2) PASTOR, l. c., p. 570—574. BROSCH y contredit, p. 30.
(3) Cfr. BURCKHARDT, t. I, p. 127—120.
(4) BURCKHARDT, t. I p. 130—131. — *Nipotismo*, p. 81.

villes de Nepi, de Camerino etc. terres nouvellement conquises pour le compte de ses neveux (1).

Les Caraffa, qui vinrent après lui, furent moins heureux. Les neveux de Paul IV firent une tentative violente pour se créer un duché des dépouilles de leurs adversaires écrasés, mais grisés par le pouvoir que le pape leur avait concédé, ils se comportèrent en despotes et en scélérats, et leur chute fut aussi rapide que terrible. Le pape lui-même qui les avait chéris outre mesure, les chassa de sa présence, et bientôt il ne resta même plus la trace de leurs projets ambitieux d'empiéter sur le domaine de l'Église (2).

Ce fut peu après la catastrophe des Caraffa que survint la troisième séance du concile de Trente et la propagation énorme des idées réformatrices. Le pape Pie IV, homme sage et modéré, n'osa pas tenter une réalisation des rêves de ses prédécesseurs, bien qu'on prétende qu'il nourissait l'espoir de réussir à pourvoir sa famille de quelque duché en Italie (3). Il dut se borner à l'enrichir, et s'il ne toucha pas d'autre façon aux biens de l'Église (4) il ne se fit en revanche aucun scrupule de doter ses nombreux parents de gros revenus en rentes et en emplois ecclésiastiques (5). Ce fut là une innovation regardée comme heureuse et accep-

(1) BROSCH, p. 171—173. — *Nipotismo*, p. 89. — RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 169.

(2) RANKE fait valoir (*Werke*, t. XXXVII, p. 195) que le népotisme de Paul IV ne dérivait point de l'inclination traditionnelle des papes pour leurs neveux, mais qu'il favorisait les siens parce qu'il voyait en eux ses plus fidèles alliés contre le pouvoir de l'Espagne.

(3) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 80 (Girol. Soranzo, 1563) et 176—177, 178—179 (P. Tiepolo, 1569).

(4) — »non volendo dare a' suoi dello Stato della Chiesa neppure una pietra». Rel. Melchiorre Michiel (ALBERI, Ser. II t. IV, p. 12).

(5) *Ibid*, p. 89—95 (G. Soranzo) et 176 (P. Tiepolo).

tée avec plaisir par ses successeurs. En effet, à l'exception de son successeur immédiat, Pie V, qui abhorrait le népotisme, les papes prirent dorénavant l'habitude de pourvoir à la prospérité de leur famille en lui abandonnant une partie plus ou moins importante des revenus de la Curie. Pie V promulgua une bulle contre le népotisme *(Admonet nos)* en date du 29 mars 1567, bulle qui fut confirmée par les cardinaux en plein consistoire. Elle interdisait à tout jamais l'aliénation sous prétexte quelconque, de villes et de territoires appartenant au Saint-Siège (1). Et Grégoire XIII, donnant à cette bulle sa confirmation solennelle, fut le premier de toute une série de papes qui suivirent son exemple.

Ainsi c'en était fini de cette espèce de népotisme qui avait visé à constituer des États indépendants (le »staatengründende Nepotismus»). Mais elle avait néanmoins joué un rôle important pour le Saint-Siège. Tandis que la Réforme catholique restaurait en grande partie la domination spirituelle des papes le népotisme de ce genre accomplissait l'oeuvre importante de restituer l'intégrité de leur domaine temporel en Italie (2) Grâce aux ambitions dynastiques des papes et de leurs parents les souverains pontifes restèrent désormais les maîtres de tous les beaux pays qui ont formé ensemble les États de l'Église jusque dans le siècle passé!

Cependant, le népotisme des papes, tout en se développant ainsi que je viens de le décrire, prit une forme nouvelle qui parvint même à survire à la première.

Revenus d'Avignon et contraints à la guerre et à la diplomatie pour se maintenir et pour recouvrer leur pouvoir perdu, les papes se trouvaient brusquement

---

(1) HINOJOSA, *Dispachos*, p. 213. — BROSCH, p. 247. — RANKE, *Werke*, t. XXXVII p. 235.

(2) Urbin échut au S:t Siège en 1631 lorsque s'éteignit la maison de la Rovère. — Ferrare fut incorporée en 1597, après la mort d'Alphonse II d'Este, le dernier de la branche légitime.

avoir besoin d'une politique ou plutôt des instruments d'une politique. Ils n'en étaient pas entièrement dépourvus alors, il est vrai, car la diplomatie pontificale est ancienne, mais, à cette époque de trahisons préméditées et d'égoisme érigé en doctrine il leur fallait des assistants dont le dévoûment ne prêtât à aucun soupçon. Leurs tendances dynastiques rendaient absolument nécessaire la présence de conseillers d'une fidélité allant jusqu'à la complicité. Quoi de plus naturel alors que de recourir à leurs propres parents dont les intérêts devaient être le plus intimement conjoints à ceux des papes mêmes? C'est, en effet, à cette mesure que les papes recoururent.

Tout d'abord, ce phénomène ne se fit pas trop remarquer. Les premiers successeurs de Martin V furent des humanistes et des gens qui ne s'intéressaient pas beaucoup aux affaires politiques: Eugène IV, Nicolas V, Pie II (1). Ils gardèrent pourtant l'habitude, devenue traditionnelle, de créer toujours cardinal un de leurs »neveux» et de l'employer ensuite comme conseiller intime pour excécuter leurs ordres quant aux négociations politiques (2).

C'est de cette manière que les papes de la Renaissance sont constamment assistés des deux »neveux» (au moins), dont l'un laïque, et prêt à saisir le duché ou royaume qu'on pourrait lui procurer, et l'autre, cardinal, est attaché au service intime du pape pour l'aider à administrer les affaires secrètes de la politique (3).

Le premier détenait en même temps quelque haute charge civile, ou militaire: il était gonfalonier de l'Église ou gouverneur de la ville de Rome. L'autre avait

(1) PASTOR, t. I et II.

(2) Voir à l'Appendice la pièce 1: liste des Pontifes et des créations de cardinaux neveux.

(3) RANKE, *Werke*, t. XXXII, p. 300.

une compétence mal définie et limitée uniquement par la volonté et le caractère du pape qu'il servait.

Il va sans dire que sous les papes belliqueux et ambitieux qui se succédèrent depuis Sixte IV jusqu'à Paul IV les cardinaux-neveux exception faite pour César Borgia, lequel, comme on sait, terrorisait même son père, n'avaient guère d'influence politique et qu'ils n'étaient, en réalité, que le premier serviteur de leur maître. Pourtant, dès le commencement du XVI:e siècle il devient intéressant d'observer le développement de cette institution des cardinaux-neveux, et de constater comment elle devient peu à peu une coutume reconnue et indispensable de l'Église ou, du moins, de la Cour romaine (1). Mais il est nécessaire de faire attention à une autre phénomène qui se perpétue à travers les pontificats simultanément et parallèlement à celui des cardinaux-neveux: l'institution du secrétaire domestique.

A mesure que la charge du cardinal-neveu devient de plus en plus stable et que ses fonctions augmentent avec l'accroissement des relations diplomatiques il lui devient nécessaire d'avoir à sa disposition une chancellerie spéciale avec des employés à lui. Le vieux collège des Secrétaires Apostoliques semblait pouvoir en offrir la matière. Par bulle du 31 déc. 1487 Innocent VIII transforma la Secrétairerie Apostolique de manière à ce qu'une partie modeste pût en être détachée pour répondre au besoin croissant d'une véritable Secrétairerie d'État (2).

Voici quelques points de la bulle qui se rapportent plus intimement à notre sujet:

---

(1) V. l'Appendice, pièce I.

(2) *Magnum Bullarium Romanum*, t. I. p. 441. — (Dans l'édition moderne du *Bull. Rom.*, de Turin, elle se trouve au t. V. p. 333). A la Bibliothèque Vaticane j'ai consulté le MS *Ottob.* 492. — PASTOR ne fait mention de toute la bulle qu'en passant (t. III, p. 270—271). — V. aussi v. SICKEL, *Röm. Ber.* t. I, p. 40—41.

Les soi-disants secrétaires (1), que les pontifes romains ont eu l'habitude de s'adjoindre pour le maniement des affaires publiques, ont été réduits, par les papes Calixte III et Pie II, au nombre de six seulement. Mais pour racheter la mitre et autres objets précieux qu'on avait été forcé d'engager récemment, pour se procurer de l'argent enfin, le pape a résolu de créer dix-huit nouveaux emplois de Secrétaires Apostoliques (et de les vendre tous les dix-huit pour la somme de 62,400 florins d'or!). La Curie en tirera du reste un profit même idéal, et notamment »*faciliori, celeriori, diligentiori et magis accuratae expeditioni Brevium et aliarum litterarum Apostolicarum, quae per eosdem Secretarios tam in Cancellaria, quam per Cameram secretam Pontificis pro tempore expediuntur*» (2). On conférera à ces secrétaires le rang d'évêques ou de protonotaires, en général de prélats, s'ils ne le possèdent dejá pas avant leur nomination (3). Ils formeront ensemble un collège fermé »*cum comuni arca sive bursa, sigilli, capella, capellano et aliis collegialibus insigniis*» qui jusqu'alors avaient été concédés aux secrétaires des papes, et ils auront tous les émoluments et tous les privilèges de

(1) Les »secrétaires» nous sont connus dès le temps de l'Exile. Ils écrivaient les brefs etc. BRESSLAU, *Handbuch*, p. 243.

(2) Les bulles pontificales pouvaient à cette époque être expédiées de deux manières différentes, ou par la voie de la Chancellerie, ou par celle de la Chambre Apostolique. »La *via di cancelleria* comportait à la fois beaucoup de formalisme et beaucoup de frais; la *via di camera* réduisait le formalisme et maintenait les frais». GOYAU, *Gouvernem. de l'Église*, p. 88. —

(3) *Quod nostri et pro tempore existentis Romani Pontificis Secretarii debeant esse . . . Et in Notariatus dictae Sedis officio, aut in Episcopali vel majori Ecclesisatica dignitate constituti vel assumpti . . . eorum singulos, qui in hujusmodi Praelatura, aut dicto Notariatus officio adhuc constituti non erant, in ejusdem Sedis Notarios assumimus*». — Dès le XIV:e siècle les notaires curiaux étaient appelés protonotaires (BRESSLAU, p. 232).

ceux-ci. Ils seront placés sous l'autorité du Cardinal Vice-Chancelier (1), ils devront être »*familiares domestici*» et »*commensales*» du pape, ce qui veut dire qu'ils recevront leur nourriture de la table papale et qu'ils feront partie de sa Cour personnelle. Ils auront dans les palais du Vatican leur office et leur demeure commune.

Le bureau des secrétaires recevra le nom de »Secrétairerie Apostolique« (2). Aux secrétaires incombera de noter, de taxer, de souscrire et d'expédier toutes les bulles parfaites et plombées. Ils pourvoiront de même à l'expédition des »lettres apostoliques» (3), et sur les bulles et les lettres ils percevront certaines taxes, réglementées par d'anciens statuts. (Étant donné qu'ils formaient un collège fermé il leur était prescrit de rassembler en une caisse générale tous les émoluments que rapportait leur office et de se les partager ensuite en des quotes égales. Le secrétaire domestique, dont il sera question tout à l'heure, percevrait deux parts, les autres une seule).

Le collège des Secrétaires Apostoliques n'était ainsi qu'une simple section de la Chancellerie papale qui expédiait les résolutions du pape et qui percevait sur elles des impôts prescrits. Et pour rendre l'image complète rappelons encore que les charges de secrétaires étaient à vendre, qu'elles étaient à vie, et ajoutons

(1) Après Célestin II (ou plus exactement après l'année 1143) le chef de la chancellerie pontificale s'appelle *cancellarius* et est toujours un cardinal. Depuis Honore III (1216—1227) il n'est plus cardinal et il s'appelle alors vice-chancelier. Mais lorsque Boniface VIII revient à l'ancien usage de nommer à cette charge un pourpré le terme de vice-chancelier resta cependant comme désignant le chef de la chancellerie. (BRESSLAU, p. 200—209).

(2) . . . »*voceturque locus hujusmodi, et sit actu Secretaria Apostolica*».

(3) . . . »*litterarum Apostolicarum quae per eandem Cameram secretam pro tempore expediuntur*».

qu'elles ne pouvaient être occupées que par des personnes approuvées par les membres du collège même.

Jusque là donc la bulle d'Innocent VIII ne contient à première vue rien qui corresponde aux nouveaux besoins de la politique que la Curie romaine était en train de se former. Mais la constitution renferme un passage que j'ai sauté à dessein et que je cite ici tout entier, vu son importance pour les études qui vont suivre. Le voici:

»*Et* (1) *quia nobis et pro tempore existenti Romano Pontifici expedit habere praeter praedictos Secretarios, unum alium Secretarium domesticum, in Palatio praedicto assidue residentem, cui liceat nostra et Romanae Ecclsiae nostrae [negocia] secreta, nostrum et ejusdem Ecclesiae, aut orthodoxae fidei statum concernentia, quandocunque fuerit a nobis jussus, legitime expedire, cuique (ne de infrascriptis, aut quibusvis aliis praedicti Secretariatus officii emolumentis se impedire, aut cum eisdem Secretariis ullam controversiam habere possit aut debeat) conveniens est, ut ex dicti officii Secretariatus emolumentis, pro decenti ejus status substentatione honesta aliqua portio assignetur, eadem auctoritate ordinamus, quod quoad titulum Secretariorum eorundem, et praedictarum rerum secretarum duntaxat legitimam expeditionem possit per nos et pro tempore existentem Romanum Pontificem unus ex praedictis vel alius Secretarius ultra praedictum numerum deputari, et si ut praefertur, qualificatus non existeret. Qui tamen de officio, et loco praedicto, ac portionibus emolumentorum extra numerum per eum percipiendis minime disponere possit, sed ab illis pro solo nutu nostro, et pro tempore existentis Romani Pontificis amovibilis existat, quoad reliqua vero, quamdiu officium exercuerit, pari qua alii Secretarii, favoris et honoris praerogativa potiatur*». —

---

(1) *Magnum Bull. Rom.* t. I, p. 442 (§ 14).

Il résulte donc qu'en dehors des secrétaires ordinaires (ou bien aussi parmi eux) le pape choisirait un secrétaire spécial appelé »secrétaire domestique», pour »les négociations secrètes du pape et de l'Église romaine», ainsi que pour »celles concernant les affaires du pape et de l'Église ou de la foi orthodoxe». Il serait nommé et choisi librement par le pape, sans égard aux privilèges accordés au collège des secrétaires, et déstitué de même. Il résiderait constamment au palais du Vatican. La bulle prévoit même qu'il pourrait être une personne ne possédant pas les qualifications nécessaires à un secrétaire apostolique.

Il me paraît clair qu'Innocent VIII voulait par les expressions un peu vagues du texte chercher à détacher le plus possible le nouveau fonctionnaire des autres secrétaires (1), l'attacher intimement à son service personnel et en faire son aide immédiat et loyal pour »les négociations secrètes de la politique» (2). Et c'est pour cela que l'institution du secrétaire domestique marque une étape nouvelle dans l'histoire de la diplomatie pontificale (3)

(1) Les secrétaires apostoliques formaient surtout au XV:e siècle une corporation très considérée où on acceuillait avec prédilection les latinistes et les lettrés. Des humanistes illustres trouvaient facilement un emploi comme »secrétaires» à la Curie. (BURCKHARDT, t. I. p. 252—253. PASTOR, t. I. p. 253 et suiv.). Bien souvent les secrétaires étaient chargés de missions diplomatiques auprès des princes étrangers, et ils jouissaient de toute espèce de charges honorifiques et confidentielles. (V. aussi l'Information de Carga, dans LAEMMER. *Monum. Vat.*, p. 458).

(2) LAEMMER, p. 462—463.

(3) La bulle d'Innocent VIII fut confirmée et la compétence des secrétaires apostoliques spécificée et amplifiée par Alexandre VI, Jules II, Léon X, Clément VII et Paul III. (MS. *Ottob.* 492, Bibl. Vat.). — Le raisonnement de Carga à la page 465 (LAEMMER) ou il affirme que l'importance du secrétaire domestique aurait été amoindrie par celle du cardinal-neveu, auquel il aurait plus tard été subordonné, me semble un peu

L'affinité entre la position du secrétaire domestique et celle du cardinal-neveu saute aux yeux. Je dois avouer que je n'ai pas pu démêler quelles furent leurs relations réciproques aux premiers temps. Mais un peu plus tard, durant le pontificat de Léon X, l'occasion se présente de faire à cet égard des observations précises.

Le »cardinal-neveu» de Léon X était son propre cousin Jules de Médicis. Après la disgrâce du cardinal de Bibbiena c'est à lui que le pape avait confié la direction des négociations secrètes et peu à peu de toutes les affaires de sa politique (1). L'habileté et la prudence dont il fit preuve sont connues et devenues célèbres. Dans sa tâche il était secondé par son secrétaire Giovan Matteo Ghiberti, plus tard évêque de Vérone. Si l'on regarde aux faits plutôt qu'à la forme, on est tenté de dire, que c'est lui, Ghiberti, qui remplit les fonctions de secrétaire domestique sous Léon X. En effet, selon la relation de l'ambassadeur vénitien Luigi Gradenigo, (de l'année 1523) (2) Ghiberti se rendait chaque matin auprès du pape pour recevoir ses instructions touchant les affaires importantes de la politique et ses ordres qu'il avait ensuite à faire exécuter. Il remplit donc les fonctions qui incomberont, nous allons le voir, aux secrétaires domestiques des papes suivants.

---

suspect. Il doit se référer à des circonstances contemporaines à la composition de son »Information». J'y reviendrai a l'occasion. — PIEPER, (*Entstehungsgesch.*, p. 5) et v. SICKEL (*Röm. Ber.* I, p. 43) se sont rangés de l'avis de Carga.

(1) ALBERI, Sér. II, t. III, p. 52 (Marino Giorgi 1517), p. 64 (Marco Minio 1520) et p. 68 (Luigi Gradenigo 1523). — V. le récit de PASTOR, t. VI, p. 360—362. Notons que Bibbiena avait été le secrétaire particulier de Léon X durant son cardinalat.

(2) ALBERI, Sér. II, t. III, p. 70: Il primo che entrasse in camera era Giovan Matteo, segretario del cardinal de' Medici, al quale spediva le cose di stato d'importanza. (V. PASTOR, t. IV, p. 397.).

Le secrétaire domestique de Léon X, l'officiel, était Pietro Ardinghello, qui écrivait les lettres aux nonces sous la direction du cardinal de Médicis et à son inspiration. Le pape avait l'habitude de lire et de corriger lui-même ce qu'il avait écrit (1). Il résulte de ce que je viens de dire que l'importance de cet Ardinghello n'a pas pu être grande, et qu'il n'a sans doute été qu'un simple instrument du cardinal de Médicis.

Adrien VI n'avait pas de cardinal-neveu. C'était »son secrétaire» Théodore Hezius, qui l'aida à manier

---

(6) HINOJOSA, *Dispachos*, p. 48. — PIEPER, *Entstehungsgesch.*, p. 5. — La liste des prélats domestiques de Léon X (»*Rotulus Familiae S:mj D. N.*» MS. *Vat. Lat.* 8598, Bibl. Vat.) ne cite aucun prélat qui fût appelé »Secretarius» ou »S. domesticus S. S.» ou quelque chose de semblable. Elle nomme l'un après l'autre, mais sans attribut quelconque, *D. Petrus Bembus* et *D. Jacobus Sadoletus*. En réalité ces deux prélats sont appelés souvent par les historiens »les secrétaires de Léon X». Ils l'étaient sans doute aussi, mais ils n'étaient probablement que des secrétaires apostoliques, puisqu'ils écrivaient ses brefs et avaient pour objet principal de prêter du style et de l'élégance à ses actes latins. Selon Carga (LAEMMER, p. 464) ils étaient secrétaires des brefs secrets. (Léon X avait séparé de la Secrétairerie Apostolique la Secrétairerie des Brefs secrets, composée de deux membres). Il est de l'avis, du reste, que cette innovation avait diminué la compétence du secrétaire domestique. Cependant, selon la constitution, à celui-ci n'incombait pas d'expédier des brefs. Carga affirme en outre que les secrétaires des brefs secrets étaient appelés aussi »*secretarii domestici, et secreti*». Peut-être cela explique-t-il les expressions comme »*secretarii nostri domestici*» et »*per secretarios domesticos*» qu'on rencontre dans quelques statuts pour le secréteriat de Léon X et de Paul III. Il est bon de noter encore, qu'au milieu du XVI:e siècle une certaine confusion régnait quant à l'épithète du secrétaire domestique. (A l'égard de Sadoleto je dois ajouter l'observation de PIEPER (*Legaten und Nuntien*, p. 121, la note 1) qu'il redevint (?) secrétaire des brefs secrets en l'année 1552). — Voir BURCKHARDT, t. I, p. 251—253. — GOTHEIN, p. 117—118.

les affaires politiques (1). Ce dernier a donc dû être son secrétaire domestique.

Clément VII avait trois neveux cardinaux, Salviati, Cibo et Ridolfi, mais il ne leur accorda d'abord aucune influence sur les affaires d'État (2). Il employa de préférence deux serviteurs favoris: Ghiberti, son ancien secrétaire — notons-le —, dont il avait fait son dataire (3) et Nicolas Schomberg, un Allemand qui portait lui aussi le titre de secrétaire et qui fut employé pour les transactions avec l'Empereur auquel il était dévoué. Son influence déclina fort vers la fin du pontificat (4). Ghiberti s'étant retiré dans son diocèse (1527) le cardinal Jean Salviati prit une grande part dans la direction des affaires politiques de Clément VII. Il paraît en

---

(1) Hess ou Hezius (MAURENBRECHER, p. 212. — ALBERI, Sér. II. t. III, p. 76 (Gradenigo). — Son dataire Enckehoever avait aussi de l'influence sur lui.

(2) Rel. de Marco Foscari, 1526. ALBERI, l. c. p. 127—128. Il est caractéristique que les parents du pape devenus cardinaux et l'entourant comme favoris sont appelés toujours ses »neveux», indépendamment de leur degré de parenté. Ainsi, les »neveux» de Clément VII étaient en réalité les neveux de son cousin Léon X et ce pape lui-même avait été le »neveu» de ce cousin Léon X! (ALBERI, l. c. p. 52: »il suo (Léon X) nipote cardinal de' Medici»; p. 64: »Il cardinal de' Medici suo nepote»). On désignait par ce nom plutôt leur position que leur affinité, on indiquait l'institution plus que la personne.

(3) La daterie s'est développée au XIV:e siècle de la soi-disante *Data communis*, bureau de la Chancellerie où étaient reçues les suppliques (BRESSLAU, p. 231). GOYAU définit son rôle de la manière suivante: »*Suppliche beneficiali* et *Suppliche matriminiáli*, concessions de bénéfices ecclésiastiques, et dispenses d'empêchements de mariage: voilà ce qu'accorde la Daterie. — — Jadis la présidence de cette administration appartenait à un prélat, qu'on nommait dataire; depuis plus de trois siècles, cet office est exercé par un cardinal». (*Gouvernement de l'Église*, pages 94 et 96.

(4) ALBERI, Sér. II, t. III, p. 128 (Marco Foscari 1526) et 268—269 (Gasp. Contarini 1531).

effet avoir occupé la position déjà traditionnelle d'un cardinal-neveu (1).

Pour »les choses d'État», Clément VII avait le secrétaire Giovan Battista Sanga (2), »ancien secrétaire et élève de l'évêque de Vérone» et, plus tard, son successeur. Il me semble hors de doute que, sous Clément VII, c'était ce Sanga qui répondait à la fonction de secrétaire domestique (3). — En même temps que Sanga Jacopo Salviati, le père du cardinal, servit le pape comme »secrétaire» des affaires politiques, et après sa mort (en 1533), le nouveau favori du pape Pierre Carnesechi aidait son maître à rédiger la correspondance avec les diplomates de la Curie (4). Ainsi, durant le pontificat de Clément VII, l'administration supérieure des affaires politiques présente un caractère indécis, et l'organisation de la secrétairerie semble varier souvent (5). On remarque un manque déplorable de centralisation, fait qui n'a pas dû être utile à la politique de ce pape. Aussi, les successeurs n'ont pas

---

(1) *Ibid.*, p. 279 (Ant. Soriano 1531). Il est curieux de constater l'importance, en matière politique, que Adrien VI aussi bien que Clément VII ont accordé à leurs dataires.

(2) ALBERI, l. c. p. 267, (Contarini 1530): »Usa il pontefice per segretario il Sanga nelle cose di stato». — PIEPER, *Entstehungsgesch.*, p. 6. la note.

(3) Benvenuto Cellini l'avait vu au côte du pape (*Vita*, éd. BACCI, p. 99).

(4) HINOJOSA, p. 66—67. PIEPER, l. c. p. 6.

(5) Sadoleto fut quelque temps à la tête des communications entre les nonces et la Curie. Sanga lui succéda (PIEPER. l. c. p. 5—6). PIEPER affirme que »nach dem Sacco di Roma tritt uns das Amt des secretario intimo entgegen zunächst in der Person Jacopo Salviatis», etc. Je ne sais guère s'il en était ainsi. Il est vrai que le pape employait beaucoup Jacques Salviati, marié à sa cousene Lucrèce de Médicis, (v. ALBERI, l. c., p. 267) mais son fils Jean jouissait encore plus que lui de la confiance du pape (*ibid*, p. 279). Les Vénitiens ne mentionnent pas que Jacques ait été »son secrétaire».

tardé de corriger le défaut et de rendre plus concentrée la direction de ce que nous appellerions la secrétairerie pontificale. On peut dire en général cependant, que vers la fin de ce même pontificat l'état des choses a repris son aspect régulier. Nous retrouvons un cardinal-neveu à la tête des négociations et un secrétaire domestique qui fait les expéditions, dans l'ordre déjà consacré par l'usage.

Durant le long règne de Paul III les institutions en question subirent une foule de variations dont il n'est pas possible de suivre les détails (1). Le petit-fils du pape, Alexandre Farnèse, était alors cardinal-neveu. Mais à cause de sa jeunesse — il n'avait à sa création que quatorze ans — il ne put pas prendre immédiatement la direction des affaires. C'est pourquoi Paul III n'avait au commencement personne comme aide et conseiller, »peut être parce que, ayant été si longtemps cardinal il a confiance en lui-même et en son âge» dit le Vénitien Antoine Soriano (en 1535) (2). En 1537 le jeune cardinal est placé à la tête de la politique de son grand-père ett nommé chef de la Secrétairerie d'État, dont l'existence est déjà incontestable bien qu'encore rudimentaire. Remarquons que les nonces et les autres représentants diplomatiques du Saint-Siège avaient ordre d'adresser leur correspondance à Farnèse et non au pape (3). Mais comme il était toujours fort jeune

---

(1) Par exemple, Carga affirme (LAEMMER, p. 464—465) que l'institution du Saint-Office (en 1542) avec son inquisiteur spécial pour les affaires »de la foi orthodoxe» avait privé le secretaire domestique d'une partie de sa compétence.

(2) ALBERI, Sér. II, t. III, p. 331.

(3) PIEPER, *Leg. u. Nuntien*, p. 135. — Citons ce que dit Susta à propos de la secrétairerie au XVI:e siècle (p. XXX): Das Geheimsecretariat war noch im 16. Jahrhundert die am wenigsten ständige curiale Behörde. Fast unter einem jeden Papste wechselte die Leitung und Zusammensetzung. Es war weniger

on lui donna pour aide son ancien précepteur Marcel Cervino, qui devint ainsi pour quelque temps le vrai ministre de Paul III. En 1539 Bernardin Maffeo (1) lui succéda comme secrétaire. Il est difficile de constater qui était durant toutes ces péripéties le vrai secrétaire domestique de Paul III. Pendant les premières années de son pontificat, et précisément jusqu'à la fin de 1537, cela a dû être »le premier secrétaire» Ambrogio Recalcato (2). C'est à lui que sont adressées même les dépêches des représentants diplomatiques de la Curie (3). Mais il tomba en disgrâce, et du jour où le cardinal Farnèse prit officiellement les rênes de la politique pontificale il disparaît. Cela est intéressant parce que cela prouve qu'à cette époque déjà il existait une certaine rivalité entre l'office du cardinal-neveu et celui du secrétaire domestique. Recalcato, Cervino et Maffeo cumulèrent les fonctions de secrétaires-conseillers du cardinal Farnèse, et celles de secrétaires domestiques du pape. — Donc, durant le pontificat de Paul III: au commencement prépondérance pour le secrétaire, à la fin pour le cardinal-neveu!

---

ein festes Amtscollegium als eine Gruppe von Vertrauensmännern des jeweiligen Papstes, zur Erledigung der diplomatischen Geschäfte bestimmt, den Befehlen eines Cardinalnepoten unterstehend und von einem Vorstande, dem Geheimsecretär, geleitet, blieb sie mit dem Papste selbst in täglicher Berührung und erhielt von seiner Persönlichkeit das eigentliche Gepräge.

(1) PIEPER, *Entstehungsgesch.*, p. 7. — Cervino fut crée cardinal la même année (le 12 déc.) et c'est alors qu'il quitte son service de secrétaire. Mais jusqu'à son départ pour le concile de Trente, en 1545, il reste toujours le conseiller et l'assistant de son ancien disciple. Et ce n'est qu'à partir de cette date que Farnèse devient le vrai directeur de la secrétairerie pontificale. (PIEPER, l. c., p. 6—7. — HINOJOSA, p. 85—86).

(2) PIEPER, l. c., p. 6.

(3) HINOJOSA, p. 85.

Avec le pontificat de Jules III une lumière nouvelle se fait sur les destinées de la secrétairerie des papes et sur l'histoire des cardinaux-ministres. Jules III s'empresse de donner à l'office du secrétaire domestique une forme plus précise, plus brillante, et qui répond peut-être mieux aux intentions exprimées dans la bulle d'Innocent VIII. Il nomme à cette charge Jérôme Dandino (1), évêque d'Imola, qui s'était déjá signalé comme secrétaire sous Farnèse aux temps de Paul III (2). Dandino »écrirait et signerait au nom du pape et recevrait la correspondance qu'on envoyait au Saint-Siège.» (3) Le pape lui subordonna trois autres secrétaires, qui eurent chacun son ressort special, en ce qu'il se partagèrent les nonciatures entre eux: Jules Canano, Angelo Massarello et Triphon Bencio. C'était donc là une secrétairerie d'État complète. — Selon v. SICKEL (4) Cervino, »le fonctionnaire modèle» prêtait au tout les lumières de sa longue expérience.

En automne 1551 Jules III assigna la dignité de cardinal-neveu à son favori et neveu adopté Innocent de Monte, promu au cardinalat le 31 mai 1550. Il donna ordre d'adresser à celui-ci toutes les dépêches des nonces et fit signer par lui toutes les lettres expédiées aux délégués du Saint-Siège (5). Mais le cardinal n'avait

---

(1) PIEPER, *Leg. u. Nuntien*, p. 121.

(2) V. ALBERI, Sér. II, t. III p. 339—340. — HINOJOSA, p. 86.

(3) »*Hae eadem hebdomade* (environ le 10 février 1550) *Pontifex officiales creavit, videlicet: Hieronymum Dandinum Ep. Imolensem, secretarium, qui etiam literas nomine Pontificis scribendas signaret, et, quae ad S. Sedem mitterentur, reciperet. Tresque alios secretarios addidit, videlicet Julium Cannonum, Ferrariensem, et me Angelum Massarellum de S. Severino, Camerinensem Diaconum, ac Triphonem Bencium de Assisio*». Diaire de Massarelli, chez DÖLLINGER, *Tagebücher*, p. 262.

(4) *Röm. Ber.* I, p. 104.

(5) Cfr. PIEPER, *Leg. u. Nuntien.* p. 122 en particulier la note 3. — Je donne ici une autre lettre dans le même genre: Le cardinal de Saint George (Capodiferro) écrit au card. de Monte,

alors que dix-huit ans. Il pouvait à peine fatre honneur, méme de nom, à sa charge: le vrai ministre fut encore Dandino qui avait été mis à ses côtés comme assistant et conseiller. Notons qu'il fut créé cardinal le 20 déc. 1551 (1). Sa situation était alors à peu près celle de Cervino dans la période de 1539 à 1545. Mais il est remarquable que, quoique devenu cardinal on continue à l'appeler secrétaire domestique ou »intime» du pape (2). Cependant fut donné à Canano la charge de faire les expéditions et de faire le rapport auprès du pape (3), de sorte que les fonctions de secrétaire domestique furent en réalité partagées entre les deux. On eut alors à la direction des affaires d'abord un cardinal-neveu doué d'un pouvoir complètement factice, puis un secrétaire domestique — ou secrétaire intime comme il commençait à être appelé — avec un pouvoir vaste mais peu défini, puis encore un autre secrétaire »domestique» en qualité probablement de chef de la secrétairerie (4), et subordonné au précédent.

A cette hiérarchie se rattachait le bureau de la secrétairerie d'État, dont la composition varia considérable-

---

de Ravenne, le 20 déc. 1551: »Havendo presentito et non senza piacere et molta sodisfattion mia che N. S:re vuol metter nelle mani di V. S. Ill:ma et R:ma le speditioni di tutti i negocij, mi e parso non dover restare di rallegrarmene insieme con lei, come faccio con questa». Arch. Vat. *Principi* vol. 20, f. 57. — Les dépêches étaient d'abord ordinairement adressées au pape même, puis à l'évêque d'Imola, appelé »Secretario di N. S»., et à partir de la fin l'année 1551, le plus souvent, au card. de Monte. PIEPER note (l. c., p. 124) que Canano signe les instructions aux nonces à partir du 31 mars 1551, lorsque Dandino cessait de le faire. — Le pape se plaisait parfois lui-même à dicter les lettres politiques (*ibid.*, p. 123—124).

(1) CIACCONIUS: anno Christi 1551 die Veneris 13 kal. Jan.

(2) PIEPER, l. c. p. 123, la note I.

(3) SICKEL, *Röm. Ber.* I, p. 104.

(4) PIEPER, *Leg. u. Nuntien*, p. 125. — HINOJOSA, p. 96—97.

ment durant les cinq années du pontificat de Jules III. Les célèbres «Rôles» conservés à la Bibliothèque Vaticane nous donnent quelques renseignements sur le nombre des employés qui y travaillaient: le 20 mars 1552 ils étaient au nombre de 8, le 10 juillet 1554 ils étaient 7 (1). Aucune spécification ne nous est fournie au sujet de leurs attributions et de leurs devoirs.

Marcel II, Cervino, n'eut pas le temps d'entreprendre la réorganisation de la secrétairerie qu'il avait jugée nécessaire depuis si longtemps déjà (2).

Mais Paul IV fit quelques pas en avant dans cette voie. Après avoir songé un instant à charger le cardinal Farnèse de la direction des affaires (3), il la donne à son neveu favori Carlo Caraffa. Il crée cardinal ce soldat brutal (le 7 juin 1555) et il prescrit que toute la correspondance des nonces doit lui être adressée (4). Mais il ne paraît pas cependant l'avoir jugé apte à bien remplir la fonction de ministre, puisqu'il lui assigne comme secrétaire le célèbre orateur et épistolier Giovanni Casa (5). La position de Casa se rapprochait

(1) Compris toujours les nommés Canano, Massarello et Bencio. Il est curieux que Canano ne soit jamais nommé le premier. La liste s'ouvre dans les deux plus anciens rôles par Massarello, dans les deux cités ci-dessus par Romulus Amaseus. Dans le quatrième rôle Canano a pourtant 4 serviteurs, tandis que ses collègues n'en ont que 3 ou même un seulement. — Les rôles de Jules III sont les premiers conservés à la Bibl. Vat. — A noter que Amaseo se trouve encore dans le rôle du 10 juillet 1554, tandisque selon PIEPER (*Leg. u. Nuntien*, p. 121—122) il meurt en 1552 et a pour successeur, le 25 juillet 1552, P. Sadoleto, évêque la Carpentras.

(2) Carga, LAEMMER, p. 461. (SICKEL, *Röm. Ber.* I, p. 13).

(3) PIEPER, *Leg. u. Nuntien*, p. 184.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 184—185. — Les manuscrits *Barb. Lat.* 5709 — 5713 (Bibl. Vat.) contiennent une partie considérable de cette correspondance.

(5) V. HINOJOSA, p. 107—108, où l'auteur fait valoir la su-

probablement de celle de Cervino sous Paul III ou plutôt de celle de Dandino sous Jules III, et il était évidemment le secrétaire domestique de Paul IV. Il ne fut pas créé cardinal, et il mourut bientôt (le 14 nov. 1556). Il eut pour successeur Silvestro Aldobrandini (1) qui ne resta pourtant pas longtemps à son poste. Car peu avant la chute des Caraffa il tomba en disgrâce et fut congédié (mai 1557). Carlo Caraffa le suivit dans le malheur, et fut remplacé par le jeune Alphonse Caraffa (2), créé cardinal en novembre 1557. Paul IV conserve donc encore la charge de cardinal-neveu, mais il semble que durant ses deux dernières années il soit resté sans secrétaire domestique.

Il avait cependant autour de lui une foule d'autres secrétaires travaillant à la secrétairerie politique et remplissant tous ensemble la fonction qui originairement avait été celle du secrétaire domestique. Ils sont mentionnés dans un rôle du mois d'août 1556, où ils sont appelés en groupe, »secretarii domestici» (3). Dès le commencement de son pontificat Paul IV les avait

---

périorité et la grande influence du cardinal, opinion contraire à la nôtre.

(1) PIEPER, l. c. p. 188. Le card. Caraffa avait eu, outre Casa et Aldobrandini, un secrétaire privé Alexandre Martio qui fut renvoyé par le pape au mois de mai 1557 (*ibid.*, p. 188 la note).

(2) HINOJOSA, p. 109.

(3) La réproduction, que donne de ce rôle Th. v. Sickel (*Ruolo Pius IV. Mittheil.*, p. 580) souffre de plusieurs incorrections. (La plus grave est celle-ci: *Nic. Salinus* au lieu de *Nicolaus Sylvius*! La date n'est pas du mois de juin, mais du mois d'août). Il me paraît probable que le chef de la secrétairerie et le vrai secrétaire domestique a commencé à être appelé »secrétaire intime» pour mieux le distinguer de ses assistants qui reçoivent eux aussi l'épithète de secrétaires domestiques. (V. l'avis contraire de SICKEL, au lieu cité). — Dans un rôle de la »vieille famille palatine» de Paul IV, c. a. d. des

divisés en deux sections, les secretaires pour les brefs et les secrétaires pour les lettres italiennes (1), c. a. d. pour la correspondance politique proprement dite. Mais dans les rôles cette division n'est jamais strictement observée. Au contraire, à l'égard des secrétaires les rôles de Paul IV sont assez confus. Ils nous apprennent seulement qu'on commençait à attacher de l'importance à la qualité sociale et à l'instruction des employés de la secrétairerie. Ainsi, la plupart d'entre eux entraient dans la prélature en restant toutefois au bureau de la secrétairerie, et les secrétaires vieux et rompus aux affaires recevaient de jeunes assistants en qualité à la fois d'aides et de disciples. On tendait à faire de la secrétairerie d'État une école pour les diplomates du Saint-Siège (2). Dans les rangs des secrétaires apparaissent des gens de qualité et qui joueront plus tard un rôle politique, tels Jean François Commendone (3) que nous avons déja connu comme un ob-

---

fonctionnaires qui devaient rester en fonction indépendamment de la mort de Jules III (v. SICKEL, l. c., p. 544—545) on trouve entre autres »Monsignor Barengo secr:o» et »Messer Gio. Francisco Bino secr:o d:o.» Ils sont secrétaires des brefs (peut-être les deux secrétaires des brefs secrets institués par Léon X) et ils ont quatre scripteurs de brefs »avec eux». Ils ont dû entrer en office après la composition du dernier rôle de Jules III (du 10 juillet 1554), et tous deux remplissent encore leurs fonctions durant le pontificat de Paul IV. (Bino est disparu en 1557). Quelle anomalie singulière d'appeler ces deux secrétaires des brefs qui, de fait et de droit, étaient regardés comme inamovibles' des »secrétaires domestiques» du pape!

(1) PIEPER, *Leg. u. Nuntien*, p. 186—187. — Peut-être ces secrétaires pour les brefs composaient-ils cette espèce de brefs que l'on appelle aujourd'hui »les lettres aux princes»?

(2) Carga, LAEMMER, p. 461. — Comp. le Discours de Commendone, ci-devant (»un luogo sotto i secretarii maggiori»).

(3) Il est évident que Commendone devint secrétaire sous Paul IV et non sous Jules III, comme l'affirme SICKEL (*Ruolo, Mittheil.*, p. 579). Il ne se trouve pas parmi les secrétaires dans

servateur admirable de la Cour romaine, et Angelo Massarello, le secrétaire général du concile de Trente. Il est impossible d'évaluer le nombre des employés de la secrétairerie de Paul IV, car tous les secrétaires devenus évêques sont, dans les rôles, énumérés parmi les prélats, sans remarque spéciale pour leur charge de secrétaires. C'est ainsi que, le dernier rouleau de Paul IV ne mentionne que deux secrétaires. Des neuf du premier tous les autres sont passés dans la catégorie des évêques.

Vient ensuite le pontificat de Pie IV. Ce pape promoteur des idées réformatrices donna la charge de cardinal-neveu à Charles Borromée, le préféré parmi ses neveux. C'est à lui que les représentants diplomatiques du Saint-Siège adressaient leur correspondance, et c'est lui qui de sa propre main signait les lettres expédiées aux nonces et aux légats. Mais soit qu'on ait jugé qu'il n'était pas encore mûr pour cette charge importante — il n'avait alors que vingt-deux ans — soit qu'on ait voulu tenir compte d'une coutume déja devenue traditionnelle, on lui adjoignit comme aide et comme chef de la secrétairerie un personnage plus expérimenté: le secrétaire particulier du pape, Ptolémée Gallio. Les rapports entre ces deux hommes durant le règne de Pie IV feront l'objet principal du chapitre suivant. Pour le moment, je me bornerai à esquisser brièvement les rapports entre Gallio et les autres secrétaires, ainsi que son entrée au service du pape.

---

les rouleaux du dernier pape. Son biographe Graziani s'exprime en termes clairs à cet égard: »Jules le reçut chez lui et le mit au nombre de ses Camériers» (p. 31), et »en 1555 il fut appelé par le pape Paul IV pour être un de ses secrétaires.» — Ajoutons que le sous-secrétaire Gloriero se trouve pour la première fois nommé dans le rouleau du 20 mars 1552, pas dans un du mois de mars 1553, comme l'affirme SICKEL.

Ptolémée Gallio avait servi Pie IV comme secrétaire privé déjà avant le conclave de 1559 (1), il y était entré avec lui, et, le conclave fini, et son maître élu pape, il le suivit au Vatican (2), en qualité de secrétaire intime. Il est donc le premier exemple d'un phénomène, plus tard devenu règle, à savoir que le secrétaire d'un cardinal à l'élévation de ce dernier au pontificat devient secrétaire domestique de son maître (3).

Il était d'usage que les personnes qui avaient servi le nouveau pape durant son cardinalat — *in minoribus*, comme on disait — recevaient du nouveau vicaire du Christ des récompenses sous forme de bénéfices et d'emplois de Cour. Car chaque cardinal avait un entourage nombreux de serviteurs de toute éspèce, de clients et de parents qui vivaient à ses dépens en escomptant sur sa grandeur future, et qu'on appelait »la famille du cardinal». La famille du nouveu pape qu'on désignait sous le nom de »famille palatine», comprenait donc en premier lieu son ancienne famille, c'est à dire celle qui l'avait servi aux temps de son cardinalat, secondément toute la foule des parents qui accouraient à Rome à la nouvelle de l'élection, enfin ceux des dignitaires et serviteurs des Palais Apostoliques qui restaient en charge en dépit du changement de gouvernement, la partie inamovible de la famille palatine (4).

---

(1) »Registro delli mandati fatti alla famiglia antiqua di N. S:re et ad altri per il vestire loro per la Coronatione di Sua S:tà da 28 di Dicembre 1559 successive. — 28 di Decembre 1559. — ms Tholomeo Gallio Secretario. Panno o sara ven:o rosat:o» (le suivant est illisible). *Ruoli di Pio IV* (p. 4). Bibl. Vat.

(2) »Famiglia della S:tà Di N. S:re P. P. Pio IV dal dì della sua Creatione commenciato et successive augumentato»: Rôle fait le 25 déc. 1559, le jour même de l'élection de Pie IV. On y trouve sous la rubrique »S:ri Secretarij» le premier »ms Tholomeo Gallio».

(3) Rappelons le cas de Ghiberti sous Clément VII!

(4) SICKEL, *Ruolo Pius IV*, *Mittheil.*, p. 544—545. (V. tout l'ex-

L'ancienne famille du pape se tenait toujours un peu à l'écart de l'ensemble de la »famille palatine». — Le nombre des personnes qui composèrent la famille d'un pape variait beaucoup, et dépendait plus ou moins des goûts et des usages de chaque pontife. La brillante cour de Léon X se composait tout au commencement de 683 personnes (1), nombre considéré alors comme très grand.

Sous Paul IV le numéraire de la Cour varie de 785 à 1272. Sous Pie IV il est de 1294 en septembre 1561, en janvier 1564 il s'est élevé à 1477. Une réduction est alors jugée nécessaire, et au commencement de l'année 1565 les rôles ne mentionnent que 699 personnes (2).

Les »rôles de famille» que j'ai eu souvent déjà occasion de citer et qui sont conservés à la Bibliothèque Vaticane allant, sauf quelques interruptions (3), de l'élection de Jules III jusqu'à nos jours nous donnent des renseignements précieux sur »la famille» des papes. Ils nous apprennent, entre autres, qu'au XVI:e siècle la famille pontificale comprenait plusieurs catégories de personnes qui n'y figurent plus aujourd'hui. Ils énumèrent, avec des distinctions et des subdivisions minutieuses (4), des »Extraordinarii», des »Piombatori», »Cubicularii», »Diversi Maggiori», »Scudieri», »Diversi Minori», »Parafrenieri», »officiali Minori et Maggiori»,

---

posé de cet auteur, p. 543—547). MORONI, *Dizionario*, l'article *Famiglia*. Les »*Ruoli di Famiglia*» à la Bibl. Vaticane.

(1), PASTOR, t. IV, p. 373. — FRIEDENSBURG, *Quellen u. Forsch.*, t. VI p. 53—71. — MS. *Vat. Lat.* 8598, Bibl. Vat.

(2) Rappelons pourtant que l'exactitude des chiffres que donnent les rôles n'est pas parfaite, comme le remarque aussi v. SICKEL.

(3) Les rôles de Grégoire XIII p. ex. manquent tous.

(4) V. le rôle de Pie IV publié de v. SICKEL dans les *Mittheilungen*, pages 571—578.

etc., ainsi que des cuisiniers, des lavandières (»secrètes») et d'autres encore que la *Gerarchia* moderne ne connaît plus (1). La liste de la famille était dressée par le *Mastro di Casa* aussitôt le pape élu; elle était renouvelée quelques fois chaque année, sous Pie IV du moins, et plus souvent encore sous ses successeurs. Le majordome de Sixte V le renouvelait, semble-t-il, chaque mois.

Au sujet de la secrétairerie de Pie IV, en revanche, les rôles ne nous donnent que fort peu de renseignements clairs. On y trouve, par exemple, outre le »*secretarius intimus Tholomeus Galius*» (2) un secrétaire, Mons. de Lavello, appelé »*secretarius domesticus*» (3) — et cela dans le même rôle! Ce fait peut s'expliquer soit comme j'ai tâché de le faire ci-dessus déjà, soit en admettant que Lavello ne porta cette épithète qu'au commencement du pontificat et jusqu'à ce que Gallio eût obtenu la dignité épiscopale. En effet il ne la porte que dans les deux premiers rôles de l'année 1560 (4), et Gallio ne fut créé évêque, qu'au mois de septembre 1560. Il est aussi possible, du reste, que Lavello, qui était rompu aux affaires de la secrétairerie et qui expédiait les brefs, ait rempli en quelque manière l'office de secrétaire domestique jusqu'à ce que

(1) Voir la Gerarchia qui paraît à Rome toutes les années en février ou mars.

(2) Rôle du mois d'avril 1560. Ses sept secrétaires assistants y sont également indiqués, entre autres J. Carga — (V. v. SICKEL, *Ruolo*, *Mitheil.*, p. 583.

(3) Rôle »al principio del pontificato» et R. cité à la note précédente. — L'évêque de Lavello s'appelait Antonio Florebello (ou Fiordibello) et devint évêque en 1558 (*Antonius Florebellus Lavellinus*). (SICKEL, l. c., p. 553, et la note 3).

(4) V. les notes précédentes. — Gloriero est encore subalterne, paraît-il. (PIEPER, *Leg. u. Nuntien*, p. 186—187, la note). Pourtant il est une fois appelé, lui aussi, »secr:o dom:o» (»Aggionti» aux rouleaux de Pie IV (SICKEL, l. c., p. 582).

l'autre eût bien acquis l'habitude et l'expérience des expéditions. Quoiqu'il en soit, dans les rôles en général, Gallio figure comme »Mons. Tholomeo secretario», même après qu'il est devenu évêque et archevêque. Aucun autre prélat n'est qualifié de secrétaire. Ses assistants personnels sont bientôt au nombre de neuf, puis de dix, puis de quatorze. Après la réduction de l'année 1565 les sous-secrétaires de nouveau sont neuf. Sous la rubrique de »secrétaire» nous ne trouvons bientôt plus que Gloriero, préposé aux brefs (avec Florebello), et le vieux Bencio préposé (au moins depuis Paul IV) au chiffre (1). Nous pouvons donc émettre la supposition que la secrétairerie d'État de Pie IV ne se composait en réalité que du secrétaire domestique Ptolémée Gallio et de ses nombreux sous-secrétaires (2). En tout cas, comme j'aurai l'occasion de le démontrer plus tard, Gallio régnait en maître dans la secrétairerie, et il ne paraît pas vraisemblable que ses collègues, les autres prélats, dont plusieurs étaient plus âgés que lui,

---

(1) Bencio était connu comme auteur d'assez bonnes satires sur la Cour de Rome. (Lettre à Bencio de A. Caro, t. I, p. 185. — MS. »*Ricordi per la corte di Roma* au Fonds *Pio*, v. 172, f. 493. Arch. Vat.) — Au commencement il y avait eu trois »secrétaires» outre Gallio: Gloriero. Bencio et Franciscus Aragonia. Le dernier mourut en avril 1560 et ne fut pas remplacé.

(2) Carga, LAEMMER, p. 467: »et in questo servitio da lui dipendono, et a lui obediscono gli altri secretarii e ministri inferiori nelle sue stanze, custodi di lettere, et l'altre scritture (!) di secreteria,» etc. — ALBERI Sér. II, t. IV, p. 95 (Gir. Soranzo 1563): »Dei ministri di Sua Santità mi occorrerà parlar poco, non essendo adoperato da lei nelle materie di Stato altri che monsig. Tolomeo suo segretario, non senza meraviglia della Corte, che dagli altri pontifici, in tempo che le cose della Sede Apostolica passavano quietamente, sian stati sempre tenuti quattro o sei segretari consumati nei negozi, e letterati, e che da lei ora che vi sono tanti travagli, con un Concilio aperto, non sia adoperato se non questo solo.» — (De même Giac. Soranzo, l. c., p. 130).

eussent voulu se soumettre à son autorité et servir plus longtemps dans la secrétairerie de Pie IV (1).

Avant d'examiner en détail l'activité de Borromeo et de Gallio durant le pontificat de Pie IV, jetons un coup d'œil sur le développement de la secrétairerie jusqu'à l'élection de Grégoire XIII. Pie IV avait donc confié à Charles Borromée l'office de cardinal-neveu et à Ptolémée Gallio la direction de la secrétairerie. Or, au mois de mars de l'année 1565, Gallio est créé cardinal. Mais il ne quitte pas pour cela sa place, ainsi que dut le faire Cervino en 1539 et Dandino en 1551, quoique devenu cardinal, il reste le vrai chef de la Secrétairerie d'État. On eut ainsi, à la fin du pontificat de Pie IV, deux cardinaux à la direction des affaires, dont l'un proche parent du pape et cardinal-neveu, et l'autre placé sous ses ordres et secretaire domestique. Et c'est cela qui est intéressant.

Pie V fit un pas de plus dans la même direction. D'abord, il ne voulut pas de cardinal-neveu. Il confia le poste de secrétaire domestique à son ancien secrétaire privé Jérôme Rusticucci (2) et chargea le cardinal Réuman (Jean Suave, de Réjumes, créé cardinal le 20 déc. 1555) de la signature de la correspondance (3).

---

(1) V. en général v. SICKEL, *Ruolo*, *Mittheil.*, p. 581—585 (surtout la page 584) où il expose une théorie différente. Il m'a été impossible de retrouver dans les rôles un certain Babbi, secrétaire sous Pie IV, dont parle SICKEL, l. c., p. 584.

(2) Dans le »Rotulo Primo della Fam:a vechia Palatina et nuova di N. S:re Pio V», etc. se trouve déjà »Ms Geronimo Secretario».

(3) »N. S:re ha dato a Reomano la sottoscrittione come haveva Borromeo in tempo di Pio IV». Disp. Roma, 19 janv. 1566. Arch. Fior. Mediceo, filza 3285, f. 16. — La *Nunziatura di Spagna*, vol. 1 (Arch. Vat.) contient une quantité de lettres signées de sa main (année 1566). Je n'ai pas vu des dépêches adressées à lui. — Il est mort en mai 1566, pas le 29 sept. comme l'affirme CIACCONIUS. (Bibl. Ambr. Arm. F. inf., fol. 114). —

Quant à la politique il voulait la diriger personnellement. Mais l'esprit de la tradition fut plus fort que lui. Les cardinaux, jaloux d'un collègue qui possédait un pouvoir si grand que l'avait Réuman, le travaillèrent pour qu'il prît un cardinal-neveu. Enfin il cédait à leurs instances, et dans le consistoire du 6 mars 1566 il créait cardinal son neveu Michel Bonelli. Sa résolution fut acclamée avec joie par la majeure partie des assistants, mais une minorité oppositionnelle l'avait pourtant condamnée comme contraire aux décrets du Concile (1). Tant était devenu fort le courant réformateur!

Ce n'est que peu à peu que le cardinal Alexandrin (2) — tel est le titre qu'avait pris les nouveau pourpré — entra dans le maniement des affaires. Il était jeune et inexpérimenté, il n'avait encore que vingt-quatre ans. Au commencement d'avril il prit officiellement la direction des négociations (3). Le pape, qui

---

Arch. Ven. Disp. Roma 1566, fol. 118). — Jusqu'à sa mort il paraît avoir eu de l'influence sur les affaires. Sa position a quelque ressemblance avec celle de Dandino sous Jules III.

(1) »V. Ecc:a saprà che inel Concistoro nel quale N. S. promosse il Car: le Alex:no li furono fatte due grandi adulationi, l'una fu che il Decano Morone et Farnese afrontarono il pp. alla Sede, dove tirarono con loro tutto il Collegio, non volendo alcuno mostrare di restare a drieto. Confortavano et suplicavano S. B:ne a volere, promuovere il nipote...» Serristori à Cosme Ier, le 12 mars 1566. Arch. Fior. Med. filza 3285, f. 62. V. à l'Appendice, la pièce 2!

(2) Il était né a Bosco, près d'Alessandria — de là le nom, qui avait été porté déjà par son oncle le pape durant son cardinalat. Son origine était des plus simples: il avait d'abord exercé le métier de tailleur, puis il s'était fait moine (de l'ordre de S. Dominique).

(3) »E entrato il predetto Card:le (Alessandrino) nei negotii, et come si dice sua san:tà li darà tre, o quatro prelati per consiglieri fin che prenda la prattica, et si ragiona per uno del vesc:o di Narni. Egli comincia apparer assai più svegliato

ne faisait pas grand cas de sa capacité, eut d'abord l'intention de l'entourer de trois conseillers. Mais le jeune cardinal se montra plus intéressé de ses devoirs et plus intelligent qu'on ne s'y était attendu, et dès le mois de mai nous voyons le pape l'employer constamment (1). Les nonces correspondaient avec lui, et il leur écrivait de longues lettres pleines de verve et d'idées (2). Pie V n'eut pas à regretter son choix.

Le secrétaire intime Rusticucci était aussi une personne de beaucoup d'importance. Esprit médiocre (3), il a dû pourtant exercer une certaine influence sur l'incapable Pie V. Lui aussi intimait aux nonces la volonté du pape, et l'on ne saurait guère tracer les limites entre la compétence du cardinal-neveu et celle du secrétaire (4). Lorsque le cardinal Alexandrin fut chargé de la grande légation destinée de décider les souverains de Portugal, d'Espagne et de France à conclure la Ligue contre les Turcs, en septembre 1571, Rusticucci se voit seul chargé de toute la direction de la diplomatie pontificale (5). Et ce n'était pas là la

---

di quel che si aspettava, onde nasce di lui speranza di buona riuscita». P. Tiepolo au Doge, le 6 avril 1566. Arch. Ven. Disp. Roma 1566, f. 78. — V. la pièce 2 à l'Appendice.

(1) Le 15 mars déjà Serristori rapportait au Grand-Duc: »È persona da dar conto di se et è molto amato da S. S:tà la qual lo intromette in tutte le congregationi et per quello che s'intende sene servirà in tutti i negotij». Arch. Fior. Med., filza 3285, f. 62. — Comp. en général les dépêches de P. Tiepolo, printemps 1566, Arch. de Venise.

(2) P. ex. *Nunz. Spagna* vol. 1 (1566—1567) Arch. Vat.

(3) Notons que HINOJOSA (p. 212) vante son talent, son habileté et ses vastes connaissances. — Selon DE HÜBNER (t. I, p. 205) »son incapacité dans les affaires était notoire».

(4) En général les lettres de Rusticucci sont laconiques et peu explicites. Elles sont aussi plus rares que celles du cardinal.

(5) C'est à lui que les nonces adressent leurs dépêches durant toute l'absence du cardinal Alexandrin, c. a. d. en réalité,

première fois que telle chose lui arrivait: durant une maladie qui avait éloigné le cardinal Alexandrin des affaires de septembre 1570 jusqu'en janvier 1571, Rusticucci avait déjà été officiellement chargé de recevoir les dépêches des nonces et de rédiger les réponses au nom du pape (1). L'estime que lui témoignait le pape prit une forme concrète par son élévation au cardinalat, le 17 avril (ou mai?) 1570. Dès lors il assista aux audiences que le pape donnait aux ambassadeurs étrangers. Nous voyons donc qu'à partir du départ d'Alexandrin pour sa légation c'est Rusticucci qui était en réalité le cardinal-ministre de Pie V, bien qu'il ne fût point neveu du pape. Il avait de beaucoup devancé son prédécésseur Gallio, auquel n'avait jamais été accordé le droit de signer les lettres expédiées aux nonces, ni de recevoir, en qualité de ministre, les dépêches officielles de ceux-ci. Les cardinaux-neveux commençaient à être désormais superflus.

Sous Pie V la Secrétairerie d'État atteint un haut degré de perfection. Les renseignements que nous donnent les rôles à ce sujet sont explicites. Ils mentionnent trois groupes d'employés dans la secrétairerie: les secrétaires, les soussecrétaires et les »scripteurs en secrétairerie». Le premier groupe est formé du »secrétaire antique» Rusticucci, des deux secrétaires des

jusqu'à la mort de Pie V, le 1:er mai 1572. Ex. *Nunz. Spagna*, vol. 5 et 13, Arch. Vat. — Le protonotaire de Médicis écrit à Cosme I, er le 28 sept. 1571: »Soggiunse il Car:le Rusticucci, che si trovava presente (come per ordine nuovo deve assistere, et stette questa mattina à tutte l'Audienze di S. S:tà alli Amb:ri) sotto pretesto di levar brighe al Papa et poter dare speditione migliore alli negotij». Arch. Fior. Med., filza 3290, f. 360.

(1) Arch. Vat. *Nunz. Spagna*, vol. 4, f. 146 le nonce Castagna parle de la maladie qui a travaillé le cardinal Alexandrin pendant l'automne de 1570. A la f. 165, dans une lettre du 19 janv. 1571, il se réjouit de ce »ch'ella habbia interamente ricuperata la sanità.»

brefs (Gloriero et Florebello que nous connaissons déjà) (1), et du vieux secrétaire préposé au chiffre Triphon Bencio. Le nombre des soussecrétaires variait de trois à cinq, celui des scripteurs de deux à trois; les derniers pouvaient avancer au rang de soussecrétaires et même à celui de secrétaires (2). En dehors de ceux-ci nous trouvons encore les assistants personnels de Rusticucci, d'ordinaire six, parfois même onze, mais dont les noms ne sont pas donnés dans les rôles (3). Bien que nous ne puissions donc pas déterminer exactement quelle fut la position de Rusticucci dans la secrétairerie, nous avons lieu de croire qu'elle a été assez libre, et qu'il a dû en réalité en être le chef.

---

(1) V. HINOJOSA, p. 212. — Jusqu'à sa promotion au cardinalat il est appelé communément „le secrétaire de Notre Seigneur». Le card. Farnèse lui écrit plusieurs lettres en s'adressant »al Secretario di N. S:re» ou »al Secretario Rusticucci» (Fonds Borghèse, Sér. II, vol. 461 Arch. Vat.) Paul Tiepolo l'appelle »il segretario suo» (ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 179). Dans les rouleaux de Pie IV il est appelé, à une exception près, »secretario artiquo (di N. S:re)». — Il est digne d'être noté que Pie V voulait lier la famille Rusticucci (maison noble de Fano) à la sienne en concluant un mariage entre son neveu Jérôme Bonelli et la nièce de son secrétaire, Diamante Rusticucci. CIACCONIUS, p. 1215.

(2) Florebello quittait le service en oct. 1568. Il fut remplacé par Thomas Aldobrandini qui, au commencement de l'année avait été encore scripteur en secrétairerie. Lorsqu'il mourut, en 1579, Antoine Boccapadule lui succéda. — Florebello est le dernier des prélats qui porte l'épithète de secrétaire. Il paraît donc qu'il n'était plus d'usage pour les prélats de servir dans la secrétairerie.

(3) V. la note précédente.

(4) Des soussecrétaires Achille Statio et le Chevalier Ugolino Gualteruzzi (celui-ci à partir de 1570) avaient deux assistants. — V. pour le précédent v. SICKEL, *Ruolo*, *Mittheil.*, p. 585—586.

Mais n'oublions pas que Pie V était un pape pénétré de l'idée que lui seul devait gouverner en tout et toujours (1)

Résumons rapidement le résultat des deux derniers pontificats relativement au sujet que nous venons de traiter: Durant les deux dernières années du pontificat de Pie V et pendant les dix derniers mois de celui de Pie IV on trouve un cardinal-neveu à la direction des affaires et à côté de lui un secrétaire domestique également cardinal. Nous verrons plus tard que pendant les quatre derniers mois du pontificat de Pie IV, le cardinal-secrétaire pourvoit à la correspondance politique, sous l'autorité nominale pourtant d'un cardinal-neveu (nommé *ad hoc*). Durant presque toute la dernière année du pontificat de Pie V le cardinal-secrétaire dirige la diplomatie pontificale, mais sans avoir plus de cardinal-neveu au-dessus de lui. Le pontificat de Grégoire XIII nous montrera enfin le cardinal-neveu déchu à n'être plus qu'un pur figurant, dépourvu de pouvoir et de compétence politique, tandisque le cardinal-secrétaire-domestique tient la direction officielle de toute la politique extérieure, plus puissant de beaucoup que ses prédecesseurs sous Pie IV et Pie V. Voici donc à quel point s'était développée l'institution du secrétaire domestique. Des humbles origines que lui avait données Innocent VIII près de cent ans plus tôt en lui prêtant le caractère d'un emplois subalterne et mal défini elle s'était élevée à être une des premières dignités de la Cour romaine, et avait pu mettre son détenteur à même de supplanter le cardinal-neveu, ce fonctionaire aussi intimement lié au pape et que protégeait une tradition aussi solidement enracinée. Le cardinal-neveu, était-il destiné a devoir disparaître

(1) V. la relation de P. Tiepolo (ALBERI, Sér. II, t. IV. p. 179). HINOJOSA, p. 213.

complètement en présence du secrétaire? C'est ce que l'avenir nous montrera.

L'homme remarquable, sous l'influence duquel ces nouvelles tendances commencèrent à prendre corps, fut le secrétaire domestique de Grégoire XIII Ptolémée Gallio, cardinal de Côme.

CHAPITRE II.

PIE IV ET SON SECRÉTAIRE.

Ptolémée Gallio naquit en 1526 ou en 1527 (1) à Cernobbio (2), petit village situé sur les bords du lac de Côme à une lieue de distance environ de la ville du même nom. Son père Nicolas Gallio, homme actif et intelligent s'était établi à Côme (3) où il se livrait au commerce avec talent et succès: »Suivant la coutume des habitants de la contrée il etreprenait de fréquents voyages en Allemagne pour augmenter le profit de son négoce» (4). Ses efforts furent couronnés de succès et il semble qu'il ait réussi à procurer à sa famille une certaine aisance — elle fut même inscrite dans les rôles de la noblesse de la ville — et à donner à ses enfants une

---

(1) La plupart de ses biographes indiquent l'année 1527 comme celle de sa naissance. ROVELLI, *Storia de Como*, P. III, t. II, p. 266, dit qu'il mourut (le 3 février 1607) à l'âge de 80 ans 6 mois et 8 jours. La date exacte de sa naissance serait alors le 25 septembre 1526.

(2) M. MONTI, *Storia di Como*, vol. II, partie I, p. 144.

(3) Il habitait à Côme la paroisse de Saint-Sixte.

(4) M. MONTI, l. c., p. 144.

éducation soignée. Il eut de sa femme Élisabeth Vailati quatre fils, Marco, Gerolamo, Tolomeo et Pietro Martire (1). Marco et Gerolamo restèrent dans leur patrie, entrèrent dans la magistrature et obtinrent des charges et des missions honorifiques, qui témoignent de la confiance dont ils jouissaient auprès de leurs concitoyens. La vie de Pierre Martyr est plongée dans l'obscurité. Tolomeo (2) s'adonna aux études humanistes. Il eut pour précepteur son parent le savant humaniste Benedetto Giovio (Jovius), un des premiers érudits de son siècle et une des illustrations de sa ville natale. Giovio lui inculqua une connaissance approfondie de la langue et de la littérature latine. Il l'employait à copier ses œuvres scientifiques, écrites en cette langue — ce qui constituait pour l'élève un exellent exercice, entre autres, dans l'art calligraphique. Giovio considérait qu'il était indispensable pour quiconque avait choisi la carrière des lettres, et surtout pour quiconque

(1) L'ordre des frères est incertain. Celui adopté ci-haut me paraît le plus probable. Pour le reste, voir le tableau généalogique à l'Appendice!

(2) AMEYDEN (v. l'Appendice, le document 3!) raconte qu'il s'appelait originairement Bartholomée, mais que Paul Giovio (v. ci-dessous) aurait abrégé son nom en Tolomeo trouvant Bartholomeo trop long. — Son vrai nom était *Tolomeo Gallio*. C'est ainsi qu'il l'écrit lui-même dans les premiers documents que nous possédons de sa main (en copies!), dans trois lettres à son ami Prospère Santa Croce des 21 juillet, 15 août et 17 sept. 1560. (*Barb. Lat.* 846). — Devenu cardinal il se signe le plus souvent »Tolomeo Cardinale di Como» (p. ex. le facsimile dans le vol. 7 (1889) du *Periodico*). Dans trois des premiers rôles de Pie IV il est appelé Tholomeo Gallio. (V. aussi ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 74 et 95 »Tolomeo»). — Toutes les généalogies manuscrites que j'ai vues donnent la forme *Gallio* pour son nom de famille. Une forme Ptolomeo Galli, familière à M. v. SICKEL, (*Röm. Ber.* I, p. 44; *Ruolo Mittheil.*, p. 581) m'est complètement inconnue. — Rappelons encore les *Collegio Gallio*, *Opera Pia Gallio*, existant à Côme.

se proposait de chercher fortune à la Cour de Rome, de manier la langue latine avec facilité et avec élégance. C'est ainsi qu'il s'exprime dans une lettre à son fils Giulio (1). L'intelligence rare et l'ambition ardente, qu'il découvrit chez son jeune élève, lui firent fonder en Ptolémée des espérances plus qu'ordinaires. Nous ne connaissons pas les conseils qu'il donna à son neveu, mais leur substance dut être assez semblable à celle des exhortations que prodigua à Commendone un vieil ami de ce dernier en lui conseillant de se rendre à Rome. »Il lui représenta», nous raconte le biographe de Commendone à ce sujet, »que c'estoit-là un théatre, où devoit paroistre un jeune-homme comme luy, qui avoit du génie & du sçavoir; qu'il trouveroit bientost de grandes entrées dans une Cour, où tous les chemins de l'honneur sont ouverts à la vertu; que c'estoit un lieu propre à faire valoir de grands talens; qu'il devoit s'engager dans cette carrière, & se chercher dans cette superbe Ville une fortune digne de son esprit & de son mérite» (2).

Ce qui est certain, c'est que Gallio se rend à Rome encore tout jeune. A peine arrivé, il reçoit de son ancien maître une lettre affectueuse, dans laquelle celui-ci fait l'éloge du style élégant d'une lettre latine que lui a écrite Ptolémée, et félicite ce dernier de l'avantage qu'il a de vivre à Rome, où les hommes les plus érudits de tous les pays affluent, où l'assiduité et la vertu sont dignement récompensées. Enfin il l'exhorte à ne pas se laisser décourager, à ne pas laisser s'éteindre la flamme de son ambition, qui semble le destiner à devenir l'illustration et l'honneur de sa patrie (3). Il

(1) Publ. dans le *Periodico*, vol. 8, p. 122.

(2) GRAZIANI, t. I, p. 23.

(3) *Periodico*, vol. 8, p, 187. — Cette lettre, comme la plupart de celles publiées dans ce volume, a le grave défaut de ne pas être datée. — Le départ de Gallio pour Rome a dû avoir lieu

lui promet encore la protection de plusieurs amis influents à Rome, en premier lieu de son frère le célèbre historien Paul Giovio, évêque de Nocera. — Gallio profita de cette recommandation et entra bientôt au service de Paul Giovio, l'élégant latiniste, le courtisan consommé, l'illustre panegyriste de Leon X, en qualité de secrétaire. Ameyden (1) raconte que lorsqu'il se présenta devant Giovio, celui-ci, à qui plut son air intrépide, le questionna au sujet de son métier, et qu'il aurait eu pour réponse: »Je me suis occupé de la grammaire et de l'art de bien écrire, et je crois que dans cette dernière profession j'ai pu faire quelques progrès.» Alors Giovio aurait déclaré qu'il l'acceptait pour son secrétaire.

Gallio était donc installé à Rome, à l'égal de tant d'autres jeunes gens qui y étaient venus dans le même but que lui, et il s'apprêtait à y faire fortune et à se jeter dans ce tourbillon que l'on appelait la Cour de Rome. Nous connaissons les conditions de cette lutte pour l'existence et pour le pouvoir, par le »discours« de Commendone et par d'autres témoignages encore, et nous verrons que Gallio ne manquera ni de talent ni de bonne chance pour y réussir.

Nous ignorons s'il resta au service de Giovio jusqu'à la mort de celui-ci, en 1552. Cela ne me semble pourtant pas probable, puisque Giovio quitte Rome en 1549 et qu'il vit ensuite à Côme et à Florence (2). Ameyden, Rovelli et M. Monti sont d'accord que son second protecteur fut le cardinal Antoine Trivulzio, neveu du cardinal Scaramuccia Trivulzio, qui avait été évêque de Côme (de 1508 à 1527). Nous igno-

---

avant 1544, lorsque mourut B. Giovio (le 6 nov.), CANTU, *Storia di Como*, t. I. p. 449.

(1) V. à l'Appendice la pièce 3!

(2) CANTU, *Como*, t. I p. 482 et suiv.

rons s'il accompagna le cardinal (1) lorsqu'il alla en France comme nonce en 1550 et comme légat en 1557. Notons cependant, qu'en même temps que Trivulzio se trouvait à Venise, pendant l'été de 1557, Gallio faisait un séjour à Côme, où il acheta, le 26 juillet 1557 (2), de-concert avec son frère Marc, une terre appelée le Garrovo et située près de Cernobbio, son village natal. Le cardinal Trivulzio mourut de mort subite, à S. Mathurin, en revenant de France, le 25 ou 26 juin 1559 (3). — S'il faut croire Rovelli et M. Monti (Ameyden n'en sait rien) Gallio entra alors au service du cardinal Taddeo Gaddi, un Florentin de goût raffiné, mais pour peu de temps apparemment, puisque nous le trouvons, en l'automne 1559 déjà, comme secrétaire et favori du cardinal Gian Angelo Medici (4), revenu à Rome après la mort de Paul IV (le 18 août). Ce pourpré n'appartenait point à la famille régnante de Florence. Il était un Milanais d'origine assez basse, d'une famille appelée Medici ou Medeghino. Son frère était le célèbre brigand et *condottiere* Giangiacomo Medeghino, plus connu sous le nom de châtelain de Musso. Celui-ci avait réussi à se rendre maître des pays environnant le lac de Côme et avait bravé pendant plus de trois ans (1528—1532) toutes les armées des Suisses et du duc de Milan. Il fut enfin créé marquis de Marignano par le duc et eut une carrière brillante comme général au service de Charles-Quint.

---

(1) Il fut créé cardinal le 3 mars 1557.

(2) »*Nobiles d. Marcus et Tolomeus frés de Gallio*» achètent des frères Fontana le Garrovo pour la somme 1332 lires impériales. Archivio Notarile à Côme. Filza Benzio, Gio. Antonio, 1553—1558.

(3) PIEPER, *Leg. u. Nuntien*, p. 101.

(4) Pour sa modération et parce qu'il était sujet de l'Empereur Medici avait été mal vu de Paul IV et avait dû quitter Rome. (PHILIPPSON, *Westeuropa, Einleitung*, p. 117).

C'est lui qui conquit Siène, et cet homme dont la fortune était due a une série de crimes, termina sa vie dans la richesse et la gloire.

Dans sa grandeur il n'avait pas oublié son frère. En effet, c'est grâce à lui que Gian Angelo fut élevé d'abord au cardinalat (1), ensuite sur le trône pontifical (2). Il faut dire pourtant que le nouveau pape était vraiment digne de la tiare: il était un politicien consommé, connaissant les hommes, et il avait un juste instinct de ce qu'il devait faire en matière de religion.

Avant de continuer je dois encore rapporter ce que racontent les Vénitiens sur les occupations de Gallio avant son entrée au service du cardinal Medici. Girolamo Soranzo (en 1563) et P. Tiepolo (en 1576) affirment (3) que, dès son arrivée à Rome, il entra au service d'un certain monsignore Garimberto (4). »Je ne sais si je dois dire comme secrétaire ou plûtot comme serviteur», dit Tiepolo. Plus tard il aurait offert ses services au cardinal Medici. Il est inexact qu'il ait servi tout d'abord chez Mgr Garimberto, et il me semble assez peu vraisemblable qu'il l'ait fait plus tard, bien que le laps de temps qui s'écoule de son arrivée à Rome jusqu'en 1559 fût long et eût pu être plein de variations. Car ce Garimberto était un personnage obscur et sa protection ne pouvait guère être de grande utilité pour qui rêvait un avenir brillant.

---

(1) Le 8 avril 1549. (CIACCONIUS).

(2) Rel. L. Mocenigo (1560), ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 50—51. — CANTU, *Como*, t. I, p. 390 et suiv. — BROSCH, p. 224—226. — La mort du marquis fut pourtant jugée favorable à l'élection de son frère (Soranzo, ALBERI, l. c., p. 70, et Tiepolo, p. 170).

(3) ALBERI, l. c., p. 95 et 217.

(4) Gerolamo Garimberto, évêque de Gallese. Il appartient depuis 1564 à la famille de Pie IV (Rôles de Pie IV. Bibl. Vat.).

Quelles furent exactement les occupations de Gallio durant ces premières années de son séjour à Rome? Nous n'en savons presque rien. Sa vie, plus tard si bien connue, se traîne alors dans une obscurité complète. Il y a lieu de supposer qu'il faisait la correspondance de ses maîtres en écrivant peut-être sous leur dictée, et que sa position humble l'astreignit souvent à des services assez semblables à ceux d'un valet de chambre, qu'il était exposé à des traitements humiliants et à des affronts de toute espèce et qu'il se voyait contraint à se ménager des protections et des faveurs de tous les côtés possibles (1). Il montrera plus tard qu'il apprit à bien connaître ce marché qu'était la Cour de Rome, et tout porte à croire que son âme encore jeune en reçut une empreinte profonde et inneffaçable (2). Un poème attribué à lui et conservé en copie à la Bibliothèque Vaticane nous montre jusqu'à quel point il avait su s'approprier l'esprit de cette Cour (3). Je le donne ici:

Haec Baldovinus (4) posuit regalia Tempe
Montius, auspiciis Tertie Jule tuis.
Hic ubi saepe soles curarum fallere moles,
Et maiestatem dissimulare tuam.
Artis habet rarae quicquid pulcherrima Roma,
Sive tuae Phidia, seu Polyclete tuae,
Hic spirans vivo sub marmore palpitat atque hic

(1) Comp. ci-dessus le discours de Commendone.

(2) BENTIVOGLIO, dit de lui quarante ans plus tard: »Cardinale consumatissimo nella Corte di Roma». *(Memorie*, p. 57.)

(3) MS. *Barb. Lat.* 1989, f. 16—17. Bibl. Vat. — La Bibliothèque Communale de Côme possède, m'a-t-on dit, plusieurs poésies de sa plume.

(4) Je ne saurais pas dire qui était ce Baudouin de Monte dont parle le poète.

Gaudet delitias principis esse sui.
Hic habitare licet naturam credere, et artem,
Et genium imperii Julia Roma tui.

Peut-être ces vers ont ils été faits à l'occasion de ce concours de rimes que Jules III avait arrangé pour avoir »diverses petites poésies» à graver sur le piédestal d'une statue de sa villa, et où la muse de Commendone remporta le prix (1).

Cependant Gallio ne restait pourtant pas indifférent au courant réformateur qui commençait à se faire jour dans la vie de l'Église. Car durant toute sa carrière suivante il se montrera adhérent convaincu du concile et des idées qui étaient parvenues à y prévaloir. —

Pie IV témoignait une affection sincère à son secrétaire. Avec le temps il lui créa une position importante, et il l'accablait de preuves de sa faveur spéciale, faveur du reste parfaitement meritée. Gallio se montrait habile, fidèle et d'une grande capacité pour la correspondance politique. Si, ainsi que le prétend Soranzo, il est vrai qu'il était »di non molto grande spirito» (2) il n'en est pas moins certain qu'il possédait des qualités remarquables. Il avait des manières douces et agréables (»*suave ingenuum*», Ciacconius), qui lui procuraient la sympathie de tous ceux avec qui il avait à faire (3). Le pape ne put bientôt plus se passer

(1) Graziani, t. I, p. 46—47.

(2) Giac. Soranzo (1565), Alberi, Sér. II, t. IV, p. 130. Les ambassadeurs vénitiens sont visiblement irrités de la chance inouïe de ce jeune scribe (v. aussi Gir. Soranzo, *ibid.*, p. 95!). Les jugements qu'ils émettent sur lui sont défavorables, leurs indications — mêmes celles touchant son âge — sont souvent inexactes.

(3) Rovelli, p. 265: »Univa ad acuto e vivace ingegno somma destrezza, ed abiltà, ed una singolar bontà, e soavità di costumi». — Bentivoglio, le dit plus tard »saggio, destro, pati-

de lui (1). Chaque matin il devait entrer dans sa chambre en compagnie de Borromée, l'entretenir deux ou trois heures de suite (2) et puis aller faire exécuter les résolutions que le pape avait prises (3). Ces deux hommes, Borromée et Gallio, étaient les seuls conseillers que Pie IV consultait, lesquels étant »jeunes et de peu — ou pas — d'expérience, obséquieux et dociles aux moindres signes de Sa Sainteté, étaient plutôt de simples exécuteurs des ordres du pape que ses conseillers» (4).

Donc, le sage Pie IV voulait gouverner tout seul (5). Sans contredit, il possédait les qualités nécessaires pour le faire. Son jeune neveu Borromée l'aida à mener à bonne fin le concile de Trente et à en faire exécuter les décrets; en revanche il ne montrait guère d'aptitude pour la politique (6). Évidemment il ne s'y inté-

ente, sagace in saper conoscere gli huomini, e gli humori; e pieghevole sopramodo in accomodarvisi.» *Memorie*, p. 57—58.

(1) Déjà le 4 janv. 1560 il reçoit des lettres politiques adressées au pape. Dépêche de l'évêque de Pistoia à Cosme I:er. Arch. Fior. Med. filza 3280, f. 475. — Selon P. Tiepolo Pie IV l'aurait nommé d'abord coadjuteur de son secrétaire, auquel il devait succéder en cas de mort de celui-ci. Cette assertion n'est pas exacte. (ALBERI, l. c., p. 217).

(2) Gir. Soranzo, ALBERI, l. c., p. 74.

(3) Rappelons le rôle de Ghiberti sous Leon X!

(4) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 74 et 130. — Il est curieux que Mocenigo (1560) ne dise encore mot de Gallio.

(5) Morone avait eu, au commencement, de l'influence sur le pape (Luigi Mocenigo, 1560, ALBERI, l. c. p. 40. — SICKEL, *Röm. Ber.* I, p. 58—59). Il restait toujours l'homme de confiance de Pie IV.

(6) »Mostra nelle sue azioni esser di assai buon giudizoi, ma d'ingegno molto tardo; e si conosce dalla ciera e dal suo modo di proceder piuttosto buona volontà che spirito atto a sostenere sì gran peso». Girolamo Soranzo, ALBERI, l. c., p. 91. — Giacomo Soranzo dit de lui en 1565 qu'il »è fatto già tanto versato in tutti i negozi, che sì come è pazientissimo in tutte le udienze, così espedisce facilmente tutte le materie», ce qui

ressait même pas. Il fut absorbé, d'abord par ses occupations savantes et littéraires, ensuite par les exercises d'une vie pieuse et bienfaisante, à laquelle il s'était adonné après la mort soudaine d'un frère aimé, enfin par le soin que lui avait confié le pape de surveiller la justice dans l'État Ecclésiastique. Tout porte à croire, ainsi que nous le verrons plus bas, qu'il ne rédigeait pas lui-même la correspondance politique, à laquelle il apposait sa signature. Mais s'agissait-il pour lui d'obtenir des grâces et des faveurs qui n'avaient rien à voir avec la politique, des secours aux pauvres etc., le pape ne refusait rien à ce neveu favori, tant il l'estimait (1). Il est vrai qu'il agissait de même à l'égard de son autre neveu, le cardinal d'Altaemps auquel il confiait parfois des charges d'importance (2). Car Pie IV avait pour les siens une faiblesse maniaque: il les comblait de richesses et il leur distribuait des faveurs dans une mesure qui fit presque scandale (3). En général, Pie IV était jusqu'à un certain point accessible aux supplications des quémandeurs qui avaient su lui plaire (4). Mais en politique il n'était accessible à aucune influence etrangère.

---

prouve qu'il avait appris quelque chose durant les cinq années de sa fonction. — RANKE, (*Werke* t. XXXVII. p. 210) avoue son mérite, mais du reste il dit: »Tadelte man etwas an ihm, so war es nicht sein guter Wille, sein Fleiss, sondern nur etwa sein Talent.»

(1) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 91 et 135.

(2) Marc Sittich de Hohenembs, tyrolien, fils de la sœur du pape, créé card. le 26 février 1561. Il avait été légat à Trente mais s'étant montré incapable, il fut bientôt révoqué. Selon Giac. Soranzo (ALBERI, l. c., p. 139) il n'avait que la surveillance des soldats, des fortifications et des choses semblables. (Il avait commencé sa carrière comme soldat).

(3) V. à l'Appendice le numéro 4!

(4) Cfr. P. Tiepolo (1569), ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 173.

Quant à Gallio, tout nous montre qu'il savait l'art d'obtenir du pape les grâces qu'il désirait. Les personnages même les plus influents s'adressent à lui pour implorer son intercession auprès du pape: le cardinal Farnèse, Commendone et d'autres encore (1). Bernard Tasse, père du grand Tasse et auteur de l'épopée l'AMADIGI dont Gallio admirait les vers secs et maniérés (2), obtint, par son intermédiaire, la licence du pape d'imprimer son œuvre, ainsi qu'une défense pour qui que ce soit de la réimprimer durant l'espace de quinze années (3). Le poète remercia son protecteur dans une lettre affectueuse, qui fut ensuite imprimée (4), et en insérant à son poème un passage où il fait l'éloge de la générosité et de la valeur du secrétaire de Pie IV. Le voici:

Tolomeo Gallio, quei che avrà in governo
Tutti i segreti del gran Padre Santo;
Che per prudenza e per valore interno
Di star fia degno a suoi più fidi a canto.

---

(1) Lettres du card. Farnèse à Gallio du mois d'août 1565 et du 14 oct. 1565 (Arch. Vat. Fonds Borghèse, Sér. II, vol. 460, f. 323 et 472). Au même endroit se trouve une lettre tout à fait identique à la première et adressée au card. Borromée, ainsi qu'une autre encore, un peu plus simple que celles-ci et adressée au card. d'Altaemps. — Lettre originale de Gallio à Commendone du 20 janv. 1565. Arch. Vat. *Principi*, vol. 22, f. 180. — Dans une lettre du 23 août 1560 (»A Monsig. Tolomeo Gallio») Annibal Caro, l'illustre lettré et secrétaire du card. Farnèse le prie de lui procurer une recommandation du card. Borromée au nonce de Venise, Hippolyte Capilupi. (CARO, Lettere, t. II, p. 276).

(2) WIESE ET PERCOPO, *St. d. Letteratura italiana*, p. 329.

(3) A. MONTI, *Periodico*, vol. 8, f. 96.

(4) PORCACCHI, *Lettere di Huomini Illustri*, p. 925. La lettre est du 18 mai 1560 (»A. M. Tolomeo Gallio Secretario di N. S.»).

Il réussit à attirer sur son ami Prospère Publicola Santa Croce la bienveillance du pape. Santa Croce, évêque de Chisame, issu d'une vieille famille romaine, fut élevé d'abord au poste de gouverneur de Bologne, puis, malgré des intrigues de cour, nommé nonce apostolique en Espagne et en Portugal (juillet 1560) (1). Le hasard nous a conservé une collection de lettres de Gallio à cet ami; elles offrent un intérêt tout particulier à cause du ton d'intimité qui les caractérise. Cette intimité pouvait permettre à Gallio p. ex. de charger l'ami de l'achat et de la reliure d'une bibliothèque en France, »où les imprimés étaient à meilleur marché qu'en Italie». Il devait le faire »d'après une liste dressée par Sirleto et par ceux du collège de Jésus»; mais il ne devait pas dépenser trop, on risquait de se repentir; et en tout cas il fallait connaître d'avance les prix . . . Il était un peu soucieux de l'argent, ce secrétaire de Pie IV! Grâce à cette intimité Gallio pouvait se permettre de terminer une lettre par ces mots significatifs: »que cela soit dit entre nous, et ne manquez pas de brûler cette lettre sitôt que vous l'avez lue» (2).

(1) V. la biographie contemporaine de Santa Croce, publiée par G. B. ADRIANI, dans la *Miscellanea di Stor. Ital.*, t. V, p. 525 et suiv. — Santa Croce possédait de vastes connaissances en théologie et dans les sciences humanistes. Il avait été nonce auprès du Roi Romain en 1548—1550, en France de 1552 à 1554. En 1560 il s'agissait en premier lieu de la continuation du concile du Trente. Depuis l'été de 1561 il était nonce en France. Notons que Santa Croce avait en 1560 aussi quelque mission de la part du duc de Florence, chose approuvée par le pape même. Dépêches de l'évêque de Pistoia à Cosme I:er du 30 juin, des 3, 11 et 13 juillet 1560 (et lettre de recommandation de la dernière date). Arch. Fior. Med., filza 3280, f. 254 - 292. — HINOJOSA, p. 123, la note 2.

(2) Les lettres de Santa Croce à Gallio ont été en partie publiées par G. B. ADRIANI dans la *Miscellanea*, vol. V, p. 1049—

Dans ses lettres Gallio entretient son ami de ce qui se passe à Rome, de la santé du pape et des cardinaux (1), des on-dits de la Cour et des espérances des sphères gouvernantes. Il est en mesure de le faire mieux que personne, car il est constamment auprès du pape et il l'accompagne dans ses voyages à Frascati, à Pérouse, à Bologne (2). Mais il est aussi en état de lui fournir de petits avis précieux au sujet de la conduite à tenir en certaines circonstances et pour satisfaire aux caprices du pape (3). Il est donc un ami

---

1173, où elles sont insérées à celles adressées à Borromeo. Elles sont longues, intimes et détaillées. Elles vont du 5 sept. 1560 jusqu'au 27 juin 1561. Il est à regretter que la publication se soit arrêtée là. J. SUSTA a publié des extraits de plusieurs lettres de Santa Croce à son ami et datant des trois derniers mois de l'année 1561 (*Röm. Curie u. d. Concil von Trient*, à la page 289 une lettre complète du 21 oct. 1561). — (V. aussi le vol. 133 du Fonds *Pio*, Arch. Vat.) — Mais les MS *Barb. Lat*, 846 et 5759 de la Bibl. Vat. complètent d'une manière heureuse le manuscrit reproduit par Adriani. Ils contiennent, en des copies du XVII:e siècle, une collection de lettres envoyées au nonce de Borromée *et de Gallio*, et ils ont l'avantage de ne s'arrêter point en 1561 mais de continuer jusqu'en 1565. Ils ne possèdent que trois lettres en commun, celles du 31 juillet 1563, du 29 mai 1564 et du 18 juin 1564. — Le MS *Barb. Lat.* 846 nous donne encore un petit nombre de lettres incomplètes de Santa Croce à Borromeo et à Gallio des années 1563 à 1565. — Cfr. SUSTA p. LXXV—LXXVII.

(1) Une nouvelle comme celle-ci: »Mi rincresce bene d'haverle à dire che Mons. Ill:mo Borromeo è entrato esso ancora nel numero dei podagrosi» (à vingt-sept ans, et un saint!) — »et si sérieusement que la chose ne peut plus être tenue en secret». Lettre du 8 avril 1564. *Barb. Lat.* 5759, f. 75.

(2) Rôles de famille de Pie IV. Bibl. Vat. MORONI en a publié à l'art. *Familia* une dressée à l'occasion d'un voyage projeté à Pérouse.

(3) Il évitait tout ce qui aurait pu nuire à l'ami. Le 29 août 1565 il écrit p. ex. en parlant de la dernière lettre de Santa Croce, »la quale haverei volontieri mostrata alla Santità di N. S:re se non havessi più presto dubitato di nocerle, che

très utile, et c'est grâce à ses efforts qu'à la grande promotion de 1565, Santa Croce obtient le chapeau cardinalice.

Voici comme les choses se passèrent. Pendant une maladie qui empêcha le cardinal Borromée de remplir les devoirs de son office le pape avait confié la direction des affaires à son autre neveu le cardinal d'Altaemps. C'était en janvier 1565 (1). Gallio qui entretenait des relations amicales avec d'Altaemps profita de l'occasion pour intéresser à la cause de son ami cet homme avide et vaniteux, en lui promettant des faveurs insignes de la part du roi de France, des faveurs que Santa Croce se faisait fort de lui procurer (2). On parvint à s'entendre sur les points nécessaires et l'affaire fut arrangée à la satisfaction de tous. Santa Croce devint cardinal et d'Altaemps reçut en France des bénéfices qui firent de lui pour quelque temps un partisan zélé du roi de France (3).

---

sperato di giovarle, sapendo io, et toccando ogni dì con mano come le cose passano.» *Barb. Lat.* 5759, f. 218. Bibl. Vat.

(1) »Mons. Ill:mo Borromeo è stato alquanti giorni indisposto, ma hora per grazia di Dio comincia à star meglio, onde di quest'altra settimana potrà tornare a li soliti negotij. Tra tanto Sua S:tà ha dato cura a me di scriver la presente.» D'Altaemps à Commendone le 27 janvier 1563. *Principi*, vol. 22, f. 181. Arch. Vat.

(2) Lettre du 6 mars. Cette lettre de Gallio est fort intéressante; je la donne à l'Appendice, au numéro 5. — Gallio avait espéré déjà en 1560 de pouvoir lui procurer le pourpre. Lettre du 22 déc. 1560. *Barb. Lat.* 846, f. 69. Bibl. Vat.

(3) Lettre de Gallio à Santa Croce du 19 avril 1565. *Barb. Lat.* 5759, f. 184. — L'attachement de d'Altaemps au roi de France vient d'être confirmé par une lettre de Borromée à Santa Croce du 19 avril 1565 (*Barb. Lat.* 5759, f. 184). Giacomo Soranzo dit de lui en 1565: »Egli inclina molto à favorire le cose di Francia, e l'ambasciatore s'indirizza con lui e non con Borromeo». (ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 136).

Les lettres de Santa Croce attestent qu'une intelligence parfaite régnait entre Gallio et son chef administratif le cardinal Borromée (1). Gallio parle de lui avec toutes les marques d'un attachement sincère, et il est parfaitement au courant de toutes ses actions. Il l'appelle en général »Monsignor Illustrissimo» ou »Monsignor Illustrissimo Padrone».

Il est curieux de constater que Gallio se voyait quelquefois contraint de recommander au nonce de ne pas adresser à lui ce qu'il voulait rapporter à Rome, mais de l'écrire au cardinal, »son Patron» (2). Commendone qui en sa qualité de familier de Pie IV se trouvait en rapports intimes avec Gallio, s'était parfois rendu coupable de la même inadvertance que Santa Croce (3). Il n'y a rien d'étonnant à ce que les nonces aient pu être tentés d'adresser leurs dépêches autant

(1) Il semble que Borromeo ait eu l'habitude de discuter avec son subalterne les affaires publiques. P. ex. la lettre du 21 oct. 1560: »Ho discorso à lungo con monsignor Ill:mo del . . » (*Barb. Lat.* 846, f. 47).

(2) Lettre du 21 nov. 1560: »Voglio pregar V. S. che per l'amor di Dio, da mo innanzi scriva tutte le cose de negotij publici e privati à Mons:r Ill:mo: P'rone e non a me, perchè son cose *conflant invidiam*, e sia detto per sempre, riservato però se ci sarà qualche volta alcuna cosa, che V. S. voglia, che io sappia prima de Patroni per poterla porgere loco et tempore.» *Barb. Lat.* 846, f. 59.

Lettre du 13 févr. 1564: »Per ogni buon rispetto desidero, che sempre che si può V. S. R:ma scriva al Sig:or Cardinale tutte le cose de negotij, et non a me.» *Barb. Lat.* 5759, f. 40.

(3) Dans le vol. VI de la *Miscellanea* ont été publiées trois lettres de Commendone à Gallio, l'une du 1 janv. 1561, les deux autres du 10 févr. 1561 (pages 8, 70 et 73). Gallio lui écrivait également en son propre nom. Le vol. 22, *Principi*, Arch. Vat. contient quatre de ces lettres datées des 20 janvier, 15 mars, 29 mars et 10 décembre de l'année 1565 (f. 180, 191, 192 et 211). — Notons encore que les légats à Trente s'adressaient quelquefois expressément au secrétaire, non pas au cardinal. SUSTA, pages 79 (?), 246.

au secrétaire Gallio qu'au cardinal Borromée, car celui-là nous fait à plusieurs reprises savoir que les lettres politiques expédiées et signées par le cardinal-neveu étaient en réalité rédigées par lui (1). Cette circonstance, assez curiese en elle-même, vient d'être confirmée par des faits d'une évidence incontestable. Mais avant d'examiner ces faits là, disons encore deux mots au sujet des sympathies françaises de Santa Croce, sympathies dont Gallio aussi subit le charme (2). Par l'intermédiaire de son ami, qui était en termes excellents avec la Cour de France (3), Gallio fit assurer le roi de son vif désir de le servir et le fit solliciter de lui donner quelque preuve certaine de sa faveur. Il alla même jusqu'à envoyer au roi et à la reine-mère des lettres autographes, dans lesquelles il se déclarait prêt à se rallier au parti français à la Cour de Rome. Mais il voulait absolument une réponse claire. Il n'était pas du tout disposé à se laisser séduire par des promesses vagues et des illusions vaines. Malheureusement nous ne savons pas le résultat de ces pourparlers plus ou moins discrets. Ils ne furent entamés

(1) Lettre du 19 oct. 1560: »La può tor per risposta tutto quel che Mons:or Ill:mo le scrive sapendo lei che non solo è farina, e dettato mio, ma etiam la piu parte mano mia propria, et a quest' effetto mi son dilatato in quella, per poter esser breve in questa.» *Barb. Lat.* 846, f. 52. — De même la lettre du 20 oct. 1560: »La conscienza mi morde d'haver risposto si brevemente alla lunghissima lettera di V. S. ancorche io potessi scusarmi, con dir, che io haveva evocato tutto quel, che io potessi mai dire con longa lettera scritta à nome di Mons:or Ill:mo.» *Ibid.*, f. 53. — (L. du 2 sept. 1560: »Per lettera di Mons:or Ill:mo Padrone V. S. intenderà . .», *ibid.*, f. 28).

(2) Il le révèle déja dans les lettres du 13 févr. et du 18 juin 1564 (*Barb. Lat.* 5759, f. 40 et 107), et surtout il en parle dans celle du 16 mars 1565, publiée à l'Appendice, au numéro 5.

(3) WEISS, *Papiers d'État*, t. VI, p. 192 (Granvelle à Philippe II le 6 oct. 1560: il »est, ainsi que tous ceux de sa maison, attaché de cœur aux Français et ennemi prononcé de l'Espagne».

qu'au printemps de l'année 1565 — ils étaient donc simultanés aux négociations semblables du cardinal d'Altaemps — et dans l'été de la même année déjà Santa Croce quittait la France et revenait à Rome. Ils nous montrent que lorsqu'il s'agit pour Gallio, nouvellement créé cardinal, de se décider pour l'un ou l'autre des partis, qui divisaient la Cour de Rome, ce fut le parti français auquel il donna la préférence.

Ce penchant de Gallio vers la France s'explique fort bien par le fait que Pie IV lui-même — ainsi que nous le montrent les lettres de Gallio à Santa Croce — avait commencé à se rapprocher de la politique française.

C'est à partir de l'année 1564 que le pape commence à désirer des relations plus cordiales entre lui et le Roi Très-Chrétien. Rome avait eu dans l'empereur Ferdinand I:er un allié fidèle et précieux. Mais Ferdinand mourut cette même année 1564, et son fils Maximilien II ne se distinguait ni par une orthodoxie bien parfaite, ni par un vrai zèle pour la foi catholique. Le roi d'Espagne Philippe II était le fils le plus dévoué de l'Église et le champion le plus puissant de la foi mais sa lenteur et ses hésitations exaspéraient le pape, son arrogance le blessait. Peut-être Pie IV craignait-il qu'une alliance avec la puissance espagnole ne puisse facilement prendre le caractère d'un asservissement.

Quoiqu'il en soit, tout en reconnaissant l'importance de la puissance espagnole pour la conservation de l'Église catholique, il ne chercha point à développer la bonne entente qui s'était etablie entre la Curie et l'Escurial au début du concile. Bien plus, après la fin du concile c'est à peine si les apparences extérieures d'entente sont sauvegardées (1), et bientôt le pape tourne

---

(1) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 108—109 (Gir. Soranzo) et 149 (Giac. Soranzo). — PHILIPPSON, *Hist. Zeitschr.*, t. 39, p. 295—305.

ses regards vers la France. Dans ce pays les décrets conciliaires n'avaient jamais été acceptés et on ne s'y était nullement montré aussi docile envers le Saint-Père que celui-ci l'eût désiré. Mais la France pouvait, cas échéant, servir de contrepoids naturel à la prépondérance espagnole, voire même être ramenée à son devoir de défendre l'orthodoxie dans l'Europe occidentale.

Au commencement de l'année 1564 une rupture paraissait imminente entre les deux royaumes de France et d'Espagne (1). Le diplomate vénitien Girolamo Soranzo affirme que le pape aurait désiré qu'elle se fût réellement consommée pour pouvoir allors se ranger ouvertement du côté de la France (2). La correspondance entre Gallio et Santa Croce nous met en mesure de contester cette assertion (3). Au contraire, le pape redoutait fort une rupture, et il voulait l'éviter à tout prix. Sans doute, il considérait une guerre entre les deux premières puissances catholiques de l'Europe comme une calamité qu'il était de son devoir de conjurer. Ce qui est incontestable, c'est qu'il chercha de

(1) En premier lieu à cause de l'île de Corse. Les Corses avaient offert leur île au pape, mais les Français aussi bien que les Espagnols montraient le désir de s'en emparer (cfr. les lettres de Santa Croce à Borromée et Gallio, *Barb. Lat.* 5759). — Cause de discorde était aussi la question pendante de la »précédence» entre les deux couronnes de France et d'Espagne.

(2) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 148. Il finit: ». . . senza dubbio con ogni poter suo (S. S.) si sarebbe sforzata di collegarsi con Francia.»

(3) L'entourage de Pie IV craignait depuis longtemps des représailles de la part de Philippe II: »Piaccia a Dio che . . . il Catt:co non faccia quello che non deve, perche qui si va dubitando, che se bene non facesse aperta dimostratione di sdegno verso S. S:tà, del che pero non siamo ancor sicuri, possa almeno far molti danni alli parenti, servitori, e dependenti di Sua Santità, li quali sono per il più sudditi di Sua M:tà Catt:ca.» Gallio à Santa Croce le 28 mai 1563. *Barb. Lat.* 846, f. 237.

toute manière à s'allier à la France. Mais l'état des choses en France n'était pas propre à favoriser une alliance entre le Souverain Pontife et le roi Très-Chrétien. Le pape se vit contraint de demander à Cathérine de Médicis d'agir énergiquement contre les huguenots, de publier en France les décrets du concile de Trente, »pour servir de règle du moins à ceux qui s'appelaient catholiques», et de se comporter de manière »à ne pas forcer le pape à se jeter dans les bras du roi d'Espagne» (1). Il s'évertue de toute manière à complaire à la reine: il confère au cardinal de Bourbon la légation d'Avignon et il place ce petit État sous la protection française (2). Mais ses efforts n'eurent pas de conséquences immédiates. Soit que Cathérine de Médicis, désireuse justement alors de se concilier les huguenots, ait reculé devant une alliance officielle avec la papauté, soit que Pie IV se soit calmé bientôt et qu'il ait abandonné son projet d'alliance comme le dit Soranzo (3), il semble que cette fois-ci on s'en tint à de simples ouvertures. Cet essai n'en est pas moins intéressant. Pour la première fois après l'époque des guerres nationales et territoriales en Italie, le pape sent le besoin d'un rapprochement avec la France pour se soustraire à la lourde prédominance du pouvoir espagnol. Il devait s'écouler bien des années avant qu'un successeur de Pie IV pût s'aviser de reconnaître que la pleine indépendance de la papauté résidait dans une entente parfaite avec la France. —

---

(1) ». . . et metterci in necessità di buttarci nelle braccia di Rè Cattolico.» Borromeo à Santa Croce le 20 sept. 1564. *Barb. Lat.* 5759, f. 145.

(2) Dans une lettre à Santa Croce du 21 avril 1565 Borromeo énumère longuement les efforts du pape pour contenter le roi de France au sujet de la légation d'Avignon. *Barb. Lat.* 5759, f. 189.

(3) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 148.

Mais revenons à l'étude de la position de Gallio dans la secrétairerie d'État et à ses relations avec le cardinal Borromée. Ses assertions à Santa Croce, rapportées ci-dessus, sont pleinement confirmées par les renseignements que donne Carga dans »l'Information» qu'il composait une vingtaine d'années plus tard dans un but dont je parlerai plus loin. Il est évident que les indications de Carga se rapportent précisément à la secrétairerie de Pie IV. C'était durant le pontificat de ce pape qu'il était employé à la secrétairerie — sous les ordres de Gallio, comme il le dit lui-même —, et après l'avènement de Pie V il quitte ce poste pour n'y plus réapparaître; il tomba bientôt gravement malade et c'est à l'hôpital du Saint-Esprit à Rome, où il se trouvait depuis des années (1), qu'il rédigea (en 1574) son »information». Nous pouvons donc prendre ce qu'il dit pour une description authentique de l'état des choses sous Pie IV.

En parlant des devoirs du secrétaire intime il décrit comment celui-ci couche par écrit les ordres qu'il a reçu du pape à l'audience. Il soumet ensuite, en brouillons, »les lettres secrètes qu'il a rédigées» à l'examen du cardinal, qui les lit, les corrige, les signe et les fait enfin expédier par le secrétaire »aux nonces, aux ministres, aux personnages et aux princes» (2). Le secrétaire est »assistant, conseiller et pour ainsi dire Vice-Chancelier fidélissime du cardinal pour tout ce que celui-ci signe de main propre au nom de sa Sainteté, c. a. d. pour toutes les expéditions. Il l'est de même par rapport à l'exécution de tout ce qui passe par la secrétairerie, vu que le Courrier et le Maître des Postes lui sont subordonnés; il ouvre les lettres, il en fait les extraits, il accompagne le cardinal chez le pape et,

(1) Cfr. aussi SICKEL, *Röm. Ber.* I, p. 105—106.

(2) LAEMMER, p. 466, 467.

quand celui-ci communique au cardinal les résolutions qu'il a prises, c'est au secrétaire de les faire exécuter. Les autres secrétaires et employés inférieurs, les gardiens des lettres et les scripteurs dépendent de lui et lui obéissent, et il a en sa possession l'unique sceau du Cardinal (1). Quand il fait son rapport au pape il lui présente les extraits des lettres qu'il a faits (2), et il reçoit de lui les ordres qu'il doit exécuter soit oralement, soit par écrit (3). Il surveille que chacun de ses subordonnés fasse son devoir et travaille attentivement et diligemment. Il veille à ce que les minutes et les extraits, les traductions du français et de l'espagnol, le chiffrement et le déchiffrement soient faits avec exactitude, que les registres et les copies des lettres soient mis à jour et que les lettres mêmes soient toujours mises au net, qu'on ne manque pas d'y mettre l'adresse, »e simili altre minute di secreteria, alla quale è necessario, che si abbassi tal volta il secretario per

(1) *Ibid.*, (cfr. p. 463). Ses appointements consistaient en les deux portions accordées au secrétaire domestique sur les revenus du collège des secrétaires apostoliques ainsi qu'en des émoluments occasionels. — Le texte chez LAEMMER est en général corrompu, ce que remarque aussi SICKEL (*Röm. Ber.* I, p. 14, la note 1).

(2) LAEMMER, p. 465—466.

(3) SUSTA, dit à ce propos (p. XXXV): »Die Briefschaften wurden dann gewöhnlich von den Secretären, oft von Galli(o) selbst, excerpirt, in bündigen (auf schmalen Octavstreifen geschriebenen) Auszügen — Sommarii oder Estratti genannt — deren sich Borromeo oder Galli(o) bei dem Vortrage vor dem Papste bedienten. Pius IV. pflegte, falls die Angelegenheiten nicht solcher Art waren, dass sie einer Cardinalscongregation vorgelegt werden mussten, rasch zu entscheiden, wobei Galli(o) seine Entscheidungen oft mit Bleistift in kurzen Schlagworten auf der Rückseite der Estratti notirte, um sie dann bei der Stilisirung der Antworten zu gebrauchen. — Die fertiggestellten Minuten wurden von Borromeo oder von Pius IV. selbst revidirt, um nach erfolgter Genehmigung mundirt zu werden.»

tener in Offitio ogn'uno, et supplir esso al buon servitio che da lui si aspetta» (1). Le rôle du cardinal est surtout un rôle de parade. C'est lui qui fait le rapport officiel au pape, c'est à lui qu'est adressée toute la correspondance, c'est avec lui que discutent les nonces, les ambassadeurs. En réalité, neanmoins, c'est au secrétaire qu'incombe la grosse besogne, la responsabilité. Le cardinal se borne à garder entre ses mains la haute surveillance de l'activité de son subordonné. Le rôle du secrétaire est actif, celui du cardinal passif.

Carga ne dit nulle part que Borromée ait eu l'habitude de dicter au secrétaire les lettres qu'il devait écrire, ni même qu'il lui ait donné des avis au sujet de leur rédaction. Pour Gallio Borromée n'était que le porte-voix du pape. Il est néanmoins une question, par rapport à laquelle les rôles sont intervertis, et où Borromée passe au premier plan tandis que Gallio tend à s'effacer: celle du concile de Trente. La part considérable que représente la correspondance de Borromée dans l'énorme amas de documents qu'on appelle les *acta conciliaria* est la meilleure preuve du puissant intérêt que témoignait le cardinal à tout ce qui touchait au concile (4). Une âme profondément religieuse

(1) LAEMMER, p. 466.

(2) LAEMMER, p. 466--467.

(3) SICKEL, (*Röm. Ber.* I. p. 47) est de l'avis que Borromée a travaillé beaucoup et que son travail a eu une importance évidente. Je reporte encore ce qu'en dit SUSTA (p. XXXV): »Die an Nuntien und Legaten gerichteten Weisungen nannte man »Proposte»; sie waren regelmässig im Namen von Borromeo verfasst, welcher sie mit eigener Unterschrift und oft auch mit längeren Nachschriften versah, wie er denn auch manchmal ganze Briefe eigenhändig schrieb. Nur in Ausnahmsfällen correspondirte in seiner Vertretung Galli(o) selbständig».

(4) SICKEL les a étudiées à fond dans ses importants *Römische Berichte*. (Voir exprès la partie I, page 46).

comme celle de Borromée ne pouvait que se sentir vivement attirée par cette question, qui, loin de n'être qu'une simple affaire politique, était au contraire une question de vie ou de mort pour l'orthodoxie catholique, et un apôtre de la foi comme lui ne pouvait que s'adonner corps et âme à une cause aussi sainte.

La part que revient à Pie IV dans la correspondance de Rome avec les légats au concile est aussi très considérable. Il se faisait lire les dépêches des légats, il dictait des réponses à son secrétaire, et il leur écrivait bon nombre de lettres de sa propre main (1).

En présence de l'activité du pape et du cardinal celle de Gallio s'efface. Il n'en est pas moins certain qu'il soutint une grosse partie du labeur, ainsi qu'il ressort de ce qui a été dit plus haut, et d'une lettre à Santa Croce dans laquelle il se dit sur le point de succomber par l'excès de travail que lui donne le concile (2).

En parcourant un gros volume de la correspondance conciliaire (3) j'ai constaté que tous les déchiffrements, les post-scriptums et les notes aux dos des pièces, concernant l'expédition et l'enregistrement sont de l'écriture si facilement reconnaissable de Gallio (4).

---

(1) *Id., ibid.*, p. 48—49. SUSTA, p. XXXVI.

(2) Lettre du 31 juillet 1563: »N. S:re Dio ci farà gratia d'uscire di questo Laberinto dal quale Mons:or mio io sono hormai tanto stordito, et logoro, che le prometto, che per la parte mia ho ben bisogno che finisca presto, se non voglio finir io sotto la soma, et hoc satis.» *Barb. Lat.* 5759, f. 225; *ibid.* 846, f. 19. Bibl. Vat.

(3) C'est le vol. côtisé 27 et 68 *Concilio*, Arch. Vat. Il va de l'été 1563 jusqu'à la fin du concile.

(4) Cfr. v. SICKEL, *Röm. Ber.* II, p. 15—22 et 53—54. Les deux minutes dont l'auteur fait l'examen aux pages 16 et 17 font qu'il se demande si c'est bien Gallio qui les a rédigées. Or, elles sont les minutes de deux lettres qui furent expédiées (en 1561) au légat en France Hippolyte d'Este, cardinal de

Exceptionnellement il écrit en personne aux légats, surtout à Morone (1), pour lui communiquer des impressions subjectives ou des nouvelles qui ne souffrent pas de délai, ou aussi au nom de Borromée, si celui-ci a été empêché de participer en personne à l'expédition des lettres (2). Il me parait aussi fort probable que Gallio ait écrit en général les minutes des *proposti*, ainsi que Sickel est porté à le croire et ainsi qu'il résulte de *l'information* de Carga. Mais ce qui est certain, c'est que le pape et Borromée étudiaient et corrigeaient ces minutes avec un soin méticuleux.

Les nombreuses remarques qui se voient dans les marges des documents conciliaires présentent, elles aussi, l'autographe de Gallio, p. ex. celle du facsimile II dans le vol. II, des *Römische Berichte*. Personne hors lui n'aurait pu faire, du reste, ces notes qui révèlent une connaissance profonde de tous les détails et de tous les

---

Ferrare. Nous savons que Gallio composait les lettres qui furent envoyées de la Curie à Santa Croce, qui se trouvait en France depuis 1561 comme nonce apostolique. Pourquoi n'aurait-il pas alors pu être l'auteur des premières comme il l'a été des secondes? Elles sont toutes de la même catégorie. Du reste, je renvoie à *l'information* de Carga citée ci-dessus, ainsi qu'au facsimile, publié au *Periodico*, vol. VII.

(1) P. ex le 24 sept. et le 24 nov. 1563 (*Concilio* 27 et 68). Cette dernière lettre montre que la maladie du pape dont le bruit accéléra la clôture du concile n'était point une fiction. Tout au contraire, Gallio écrit qu'à Rome on avait été fort inquiet parce que l'ambassadeur d'Espagne avait eu l'imprudence d'en parler dans une lettre expédiée à Trente. On avait eu peur que cette mauvaise nouvelle n'y eût pu produire une consternation pernicieuse. Mais cela ne se vérifiant pas et la lettre n'ayant eu pour seul effet que de hâter la fin des délibérations, on se félicita à Rome de ce résultat inattendu. — Cfr. la lettre de Gallio à Santa Croce du 19 déc. 1563. *Barb. Lat.* 846., f. 28. Bibl. Vat.

(2) SICKEL, *Röm. Ber.* I, p. 49.

secrets de la direction des affaires de la Curie(1). Ces mêmes remarques en marge m'ont induit à croire que Gallio est bien la personne, à laquelle le pape avait confié la charge de rédiger le Registre Général de la correspondance conciliaire, ce fameux registre auquel Sickel a consacré les études les plus minutieuses (2). C'était là un travail fort compliqué dans lequel il ne fut probablement assisté que par un petit nombre d'aides, et qui ne fut terminé définitivement qu'en l'année 1565.

Ce qui précède nous donne une idée de ce que furent les fatigues de cet homme qui sous Pie IV soutint l'office de secrétaire intime. Nous voyons jusqu'à quel point il a joui de la confiance de son maître et quel rouage indispensable il a été de la grande machinerie curiale. Et néanmoins il nous est impossible de définir exactement son rôle personnel, de mesurer et de taxer son apport d'intelligence et d'énergie au travail commun. Il se dérobe à nos regards, il disparait derrière les grands contours du pape Pie IV et de son cardinal-neveu Saint-Charles Borromée!

Il nous reste à élucider encore un côté de l'activité de Gallio comme chef de la secrétairerie de Pie IV. Une étude des originaux et des minutes des brefs con-

---

(1) SUSTA (pages 274, 285 et 315) mentionne trois minutes *corrigées* par Gallio. Ce sont donc là les deuxièmes minutes avant la mise au net définitive.

(2) V. en particulier ses *Röm. Ber*, II, p. 35—43. Il n'a pas osé deviner que »cette personne» si bien initiée qui faisait les remarques ait pu être Gallio. — Tout en indiquant l'imperfection et le peu d'exactitude de ce registre il ne peut que faire les éloges de la secrétairerie de Pie IV d'avoir pu le dresser sans se laisser déconcerter et de nous avoir donné par cela un moyen précieux de pouvoir complèter nos connaissances de la correspondance conciliaire (*ibid.*, p. 81). — SUSTA, (p. XXXVII) avance que le Registre Général fut dressé »unter persönlicher Beteiligung Galli's». — Cfr. le facsimile I, *Röm. Ber.* II: »Concordat cum originalibus minutis. Pts Car:lis Comensis.»

servés aux Archives du Saint-Siège à Rome nous apprend qu'il a dû avoir dans l'expédition de ce genre de documents une part considérable.

Aujourd'hui la Secrétairerie des Brefs sert d'intermédiaire entre le pape et les fidèles. C'est par la voie de cette secrétairerie que le pape confère des grâces et des faveurs et par cette même voie que lui parviennent une grande partie des suppliques du monde catholique. C'est au Cardinal-Secrétaire des Brefs comme rapporteur que le pape fait connaître ses décisions lesquelles sont ensuite transmises aux supplicants par le moyen d'un bref (1). Au XVI:e siècle déjà le pape pouvait faire connaître ses volontés par voie de brefs et il choisissait volontiers cet expédient. Mais qui remplissait alors l'emploi de rapporteur? Était-ce le dataire ou était-ce quelqu'un d'autre? Car il paraît que la secrétairerie des brefs n'était pas alors un bureau autonome, nettement détaché de celui de la secrétairerie d'État. Sous Pie IV le secrétaire intime jouait à cet égard un rôle important.

En parcourant les minutes des brefs de Pie IV on constate qu'en dehors de la formule concessive »*fiat ut petitur*» apposée par le pape lui-même, ces documents sont pourvus d'annotations *a tergo*, écrites tantôt par Gallio, tantôt par le cardinal Réuman (préposé a la Signature de la Justice, communément appelée la Signature des Brefs), tantôt par Borromée, tantôt par Simoneta, dataire de Pie IV. Mais indépendamment de ces annotations, toutes les minutes sont en outre pourvues d'un ordre d'expédition le plus souvent de la main de Gallio lui-même (2). Je ne crois pas m'avancer

(1) GOYAU, *Gouvernement de l'Église*, p. 92—93.

(2) Le 22 oct. 1561: *Dominus Tolomeus dicit Sanctitatem Suam (Vestram?) contentam.* — Le 8 août 1561: *Dominus Tolomeus per suam cedulam dicit Sanctitatem Suam (?) contentam (?)* et *Cardinalis Reoma-*

trop loin en tirant de ce dernier fait la conclusion que Gallio référait en dernière instance tous ces brefs au Souverain Pontife et recevait de lui l'ordre d'expédition définitif. Gallio remplissait donc les fonctions qui incombent aujourd'hui au Cardinal-Secrétaire des Brefs et était le chef direct des secrétaires des brefs. Ajoutons encore, que souvent les brouillons des brefs sont écrits de la main de Gallio et que, plus souvent encore, ils portent des corrections et des remarques autographes de lui (1).

De tout ce qui précède il ressort que Pie IV accablait littéralement d'ouvrage son secrétaire. Cela tenait en grande partie à l'intérêt extraordinaire que témoigna toujours ce pontife pour tout ce qui touchait au développement de la Secrétairerie d'État (2). Mais si donc Pie IV surchargea Gallio de travail il est bon d'observer qu'il sut en revanche récompenser dignement les loyaux services de son dévoué serviteur (3).

---

nus vidit, et Dominus Tolomeus dicit Sanctitatem S. (?) mandasse expediri. — Le 8 nov. 1561: *Dominus Tolomeus dicit quod expediatur de mandamento Sanctitatis S. (?).* La même minute est contresignée *Tolomeus Episcopus Marturan'. Cae. Glorierius.* Arch, Vat. Arm. 42, vol. 16. — Notons que les volumes renfermant les »lettres aux princes» de Pie IV ne montrent pas de traces incontestables de l'activité de Gallio.

(1) P. ex. dans le vol. 24 de l'Arm. 42. Arch. Vat.

(2) Il y introduisit un certain ordre ainsi qu'une méthode dans l'expédition et dans l'enregistrement des actes, qui n'atteint pas, c'est vrai, la perfection, mais que mérite pourtant d'être annotée. Encore il y fit adopter une écriture uniforme, claire et invariable, qui a l'avantage surtout de faciliter énormément les études des rechercheurs modernes. — SICKEL, *Röm. Ber.* III, p. 18 et suiv.

(3) Carga (LAEMMER, p. 466) énumère les trois qualités qu'on exigeait d'un secrétaire intime parfait: il devait savoir parfaitement parler et écrire le latin et l'italien, examiner ce qu'il écrit et être au courant de tout ce qui est nécessaire à cela, c. a. d. de la politique, de l'histoire ecclésiastique et »des vertus

Le 13 septembre 1560 il l'avait fait évêque de Martorano, petit diocèse Calabrais dépendant de Reggio (1). Le 6 juillet 1562 déjà il le nomme archevêque de Siponte ou Manfredonia. Cette ville, d'une importance médiocre, située dans la Pouille sur le golfe qui en a pris le nom, avait alors comme siège suffragant le seul diocèse de Viesti (2). Ce n'était donc pas une position princière que celle d'archevêque de Manfredonia, et nous verrons plus loin qu'elle causera à son titulaire de fâcheux inconvénients. Un honneur plus éclatant était réservé au dévoué prélat. Lors de la célèbre promotion du 15 mars 1565, où Sirleto, Commendone, Santa Croce, Buoncompagni (le futur pape Gregoire XIII), Marc-Antoine Colonna, Alexandre Sforza, Flave Orsini et tant d'autres prélats éminents reçurent la dignité de cardinal, Ptolémée Gallio lui aussi fut investi de la pourpre cardinalice (3). A la nouvelle de cette élévation d'un de ses fils, dans sa patrie la joie fut grande. La ville de Côme se mit en fête et s'enguirlanda, et les magistrats envoyèrent au pape une épître solennelle pour le remercier de la distinction conférée à leur ville. Le pape leur répondit que c'était avec grand plaisir qu'il leur avait donné cette preuve

---

morales»; enfin »se faire bien servir» et surveiller minutieusement et incessamment les employés placés sous ses ordres, etc.

(1) CAPPELLETTI, *Chiese d'Italia*, t. XXI, p. 221. Selon lui Gallio fut créé tout d'abord archeprêtre de Monopoli (l. c., t. XX, p. 577).

(2) CAPPELLETTI, t. XX, p. 577. La ville qui avait été brulée par les Sarrasins, fut réédifiée par le roi Mainfroi en 1256, après quoi il reçut de lui le nom de Manfredonia. — Comme évêque de Martorano la signature de Gallio avait été »il vescovo di Martorano» (*Tolomeus episcopus Marturan'*), comme archevêque de Siponte il signait »l'Arcivescovo Sipontino». Durant les huit premiers mois de l'année 1560 il n'avait été que »Messer Tolomeo».

(3) Son église titulaire fut Saint-Théodore ou Sainte-Agathe.

de sa bienveillance toute spéciale, q'uils auraient doré-navant auprès du Saint-Siège l'interprète le plus fidèle de leur vœux, et enfin qu'il avait voulu imposer au nouveau pourpré le titre de *cardinal de Côme* comme une marque de sa faveur particulière envers eux (1). Nous verrons que le nouveau cardinal se montrera digne de l'éloge du pape et des espérances de ses concitoyens.

C'est donc sous le nom du *cardinal de Côme* que Gallio figurera désormais dans les annales de l'époque, et qu'il se créera un nom dans l'histoire de la papauté (2).

En continuant notre étude, observons tout d'abord que bien que créé cardinal Gallio n'en reste pas moins secrétaire intime de Pie IV. (C'est identiquement ce qui arrivera aussi à son successeur sous Pie V, Rusticucci.) Il restera même simple secrétaire intime, lorsque le cardinal Borromée obtient au mois d'août 1565 du pape le loisir d'aller visiter son diocèse de Milan. Ce départ lui fournit cependant l'occasion de prendre une part plus grande à l'administration des affaires politiques, par le fait que c'est le cardinal d'Altaemps, homme dissolu, de peu d'expérience et ne jouissant pas de la confiance du pape, qui remplit la charge de cardinal-neveu durant l'absence de Borromée (3). En

(1) A. MONTI, *Periodico*, vol. III, p. 97. — ROVELLI, P. III, t. II, p. 266.

(2) Devenu cardinal il choisit pour signature »Tolomeo Cardinale di Como» (»Tol. Car:le di Como») ou aussi, plus tard, »Il Cardinale di Como» (»Il Car:le di Como»; »*Pts. Car:lis Comensis*»).

(3) HINOJOSA, p. (162 et) 167. Le cardinal d'Altaemps à Santa Croce le 17 sept. 1565. MS. *Barb. Lat.* 5759, f. 224. Arch.

suite de cela nous trouvons durant tout l'automne de l'année 1565 d'Altaemps comme signataire de la correspondance expédiée de Rome aux nonces (1). D'Altaemps prit-il réellement part à la rédaction de cette correspondance? C'est là une question que nous ne pouvous pas résoudre. Mais vu les circonstances sous lesquelles il était entré en charge, cela ne me paraît pas probable. Du moins, pendant les quelques semaines d'octobre et de novembre, durant lesquelles une maladie assez grave le tint éloigné du travail, sa part dans la rédaction des lettres a dû être à peu près nulle (2). Ce fut alors le cardinal de Côme qui prit la direction des affaires politiques et qui soutint en réalité la charge de cardinal-ministre du pape.

Il nous reste de cette époque une collection de lettres autographes écrites à l'ami Borromée qui (depuis le commencement de septembre) se trouvait à Milan occupé à réformer les mœurs des prêtres et des laïques. Il y en a vingt-huit écrites dans l'espace de trois mois et qui ont été publiées de nos jours, mais malheureusement non d'après les originales (3). Ces lettres n'offrent qu'assez peu d'intérêt pour nos études. Elles sont

Vat. — Notons à titre de curiosité que, durant l'absence du cardinal Caraffa en France (en 1556), son frère le duc de Paliano avait eu la direction des affaires politiques (PIEPER, *Legaten* etc., p. 186).

(1) Ex. *Nunz. Spagna* vol. 3, f. 21, 22; vol. I, f. 59—64. *Principi* vol. 22. *Passim.*

(2) Paulo Odescalco au cardinal Borromeo le 19 oct. 1565: »L'Ill:mo Sig:or Car:le Altaemps achorche sia libero della febbre è restato con una certa debilità di stomaco et di testa, che non l'ha lasciato per anchora attendere à negotij, sì come lunedì vi darà principio». Bibl. Ambr. Arm. F. inf., vol. 36, f. 572. — Il y a une interruption du 6 oct. jusqu'au 2 nov. dans la série des lettres de d'Altaemps à Borromeo (Bibl. Ambr. Arm. F. inf., vol. 36, *passim.* Cfr. *Periodico*, vol. 7, p. 41).

(3) A. MONTI les a publiées dans les volumes 7 et 8 du *Periodico* de la Société Historique de Côme. Malheureusement

écrites sur un ton de dévotion et témoignent de l'amitié sincère et indissoluble qui unissait ces deux hommes. Le cardinal de Côme supplie son ami de ne pas se surmener en remplissant la sainte mission de réformer Milan, et de ne pas risquer ainsi sa précieuse santé. Il s'efforce de modérer si possible la rigueur de Borromée dans l'application des idées réformatrices (1). Les vertus de son ami lui inspirent de l'admiration: »je connais», écrit-il, »non seulement la dévotion que porte Votre Seigneurie Illustrissime envers Sa Sainteté mais encore son humanité innée et son esprit angélique ainsi que sa prudence et sa dextérité à savoir s'accommoder à toute sorte de choses et de personnes» (2). Il entretient Borromée de la santé du pape dont il parle tou-

---

il a utilisé des copies faites au XVIII:e siècle, copies assez correctes, il est vrai — à quelque date près —, mais dont les indications de côte sont cependant tout à fait insuffisantes. Il aurait pu trouver à la même bibliothèque (l'Ambrosienne de Milan) tous les originaux autographes. — Dans le recueil de Monti manque la lettre du 11 mai 1568 (Arm. inf. F., vol. 40, f. 144), La collection comprend 183 lettres allant du 15 sept. 1565 jusqu'au 29 sept. 1584.

(1) *Periodico*, vol. 7, p. 109—110; 115.

(2) Vol. 7, p. 35—36. — Autres exemples p. 25: »Gran consolatione ha veramente apportato a N. S:re la lunga et bella et santa lettera, che V:a S:a Ill:ma ha scritto da Cafagiolo, ne la quale, come in uno spechio nitidissimo è apparsa la prudenza et la bontà de l'animo suo, tanto per quel ch'ella ha fatto, quanto per la relatione, che di tutto l'è piacciuto fare a la S. S. non guardando, che qualche cosa fusse per nocere a se stessa ... et io so in quanto prezzo lei soglia havere la compressione e subiugation de' sensi, et l'abnegar la propria voluntà». etc. — Page 40—41: »Io rendo quelle gratie, ch'io posso maggiori a la S. V. Ill:ma de la parte che con tanta amorevolezza mi ha voluto dare de le consolationi sue spirituali, de le quali sento quella allegrezza, gaudio et contento, che Ella può più presto imaginarsi, che io scrivere. Dio sia quello che adsit tam ingentibus coeptis et coepta secundet, poiche tutto tende a gloria et ohnore de la divina Maestà. Lei sa che a me queste cose non

jours avec une affection presque filiale, il lui envoie des nouvelles minutieuses sur l'administration ecclésiastique avec des détails sur les personnages qui ont été promus et sur l'état de santé des cardinaux ses collègues. Ainsi le fait que le pauvre Paleotti était tombé momentanément en disgrâce donne matière à de longs racontars. La politique n'entre point dans cette correspondance: c'est à peine si on y trouve quelques notices sur la guerre contre les Turcs. Borromée était absorbé par son concile provincial, et nous savons que la politique n'était pas son affaire (1). Les lettres qu'il écrit au cardinal de Côme ne contiennent que des nouvelles au sujet de son activité à Milan, des méditations sur les choses divines et terrestres et des expressions d'une amitié intime et sincère. Il se défend du reproche d'avoir trop travaillé et il attribue les inquiétudes de son ami à »l'imperio che in lei ha la ragione et pietà

sono state nouve, havendomele lei per gratia sua fatte presapere di molti anni innanzi che sia venuto il tempo loro; parlo de le maioliche, tapezzerie, et altre cose simili; si come medesimamente non m'è stata nuova la gran devotione, et frequenza del popolo venuto a la sua Messa, et Sermone, sapendo io quanto ella è amata, stimata et adorata in quella Chiesa, non tanto per la grandezza sua propria, et del Papa, quanto per il santo et angelico suo procedere in tutte le attioni. In questi tre giorni non c'è stato che dire, che di questo fatto; et del popolo si numeroso, che vi si trovò, et in somma omnis te Roma locuta est con quella admiratione et riverenza, che si può maggiore, il che mi guarderei ben di dire, se non sapessi già per tante pruove, che grosse muraglie V:a S:a Ill:ma habbi preparate agli assalti de la vana gloria. Benedictus Deus».

(1) Pourtant Gallio lui envoie des »avvisi» politiques arrivés à Rome: »Mando qui alligati gli avvisi di Vienna, secondo il solito ...» — »Sarà con questo un plico di lettere del Nuntio di Napoli ...» (*Periodico*, vol. 7, pages 48 et 50. Cfr. p. 116 et 120), ce qui nous montre simplement que Borromeo considérait comme devoir d'être toujours au courant des grands faits de la politique.

sopra ogni altro senso», luidit-il (1). Remarquons qu'il écrit de préférence au cardinal de Côme — c. a. d. au secrétaire intime du pape —, moins souvent au pape lui-même et fort rarement au cardinal d'Altaemps (2). Cela était du reste assez naturel, car le cardinal de Côme était bien la personne qui connaissait mieux les affaires de Rome. Lui, de son côté, montrait toujours au pape les lettres que lui envoyait le cardinal absent (3), et il y répondit, car le pape lui-même n'écrivait que fort peu. Pie IV suivait avec l'intérêt le plus vif l'activité de son neveu favori à Milan, et le succès brillant du synode que celui-ci était en train de célébrer lui causa une joie profonde (4).

Observons que le cardinal de Côme écrit même les lettres que d'Altaemps envoie à son cousin, munies de sa propre signature (5). J'en veux citer un exemple des

---

(1) Bibl. Ambr. Arm. F. inf., vol. 36, f.694. (C'est dans ce volume que se trouvent les lettres de Borromeo à Gallio).

(2) Borromeo écrit à Côme que »per men fastidire S. B:ne scrivo a V. S. Ill:ma accio ella a buon proposito faccia il medesimo offitio a bocca più compitamente ch'io stesso per lettere non farei». Lettre du 23 sept. 1565. Bibl. Ambr. Arm. F. inf. vol. 36, f 449.

(3) *Periodico*, vol. 7; p. 44 (l. XIV): vol. 8, f. 124: »Havemo riso un pezzo, dico con S. S:tà, di quel che V. S. Ill:ma mi scrive del stare a tavola 8 hore del giorno, che m'è parsa così gratiosa cosa, comparata maxime a lo stare in Congregatione de la Synodo, ch'io non ho potuto contenermi di dirla a S. S:tà».

(4) Le card. Alciato à Borromeo le 6 oct· 1565: »Mi trovai anchora presente quando S. S:tà lesse le lettere di V. S. Ill:ma sopra l'intrata sua triomphole in Milano. Et vide quanto S. S:tà goldete d'allegrezza et giubilo per li tanti honori et contenteze sue. Del che particolarmente commesse alli Ill:mi Altaemps et Como che ne scrivessero a V. S. Ill:ma in nome di S. S:tà come credo faranno con questa posta». Bibl. Ambr. Arm. inf. F., vol. 36, f. 540.

(5) *Periodico*, vol. 7, p. 126: »Per la lettera di Mons:r Ill:mo d'Alta Emps V. S. Ill:ma intenderà come le cose passino .... Io non saprei aggiunger altro, quanto à lo stato di Sua San-

plus curieux: la lettre de d'Altaemps du 7 décembre 1565. Elle a été évidemment écrite en grande hâte, et ce qui est remarquable, c'est qu'elle présente l'autographe du cardinal de Côme tout en portant la signature du cardinal d'Altaemps! On n'avait donc pas eu le temps de la mettre au net avant de la faire signer par ce dernier (1). Si le cardinal de Côme avait été réellement le rédacteur des lettres politiques du brave Borromée, combien plus ne devait-il pas être l'auteur de celles qu'écrivait cet inexpérimenté cardinal d'Altaemps? Ainsi, je l'ai déjà dit, il ne me paraît pas trop hardi de supposer que durant les trois derniers mois du pontificat du Pie IV, le cardinal de Côme était — de fait bien que pas de nom — cardinal-ministre de ce pape. N'oublions pourtant pas que Pie IV était un pape qui ne tolérait point des serviteurs indépendants!

Le 4 décembre 1565 Pie IV tomba malade (2). Ce fut une maladie courte et violente. Le 2 décembre Côme l'avait encore trouvé fort bien portant (3). Mais vers le soir du 5 déjà l'état du pape était jugé grave. Côme perd tout espoir. De concert avec d'Altaemps il prie le malade de se faire donner les Saints-Sacrements (4). Il supplie Borromée de venir à Rome en

---

tità, poiche quella lettera l'ho fatta io proprio». — Notons que les lettres de d'Altaemps à Borromeo sont toujours écrites le même jour que celles de Gallio à ce dernier. (Bibl. Ambr. Arm. F. inf., vol. 36, *passim*).

(1) Bibl. Ambr. Arm. inf. F., vol. 36, f. 779. Bien entendu, cette lettre ne se trouve pas parmi celles publiées dans le *Periodico*. Mais son postscriptum, également de la main du card. de Côme et signé par lui-même, y a été inséré au vol. 7, p. 128.

(2) *Periodico*, vol. 7, p. 125.

(3) *Ibid.*, p. 124.

(4) *Ibid.*, p, 126.

toute hâte. Alors une amélioration légère se produit. Côme respire de nouveau et expédie à Borromée une nouvelle dépêche lui annonçant ce changement miraculeux, dont il attribue la cause aux prières du cardinal (1). A Rome, on croit déjà la crise passée. Néanmoins le pape continue à dépérir. Il veut encore voir Borromée, son favori, avant de mourir. Celui-ci accourt (2): on l'attend d'un moment à l'autre. Enfin, le 8 décembre il arrive et le 9 le pape expire dans les bras de son neveu chéri (3).

Le cardinal de Côme pleura amèrement la mort de son bienfaiteur (4). Il y avait de quoi en effet. Pie IV avait toujours été pour lui un maître excellent. Il l'avait élevé des conditions les plus humbles jusqu'à la dignité cardinalice et, s'il faut croire les assertions des contemporains, il l'avait mis à même d'amasser des

(1) *Periodico*, vol. 7, p. 127 (l. XXVIII). Le cardinal d'Altaemps juge opportun de communiquer à Borromée cette nouvelle heureuse par une lettre autographe. (Le 5 déc. 1565, *1 hora di notte*). Autre lettre de la même teneur du 6 déc. Le 4 il avait mandé à Borromée la maladie du pape. Bibl. Ambr. Arm. inf. F., v. 36, f. 740, 751 et 778.

(2) Borromée n'était plus à Milan, il se trouvait déjà en Toscane, où il avait accompagné, sur l'ordre du pape, deux princesses de Habsbourg, venues en Italie épouser l'une François, prince de Florence, l'autre Alphonse, duc de Ferrare.

(3) Le card. de Côme à Commendone le 10 déc. 1565. Arch. Vat. *Principi*, vol. 22, f. 211.

(4) Il écrit le 7 janvier 1570 à Cosme I:er de Toscane pour le féliciter de son nouveau titre de grand-duc et il trouve alors l'occasion d'intercaler le passage suivant: »Se à Dio fusse piacciuto che questo fusse successo per mano di chi più n'era debitore, potrei dire che nissuna cosa mancasse al gaudio mio, ma come io era certo che vivendo haveria fatto maggior cosa, così m'allegro hora pienamente del presente successo», etc. *Celui* dont parle le cardinal n'est autre que Pie IV, qui avait toujours témoigné à Cosme I:er une affection manifeste.

richesses considérables (1). C'était grâce à lui qu'en moins de six années les rêves les plus audacieux de sa jeunesse, étaient devenus des réalités. Et c'est avec raison que l'ambassadeur de Venise Girolamo Soranzo put dire de lui »qu'il était un des exemples qui invitent les hommes à aller à Rome y faire fortune» (2).

(1) Gir. Soranzo, ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 95. Cfr. AMEYDEN à l'Appendice, le numéro 3.

(2) ALBERI, l. c., p, 95.

CHAPITRE III.

LE CARDINAL DE COME EN DEHORS DE LA POLITIQUE. — LE PONTIFICAT DE PIE V.

L'avènement au trône pontifical du cardinal Michel Bonelli, appelé le cardinal Alexandrin, fut pour le cardinal de Côme le signal d'une retraite assez brusque du théâtre de la politique. C'était l'usage de la Cour de Rome: le secrétaire changeait avec le pape. Étant donné la nature ambitieuse de Gallio il est hors de doute qu'il dut éprouver une amertume profonde à perdre une influence, qui, jusqu'alors, n'avait fait que s'accroître. Mais il se soumit sagement à son sort, tout en se préparant avec prudence pour des temps meilleurs.

Il ne fut pas immédiatement écarté des affaires. Le nouveau pape, désireux d'utiliser son expérience, le garda auprès de lui en qualité de conseiller. Avec sept autres cardinaux, Gallio est nommé membre d'une Congrégation spéciale pour les affaires de la Germanie (1), et pendant un certain temps il communique en

(1) Dépêche du 19 janvier 1566. Arch. Fior. Med., filza 3285, f. 16.

cette qualité au legat Commendone (1) les décisions du pape. Mais cela ne dure pas longtemps. Les vieux serviteurs de Pie IV ne se plaisent guère chez l'austère et ascetique Pie V. Ils le quittent dès qu'ils le peuvent. Le cardinal de Côme le fait aussi, et il suit en cela l'exemple de Borromée, qui s'était empressé aussitôt de se retirer dans son évêché de Milan. Gallio, lui, se retira dans son diocèse délaissé dans les plaines de la Pouille. Il nourrissait ce projet déjà depuis longtemps. Le départ de Borromée pour Milan au mois d'août 1565 paraît lui en avoir suggéré l'idée (2). Dans l'automne de cette même année Borromée le croit une fois déjà parti pour Siponte. Il n'est toutefois pas probable qu'il ait pu quitter Rome déjà à cette époque, même s'il l'aurait voulu. Pie IV une fois mort le vague projet put facilement être réalisé. Il pouvait même être un prétexte fort à propos pour quitter cette Cour désormais dépourvue d'attraits pour lui. Mais chez le cardinal de Côme le devoir de visiter Siponte était augmenté par

(1) Côme à Commendone le 26 janvier 1566. Je donne à l'Appendice la lettre tout entière comme très explicative, surtout par rapport aux relations entre Gallio et Commendone (le numéro 6).

(2) Borromé à Côme le 17 oct. 1565. Bibl. Ambr. Arm. F. inf. vol. 36, f. 568. — *Periodico*, vol. VII, p. 47 (lettre XV, du 27 oct. 1565): »Se è vero, come appresso di me è verissimo, che da la bocca di V. Ill:ma S. non possa uscire alcuna cosa vana, et non misteriosa, io piglio per felicissimo augurio, anzi per una vera et infallibile profetia quella santa et iucundissima ironia, ch'ella mi scrive circa l'essere io occupato intorno à lo mio Synodo provinciale di Siponto, sperando in ogni modo che lei dopo qualche mese del suo ritorno si degnerà darmi et farmi haver licenza di poter andar in carne dove con lo spirito sono il più del tempo, et dove sarà ben gran vergogna che io non vada, et mi parrà in un certo modo di non haver escusatione ne con Dio ne col mondo, havendo l'essempio di V. Ill:ma S. dala quale a me non è alcun paragone circa il servir qui a la S:tà di N. S:re et a la chiesa universale», etc.

le vif désir de servir im l'Église enposant à son diocèse les décrets tridentins (1). D'une lettre adressée à Borromée il résulte cependant qu'il ne considérait pas qu'une résidence permanente fût necessaire dans un diocèse aussi modeste que l'était le sien, des visites souvent répétées suffiraient (2). On comprend aisément qu'il n'était pas tenté d'aller s'enfouir dans un trou de province!

Aussi ne pressa-t-il pas son départ de Rome, bien que des troubles aient éclaté dans son évêché lointain (3). Au printemps de 1566 (mai—juin), il visitait encore Piperno, où il possédait une terre près de S. Martin (4). Enfin, le 31 août, il annonce à ses amis

(1) Côme à Santa Croce le 8 janv. 1564. Arch. Vat. *Barb. Lat.* 5759, f. 34. — Notons que le 19 dec. 1565 Serristori écrit au grand-duc à propos des dispositions de Borromée et de Côme pour le conclave de Pie IV, que »la resolutione loro è che si crei un Papa che habbia veramente a osservar le constitutioni del Concilio et reformare non solo con gli scritti ma con l'opera et exemplo questa santa sede». (Arch. Fior. Med., filza 3285, f. 321—322).

(2) Borromée à Côme le 5 juin 1566: »Non mi dica V. S. Ill:ma che la differenza, ch'è dalla chiesa sua a la mia la faccia anche differenze di parere al starvi sempre, poichè quando ben'ella havesse un'anima sola, essendo quella ricomperata col pretioso sangue di N. S:re Jesu X:o sarà degna dell'assidua presenza di qual si voglia Prelato et Cardinale . . .» — Dans la même lettre Borromée fait un aveu assez curieux sur la situation de Gallio sous Pie IV: »Il Foglietta (un annaliste) voleva ch'io fossi mezzano in dar a V. S. Ill:ma una briga et farla diventar un altra volta huomo di stato, col pregarla cavar il sugo de le lettere *del suo tempo*, per aiutarlo lui a scriverne la historia. Ma non ho voluto farlo», etc. — (Bibl. Ambr. Arm. F. inf., vol. 37, f. 204).

(3) Certains ecclésiastiques paraissent y avoir troublé le calme ordinaire. Le card. Alciato à Borromée le 13 avril 1566. (L. c., f. 31).

(4) L'achat fut »rogato» le 15 sept. 1564. Archives de l'Oeuvre pie Trivulzio à Milan, Papiers Gallio, filza 2, pièce

Borromée et Commendone qu'il est sur le point de partir pour Manfredonia, et que son intention est d'y rester tout l'hiver (1).

Au cours du voyage il étudie le volume contenant les décisions du synode provincial de Milan que lui avait envoyé Borromée. Le 20 octobre il fait son entrée solennelle à Manfredonia (2). L'accueil que lui avait préparé le peuple fut brillant et le remplit de satisfaction. Tout le clergé du diocèse vint lui présenter ses hommages. Il se mit aussitôt à étudier leurs conditions et à s'informer de l'état du pays. »L'ignorance et la miserè de tous les ecclésiastiques, l'arrogance et la vie surtout des prêtres séculiers m'abasourdissent», écrit-il Il promulga sans délai des édits et des ordonnances pour la réformation des mœurs et se prépara à célébrer le plus tôt possible un concile provincial. Mais il craignait que le gouvernement espagnol, qui ne voyait pas d'un bon œil de telles manifestations, ne l'empêchât. *Dii nostra incepta secundent*, s'écrie-t-il.

Le concile ne put se réunir qu'au commencement de février 1567. Cela n'a pas été une bien grande assemblée, écrit-il à Borromée: trois évêques et deux ordinaires *nullius diocesis*, ainsi que deux abbés (3). En

---

14. — A Piperno il possédait aussi des rentes foncières. (Mêmes fonds, *passim.*).

(1) *Periodico*, vol. VII, f. 130. — (Arch. Vat. *Principi* vol. 25, f. 75).

(2) Lettre du 2 nov. 1566, *Periodico*, vol. VII. p. 131: »Io arrivai qui di fuora a li XVIII del passato, et a li XX feci l'entrata, che . . . mi parve che fosse più d'ogni solito piena di jubilo et d'allegrezza in questi genti, le quali veramente mi hanno fatte le dimostrationi amorevoli, che in questi paesi si vedessero mai, et da questi ingegni si potessero excogitare».

(3) *Periodico*, vol. VII, p. 133—134 (Lettre du 8 fevr. 1567). — Voici ce qu'en dit CAPPELLETTI (t. XX, p. 590): Radunò il sinodo provinciale nel gennajo 1567, al quale intervennero il vescovo di Vesta e quello di Melfi esente ma viciniore; i cinque abati,

général, on y a accepté les décrets de Borromée, bien que avec plusieurs modifications, causées par la pauvreté et l'ignorance des prêtres et par d'autres circonstances locales. Le cardinal de Côme est désolé de ce fait, mais il pense pouvoir y remédier par l'institution d'un séminaire. L'administration du diocèse ne donne pas beaucoup à faire, après Pâques on réunira le synode diocésain et on fera la visite des Églises. De multiples adversités tourmentent l'évêque-cardinal, surtout de la part du gouvernement espagnol, qui n'aime pas ses innovations. Il devient pessimiste et déclare vouloir partir aussitôt la visite faite et le synode diocésain fini, plutôt que de recourir à des moyens extrêmes. Il regrette Rome, et au milieu du mois de juin nous le trouvons déjà à sa villa de Piperno (1), où il paraît avoir passé les chaleurs de l'été. A la fin d'octobre il s'installe à Rome, suivant le coutume des cardinaux de s'y trouver toujours réunis à la Toussaint.

Un des buts de son voyage à Rome avait aussi été d'implorer le concours du pape contre certains de ses diocésains qui s'étaient montrés récalcitrants (2). Pie V lui prêta l'appui desiré, mais le cardinal resta à Rome tout l'hiver. Au mois de mai de l'année suivante il fit un voyage à Mantoue, où il avait à faire (3). Il passa

---

che hanno residenza nel territorio, e l'arciprete ordinario della Cerignola, *nullius diocesis*. Gli atti di questo sinodo furono stampati in Venezia in quell'anno stesso; e una edizione se ne fece in Macerata nel 1679. — Donc les évêques de Viesti et de Melfi (siège subordonné immédiatement au Saint-Siège) étaient présents au concile.

(1) Le card. de Côme à Commendone le 17 juillet 1567. Arch. Vat. *Principi*, vol. 25, f. 91.

(2) CAPPELLETTI, t. XX, p. 590. *Periodico*, vol. VII, p. 135 (lettre du 27 oct. 1567).

(3) Côme à Borromée le 5 mai 1568. Bibl. Ambr. Arm. F. inf., vol. 40, f. 144.

l'été San Stefano, château des Colonna (1), et à la fin d'octobre il était de retour à Rome, sans avoir visité son diocèse pendant toute cette année. Il passait de nouveau l'été de 1569 à Piperno, résolu cette fois-ci à se rendre en automne à Manfredonia, malgré toutes les tracasseries et les désagréments du gouvernement de Naples (2). A la fin d'octobre il y était arrivé (3). Il est digne d'être noté qu'il y avait entrepris la construction d'un palais pour l'archevêché et d'une villa sur le Mont-Gargano (4). De ces deux palais les traces sont disparues de nos jours. Il avait la passion de bâtir, et nous verrons que les monuments qu'il a laissés, sont aussi nombreux qu'ils sont remarquables.

Cette fois-ci il avait été plus content que lors de sa première visite. Il conçut le plan d'aller visiter sa ville natale et son ami l'évêque de Milan, »lorsque la chaleur de la Pouille, la malaria et les corsaires rendraient la vie à Manfredonia désagréable» (5). A la mi-mai il quittait Manfredonia en bateau, le 31 il débarquait à Ravenne, le 10 juin il était déjà à Plaisance (6) et peu aprés à Côme, où il resta jusque vers le commencement de septembre (7). Il ne semble pourtant pas qu'il ait eu l'occasion tant désirée de voir Borromée, occupé toujours à voyager (8).

---

(1) *Periodico*, vol. VII, p. 277 (lettre du 25 juillet 1569, de San Martino).

(2) Le 3 oct. il est encore à Piperno, mais sur le point de partir. Lettre de ce jour au card. Antoine Caraffa. Bibl. Vat. MS. *Barb. Lat.* 5710, f. 53.

(3) Lettre à Cosme de Médicis du 2 nov. 1569. Arch. Fior. Med., filza 3734, f. 629, 630.

(4) LITTA, Famille Gallio.

(5) *Periodico*, vol. VII, p. 278 (lettre du 25 fevr. 1570).

(6) Côme à Commendone le 1:er juin 1570, Arch. Vat. *Principi*, vol. 25, f. 128.

(7) *Periodico*, vol. VII, p. 280 (lettre du 8 sept. 1570).

(8) Cfr. la lettre citée à la note précédente.

Après ce séjour dans la maison paternelle le cardinal s'en revient de nouveau à la Cour de Rome (1), où il reste tout l'hiver. Au mois de juin 1571 il est dans sa villa de San Martino (2). Son troupeau de Manfredonia ne devait plus le revoir: au commencement de novembre il revient à Rome, où il se trouve encore (3) lorsque Pie V meurt, le 1:er mai 1572. Cette mort ouvre à Gallio de nouvelles perspectives.

Cependant, il s'était plu un peu mieux à Rome les dernières années. Il ne désapprouvait pas entièrement le zèle réformateur de Pie V. »La Cour triomphe dans ses réformes», s'écrie-t-il une fois (4). Mais il avait aussi une autre raison de ne plus éviter d'y séjourner. Il s'était procuré des amis de valeur.

Nous avons vu par sa correspondance avec Santa Croce qu'il avait cherché à se rallier au parti français à la Cour. Or, soit qu'on n'ait pas répondu à ses avances, soit que lui-même ait changé d'opinion, nous le voyons peu de temps après la mort de Pie IV occupé à nouer des relations avec Cosme I:er de Médicis. »Il faut être bien avec tout le monde», disait-il, »et ne rien négliger dans ce but». Il semble pourtant que dans le cas présent c'était le duc, qui avait fait les premières ouvertures. Apres l'élection de Pie V, Cosme I:er avait, par l'intermédiaire de son agent à Rome Serristori, fait sonder le cardinal de Côme au sujet de

---

(1) Côme à Cosme I:er le 10 nov. 1571. Arch. Fior. Med., filza 3735, f. 329. *Periodico*, vol. VII, p. 280 (lettre du 11 nov. 1571).

(2) Lettre à Commendone du 23 juin 1571. Arch. Vat. *Principi*, vol. 25, f. 165. — *Periodico*, vol. VII, p. 281 (lettre du 2 juillet 1571).

(3) *Periodico*, vol. VII, pages 284, 285. — En 1573 le cardinal se démet de son siège archiépiscopal, en faveur de son concitoyen Giuseppe Sappi.

(4) *Periodico*, l. c., p. 280.

(5) Il l'avait déjà fait sonder *avant* le conclave (ensemble avec Borromée) pour le candidat qu'il y soutiendrait, v. ci-haut p. 93, la note 1.

son attitude dans le conclave passé (5). Le cardinal avait répondu que son désir sincère avait été de servir les intérêts du duc et qu'il serait prêt à tout faire pour établir une entente sincère entre lui et son Altesse. Il ne jugeait pas prudent de confier à une lettre ses sentiments à l'égard du duc, mais Serristori informa son maître de ses bonnes dispositions et lui conseilla d'écrire à cet ami, qui se contente de belles paroles (1). Ja ne sais pas si le duc suivit ce conseil, ce qui est sûr, c'est que ce n'est qu'au printemps de l'année 1569 que des relations fréquentes et cordiales s'établissent entre lui et le cardinal. En février de cette année le cardinal envoyait le vicaire de Siponte Dom Mario Mattesilano toucher de l'argent à Borgo S. Sepolcro, et à cette occasion il demanda l'aide et la protection du duc de Florence (2). Le duc lui répondit qu'il accordait sa demande avec d'autant plus de bienveillance qu'il n'ignorait pas combien le cardinal avait été bon envers son fils (3), le jeune cardinal Ferdinand de Médicis. Le cardinal de Côme remercia le duc de tout son cœur de sa générosité, l'assura de son dévouement illimité, que le duc connaissait déjà par d'autres, et de son affection pour son fils, dont il avait suivi avec le plus vif intérêt les brillants débuts à la Cour de Rome (4). A partir de ce moment la correspondance

---

(1) Serristori à Cosme I:er le 8 mars 1566, v. à l'Appendice le numéro 7.

(2) Côme à Cosme I:er le 15 févr. 1569. Arch. Fior. Med., filza 3174, f. 96. (Deux autres lettres du 25 février *ibid.* f. 119 et 121).

(3) Cosme I:er au card. de Côme, le 10 mars 1569. Arch. Fior. Med., filza 233, f. 5 (*Registro di lettere del Gran Duca*).

(4) Côme à Cosme I:er, le 25 mars 1569: »V. Eccellenza... mostra d'esser certa del affettione et servitù mia verso l'Ill:mo Sign. Cardinale suo figliolo. Del che io non so veramente come ringraziarla a bastanza, senon con affirmargli et replicargli quel che per altre vie so che ha inteso già più volte cioè, che nis-

continue avec de rares intervalles. Le cardinal avertit son protecteur de tous ses déplacements (1), et le duc lui répond par des compliments (2). Lorsque Cosme de Médicis est créé grand-duc par le pape, le cardinal le félicite chaleureusement tout en regrettant que ce n'ait pas été Pie IV qui lui eut témoigné cet honneur (3), et le nouveau grand-duc le remercie en des termes affectueux. Le cardinal était aussi en correspondance avec Concino, le secrétaire du duc, en premier lieu, à ce qu'il me semble, pour certaine affaire, dont je parlerai tout à l'heure (4).

suna cosa è più vera et più sincera in questo mondo, che la devotione et servitù mia con V. Eccellenza, et con tutto l'Ill:mo sangue suo, et più presto mi mancherà la vita che questa voluntà». (Arch. Fior. Med., filza 3734, f. 184).

(1) Le cardinal à Cosme I:er, de Manfredonia, le 2 nov. 1569. Arch. Fior. Med., filza 3734, f. 629, 630. — Le même au même, le 10 nov. 1570 (filza 3735, f. 329), et le 3 nov. 1571 (filza 3736, f. 700).

(2) Cosme I:er au card. de Côme le 3 dec. 1569: »Ben sa V. S. I. che infra di noi non sono necessarij complimenti perche mi rendo certissimo di quanto posso promettermi di lei et ella horamai debba haver conosciuto l'interno dell'animo et osservanza mia verso quella et quanto io desidero occasione da mostrarglielo con li effetti vivi et veri». (Arch. Fior. Med., filza 234, f. 136).

(3) Lettre de Manfredonia du 7 janv. 1570. Mêmes Arch., filza 3735, f. 30. — Le 10 févr. 1571 le cardinal fait appel à l'appui du grand-duc pour extorquer une créance qu'il avait auprès de la Chambre Apostolique (filza 3736, f. 57). Le duc lui promet toute aide possible (le 22 mars 1571, *ibid.*, filza 235, f. 129).

(4) Le cardinal de Côme à Concino le 1:er déc. 1570 (Arch. Fior. Med., filza 3735, f. 350). Dans cette lettre il dit entre autres: »... pregherò V. S. a supplir per me con l'una et l'altra Altezza, assicurandole che non potendo io servirle in altro, almeno farò in modo che il S:or Cardinale confesserà di non havere in questa Corte ne il più divoto ne il più sincero servitore di me, se ben forse da altri fossi vinto in altre qualità». — (Concino au cardinal, le 14 nov. 1570, *ibid.* filza 237, f. 81).

En 1569 le pape Pie V s'était avisé de récompenser le dévouement de son protégé Cosme I:er en lui conférant, de sa propre autorité, le titre de Grand-Duc de Toscane, et, en février 1570, il l'avait couronné lui-même à Rome avec des cérémonies solennelles. Pour le seigneur de la Toscane il s'agissait maintenant de faire reconnaître son nouveau titre par les autres princes de l'Europe, et en premier lieu par l'Empereur, vu que la Toscane était fief impérial. Aussi Cosme I:er s'évertuait-il de toute manière à se concilier la faveur de l'empereur Maximilien, mais en vain. Celui-ci avait été profondément offensé par ce qu'il considérait comme un procédé scandaleux de la part du pape, comme une arrogance de celle du duc de Florence. L'affaire prit une mauvaise tournure pour le duc, surtout du jour où il se trouva que Philippe II, lui aussi, désapprouvait l'élévation de celui qui, somme toute, n'était que son vassal (1). Le pape commença lui aussi à trouver l'affaire désagréable. Il se trouvait en pourparlers avec les souverains de l'Europe en vue d'une nouvelle ligue contre les Turcs (laquelle était destinée à apporter beaucoup de gloire au Saint-Siège), et cet incident fâcheux et peu important risquait de compromettre complètement ces négociations. Le pape comprit qu'une ingérence directe du Saint-Siège était nécessaire pour liquider l'affaire. Au mois de juin 1571 il dépêcha un légat *a latere* à l'Empereur et au roi de Pologne. Ce fut au cardinal Commendone qu'échut la délicate mission de visiter ces deux princes. Il était évidemment de toute importance pour le grand-duc que Commendone reçût du pape ordre exprès de traiter son titre. Son ambassadeur à Rome, le protonotaire de Médicis (1),

(1) HERRE, *Cypr. Krieg*, p. 60.

(2) Alexandre de Médicis, protonotaire, évêque de Pistoia, archevêque de Florence, cardinal le 12 déc. 1583 (»le cardinal de Florence»). Il devint pape en 1605 sous le nom de Leon XI,

qui avait prévu déja depuis des mois que la légation en question serait confiée à Commendone, avait essayé de concilier à son maître l'éminent diplomate (1). Celui-ci n'ayant toutefois pas répondu à l'espoir de Médicis, le rusé Florentin avait tenté de dissuader le pape de choisir Commendone pour la mission projetée. Mais le pape apaisa ses inquiétudes et lui déclara que Commendone était un ennemi notoire du duc de Ferrare, rival de Cosme I:er. Somme toute il sembla à l'ambassadeur que le pape était décidé à veiller à ce que le légat prît à cœur l'affaire du grand-duc (2).

Néanmoins, il était d'autant plus nécessaire de s'assurer le concours de Commendone que le pape avait négligé d'insérer dans l'instruction écrite du légat l'obligation de traiter cette affaire (3). Cosme I:er lui-même écrivit au cardinal en personne pour le féliciter de la distinction que comportait la légation et pour le supplier de ne pas l'abandonner. Le cardinal remercia par trois lettres et promit au duc de le servir dans les me-

mais il mourut après vingt-sept jours de pontificat. Il n'était pas parent de la maison régnante de Florence.

(1) Médicis à Cosme I:er, le 8 juin 1571: »Son più mesi ch'io presentij l'inclinatione di S. S:tà nel mandar legato in Germania il Cardinale Commendone, et ne scrissi a V. Altezza non lasciando indietro offitio alcuno atto a guadagnarmelo, sicome ho continuato di fare sempre dipoi sino alla sua partita di Roma. — Et nel medesimo tempo mi sono ingegnato ancora di mostrar molta confidenza con li Ministri, et Familiari suoi più accetti, il che fo tuttavia, et seguiterò in avvenire.» Arch. Fior. Med., filza 3290, f. 205—206.

(2) Médicis à Cosme I:er, le 1:er juin 1571. Mêmes Arch., filza 3290, f. 195—196.

(3) » . . . non mai volse Pio che se ne facesse scrittura, come di cosa più chiara, che'l sole». CATENA, *Pio V*, p. 136. — Le but principal de la légation était de traiter la ligue contre les Turcs et de dissuader le roi de Pologne Sigismonde-Auguste du divorce qu'il projetait.

sures de ses forces (1). Sur ces entrefaites la cause de Cosme de Médecis trouva un avocat inespéré dans le cardinal de Côme. Celui-ci, intimement lié tant au cardinal Commendone qu'à la maison de Médicis, jugea l'occasion favorable de rendre un service à son protecteur en faisant appel au bon vouloir de l'ami (2). Il écrivit donc à Commendone une lettre affectueuse dans laquelle il le priait de faire de son mieux pour amener une solution heureuse de la cause du grand-duc et d'éviter ainsi au Saint-Siège des embarras sérieux. Il avait parlé de son intervention auprès de Commendone au protonotaire de Médicis, qui s'était montré tout à fait tranquillisé, et il assurait le cardinal que les Médicis étaient gens à savoir apprécier les services, qu'on leur rendait, et à les rétribuer (3).

Les espérances que fondait le grand-duc sur l'intervention du légat ne furent pas déjoueés. Celui-ci en effet défendit avec éloquence et avec conviction auprès de l'empereur les droits de la papauté par égard aux princes séculiers, et son discours fit grande impression sur Maximilien (4). Sa réponse, bien qu'évasive et tenue en termes généraux, n'en fut pas moins assez favorable pour inspirer à la Cour de Florence l'espoir d'un succès ultérieur (5). Le grand-duc exprima sa

---

(1) Commendone à Cosme I:er, de Vérone, le 23 juin 1571 (Arch. Fior. Med., filza 3736, f. 377 et 382) et le 28 août 1571 (*ibid.*, f. 571).

(2) Notons, qu'en attendant la situation politique était devenne grave en Italie. HERRE, *Cypr. Krieg*, p. 150.

(3) Côme à Commendone, le 23 juin 1571, cité à l'Appendice, numéro 8.

(4) GRAZIANI, Livre III, chap. VIII.

(5) Le protonotaire de Médicis à Cosme I:er, le 6 sept. 1571: »Circa alli avvisi delli Ambasciatori di Germania sentò S. S:tà tutto quello che è nello inserto delli Ambasciatori, et gli parve

reconnaissance et sa satisfaction au cardinal dans deux lettres des plus amicales et l'assura qu'il n'aurait pas à se plaindre de lui avoir prêté son concours (1). Le pape se sentit d'autant plus rassuré que la flotte chrétienne venait de remporter sur les infidèles la glorieuse victoire de Lépante. Ce brillant succès eut pour effet de concentrer toute l'attention du pape sur les grands projets de la Ligue, et lorsque vers la fin de 1571, Cosme de Médicis voulut soulever à nouveau la question du titre, il ne trouva plus chez Pie V l'intérêt d'antan pour une question, somme toute, secondaire. Le pape allégua que l'opposition venait non de l'empereur d'Allemagne, mais bien du roi d'Espagne (2). Et comme simultanément Commendone se préparait à passer en Pologne par ordre du pape Cosme, I:er se voyait privé de tout appui auprès de l'Empereur.

Le cardinal de Côme, en vrai ami, vint à son aide. Le 8 décembre 1571 il écrivait à Commendone une longue lettre d'un contenu fort intéressant (3). Il conjure le légat de faire un dernier effort auprès de l'Em-

---

che se bene le parole del Imperatore et del Beber erono state amorevoli nondimeno non vi fussi cosa di fondamento sendo stata S. Maestà sopra i generali, ha bene speranza che per l'avvenire si possa conchiudere qualche cosa perche l'Imperatore ha bisogno di Sua Beatitudine«. Arch. Fior. Med., filza 3290, f. 335.

(1) Cosme I:er à Commendone le 2 sept. 1571 (?) et le 3 oct. 1571. Archives citées, filza 235, f. 164 et filza 239, f. 82.

(2) Médicis au grand-duc le 9 nov. 1571: «. . . . mi rispose Sua Beatitudine, che pensa che tutta la difficultà della cosa resti presso del Re catholico, essendo ella d'opinione, che l'Imperatore si ritrovi hoggi in termine da lasciarsi persuader facilmente ad accomodarla, havendo egli pensieri, che assai gli premano di questo, se non fusse ritenuto da rispetto di Spagna, d'onde si continovano li mali offitij.» Arch. Fior. Med., filza 3290, f. 406.

(3) V. à l'Appendice, le numéro 9.

pereur pour décider celui-ci à céder par rapport à la question du titre de Toscane. C'est là une question d'une importance extrême, écrit-il. Cette affaire une fois arrangée il sera beaucoup plus facile de déterminer l'Empereur à entrer dans la ligue des princes chrétiens, ce qui rendra cette ligue assez puissante pour mener à bonne fin toutes les grandes guerres qui sont encore à faire. D'un autre côté sa Majesté Impériale retirera des avantages importants d'une alliance avec le Saint-Siège et avec l'illustre maison de Toscane. Le moment est fort propice à un tel accomedement: les esprits ont retrouvé leur calme et Commendone est le négociateur le plus apte à mener à bonne fin l'affaire. Le grand-duc, lui, ne peut pas intervenir: »le remède ne peut venir d'où vint le mal». »Enfin», conclut-il, »je désirerais que ce soit justement vous qui meniez à bonne fin cette ennuyeuse affaire, incontestablement une de celles qui me tourmentent le plus. Je le désirerais d'autant plus vivement que ces seigneurs sont les amis les plus vrais et les plus constants que notre siècle ait vus, qu'ils n'oublient jamais les complaisances qu'on leur fait et qu'ils savent les rémunérer de toutes manières.»

Cette lettre, dont l'inspiration pourrait bien être du cardinal de Médicis, met bien en relief la diplomatie du politicien consommé qu'était le cardinal de Côme. Les combinaisons de la politique le séduisaient irrésistiblement dans son désœuvrement forcé, et l'occasion se présentant, il ne peut résister à la tentation d'agir sur les événements et de tenter un grand coup sur les sentiers tortilleux de la politique européenne. —

Cosme I:er de Medicis, le protecteur du cardinal, était incontestablement un des hommes les plus remarquables de son temps, le modèle typique du prince italien. »Si grand homme d'estat, si sage et si advisé, qu'il ne s'en est veu un pareil a luy de nos temps»,

dit de lui le sieur de Brantôme (1). Haut de stature et d'une santé de fer, il était doué d'une intelligence incomparable et d'une mémoire étonnante. Il était complètement dépourvu de scrupules; la moitié de l'Italie l'adorait, l'autre l'exécrait. Sa bonne chance était devenue proverbiale. Fils du grand général Jean des Bandes Noires il avait accepté le pouvoir qu'on lui offrait, il l'avait conservé grâce à ses qualités supérieures, et il l'avait accrû avec une énergie indomptable et par son adresse à gouverner ses sujets et à rendre impuissants ses ennemis. Il était ainsi arrivé à faire de son État le plus considérable en Italie (2). Son œil perspicace avait reconnu que la faveur des papes était pour lui l'appui le plus solide de son pouvoir illégitime. Aussi avait-il su se concilier leurs sympathies sincères, et si Pie IV l'avait traité en vrai cousin, Pie V lui montre un estime et une confiance sans bornes. La raison principale de la faveur que lui témoignent ces papes, résidait dans l'adresse, avec laquelle il savait attirer à sa cause les membres du Sacré-Collège et dans sa munificence qui lui permettait de guider souvent les conclaves selon son désir. Parmi les cardinaux dépendants de lui, il faut noter d'Altaemps (3),

---

(1) BRANTOME, *Oeuvres*, Livre I, chapitre XIX.

(2) ALBERI, Sér. II, t, IV, p. 56—58. — BASCHET, p. 135—142.

(3) Le cardinal d'Altaemps offre ses services au grand-duc pour le conclave de 1572 — c'est là le premier signe d'un changement de parti (cf. ci-dessus p. 68). Lettre à Cosme I:er du 27 avril 1572. Arch. Fior. Med., filza 3737, f. 197. (Autre lettre du 3 mai, *ibid.*, f. 219). Le conclave fini il félicite Cosme du résultat heureux qu'il a obtenu ensemble avec le cardinal de Médicis, et il ajoute: »In questo maneggio del Pontificato, io ho sempre havuto l'occhio (oltra il ben publico) al servitio di V. Altezza» (*ibid.*, filza 289). D'Altaemps resta longtemps partisan dévoué du grand-duc de Toscane. — Cfr. PETRUCCELLI, *Conclaves*, t. II, p. 215.

Cesi, Pacheco, Sforza, Alexandrin et, plus tard, Borromée.

Mais revenons à la question du titre du grand-duc accordé à Cosme I:er par Pie V. Le cardinal Commendone était parti pour la Pologne. Il resta en Pologne tout l'hiver et tout le printemps de l'année suivante. Enfin la mort de Pie V mit momentanément fin à toute négociation à ce sujet. Cependant, le grand-duc avait réussi à se concilier la faveur du grand cardinal à tel point que, lorsqu'en 1574 l'Empereur fit demander au pape des subsides pour la guerre contre les Turcs, Commendone proposa, qu'on en profitât pour faire des récriminations au sujet du titre de Toscane (1). L'affaire n'en traîna pas moins en longeur, et ce n'est qu'en 1575, que l'empereur se décida enfin à reconnaître le fait accompli en se laissant dédommager de cette défaite infligée à la dignité impériale par une forte somme d'argent.

(1) L'archevêque de Florence à Cosme I:er le 5 nov. 1574: »Ho inteso ben di poi che mi partij da S. S:tà, che l'Imperatore haveva mandato a ricercar il papa con efficace instantia di qualche subventione rispetto alle cose d'Ungheria, dove mostrava che li Turchi havevon cominciato a far di molte scorrerie et che dubitava di rottura per quella banda. Et il Cardinale Commendone, che mi ha fatto intender questo ragguaglio, come affettionato, che si mostra all'Altezza Vostra dice, che sarebbe di parere, che il Papa con questa buona congiuntura potesse far qualche buono offitio con S. M:tà Cesarea intorno alla causa de titoli et che si harebbe a ricordarlo a S. Beatitudine con tal occasione.» Arch. Fior. Med., filza 3292, f. 323.

CHAPITRE IV.

GRÉGOIRE XIII ET SON MINISTRE.

Le 12 mai 1572, dix jours passés après la mort de Pie V, conformément à la coutume, les cardinaux entraient au conclave.

Les élections des papes se faisaient de la manière suivante. Si l'un des candidats réunissait dans le scrutin les deux tiers des votes écrits des cardinaux il était proclamé pape sans autres formalités. Si non, on répétait le scrutin jusqu'à ce que l'un ou l'autre des candidats obtînt la majorité absolue. Enfin on avait parfois recours à ce que l'on appelait l'adoration, c'est à dire la proclamation sans vote préalable d'un candidat réunissant les sympathies générales de l'assemblée. Celle-ci se rendait alors auprès du candidat désigné, qu'elle acclamait pape, qu'elle »adorait». Ce dernier procédé, le plus usité dans les conclaves précédents, fut aussi celui, auquel on eut recours pour l'élection de Grégoire XIII (1). Ce fut le cardinal de Granvelle, entré au conclave le 12 mai au soir seulement, qui décida

(1) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 104 (Gir. Soranzo, 1563) et 245—246 (Ant. Tiepolo, 1578).

de l'issue (1). Farnèse s'était bien cru destiné à monter sur le trône pontifical. Mais son attitude trop sûre lui nuisit. Dès son arrivée Granvelle lui avait intimé que Philippe II s'opposait catégoriquement à son élection. Farnèse, stupéfait, pris au dépourvu, perdit courage, cessa de combattre pour sa cause et laissa libre action à Granvelle et Médicis (2). Grâce à cela les autres réussirent à s'entendre facilement. Granvelle et Médicis, secondés par d'Altaemps, Cesi, Sforza, Orsini et Côme (3), entraînèrent l'assemblée, et au bout de 19 heures de conclave celle-ci se rendit à la cellule qu'occupait le cardinal Buoncompagni et l'adora (4). Immédiatement auparavant le cardinal de Côme était allé le trouver et lui avait annoncé la grande nouvelle, qu'il avait reçue avec un calme stoïque (5).

Vu l'heure avancée on évita de communiquer l'heureuse nouvelle au peuple de Rome le soir même, de peur de provoquer des désordres. Les ponts du Tibre étaient barrés par les gardes suisses. Mais la grande nouvelle ne put pas être contenue dans la ville Léonine. Elle transpira au dehors, des gens, qui traversaient le fleuve dans de petits bâteaux, la répandirent dans la ville, et la même nuit déjà les rues retentissaient des

---

(1) V. la lettre du cardinal même à Morillon, du 14 mai 1572, dans laquelle il décrit le conclave. PIOT, *Corresp. du card. de Granv.* t. IV, p. 224.

(2) Le secrétaire Babbi à Cosme I:er, le 14 mai 1572. Arch. Fior. Med., filza 3598, f. 128. — Il se mit pourtant à travailler pour Buoncompagni. PETRUCCELLI, t. II, p. 227—229.

(3) MAFFEI, *Annali di Gregorio XIII*, t. I, p. 17.

(4) Bouncompagni était le protégé de Philippe II déjà depuis des années: C'était au cours d'une légation en Espagne (en 1565) que le cardinal avait réussi à entrer dans les, bonnes grâces du roi catholique. — Il avait été nommé parmi les »papables» déjà au conclave de 1565. Dépêches au grand-duc des 18 et 19 dec. 1565. Arch. Fior, Med., filza 3285, f. 319, 322.

(5) MORONI, *Dizionario*, vol. 32, p. 296—297.

transports de joie et des cris de »vive le pape Buoncompagni», »vive Grégoire XIII!» (1).

Ces pauvres gens avaient toutes les raisons du monde de jubliler. L'élection d'un pape signifiait pour eux le retour de l'ordre et du calme public dans la ville naguère agitée par les factions et les troubles de l'interrègne. Et combien d'espérances, combien de calculs pour l'existence, ne se rattachaient-ils pas aux goûts, aux qualités, au caractère du nouvel élu dans ce monde, qui vivait au jour le jour? Cette fois-ci on était content du résultat de l'élection. On espérait du nouveaux pape un régime doux et conciliant après l'austérité et l'opiniâtreté de Pie V (2).

Issue d'une famille noble bien que pas ancienne (3) de Bologne Hugues Buoncompaqui s'était adonné à la jurisprudence, et pendant cinq années il avait professé le droit à l'université de sa ville natale. Il s'était déjà acquis une certaine célébrité, lorsqu'en 1538 (4) — à l'âge de trente-sept ans environ — il alla à Rome comme tant d'autres de ces jours là chercher fortune. Comme Référendaire de la Curie sa renommée ne fit que s'accroître. Aussi fut-il députe par Paul III à la première session du concile de Trente. Créé Secrétaire Apostolique par Jules III sous Paul IV il accompagna comme conseiller-dataire le cardinal Caraffa en France et puis en Flandres. Sous Pie IV il fut un des huit conseillers

---

(1) *Diaria Coeremonialia*, Bibl. Corsini, MS. 986.

(2) Lettres citées à la page précédente, notes 1 et 2. — CIAPPI, *Vita di Gr. XIII*, p. 3. — RANKE, *Werke*, t. XXXVII p, 273. — Le protonotaire de Médicis à Cosme I:er le 23 mai 1572: »Credesi che S. S:tà habbia à regger questo Pontificato con somma iustitia, et nel restante del governo sia per tener una strada di mezzo, che tende al temperato in tutte le cose, dalla qual opinione par che nasca ancora molta satisfattione nel Populo». Arch. Fior. Med., filza 3291, f. 163.

(3) Cfr. HÜBNER, t. I, p. 103.

(4) MAFFEI, t. I, p. 5. — En 1539 selon CIAPPI, p. 2.

de Borromée (1). Lors de la troisième session du concile il fut également conseiller des légats à Trente. Créé cardinal avec le titre de Saint-Sixte il fut chargé par le pape d'aller en Espagne comme légat pour la célèbre affaire de Bartholomée Carranza, évêque de Tolède, incriminé d'herésie par le gouvernement espagnol. La mort inattendue de Pie IV interrompt sa légation; instamment rappelé à Rome pour le conclave par ses collègues les cardinaux, il quitta précipitamment l'Espagne, mais ne parvint cependant à Rome qu'après l'élection de Pie V. Celui-ci lui confia la Signature des Brefs après Réumann; mais durant le pontificat de ce pape Buoncompagni, de même que la plupart des »créatures» de Pie IV, se tint éloigné de Rome. Il séjourna de préférence à Bologne (2). Enfin, la mort de Pie V lui donna libre accès au trône pontifical. De son éducation juridique il conserva pour les questions de droit et de juridiction un intérêt particulier (3), qui, avec le temps, prit chez le vieillard irascible les proportions d'une manie sénile (4), et qui eut sur la réalisation de ses plans politiques un effet fatal.

A son élection le pape Grégoire XIII avait soixante-dix ans. Il était »un très-beau vieillard, d'une moyenne taille et droite, le visage plein de majesté, une longue barbe blanche, eagé lors de plus de quatre-vins ans, le plus sein pour cet eage, et vigoureus qu'il est possible de desirer, sans goute, sans colicque, sans mal d'estomach, et sans aucune subjection: d'une nature douce, peu se passionant des affaires du monde, grand bâtis-

(1) MAFFEI, t. I, p. 8.

(2) CIAPPI, p. 3.

(3) Notons qu'il entreprit la publication d'un Bullaire de toutes les bulles postérieures à Grégoire VII, ainsi que d'une codification des lois canoniques.

(4) »Tira ogni cosa *ad punctum juris*», Giov. Corraro, ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 279. (BASCHET, p. 194).

seur, en cela il lairra à Rome et ailleurs un singulier honneur à sa mémoire; grand aumosnier: je dis hors de toute mesure» (1). Il était d'une nervosité extrême et il avait un besoin inné de remuer. Sa nature n'en était pas moins dans le fonds morose et indolente. Il évitait les occupations graves de l'esprit, dont il rejetait volontiers le poids sur les épaules d'autrui (2). Il avait l'entêtement des esprits obstinés, ce qui rendait fort difficile toute négociation avec lui. Il parlait peu et sans grâce, ses réponses étaient dures es sèches (3). A sa pédanterie de jurisconsulte il joignit un manque déplorable de jugement politique (4), une ignorance complète de la valeur de l'argent. Il avait la passion de construire: Rome garde de nos jours encore des témoignages nombreux de son activité pour l'embellissement de la ville. Mais ses bâtisses engloutirent des sommes énormes, de même que les dots qu'il payait à toutes les filles pauvres, qui se mariaient à Rome, les rentes, qu'il distribuait aux familles indigentes de la ville, les rondes pensions qu'il donnait aux chypriots fugitifs, pour lesquels il avait une faiblesse particulière, les aumônes de toute espèce qu'il distribuait autour de lui, etc (5). Le besoin se présentant d'avoir des ressources destinées au soutien des grandes entreprises politiques et à la propagation de la foi, ses fonds étaient souvent épuisés.

Enfin, les qualités du monarque temporel lui faisaient complètement défaut: jamais l'arrogance des barons et le désordre général dans les États de l'Église

---

(1) D'ANCONA, *Montaigne*, p. 215—218. Montaigne le vit en 1581.

(2) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 212, 275.

(3) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 214, 260, 279, 304.

(4) MAFFEI (COQUELINES), t. II, p. 445.

(5) Cfr. MAFFEI (COQUELINES), t. II p. 497 et suiv. — CIAPPI, p. 50 et suiv.

n'atteignent un degré aussi scandaleux que sous le règne de Grègoire XIII. Son plus grand défaut était de n'être point un grand homme d'État, et ce défaut se faisait sentir tout particulièrement à cette époque agitée.

N'oublions cependant pas ses nombreux mérites: Il était simple et juste, d'une probité sans tache (de sorte que Pie IV avait pu dire de lui, en le créant cardinal, »*Hic est in quo dolus inventus non est*»), il avait un vrai cœur de chrétien, plein de pitié pour la douleur dans le monde, ainsi qu'une intelligence vive et facile bien que peu profonde. Il se montrera encore en possession d'un instinct surprenant pour les moyens, que l'Église catholique devait choisir pour réaliser ses projets de conquêtes, ainsi que d'un zèle enthousiaste pour la propagation des nouvelles idées réformatrices du catholicisme (1).

Un tel pape avait besoin de serviteurs hors ligne. A peine élu Grégoire XIII distribue un certain nombre de fonctions. Le 14 mai déjà la charge de dataire est confiée au Père Matteo Contarelli, »zélateur» fervent, celle de trésorier secret à Alexandre Musotto et celle de *mastro di camera* à Ludovic Bianchetti, les deux derniers originaires de Bologne (2). A la direction des affaires politiques il appelle Ptolémée Gallio, le cardinal de Côme (3). C'est là un fait qui mérite de notre part une attention particulière.

Nous connaissons la répugnance de Pie V pour le

---

(1) Cfr. en général le portrait que donne de lui RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 273 et suiv.

(2) MUCANZIO, *Diaria*, Bibl. Corsini, MS. 986.

(3) Le diaire de MUCANZIO ne mentionne pas Côme en énumérant les fonctionnaires élus le 14 mai. Mais MAFFEI le comprend parmi ceux nommés le premier jour (t. I, p. 19), et la dépêche de Babbi au grand-duc du 16 mai dit qu'il fut »député au lieu de Rusticucci». Arch. Fior. Med., filza 3598, f. 130.

népotisme et nous savons qu'il avait refusé de créer cardinal-ministre son neveu, en dépit de la pression des cardinaux. Grégoire XIII abhorrait le népotisme autant que lui (1). A son premier Consistoire (le 30 mai) il faisait lire et confirmer la bulle de Pie V contre le népotisme (*De non alienandis bonis Ecclesiae*), en déclarant à haute voix qu'il ne se permettrait jamais de favoriser sa famille au détriment du Saint-Siège (2). Mais il ne put se soustraire à la même fatalité, que son prédécesseur; pas plus que lui il ne réussit à rester fidèle à ses vues désintéressées. Les cardinaux l'obsédaient et il finit au Consistoire du 2 juin par créer cardinal son neveu Philippe Buoncompagni (3), auquel il

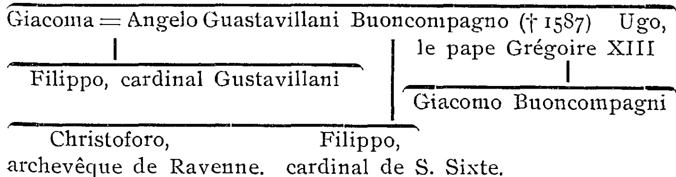
(1) Déjà avant d'être pape il avait mis à jour son aversion pour le népotisme. Babbi à Cosme I:er, le 14 mai 1572. (Lettre citée ci-haut, page 108, la note 2).

(2) MAFFEI, t. I, p. 19. — Babbi à Cosme I:er le 30 mai 1572. Arch. Fior. Med., filza 3291, f. 179.

(3) Babbi au grand-duc le 19 mai 1572: »Quel suo Nipote figliolo di fratello che si trova in Amelia .... et ha 28 anni è stato mandato avisato da i cardinali et havrà a suo tempo il cappello dal papa, et presto doverà venir qui .... che S. S:tà dica che non vuole che i suoi parenti ci vengino da Bologna, ma quanto à questo sarà come li altri papi, essendo tenerissimo dei sua e della patria». Arch. Fior. Med., filza 3598, f. 132. *Diaria: Die 2 Junii. Die Lune Sanctissimus Dominus noster tenuit Secretum Consistorium in cuius principio Ill:mi et R:mi Domini Cardinales cum convenienti instantia petierunt a Sanctissimo Domino Nostro quod crearet Sanctae Romanae Ecclesiae Cardinalem Dominum Philippum Boncompagnum nepotem suum, quod obtinuerunt.* Bibl. Cors. MS. 142.

Voici les parents de Grégoire XIII:

Christoforo Buoncompagni († 1546) = Angela Marescalchi



donna le titre de Saint-Sixte (1). Il lui conféra en outre la »Surintendance de la Juridiction Ecclésiastique« avec l'assistance de jurisconsultes éminents (2). Rappelons à ce sujet que Charles Borromée avait regardé la charge qu'il tenait de Pie IV comme concernant en premier lieu la justice dans l'État Ecclésiastique.

Quelles étaient maintenant les relations entre le cardinal de Côme et ce nouveau fonctionnaire?

Observons d'abord que le pape n'avait évidemment pas l'intention de donner beaucoup d'autorité à son jeune neveu. Le titre et la compétence conférés à lui nous l'indiquent déjà. Tel fut aussi l'impression de toute la Cour (3), d'autant plus que le nouveau pourpré était une personne sans expérience et peu intelligente (4). Le cardinal de Côme, lui, s'était acquis durant le pontificat de Pie IV une expérience profonde de toutes les affaires publiques ainsi que de l'admininistration de la Secrétairerie d'État. Encore, Grégoire XIII avait eu l'occasion, comme intime de Pie IV, de le voir au travail, il avait appris à l'estimer et une fois élevé au pouvoir il se souvint de son habileté et de ses qualités spéciales. Peut-être espérait-il trouver en lui ce secré-

---

(1) Le titre fut conféré le 9 juin seulement. *Diaria Consist.*, Bibl. Corsini, MS. 142.

(2) MAFFEI, t. I, p, 23; »Per mantenere nel suo Dominio pace e giustitia, et per haver in ogni caso fedeli Ministri», dit l'auteur.

(3) Babbi au grand-duc le 2 juin 1572: »Questa matina è stato Concistoro, nel quale S. S:tà preganti dimostrantia da più Cardinali creò cardinale il Signor Filippo suo Nipote, al quale invierà parte delle faccende, ma per questo non si crede che le levi cosi presto dalle mani del Cardinale di Como, come più pratico della secreteria e de' negotij del mondo». Arch. Fior. Med., filza 3598, f. 152.

(4) »È tenuto, come veramente è, per huomo di poco sapere et giudicio». P. Tiepolo au doge, le 11 avril 1573. Archives d'État de Venise. Disp. Roma 1573, f. 108.

taire habile, loyal et docile dont parle Carga dans sa relation du secrétariat. En général, Grégoire XIII estimait les »créatures» de Pie IV.

Grégoire XIII me semble avoir conçu d'abord l'idée de gouverner seul, sans cardinal-neveu et avec un secrétaire domestique cardinal qui n'aurait toutefois pas l'autorité d'un ministre, mais bien la qualité, de chef de la secrétairerie (1). Le cardinal de Côme se serait ainsi trouvé à peu près dans la même position que durant les derniers mois de Pie IV. C'est aussi ainsi que le cardinal lui-même envisage sa situation: »me voici réintégré dans mon ancien office», écrit-il au nonce de Venise (2). Mais entre le secrétaire de Grégoire XIII et celui de Pie IV se manifesta dès l'abord une différence saillante: le secrétaire de Grégoire XIII avait reçu des facultés »très amples» et, avant tout, les lettres des représentants diplomatiques du pape devaient porter l'adresse officielle du cardinal de Côme; de même celui-ci signait de son propre nom les actes qui leur étaient expédies par la Secrétairerie d'État. Tous les nonces et légats en furent avertis (3), et peu de jours après l'élection du nouveau pape les lettres

---

(1) Maffei dit t. I, p. 13: »A reggimento della Segreteria destinò incontinente con amplissima facoltà il Cardinale di Como».

(2) Lettre du 17 mai 1572: »Del resto non ho che dire senon che V. S. [...] quanto io l'ho amata et stimata sempre, et che per ciò non mancarò di farle servitio in ogni occasione tanto più essendo io hora tornato per commandamento di S. S:tà a questo mio antiquo pristrino (?) del palazzo dove so che V. S. mi capitarà spesse volte per le mani». etc. Arch. Vat. *Nunz. Venetia*, vol. 13, f. l.

(3) Le nonce en Espagne Castagna au cardinal de Côme, le 13 juin 1572: »Benchè V. S. Ill:ma et R:ma non mi habbia voluto scrivere per questo primo dispaccio ch'ella ha d'essere sopraintendente a li negotij importanti, et a lei s'haverà da scrivere, come si è fatto fin'hora al Cardinale Alessandrino o Rusticucci,

envoyées de Rome aux nonces pontificaux dans tous les coins de l'Europe portent déjà la signature facile à reconnaître du cardinal de Côme (1). Le cardinal était déjà de fait le ministre officiel du pape! C'était une position bien différente de celle de Rusticucci sous Pie V.

La nécessité d'avoir à la direction des affaires un homme intelligent, capable, et le caractère ambitieux du cardinal semblaient devoir concentrer entre ses mains le pouvoir entier. Enfin l'opposition générale au népotisme devait écarter les rivaux les plus dangereux.

Gallio lui-même était fort satisfait de sa nouvelle position. »Les temps de Pie IV sont revenus», écrit-il tout heureux au grand-duc de Toscane, »mais cette fois-ci avec l'espoir d'une plus longue durée» (2).

Le cardinal avait alors quarante-cinq ans environ: il était donc dans la fleur de son âge. Il a derrière lui une longue expérience, et il rentre en scène fortifié par une époque de repos pendant laquelle il a néanmoins suivi avec attention la marche des événements. Aussi c'est-il avec une ardeur et une énergie remar-

---

nondimeno havendolo io inteso per altra via ne ho preso gran contento, vedendo che quel tempo che piacerà a S. S:tà di tenermi anchora in questo esilio (il che di ragione dovera essere poco) haverò da scrivere et da trattare non con novitio, ma con huomo intelligentissimo et pratico in tutti li negotij». Arch. Vat. *Nunz. Spagna*, vol. 5, f. 57.

(1) Lettre citée à la page précédente, note 2. — Côme au grand-duc le 18 mai 1572. Arch. Fior. Med., filza 3737, f. 296. Côme au nonce en Espagne le 30 mai 1572. Arch. Vat. *Nunz. Spagna*, vol. 2, f. 285.

(2) » . . . per giudicio mio noi havemo in questo Pontifice tutto il valore et tutta la bontà di Pio Quarto di Santa memoria; ma senza dubbio una speranza molto maggiore d'una vita lunga, perchè se bene è più vechio è totalmente sano et benissimo regolato». Lettre du 18 mai 1572. Arch. Fior. Med., filza 3737, f. 295. — Notons que par bref du 27 mai 1572 le cardinal fut nommé gouverneur de Terracina, Piperno et Sessa. Archives des Brefs. Rome.

quables qu'il s'adonne à sa tâche, ainsi que nous le montre la profusion de lettres qui émanent de lui dès les premières semaines de son entrée en charge. Certes, l'œuvre est vaste. Aux crises terribles que va traverser l'Europe catholique entière, Rome ne pourra s'abstenir de prendre une part considérable.

Il était à prévoir que le cardinal de Côme ne restât pas longtemps sans compétiteur à la faveur du pape. C'est le cardinal d'Altaemps qui, dès les premières semaines du pontificat, exerce sur Grégoire XIII une influence singulière (1). Mais le décousu de sa vie et de ses idées met une fin rapide à son influence (2), bien que le pape lui témoigne toujours une affection sincère et constante.

C'est ensuite les »neveux» qui, malgré tout, viennent disputer à Côme la première place. L'un d'eux avait été créé, nous le savons, cardinal et chef de l'État Ecclésiastique. Un autre, Giacomo (3), qui était en réalité un fils que le pape avait eu d'une liaison illégitime, contractée avant son entrée dans les ordres, avait été fait castellan du château de Saint-Ange. (Au printemps de l'année 1573 — et precisément le 20 avril

---

(1) »... il Cardinale Altemps, il quale hoggi è padrone assoluto del pontificato». Babbi au grand-duc le 20 mai 1572. Arch. Fior. Med., filza 3598, f. 136. — Le même au même le 24 mai (*ibid.*, f. 140): »Il Cardinale Altemps è padrone assoluto e tira per se e sua amici tutte quelle poste che vuole, e la casa sua è frequentata pocho mancho che il palazzo, e nel farsi questo papa lui ha aquistato assai, et altre volte credo haver scritto, che lui era buono da faccende et haveva cervello, oltre à l'esser richo in fondo».

(2) Babbi au grand-duc le 21 juin 1572: »Il Cardinale Altaemps si trova alla sua villa di Frascati con un poco di Febbre, e disordinatissimo in tutte le cose et e impossibile che viva lungamente non mutando vita». Arch. Fior. Med., filza 3598, f. 179.

(3) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 219–221.

— il fut créé »Général de l'Église», c'est-à-dire gouverneur militaire de la ville de Rome). Le pape avait pour lui une tendresse bien naturelle: aussi le jeune homme pouvait-il espérer atteindre aux plus hautes dignités. Quelque temps après l'élévation de Grégoire XIII il semble en effet qu'un rôle important lui est réservé dans les entreprises de son père (1). Mais Grégoire XIII ne voulut pas pousser les choses si loin. Conscient de sa faiblesse envers son fils il craint d'y céder (2). Tantôt cette crainte prend le dessus et il le relègue dans quelque ville éloignée, tantôt c'est la tendresse qui l'emporte et il rappelle le fils chéri pour le combler de faveurs. C'est ainsi, qu'en 1574, il l'envoie gouverner Ancône, et qu'en 1576 il le confine brusquement à Pérouse, après l'avoir marié pompeusement à une princesse romaine jeune et charmante. Cette lutte entre une affection toute humaine et la volonté bien arrêtée de ne pas favoriser son fils au dépens de l'Église se prolonge durant toute la vie de Grégoire XIII et donne lieu à des incidents étranges. Il craint d'être incriminé de népotisme, et lorsqu'il s'agit de doter son fils, afin d'assurer la perpétuation de sa maison, il s'efforce de composer une fortune à Giacomo, en lui faisant épouser une femme richement dotée, en accumulant sur lui les emplois les mieux rémunérés dans l'État de l'Église et en lui faisant donner par Phi-

(1) *Ibid.* — »N. S:re è stato hoggi alle 7 chiese, et è stato seco il Castellano, il quale o matina, o il giorno è ogni dì seco, et è certo che è da lui amatissimo». *Avviso di Roma* du 18 juin 1572. Bibl. Vat. *Urb.* 1043, f. 80. — Le protonotaire de Médicis au grand-duc le 5 juin 1572: »...il Castellano, che si dice Nipote del Papa, è per havere authorità assaissima nel Pontificato, per l'inclinatione et grande affetto che gli dimostra S. S:tà». Arch. Fior. Med., filza 3291, f. 183.

(2) CIAPPI, p. 58—59. — Cfr. MAFFEI, t. I, p. 314. — RANKE, (*Werke*, t. XXXVII, p. 274) et HÜBNER (t. I, p. 106) en attribuent la cause aux rémontrances du parti zélateur à la Cour.

lippe II des fiefs d'importance dans le royaume de Naples (1).

Selon un avis unanime des ambassadeurs de Venise Paul Tiepolo (en 1576), Antoine Tiepolo (en 1578) et Giovanni Corraro (en 1581) l'influence que, par moments, Giacomo exerce sur l'âme de son père n'a jamais été bien importante (2). On espérait pourtant qu'elle pût s'imposer davantage au souverain pontife, parce qu'on attendait du bien de sa nature brave et honnête et de ses manières aimables (3) — peut-être aussi parce qu'on le croyait maniable et facile à duper. RANKE affirme que ce n'est que durant les dernières années du vieux pape que son fils acquiert quelqu'influence sur lui, et encore cette influence, ne s'étendit-elle jamais aux affaires d'État les plus importantes et ne prit-elle jamais des proportions bien grandes (4). Il me paraît, du reste, assez peu probable que cet homme vaniteux, superficiel, vivant de parades et de fêtes eût pu jamais fournir un homme d'État bien remarquable. C'eût été contraire à ses goûts et à son caractère.

---

(1) »Il Papa ha fatto donatione al S:or Castellano del Palazzo, et di tutti li beni che possedeva in Bologna, che importano da 2 mila ducati d'entrata l'anno, volendo che la compra de stati per S. E. si faccia con li danari della Dote, et de gli officij, che si sono venduti, et che si venderanno, senza gravare di cosa alcuna per questo conto la Sede Apostolica». *Avviso di Roma*, le 25 février 1575. Bibl. Vat. *Urb.* 1045.

(2) ALBERI, Sér. II, t. IV, pages 219; 259—260; 279—280.

(3) *Ibid.*, p. 260.

(4) *Werke*, t. XXXVII, p. 274: Erst in den letzten Jahren des Papstes hatte Giacomo Einfluss auf seinen Vater und auch dann weder in den wichtigen Staatsgeschäften noch unbedingt. — Citons de la note 2 à la même page: »il Signor Giacomo non si lascia intromettere in cose di stato». — (Granvelle écrit le 3 mai 1578 à propos d'une création d'un cardinal (de la Baume): »Le Signeur Jacomo Buoncompagno et les bons moyens dont il ha usé en son endroit, et ce que vous avez veu par ung billet, l'ont faict cardinal». PIOT, vol. VII, p. 84).

Parmi les autres parents du pape son frère Buoncompagno Buoncompagni vit tranquillement à Bologne, jusqu'en 1577. Il lui prend alors fantaisie de s'acheminer à Rome pour obtenir la situation qui lui semblait devoir revenir au frère du Souverain Pontife. Mais il fut arrêté, chemin faisant, par ordre du pape et dut s'en retourner tout penaud dans sa patrie (1).

Il était le père du cardinal de Saint-Sixte. Son autre fils Christophe fut créé, en 1578, archevêque de Ravenne et en 1583 Président de la Romagne (2). Ce fut tout. Grégoire XIII ne voulait à la Cour qu'un seul neveu, le cardinal de Saint-Sixte. Il avait compris que pour un pape le cardinal-neveu était, sinon un mal nécessaire, du moins un décor dont on ne pouvait pas se passer. En effet on avait besoin de lui pour représenter le pape dans les occasions solennelles, pour recevoir le corps diplomatique, pour l'envoyer comme délégúe aux princes étrangers qui visitaient l'Italie. L'étiquette exigeait en ce cas que le représentant du pape fût un cardinal-neveu. C'est ainsi que nous avons vu (3) Charles Borromée se soumettre à l'obligation désagréable pour lui d'accompagner dans leur voyage en Italie deux princesses autrichiennes, en 1565. De même, lorsqu'en 1574 Grégoire XIII se trouva dans la nécessité d'envoyer à Venise un ambassadeur pour saluer Henri de Valois, devenu roi de France et qui, au cours de son passage de la Pologne en France, fit à Venise un séjour resté célèbre même dans les annales de cette ville des fêtes, ce fut le cardinal de Saint-Sixte qui fut chargé de cette mission. Le 5 juillet il fut créé légat. Le même jour le pape créait cardinal Philippe Guastavillani, fils de sa sœur, »pour ne pas

(1) Maffei, t. I, p. 313—315.
(2) Ciappi, p. 88.
(3) Ci-dessus, p. 120, la note 2.

rester sans cardinal-neveu à Rome» (1), ce qui montre bien jusqu'à quel point le népotisme était ancré dans les traditions de la Cour de Rome. Créé pour ainsi dire *ad hoc* le nouveau cardinal n'eut aucune charge particulière et ce fut au cardinal de Côme que resta toujours confiée la correspondance avec le cardinal absent. C'est lui qui transmettait au légat la volonté du pape à laquelle il joignit ses propres vues (2). Pas plus que Saint-Sixte le cardinal Guastavillani n'eut d'influence sur son oncle; tous les deux aussi bien que »le castellan» gâtèrent leur autorité par des querelles mesquines, qu'ils entretenaient entre eux.

Ainsi, de la part des neveux du pape l'ascendant du cardinal de Côme n'était guère menacé. Bien que le pape ait eu, semble-t-il, tout d'abord quelqu'intention de donner au cardinal S. Sixte une part dans l'expédition des correspondances politiques (3), le cardinal neveu se trouva bientôt tout à fait exclu de la direction des affaires. Le 8 août 1572 l'ambassadeur de Florence écrit que S. Sixte n'a entre ses mains que le gouvernement de l'État Ecclésiastique et qu'il voit avec mé-

(1) »*S:tas Sua dixit, quando quidem R:mi Domini ita censerunt, Cardinalem S. Sixti Legatum mittendum esse, se quidem nolle absque Cardinale Nepote remanere, quare decreviste (!) alterum suum nepotem presentem Cardinalem creare, itaque de unanimi consensu totius Sacri Collegij S:tas Sua nominavit, creavit et publicavit Sanctae Romanae Ecclesiae Diaconum Cardinalem Dominum Philippum Gustavillanum sororis filium Bononiensem*», etc. *Acta Consistorialia*, le 5 juillet 1574. Bibl. Vat. — Le card. S. Severina au card. Ant. Caraffa le 5 juillet 1574: »S. S:tà disse che mandando S. Sisto non voleva restar senza Nipote Cardinale, et per questo disse *assumimus Philippum Gustavillanum Nepotem nostrum in Cardinalem si vobis Placet*, et tutti con prontezza, allegrezza et bona volontà lodarono S. S:tà». *Barb. Lat.* 5711, f. 74. Bibl. Vat.

(2) P. ex. Côme à S. Sixte le 27 juillet 1574. Arch. Vat. F. Borghèse Sér. IV, vol. 214, f. 60.

(3) Côme (?) à Granvelle le 2 juin 1572. Arch. Vat. *Nunz. Napoli*, vol. 320, f. 2.

contentement que »toutes les négociations avec les princes» sont concentrées entre les mains du seul cardinal de Côme (1). Plus tard, lorsqu'il est déjà tout à fait établi que Côme était pour ainsi dire ministre des affaires étrangères, S. Sixte ministre de l'intérieur, nous voyons, que c'est le premier qui rédige même les lettres destinées aux légats du pape dans le Patrimoine, aux gouverneurs, au Président de la Romagne, aux commandants de places-fortes, aux cardinaux, aux évêques, etc., lettres qui auraient incostestablement dû être du ressort de S. Sixte (2). Comment expliquer cela? Évidemment le cardinal-neveu était trop peu intelligent ou bien trop peu appliqué pour faire cette correspondance lui-même!

Mais il y avait d'autres hommes, des personnes d'intelligence et de caractère, qui pouvaient disputer au cardinal de Côme la confiance du pape. Citons en premier lieu le dataire Contarelli (3), le chef du parti zélateur à la Cour, les jésuites et les théatins, qui agissaient puissamment sur l'esprit du pape en lui rappelant constamment la sainte vie de son prédécesseur Pie V (4). Leur influence fut grande, mais il n'est pas facile de la déterminer exactement. Même en admettant que le cardinal de Côme ait été leur adversaire — ce qui semble assez

(1) »Il Cardinale Buoncompagni è buona persona ma ha pochissima esperienza, tien la carica dello stato della chiesa, ma i negozi de principi gli fa tutti Como il che egli sopporta difficilmemte». Arch. Fior. Med., filza 3291, f. 235.

(2) Les volumes *Principi* 38 et 181 (Arch. Vat.) contiennent une grande masse de ces lettres, comprenant les années 1573 à 1585.

(3) Le pape »gli crede assai et vuolgli bene et per fuggir fastidij gli lascia la caricha di molte cose con intera libertà. Non ostante questo il Datario fa professione di servitore del'Altezza Vostra (!)». Le proton. de Médicis au grand-duc, le 8 août 1572. Arch. Fior. Med., filza 3291, f. 235.

(4) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 273—274.

peu probable — il avait toutefois sur eux l'avantage d'être parfaitement au courant de toutes les affaires et de tenir entre ses mains les communications avec le monde extérieur.

Pour consolider sa position il s'était rendu maître absolu dans la Secrétairerie d'État. Il en avait fait écarter sans pitié les anciens serviteurs du pape *in minoribus*. Ainsi, le secrétaire privé de Grégoire XIII, Ridolfo Scadinaro qui avait déjà fait son entrée à la secrétairerie, fut renvoyé en dépit de toute tradition, et les autres le suivirent (1). Ce sans-gêne du pape de se débarrasser de ses anciens serviteurs avait fait une mauvaise impression et avait attiré au cardinal de

(1) L'agent Ceresola à Cosme I:er, le 20 juin 1572: »Il secretario di S. S:tà Ridolfo Catinaro, non potendo patire di star sotto à Como, sdegnato, havendo havuto parole prima con esso Como, il quale non le haveva communicato non sò che spaccio; isfogandosi, et multiplicando con S. S:tà parole, hebbe licentia. In varij modi si racconta la novità di questo accidente, la sostanza è come ho detto. Morrone, in casa del quale è ricorso, fa opera di rimetterlo». Arch. Fior. Med., filza 3298, f. 177. — L'agent Gerini à Concino, le 18 juin 1572: »Il Papa si va scaricando di Famiglia con l'occasione delle residentie. Et messer Venantio che l'aveva servito in minoribus per secretario più che venti anni fu mandato alla Residenza del suo Canonicato di Camerino ... Et messer Ridolfo Scadinaro successo dopo lui nel grado di secretario, et che haveva servito molti anni et digià haveva nella distributione de carichi della secreteria Pontificia conseguito la parte sua, n'è stato rimosso, et mandato via (dicesi) per essersi doluto con S. S:tà di non haver havuto il luogo che gli pareva di meritar, et che Como ancora non se ne prevaleva», etc. (*Ibid.*, filza 3291, f. 196). — *Avviso di Roma* du 18 juin 1572: »Delli servitori vechi del Papa un certo messer Venantio Servitor di 24 anni, l'ha mandato alla residenza d'un canonicato di 50 scudi, che non ha voluto che lo resigni, libero, il segretario, messer Ridolfo Scatinaro, per essersi accorto che S. S:tà non faceva di lui conto, o per altra più recondita causa, si è ritirato dal servitio, con tutto che *in minoribus* fosse», etc. Bibl. Vat. *Urb.* 1043, f. 80. — V. à l'Appendice le numéro 10.

Côme des haines violentes. Mais que lui importait-il: désormais il était à la fois le secrétaire intime du pape et son ministre!

On le jalousait et on considérait comme une usurpation la possession simultanée des charges de secrétaire domestique et de cardinal-ministre. »L'information» que compose en 1574 son ancien assistant Giovanni Carga à l'instigation d'on ne sait qui fait l'impression d'être écrite dans le double but de renseigner les contemporains et de défendre le cardinal de Côme des calomnies qui circulaient à son sujet, en expliquant et en justifiant la confiance que lui témoignait le pape (1). La position de Côme, du reste, était désormais un fait acquis.

Nous ne sommes malheureusement pas très bien renseignés sur l'organisation de la secrétairerie d'État sous Grégoire XIII. Les »rôles de famille» de ce pontificat font défaut dans la collection de la Vaticane. Aussi en sommes-nous réduits à des conjectures et à nous tenir aux notices éparses des archives. Il y a lieu de supposer que le cardinal de Côme donna à la secrétairerie nouvelle à peu près la forme qu'elle avait eu sous Pie IV. En effet, nous trouvons que Côme en était le chef immédiat, et qu'il avait sous ses ordres

(1) Cfr. à la fin (LAEMMER, p. 467–468): »Nel presente Pontificato Mons. Ill:mo di Como ha come sà ogn'uno tutta la sopraintendenza de negotii, et la signatura delle lettere secrete, e di più rappresenta la persona, e tiene il luoco del secretario intimo, e gode tutte le prerogative, et emolumenti che da l'uno et l'altro servitio. A molti pare che convenga alla dignità de Cardinali l'esercitio del secretario, e che non ne possa venire a Nostro Signore servitio che pretende. Ma dato che il Cardinale possa essere secretario, et esercitare l'offitio, mettono in consideratione molte cose per le quali vorriano concludere che la secretaria et il secretario stiano incompatibili in una medesima persona. A questo rispondo io con una ragione, che non ha replica, et è la commune della Corte, cioè che *sic placuit Sanctissimo*», etc.

un petit nombre de premiers secrétaires, gens vieux, expérimentés et tous égaux de rang, secondés chacun par quelques scripteurs pour les expéditions courantes. Une dépêche au grand-duc du 16 mai 1572 nous indique que le nombre de ces premiers secrétaires était environ une demi-douzaine (1). A l'introduction du MS. *Barb. Lat.* 5741 de la Vaticane nous trouvons une liste des secrétaires du cardinal de Côme, évidemment faite par une personne bien informée. Elle mentionne:

Giov. Batt. Canobio, Attilio Amaltheo, Aurelio Savignano, Christoforo Turrettini, secretario de le cifre, et anco degli affari particolari del Card. di Como. — Ant. Boccapadule, Romano, Secretario de Brevi familiari; Caesare Glorierio, Francese, Secretario de Brevi Apostolici (2).

On retrouve les deux derniers dans les rôles des pontificats précédents. C'étaient des hommes rompus au service et qu'on jugeait utile de laisser à leurs places. Ils constituent, peut-on dire, les derniers vestiges de l'ancien collège des Secrétaires Apostoliques (3).

Ce qu'il y a de plus remarquable c'est de retrouver parmi les secrétaires les deux anciens secrétaires des

(1) Babbi au grand-duc le 16 mai 1571: »Et in luogo del Rusticucci fu deputato il Cardinale di Como, havendo mezza dozzina di huomini alla secreteria, che sanno quanto lui». — Arch. Fior. Med., filza 3598, f. 130.

(2) Le manuscrit cité nous apprend en outre que les divers pays étaient en quelque manière partagés entre ces secrétaires. On se rappelle la tentative faite par Jules III dans le même sens. — La division des brefs en deux catégories différentes est digne d'être notée. Je ne saurais pas en indiquer le principe. (Les *brevi familiari* seraient-ce »les lettres aux princes?»).

(3) *Carga* dit à propos de cela (LAEMMER, p. 459): »Addesso questo collegio è tanto diverso dal suo antico instituto che a pena si conosce. — — — Talche non senza grandissimo dolore si può dire la dignità di questo nobilissimo Collegio per la maggior parte sia non solo depravata, ma quasi estinta». Il semble qu'au temps de Carga le tittre de Secrétaire Apostolique existait encore pour un certain nombre de personnes.

brefs, et de les y retrouver en qualité de secrétaires du cardinal de Côme. Cela nous prouve qu'ils lui étaient restés toujours subordonnés, même comme secrétaires des brefs, comme ils l'avaient été déjà dans la correspondance des années suivantes; le cardinal parle des brefs que ceux-ci doivent élaborer comme d'une chose soumise à sa surveillance et à sa responsabilité. Ce fait, que l'expédition des brefs relève de l'autorité du cardinal, nous explique le phénomène intéressant qu'un grand nombre des »Lettres aux princes» (lesquelles sont en effet des brefs) de Grégoire XIII, portent, dans les minutes, des remarques et des corrections de sa main (1). On conçoit, combien cette extension de sa compétence devait contribuer à rendre son pouvoir plus efficace et plus large.

Bien que par conséquent »surintendant des affaires avec les princes» et chef de la secrétairerie de Grégoire XIII le cardinal de Côme n'était cependant pas encore le conseiller à proprement dire de ce pape. C'était le cardinal Morone auquel était réservé cette faveur. Ce vieux confident de Pie IV commençait à exercer une influence considérable sur l'esprit du pape. Grégoire XIII le consultait en secret, car il avait la vanité de vouloir passer pour un homme indépendant et sûr de lui-même (2). Ne voulant ou ne pouvant pas

---

(1) Il y avait pourtant des catégories de brefs (non politiques) qui ne passaient pas entre les mains du cardinal. A ce sujet il écrit lui-même au nonce en Portugal Frumenti le 3 févr. 1580: »Quanto al particolare che V. S secrive del Breve pertinente à Christiani nuovi, io non sò quello che contenga, non essendo passato per mano mia.» Arch. Vat. *Nunz. Portugallo*, vol. 3, f. 131.

(2) Voir à l'Appendice la pièce 10! — Le cardinal de Lorraine aurait pu, lui aussi, influer sur les décisions du pape, prétendait-on, s'il l'avait voulu. Le protonotaire de Médicis écrit au grand-duc de Toscane le 4 sept. 1572: »Il Cardinale di Lorena, che può assai in S. S:tà mediante le qualità proprie,

écarter Morone le cardinal de Côme jugea bon de se soumettre à lui et de s'en faire un allié. Tous deux travaillèrent désormais d'accord quand il s'agissait d'obtenir une résolution urgente de l'obstination papale (1). Cela n'était pas toujours chose facile.

»Le pape a l'habitude de ne laisser jamais personne savoir d'avance ses intentions et, sa résolution une fois prise, il se montre fort peu disposé à la révoquer. Il tient à ce que ses rélolutions soient exécutées, vu qu'il ne les prend qu'après réflexion mûre et minutieuse. Mais, en fût-il autrement, l'on ne voit pas bien qui aurait été assez intime avec le pape et assez aimé de lui, pour oser lui répondre ou pour oser faire des objections à une décision une foi prise par Sa Béatitude» (2). Les ambassadeurs de Venise affirment qu'il était toujours plutôt enclin à répondre non que oui, de sorte que le cardinal de Trente avait pu dire de lui »*Habemus papam negativum*» (3). Une réplique ne faisait que l'exaspérer (4). Montaigne disait de lui: »Ses responses sont courtes et résolues, et perd on temps de lui combattre sa response par nouveaus argumans» (5).

---

et in specie il favore, et la gratia delli Musotti servitori suoi, con tutto ciò non si vede, cha egli si travagli in altre cose, che in quelle di Francia.» Arch. Fior. Med., filza 3291, f. 264.

(1) De Médicis au grand-duc le 17 oct. 1572: »D'altri particolari di S. S:tà non hò che scrivere. vedendosi, ch'egli in tutte le cose procede per una via pianissima, ne qui è chi possa havere invidia l'un a l'altro per authorità, che gli sia data; Et solo il Cardinale di Como pare, che n'habbia più, rispetto al carico che tiene. Et Morone seguita d'esser partecipato delle cose di stato rispetto al consiglio suo, et tanto più essendo egli una cosa medesima con Como.» Arch. Fior. Med., filza 3291, f. 307.

(2) V. à l'Appendice la piece 11!

(3) Giov. Corraro, ALBERI, Sér. II, vol. IV, p. 279.

(4) Ant. Tiepolo, p. 268.

(5) D'ANCONA, *Montaigne*, p. 221—222.

A cela venait s'ajouter qu'il abborrait les questions difficiles, complexes, et qu'il évitait volontiers de traiter lui-même les affaires politiques épineuses. Dans de telles conditions il ne devait pas être une tâche aisée pour un ministre même excellent d'administrer avec succès les affaires d'État.

Le cardinal de Côme ne possédait pas cette supériorité du caractère qui permet à certains hommes de s'imposer aux autres et de dominer même ceux que la vie a placé quelques marches au dessus d'eux sur l'échelle du pouvoir. Il avait fait ses premières armes dans une position humble et obscure, et lorsque Pie IV l'éleva à une situation plus brillante, il n'en resta pas moins subalterne et serviteur. Loin d'avoir appris l'art de dominer, il n'avait appris que celui de s'incliner et de s'insinuer. L'eût il voulu, il n'aurait pu faire autrement. Sous Grégoire XIII sa situation n'était nullement stable et n'avait rien de légitime. Il lui suffisait d'encourir la disgrâce du maître pour être d'un jour à l'autre dépossédé sans aucune forme de procès. Sa charge, du reste, ne revenait-elle pas en réalité, selon les traditions de la Cour, au cardinal Saint-Sixte, neveu du pape? Quoi d'étonnant alors s'il règle sa conduite d'après les désirs du maître et s'il fait tout pour plaire à celui-ci!

Dans une longue dépêche du 18 septembre 1573 l'ambassadeur toscan raconte à son souverain que le cardinal de Côme, dans certaine affaire, avait persuadé au pape de prendre une décision contraire aux intérêts du grand-duc, et que le pape se vit obligé peu après à la désapprouver, après mûr examen. »Le cardinal a dû le faire», conclut l'ambassadeur, »pour paraître au pape soucieux et zélé de l'honneur de Sa Sainteté, dans le seul but de se maintenir dans les bonnes grâces du pape» (1).

(1) »... per apparire al Papa ben considerato et zelante dell'honor di S. S:tà, à effetto di mantenersi la gratia sua, et

Considérant le caractère de Grégoire XIII et celui du cardinal de Côme, on doit convenir que la manière d'agir de ce dernier devait être celle d'une persuasion lente et tenace, une tactique ayant pour but d'éviter de contrarier le pape et de tâcher de le flatter (1). Je veux citer un petit exemple pour mieux faire ressortir les procédés du cardinal.

A la suite de la paix avec les Turcs que les Vénitiens osèrent conclure en 1573 sans son autorité, le pape était entré dans une fureur blanche, et avait interrompu toute relation avec la Sérénissime République. L'ambassadeur vénitien s'efforça en vain d'obtenir une audience pour excuser son gouvernement, et pour régler les rapports entre celui-ci et le Saint-Siège. Il trouva chez le cardinal de Côme des dispositions moins hostiles — Côme jouait volontiers au médiateur — et réussit à gagner son concours en vue d'une réconciliation avec le pape. A l'entrevue entre le cardinal et l'ambassadeur ce dernier se comporta de la manière suivante: »Le cardinal restait un moment absorbé dans ses pensées,» écrit l'ambassadeur, »puis il se déclara prêt à prendre entre ses mains l'affaire, mais en usant vis à vis du pape d'une petite ruse. Je lui répondis en souriant que je ne voulais pas consentir à cela. Le cardinal, égalemeut en riant, continua qu'il parlait »d'inganno ragionevole et salutaro, come si suol fare nel dar le medicine alli amalati, che si coprono con una pezza d'aceto o di acquarosa, per non lassar sentir quell'odor odiosissimo», et qu'ainsi on atteindrait le même but d'une manière bien plus certaine bien que

---

per l'odio grande, che egli porta ancora alla Santa memoria di Pio Quinto, et forse per altri rispetti più occulti, che non sovvengano à me.» — Arch. Fior. Med., filza 3292, f. 124 et suiv.

(1) Cfr. la relation de Ant. Tiepolo (1578). ALBERI, Sér. II, vol. IV, la page 268.

par une voie différente.» (1) C'est là une bagatelle, mais elle dépeint bien l'homme!

Cependant, par son art de s'insinuer, par son expérience du caractère du pape, par le fait tout naturel qu'avec le temps il devait se rendre indispensable, le cardinal de Côme arrive en peu d'années à être le conseiller intime du pape. Il est désormais plus puissant que Morone — il est un homme dont les opinions peuvent avoir une portée qui s'étend bien au delà de l'horizon de la Cour de Rome. Dans sa relation de Rome, datée 1576, Paul Tiepolo dit au sujet de lui: »Dans les affaires d'État et les négociations avec les princes, qui ont tant d'importance, le pape s'en rapporte entièrement — non seulement pour la bonne entente avec eux, mais encore pour le bénéfice et la tranquillité de toute la chrétienté — au seul cardinal de Côme, auquel s'adressent les ambassadeurs des princes qui sont à Rome, et les nonces apostoliques du pape qui sont aux Cours. C'est à lui seul qu'ils écrivent et c'est de lui seul qu'ils reçoivent des ordres. Il est l'unique conseiller du pape, et on le considère comme l'auteur de toutes les résolutions importantes. C'est lui qui les fait exécuter. Sans doute quelques uns des cardinaux les plus expérimentés se permettent encore de soumettre au pape leurs observations, sans doute le pape les consulte parfois de son propre gré. Il a même recours au Sacré-Collège dans les occasions où il juge bon qu'on sache que ses décisions sont prises aux délibérations avec ses conseillers, surtout quand il veut donner une réponse négative. Il va même plus loin dans certaines occasions lorsqu'il fait appel à une congrégation de cardinaux, par exemple pour la cause de la Ligue, celle de la Germanie, celle du Concile, etc. Mais

---

(1) P. Tiepolo au Doge le 20 avril 1573. Arch. Ven. Disp. Roma 1573, f. 580.

pour les décisions mêmes et pour les choses les plus importantes ce n'en est pas moins le cardinal de Côme qui »*è quello che fa e che vale*». — Bien que confiant dans sa propre valeur le cardinal n'en consulte pas moins ses collègues Morone et Commendone pour ne pas avoir l'air de se fier à lui même. Il se pique de la plus grande application et précision dans les affaires, et il s'évertue à éviter au pape les fatigues et les soucis. Il s'efforce d'écarter de son chemin les soucis du moment et de réduire le plus possible les dépenses, car il sait qu'il n'y a rien au monde que le pape désire plus que de faire des épargnes et de vivre tranquille» (1). C'est donc un rôle considérable que le diplomate vénitien attribue au cardinal de Côme, et selon lui son pouvoir serait à peu près absolu.

Dans sa relation de 1578, son successeur A. Tiepolo s'exprime avec plus de circonspection à ce sujet. Il déclare que Morone, et plus encore Côme, ont de l'autorité auprès du pape, mais que ni l'un ni l'autre n'osent le contredire, et que tous deux lui témoignent un respect servile. Tous deux jugent inutile d'insister lorsqu'ils voient le pape décidé à une certaine attitude, »car ils ont éprouvé plusieurs fois son entêtement» (2). Ceci concorde bien avec ce qui a été dit plus haut de la ténacité et de la nature capricieuse de Grégoire XIII.

Un troisième contemporain, l'ambassadeur Giovanni Corraro, écrit en 1581 que »seul le cardinal de Côme compte pour quelque chose dans les affaires, car il sait s'insinuer habilement et il persuade facilement à Sa Sainteté tout ce qu'il veut» (3).

---

(1) ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 215—216. — Dans une dépêche du 11 avril 1573 Tiepolo attribue au pape une »natura inclinata alla quiete, lontana dalli travagli, nemica della spesa». Arch. Ven. Disp. Roma 1573, f, 108.

(2) ALBERI, Sér. II, vol. IV, p. 268 et 269.

(3) *Ibid.*, p. 280.

Les opinions de ces trois observateurs confirment, on le voit, l'opinion que j'ai émise plus haut au sujet de l'influence qu'exerçait le cardinal de Côme sur Grégoire XIII, à savoir, que cette influence fut incontestablement considérable, mais qu'elle n'en était pas moins rendue souvent inefficace par les caprices et par les velléités d'indépendance du pape. Pour tâcher de préciser si et jusqu'à quel point les actions politiques de Grégoire XIII dérivent de l'initiative et de la persuasion du cardinal de Côme, procédons à un examen plus détaillé de la politique générale de ce pape. C'est ce qui sera l'objet du chapitre suivant. Mais avant d'entamer cet examen assez complexe, il convient de faire une observation au sujet du cardinal à un certain égard, observation intéressante et qui facilitera assez l'étude projetée.

On se rappelle que durant les dernières anneés Côme avait été partisan dévoué du grand-duc de Toscane. Après l'élection de Grégoire XIII il continue encore de l'être, bien que sa nouvelle position lui rendît désormais inutile l'appui d'un prince relativent si peu puissant. Après le conclave de 1572 il écrivit à Cosme I:er en le félicitant au sujet de l'élection de Buoncompagni (1), et lorsque le grand-duc à son tour le félicite au sujet de la charge importante qui lui est confiée, il le remercie dans les termes les plus affectueux en attribuant ce fait aux bonnes œuvres de son bienfaiteur le grand-duc (2)! La correspondance conti-

(1) Le cardinal au grand-duc du 18 mai 1572. Arch. Fior. Med., filza 3737, f. 295.

(2) Le même au même du 4 juin 1572: »Io bacio le mani di V. Altezza de la confidenza che tiene in me, et del piacer che sente del honore che à S. S:tà è piaciuto di farmi, assicurandola che come con ragione et l'una et l'altra era dovuto à la servitù ch'io tengo con l'Altezza V:ra, così io abbraccierò volentieri ogni occasione che mi si porgerà adesso et sempre di poter servirla.» Arch. Fior. Med., filza 3737, f. 424.

nue entre eux, Cosme I:er demandant des services au cardinal (1), et le cardinal s'empressant de les lui rendre. Il arrive au cardinal de terminer ses lettres de la manière suivante: »Je regrette de ne pas avoir pu procurer à Votre Altesse les avantages qu'Elle désirait et que j'espérais pouvoir obtenir de Sa Sainteté, grâce à l'estime en laquelle on tient Votre Altesse. Et comme Votre Altesse a pu voir au moins l'intention que j'ai de La servir en toute chose, je La prie de rester en cela satisfaite de moi dans toutes les occurrences, comme Elle sait qu'Elle peut le faire» (2).

Mais le 15 janvier 1574 l'ambassadeur de Florence écrit à son maître qu'il a découvert que le cardinal de Côme »tient le pied dans plusieurs étriers» et qu'il »se garde de complaire à l'un pour ne pas déplaire à un autre». Quand il peut faire un service à quelqu'un sans préjuger ou déplaire à un troisième il le fait volontiers, mais il vaut mieux pourtant user avec lui de circonspection et de dissimulation (3). Les soupçons du protonotaire de Medicis n'étaient que trop bien fondés. Le cardinal avait déjà mis son pied dans un autre »étrier» que celui de Toscane.

Le conclave de 1572 paraît avoir donné naissance à une grande amitié entre les cardinaux de Côme et

(1) Nombre de lettres dans la filza 240; Archives citées,

(2) Côme à Cosme I:er le 20 décembre 1572. Arch. Fior. Med., filza 3738. f. 122.

(3) Le protonotaire de Médicis à Cosme I:er le 15 janvier 1574: »Quanto al Cardinale di Como à me pare, che egli tenga piede in molte staffe et che si guardi di compiacere à uno per non dispiacere all'altro. Ma dove si conosce da lui di potere far servitio à qualcuno senza preiuditio, o dubio di manifesto disgusto del terzo, veggo, che ne fa opera diligente. Et in quello che ho havuto à trattar seco per conto di V. Altezza l'ho trovato sempre assai cortese, et amorevole. Nondimeno, con tutto ciò io vo seco dissimulando in qualunque disposizione egli sia.» Arch. Fior. Med., filza 3292, f. 13.

de Granvelle, une amitié que nous remarquons surtout chez le premier. Aussitôt parti de Rome Granvelle reçut de son nouvel ami une lettre des plus affectueuses à la fin de laquelle il s'écrie: »disposez de moi partout et toujours avec la grande autorité que vous possédez sur moi, et sachez que vous n'avez de serviteur plus dévoué que moi ni ici, ni ailleurs, comme je l'ai dit plus en long à l'abbé Ximenes, auquel je me réfère en cela puisqu'il sera bientôt avec vous» (1). Il est hors de doute que cet abbé Ximenes était porteur des conditions d'une entente formelle.

Mais il ne suffisait pas à l'ambitieux cardinal de s'être lié au conseiller du roi d'Espagne. Il ne tarda pas à faire un pas de plus. Le 4 juillet 1572 il écrivit au roi Philippe II une lettre autographe qu'il lui fit remettre par le nouveau nonce destiné à l'Espagne, son ami Mgr Niccolò Ormaneto. Dans cette lettre (2) il offre à Sa Majesté Catholique de la servir non seulement chaque fois qu'elle le lui mandera, mais même à chaque occasion et sans réquisition particulière. Le nonce est chargé de répéter oralement ces mêmes assurances. Que veut-on de plus? Ces faits, ne démontrent-ils pas d'une manière suffisante que le cardinal s'est livré à l'Espagne?

On possède une lettre de lui, écrite deux mois plus tard (le 12 sept.) et dans laquelle il répète les assertions de la première (3). Elle nous apprend en outre, que le roi lui a écrit déjà deux fois pour le prier de lui rendre des services, et que le cardinal a été profondément heureux de pouvoir les lui faire. Il demande même de nouveaux ordres du roi pour pouvoir se montrer digne de sa grâce, »laquelle est la chose, qu'il es-

(1) V. à l'Appendice, la pièce 12.
(2) L'Appendice, pièce 13.
(3) L'Appendice, pièce 14.

time le plus au monde»! Notons que Paul Tiepolo dit de lui en 1576 qu'on est généralement de l'avis qu'il a une grande inclination pour le Roi Catholique et qu'il reçoit de lui beaucoup de faveurs (1). Telle était donc l'opinion publique à Rome au sujet du cardinal. Que devait être alors la réalité!

Point n'est nécessaire de souligner l'importance primordiale de ce fait que le cardinal de Côme, le conseiller par préférence du pape et le chef de sa Secrétairerie d'État, appartient désormais au parti espagnol. Sans doute Côme espérait des avantages très réels de son changement de front, sans doute ceux qu'il en retira dépassèrent même toutes ses espérances — j'aurai l'occasion d'en parler plus loin. Ce n'en est pas moins l'intérêt politique — j'ose dire — qui chez lui prévaut sur tout autre. L'intérêt politique, dis-je, car on est peut-être autorisé de croire que le passage du cardinal au parti d'Espagne procédait de causes plus profondes, d'une manière toute subjective d'envisager les affaires de l'Europe et d'une idée toute personnelle du rôle qui y devait être assigné au pouvoir espagnol. —

(1) ALBERI, Sér. II, vol. IV, p. 217.

CHAPITRE V.

POLITIQUE DE GRÉGOIRE XIII DANS L'EUROPE OCCIDENTALE.

Dans son premier Consistoire, le 30 mai 1572, Grégoire XIII avait communiqué aux cardinaux présents les principaux points de son programme: maintenir la Ligue contre les Turcs, poursuivre l'œuvre de la Réforme et faire accepter les décrets du concile de Trente (1).

Il avait reçu en héritage de son prédécesseur la grande ligue contre la puissance ottomane. Pie V s'était voué avec une énergie indomptable à constituer et à diriger cette ligue glorieuse, et c'était sous ses auspices que les chrétiens avaient remporté sur le Croissant la brillante victoire de Lépante. Les conséquences de ce succès semblaient devoir être incalculables, et l'occident entier, l'Italie surtout, semblaient enfin libérés d'un ennemi qui, durant des siècles les avait tenus dans

---

(1) Le protonotaire de Médicis à Cosme I:er le 30 mai 1572: »Parlò Sua Beatitudine in concistoro prudentissimamente. E con molta lode dell'Antecessore, dicendo che in questo Pontificato suo voleva mantener tre cose principalmente: La lega (dove mostrò sperar d'havervi à tirar l'Imperatore), le Riforme, et l'osservanza del Concilio». Arch. Fior. Med., filza 3291 f. 179.

une terreur incessante. Mais, les amiraux de la ligue laissèrent échapper l'occasion de profiter de leur victoire. Et, au printemps de l'année 1572, les Turcs se montrèrent inopinément en mesure d'armer une flotte considérable, tandisque la flotte chrétienne, grâce à la lenteur proverbiale des Espagnols, n'était encore nullement prête à prendre la mer. C'est sur ces entrefaites que Grégoire XIII monte sur le trône pontifical.

On peut dire sans exagération que son premier soin, en matière politique, fut de prendre des mesures décisives pour assurer une poursuite énergique des entreprises de la ligue. Le 16 mai déjà (1) il écrit au commandant en chef de la flotte, don Juan d'Autriche, qui depuis des semaines était resté inactif à Messine, et lui envoie son amiral Marc-Antoine Colonna, pour le décider à reprendre enfin l'offensive. Colonna ne trouva pas les Espagnols disposés à agir. Dès le commencement de l'année 1572 ils s'étaient montrés fort peu disposés à toute action énergique dans le Levant pour cette année. Ils avaient exaspéré les Vénitiens particulièrement par leurs prétentions égoïstes de tourner les forces de la ligue contre les Barbaresques d'Afrique, abandonnant ainsi les possessions de Venise à la merci des corsaires turcs (2). Enfin, durant l'été de cette même année, les événements de Belgique vinrent augmenter encore l'hésitation du gouvernement espagnol. L'expédition de La Noue et de Genlis aux Pays-Bas, secrètement soutenue et dirigée par Charles IX lui-même, avait inspiré à Philippe II de vives inquiétudes (3).

---

(1) MANFRONI, *Archivio Storico.*

(2) MANFRONI, *Archivio*, p. 356 et suiv.

(3) Les lettres de Morillon au card. Granvelle des 3 et 21 juin 1572 montrent qu'en Espagne on avait vraiment peur d'une guerre avec la France (PIOT, t. IV, pages 234 et 262). — La cause première de l'envoi d'Ormaneto en Espagne avait été de détourner une guerre entre la France et l'Espagne. *Nunz. Francia*, vol. 16, f. 9.

Il ne crut pas devoir éloigner sa flotte trop loin de l'Espagne. Une rupture entre lui et la France ne semblait même pas impossible. C'est alors que Venise et le pape s'interposèrent. La République expédia deux ambassades, l'une en France, l'autre en Espagne pour persuader les rois à maintenir la paix. Et Grégoire XIII déploya une activité fébrile pour les décider à ne point abandonner du moins les apparences d'un accord extérieur et officiel. Il espérait même de pouvoir rallier à la ligue le roi de France, vieil allié du Sultan! Déjà on voit poindre son intérêt incroyable pour ces deux idées que durant tout son long pontificat il ne cessera jamais de caresser plus ou moins ouvertement: accomplir la sainte mission des papes d'écraser la puissance des Turcs, et maintenir, à tout prix, une bonne entente entre les deux principaux monarques du monde catholique, celui de France et celui d'Espagne (1).

Soit que ce fut l'effet des persuasions des nonces et des ambassadeurs, soit que les attestations d'amitié sincère données par la Cour de France eussent dissipé les soucis de Philippe II, soit enfin que les progrès simultanés du duc d'Albe dans les Pays-Bas eussent tranquillisé l'esprit du roi, toujours est-il que vers la fin du mois de juillet il donna ordre à son frère de lever voiles et de rejoindre la flotte des alliés devant Corfou. Mais les évolutions des escadres unies dans les eaux de la Morée n'eurent aucun résultat pratique, et lorsqu'enfin l'automne les obligea à se séparer, la décéption que provoqua en Europe cette campagne si mal soutenue fut profonde. Les Vénitiens surtout étaient mécontents. Et ils avaient bien raison de l'être, car c'était bien contre eux que se dirigerait la vengeance

(1) Notons que Grégoire XIII était infatigable à exhorter le roi d'Espagne à expédier la flotte sans plus perdre de temps, ou du moins, en détacher une partie pour les opérations maritimes. *Nunz. Spagna*, vol. 15, commencement, *passim*.

des Turcs si les puissances de la ligue commençaient à négliger la cause commune.

Le pape se rendait parfaitement compte du danger que comportait pour la ligue(1) le désappointement des Vénitiens. Dans une lettre du 22 août 1572 le cardinal de Côme avait communiqué à Mgr Ormaneto, le nouveau nonce en Espagne, ses inquiétudes à cet égard, et le cardinal ajoutait qu'aussi à Rome l'attitude de Philippe II avait donné l'impression de peu de sincérité (2). Le pape s'efforça de remédier à ce fâcheux état des choses en encourageant les autres par son exemple et particulièrement en essayant d'attirer à ligue, outre la France, encore le Portugal et l'Empereur. Pour mieux persuader ce dernier il avait demandé à Philippe II le concours de l'ambassadeur d'Espagne à Vienne. Il s'agissait pour celui-ci de seconder les démarches du légat Commendone, qui devait être transféré de Pologne à Vienne dans ce but(3). Pour gagner l'adhésion de la France il avait expédié à Paris comme légat *a latere* le cardinal Orsini qui devait unir ses efforts à ceux du nouveau nonce Mgr Savelli.

---

(1) Déjà au mois de juin il avait pu prévoir le mauvais effet que produirait sur Venise une temporisation prolongée de la part de l'Espagne. MANFRONI, *Archivio* (p. 390 et suiv.). Côme au nonce en Espagne le 27 juin 1572. *Nunz. Spagna*, vol. 2, f. 276.

(2) »A molti è parso che S. M:tà habbi più presto voluto burlare che far da vero». *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 30—40. — Personnellement le cardinal désirait de tout son cœur que le roi changeât de position: »Particolarmente perche si levi questa occasione di detrahere à l'honore et à la fama di S. M:tà de la quale io son tanto geloso come affettionatissimo Servitore che le sono che patisco infinitamente à sentir il cicalamento che si fa da le genti per questa ritenuta de l'Armata». Côme au nonce en Espagne, le 14 juillet 1572. *Nunz. Spagna*, vol. 2, f. 362.

(3) Le 30 mai 1572 déjà le cardinal de Côme avait écrit au nonce Ormaneto une lettre dans ce sens. *Nunz. Spagna*, vol. 2, f. 285. Arch. Vat.

A l'inverse de son prédécesseur immédiat, Grégoire XIII avait une conception assez haute des ressources de la France relativement à la défense de l'orthodoxie catholique. Et le succès inespéré de la Saint-Barthélémy ne pouvait qu'accroître le crédit de la Cour de France auprès du Saint-Père. Celui-ci commençait à fonder en elle les espérances les plus optimistes. En premier lieu il attendait comme conséquence naturelle des massacres déjà consommés l'extirpation totale des huguenots en France (1). Puis il commence à tramer une alliance conjugale entre les maisons régnantes de France et d'Espagne: le duc d'Anjou épouserait l'une des infantes d'Espagne (2). Rappelons que c'était là une époque où les mariages des princes étaient pour ainsi dire la symbole des alliances entre les peuples. Le mariage projeté aurait donc assuré pour longtemps une paix parfaite entre les deux puissances principales du catholicisme. Dans le but d'en augmenter les attraits pour le roi d'Espagne le cardinal de Côme avait élaboré le plan ingénieux de doter la princesse de manière à augmenter considérablement la puissance de Philippe II au détriment de la France. Il proposait entre autres de donner au duc la Bourgogne, qui était sans importance pour l'Espagne, et d'y ajouter encore la Bresse que le duc de Savoie pourrait échanger contre Saluces, dernière possession des Français en Italie. Ainsi, écrit-il, on réussirait enfin à exclure les Français d'Italie, et ce serait là évidemment un avantage énorme pour le roi d'Espagne (3). Grégoire XIII avait pris a cœur de

---

(1) Côme à Ormaneto, le 12 sept. 1572. *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 58. Le même au même le 7 oct. (?) 1572. *Ibid.*, f. 77.

(2) CARINI, *Mons. Niccolò Ormaneto*, p. 29—30. — HINOJOSA, p. 219, 260.

(3) Côme à Ormaneto le 11 et le 13 oct. 1572. *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 88 et 91.

gagner à ses vues la Cour de France (1). Mais Cathérine de Médicis n'était pas disposée à condescendre à ses vœux autant qu'il l'aurait désiré, et il se vit contraint de se tourner ailleurs pour trouver l'appui dont il avait besoin pour assurer l'avenir de la ligue. Car, pour Grégoire XIII, les intérêts de la ligue primaient toute autre affaire (2).

Ce fut vers l'Espagne qu'il tourna alors ses regards. Il espérait, par l'intermédiaire de son nonce, ranimer l'intérêt défaillant de Philippe II. Il voulait obtenir de lui un accroissement considérable de la flotte (jusqu'à trois cents galères) ainsi que des préparatifs vastes et accélérés pour la campagne de l'année suivante. La flotte espagnole devait passer l'hiver en Italie pour être prête à sortir de bonne heure dès l'approche du printemps. Les autres princes chrétiens seraient induits à entrer dans la ligue par le spectacle édifiant des bonnes intentions du pape et de l'Espagne (3). Le concours du Roi Catholique était nécessaire au pape surtout pour décider enfin l'Empereur à s'allier aux combattants. Nul autre que le roi d'Espagne, dit-il, ne

---

(1) Côme à Ormaneto le 20 sept. 1572: »Solo dirò à V. S. che questo negotio d'ampliar la lega et l'altro di far officio in Francia per il buon assetto et indirizzo de le cose di quel Regno sono le due cose che à Nostro Signore premono di presente sino à l'anima». *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 67. — Cfr. la lettre du 13 oct. 1572: »È necessario di haver per mira, et per scopo questo solo effetto, et ad esso (de »tirer en ligue la France») indirizzare tutte le azioni et tutti i pensieri». *Ibid.*, f. 91. – Cfr. les lettres de Côme à Salviati. *Nunz. Francia* vol. 16, *passim*.

(2) Côme à Ormaneto le 28 oct. 1572: »Il negotio di che si può dire che dipenda la somma de le cose de la Christianità». *Nunz. Spagna* v. 15, f, 116. – V. la note précédente.

(3) Côme à Ormaneto du 18 oct. 1572. *Nunz. Spagna*, vol. 16, f. 101. Le même au même du 28 oct. 1572, *ibid.*, f. 116. Le même au même du 11 nov. (?) 1572, *ibid.*, f. 138.

peut le déterminer à prendre une telle attitude (1). Et quelle ne serait alors la puissance de la ligue! En effet, l'Espagne, alliée à la France, à l'Empereur, aux États Italiens, et le pape chef de cette vaste constellation, disposant d'une flotte et d'une armée sans pareilles en Europe, n'était-ce pas là un rêve propre à enivrer l'esprit le plus reposé du monde!

Mais les faits ne répondirent pas à l'attente du pape. La méfiance des Vénitiens formait déjà un grave obstacle au progrès des négociations. Cependant, à Rome, on commençait déjà à envisager leur attitude sous un jour moins sombre. Aussi, le pape leur avait-il concédé une augmentation des subsides se montant à 100,000 scudi par an en plus de ceux qu'ils percevaient déjà auparavant (2). En novembre le cardinal de Côme assure au nonce d'Espagne que tout soupçon que les Vénitiens abandonneraient la ligue était sans fondement (3). Mais il l'avertit prudemment que leur conduite dépendra entièrement de celle du roi d'Espagne (4).

---

(1) Côme à Ormaneto le 12 sept. 1572. *Nunz. Spagna.* vol. 15, f. 58—62. — Le même au même du 18 oct. 1572: »S. S:tà fa et farà sempre quel che può per muovere tutti questi Principi, ma conosce molto bene che gli officij suoi sono stimati sin'a un certo termine et non più oltre, et più per cerimonia et per buona creanza che per altro, ma che il vigore et l'autorità sustantiale per la sua gran potentia temporale bisogna che venga da S. M:tà», *ibid.*, f. 101. — Le même au même du 11 nov. 1572, *ibid.*, f. 138.

(2) Côme à Ormaneto le 18 nov. 1572 (lettre citée ci-devant). Le même au nonce de Venise le 18 oct. 1572. Arch. Vat. Fonds Borghèse, Sér. IV, vol. 214, f. 49.

(3) Lettre du 11 nov. 1572. *Nunz. Spagma*, vol. 15, f. 135.

(4) Lettres du 18 oct. et du 28 oct. 1572. *Ibid.*, f. 101 et 116. — Citons ce qu'écrit Morillon a Granvelle le 16 déc. 1572: »Je ne sçay comme le Roy l'entend; mais aiant si peu exploicté ceste année du costet de Levant, polroit estre que le Vénitien se rappatelinera (s'arrangera, s'entendra) avec le Turcq, et que

En réalité, ses craintes secrètes n'étaient que trop justifiées.

Avant la fin de l'année 1572 des négociations de paix étaient déjà entamées entre la Sublime Porte et la République Sérénissime. L'historien contemporain *Paolo Paruta,* Vénitien de naissance, affirme que c'était la Porte qui fit les premières ouvertures (1): de nos jours *Yriarte* fait ressortir que le *Bailo* vénitien à Constantinople Marc-Antoine Barbaro avait, par ordre de son gouvernement, engagé les pourparlers concernant la paix (2). Quoiqu'il en fût, les négociations furent entourées de la plus grande secrétesse, et à Venise même on n'en sut presque rien avant la discussion définitive de l'affaire par devant le Sénat. A Rome pendant ce temps, l'ambassadeur de Venise assistait le 11 mars 1573 à une grande congrégation de cardinaux, où il avait insisté vivement pour une action énergique durant cette année dans les eaux du Levant (3). Deux jours plus tard, le 13 mars, le Collège des Dix reçut le projet de traité concerté entre Barbaro et le grand vizir, et le 15 déjà le Grand Conseil le ratifiait (4). La stipulation comportait la restitution du *statu quo* avant la guerre, la cession de l'île de Chypre aux Turcs et le payement d'une indemnité de trois-cent-mille ducats au vaincu de Lépante (5). Comme on le voit, ce n'étaient pas là des conditions bien honorables pour la

---

icelluy donnerat à faire au Roy, qui solus debebit hoc pondus sustinere. Si lors les voisins se mestent au jeuy, que deviendrons nous?» PIOT, t IV, p. 535.

(1) PARUTA, *Storia della Guerra di Cipro,* livre III, (pages 398 et suiv, dans l'édition de 1827).

(2) YRIARTE, *Vie d'un Patricien de V.*, p. 211 et 213.

(3) Paul Tiepolo au Doge le 11 mars 1573. Arch. Ven. Disp. Roma 1573, f. 18 et suiv.

(4) YRIARTE, p. 215.

(5) *Id. ibid.*, p. 214. — PARUTA, l. III (p. 412).

République, mais, vu le danger croissant dont elle se croyait menacée dans l'avenir, elle n'était pas moins fort contente de les avoir obtenues et de se voir en possession d'une paix garantie (1).

Maintenant les Vénitiens se trouvèrent en face du devoir pénible de communiquer à leurs alliés la conclusion de la paix. Le pape était incontestablement le premier qui devait être informé de ce fait désagréable pour lui. Le 6 avril 1573 Tiepolo se rende auprès de lui à la villa du cardinal d'Altaemps à Frascati, où le pape se trouvait alors pour respirer l'air frais du printemps. Quoi qu'il soit déjà tard, le pape s'empresse de le recevoir, et l'ambassadeur est introduit auprès de lui par les cardinaux d'Altaemps et de S. Sixte, par le fils du pape et le chef des gardes pontificales. Ils le laissent aussitôt seul avec le pape. A peine Tiepolo a-t-il commencé à parler que le Saint-Père devine le but de sa visite. Plongé en apparence dans une rêverie profonde, il écoute le discours de l'ambassadeur. Il l'interrompt enfin par un sermon très âpre. La voix lui fait défaut et l'ambassadeur essaie de continuer. Mais le pape l'interrompt toujours en lui enjoignant même de s'en aller. Tiepolo restant toujours, Grégoire XIII entre dans une fureur bleue: il se lève de son siège, il se porte à la fenêtre en tournant d'abord le dos à l'ambassadeur, puis, retourné vers celui-ci, d'une voix terrible, il le somme de s'éloigner sur-le-champ. A Rome, où il voulait aller tout de suite, il donnerait plus tard sa réponse au malencontreux diplomate. C'est de cette manière que se passa cette scène violente. C'est ainsi que l'a décrite Paul Piepolo lui-même (2).

---

(1) La paix n'avait été définitivement conclue que par l'entremise de l'ambassadeur de France à Constantinople, l'évêque d'Acqs. CHARRIERE, *Négociations*, t. III, chap. VI (particulièrement p. 359—361).

(2) Voir à l'Appendice la pièce 15!

Nul autre que le pape et lui n'en ont pu connaître les détails. Mais des racontars fantastiques furent mis en circulation à Rome. Le pape, tout écumant de rage, aurait poursuivi l'ambassadeur à travers toutes les chambres du palais, etc. (1). De ce qui précède, ainsi que des pièces données à l'Appendice, nous voyons que nous pouvons peut-être ranger cette histoire, laquelle acquit une certaine célébrité, parmi les fameuses légendes de la science historique (2).

Il va sans dire que les relations entre le Saint-Siège et Venise furent interrompues par suite de cet incident fâcheux. Le pape refusa dès lors de recevoir l'ambassadeur vénitien, et il révoqua aussitôt les subsides concédés à la République. A ses yeux, la manière d'agir de Venise était une trahison. Il se sentit offensé dans sa personne, outragé dans ses sentiments les plus intimes. A peine deux mois plus tôt il avait, plein d'espoir et de confiance, encore fait dire à Philippe II que la guerre contre les Turcs était d'une importance primordiale pour toute la chrétienté, que tous les jours elle lui suggérait quelque idée nouvelle! Il avait invité instamment le roi à venir en Italie séjourner dans son royaume de Naples pour mieux pouvoir conférer avec lui sur le salut du monde chrétien (3). Et maintenant il se voyait déçu cruellement, il voyait ses espérances les plus ambitieuses détruites d'un seul coup!

Il fit écrire par le cardinal de Côme à son nonce

(1) HÜBNER, t. I, p. 108—109, rapporte sans critique cette fable.

(2) Cfr. à l'Appendice les pièces 16, 17 et 18!

(3) Lettre à Ormaneto du 29 janv. 1573. *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 184—187. — CARINI, p. 35. — Encore, Grégoire XIII, avait-il envoyé, au commencement de l'année 1573, deux ambassadeurs à Philippe II, Mgr Nicolas Marini et Marc-Antoine Colonna. Le but de ces ambassades était également de ranimer l'intérêt du roi pour les affaires de la ligue.

de Venise une lettre pleine de remontrances et de plaintes amères contre la République (1). Et la lettre que le cardinal expédia au nonce en Espagne était, elle aussi, destinée à exprimer la douleur qu'éprouvait le pape par suite de l'événement, bienqu'elle porte déjà, dirait-on, l'empreinte d'une résignation naissante (2). En effet, le même jour (le 7 avril) le cardinal rédige un chiffre à Ormaneto où il lui déclare qu'on s'est aussitôt résolu à réduire les forces militaires du Saint-Siège. C'était dire que le roi Philippe II était libre d'en faire autant par rapport à sa flotte! (3).

Mais ce n'était là qu'un découragement passager. Grégoire XIII n'était nullement brisé par l'échec subi. Le 12 avril déjà le cardinal de Côme annonce que le pape a élaboré un nouveau projet de ligue entre les princes chrétiens (4). L'Empereur, écrit-il, doit être fort disposé à conclure une alliance contre le Turc maintenant que celui-ci est devenu libre de tourner ses forces vers l'Autriche. Le Portugal sera facilement gagné pour la nouvelle ligue, l'Espagne ne s'abstiendra point. Le principal est que Philippe II insiste auprès de Sa Majesté Impériale pour l'engager à entrer dans la ligue.

Grégoiré XIII n'en reconnut pas moins bientôt que ses efforts pour reconstituer en ce moment-là une nouvelle ligue devaient rester infructueux (5). L'Empereur n'était pas à convaincre, et Philippe II était visiblement las de lutter contre un ennemi qui somme toute

(1) Le 7 avril 1573. *Nunz. Venetia*, vol. 13, f. 102. (L'Appendice, pièce 18).

(2) *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 227. (L'Appendice, pièce 17).

(3) Lettre du 7 avril 1573. *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 230.

(4) Lettre à Ormaneto, *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 232. — CARINI, chap. VI. — HINOJOSA, p. 218.

(5) Côme à Ormaneto le 17 avril 1573. *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 240.

ne menaçait qu'assez peu ses propres États, mais qui était d'autant plus dangereux pour sa rivale la République vénitienne. De plus, les affaires des Pays-Bas allaient de mal en pire. Le cardinal de Côme avisa les nonces qu'on pouvait se borner à insister de temps en temps sur la nécessité d'une nouvelle ligue, mais sans jamais devenir »importun» (1).

En attendant, le pape ne cessait pas de s'intéresser aux entreprises que projetait don Juan d'Autriche dans la Méditerranée. Celui-ci conquit Tunis et voulait se faire reconnaître roi de ce pays. Grégoire XIII, séduit par les exploits du jeune héros, favorisait ses plans et s'interposa auprès de Philippe II pour lui procurer la couronne rêvée (2). Ce fut là une grave faute de la part du pape. La gloire de don Juan offusquait Philippe II, et tout observateur perspicace avait déjà pu reconnaître qu'il se laissait aller jusqu'à contrecarrer les opérations de la flotte. Mais Grégoire XIII s'était pris pour Don Juan d'une affection particulière. Il voyait en lui le héros qu'attendait le catholicisme triomphant. Il crut qu'une destinée tout à fait singulière lui était réservée. Nous verrons encore plus loin combien il favorisa toujours ses ambitions ainsi que les entreprises dont il avait la direction. —

La dissolution de la ligue avait pour ainsi dire lié les mains du pape par rapport à la politique des États méridionaux. Force fut pour lui de tourner ses regards

---

(1) Côme à Ormaneto le 29 mai 1573. *Ibid.*, p. 258. — Le même au même du 16 août 1573: »Circa la nuova lega basterà che V. S. lo ricordi così qualche volta à S. M:tà più per trascorso di ragionamenti che per speranza che ci habbi di venire à conclusione, vedendosi chiaramente che ci danno parole, et ci mandano da Herode à Pilato. *Ipsi viderint,* che hanno li stati et Regni grandissimi da perdere». *Ibid.*, p. 305.

(2) Côme à Ormaneto le 6 mars 1574. *Nunz. Spagna.* vol. 15, f. 414. — MAFFEI, t. I, p. 202. — HINOJOSA, p. 221.

ailleurs et de porter au delà des Alpes l'activité qu'il se sentait appelé à exercer (1). La France et l'Allemagne, mais plus encore la Pologne, les Pays-Bas, l'Angleterre et même les pays du Nord attiraient déjà son attention. Le centre politique de l'Europe commence à graviter vers le nord!

Le Saint-Père ne manquait nullement de ressources pour répondre à ces exigences nouvelles. A peine élu souverain pontife il s'était mis à donner à la Congrégation pour les affaires de la Germanie une organisation ferme. Au mois de janvier 1573 déjà on voit la congrégation travailler avec une assiduité remarquable (2). Durant le cours du printemps de la même année nous voyons la Curie s'intéresser vivement aux affaires de l'Allemagne, en cherchant d'obtenir des renseignements sur l'état de la religion dans ce pays. L'intention du pape était de conserver la foi des catholiques allemands et d'augmenter leur nombre, en usant toujours de moyens exclusivement pacifiques (3). L'assemblée générale des jésuites, qui se réunit en avril, entreprit de discuter à fond la question germanique. Notons que Grégoire XIII était le protecteur déclaré de la compagnie de Jésus (4): c'est là une des causes des progrès du catholicisme durant son pontificat.

Sur le conseil de la congrégation germanique, Mgr

---

(1) SCHELLHASS, *Portia*, t. I, p. XV.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. XVI.

(3) *Id.*, *ibid.*, t. I, p. XXXIII et suiv.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. XXIV. — *Id.*, t. II, p. CXI; 78: *quia papa adeo firmiter credit, ut catholicae fidei propagatio absque Jesuitis fieri non possit, ut, si quis quid adversus hoc diceret, absque aliquo fructu non sine maxima indignatione audiretur.* — Côme à Taverna le 15 mars 1584: »L'amore et voluntà paterna che N. S:re porta à la Compagnia di Jesù per il gran servitio che da essa riceve la Christianità tutta, fa che tutto ciò che in alcun modo può impedire il frutto che fanno, apporti gran dispiacere à S. B:ne». *Nunz. Spagna*, vol. 30, f. 432.

Portia, abbé de Moggio, fut envoyé auprès de l'archiduc Ferdinand, résidant à Gratz, et auprès de l'évêque de Salzbourg, promoteur zélé de la réforme. En même temps Mgr Gropper, qui allait à Cologne, reçut les plus amples facultés pour commencer l'œuvre de la récatholisation de l'Allemagne de l'ouest. Pour ne pas froisser l'Empereur on donna à ces missions le nom de visitations apostoliques, bien que les envoyés eussent tout à fait le caractère de nonces. La Curie voulait avant tout regagner la confiance des princes allemands (1). Le Saint-Siège proposait en outre d'instituer des séminaires et d'entreprendre de fréquentes visitations. En attendant, à Rome, le pape avait entrepris une réorganisation et un agrandissement considérable du Collège Germanique (juillet 1573). Dorénavant il pourrait recevoir jusqu'à cent élèves, et même plus. Gropper devait lui envoyer d'Allemagne des recrues, et surtout des jeunes gens nobles, destinés à occuper plus tard des places de chanoines dans leur patrie (2). Grégoire XIII jugea à propos d'informer Philippe II de toutes ces démarches de la politique romaine (3), et, à juger d'une lettre du cardinal de Côme, le roi en aurait exprimé sa vive satisfaction (4). Cela n'était pas sans importance, car on se vit bientôt contraint de recourir à la libéralité du Roi Catholique pour couvrir les frais toujours croissants qu'occasionnait le collège.

Peu à peu la Curie devenait plus entreprenante quant à l'Allemagne. Selon SCHELLHASS cela dépendait du fait que les tendances intransigeantes dans la congrégation, représentées par les cardinaux Morone et

(1) SCHELLHASS, *Portia*, t. I, p. XLIV; 16 et suiv.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. LII et suiv.

(3) Côme à Ormaneto le 12 juillet 1573. *Nunz. Spagna*, vol. 15, p. 284. — Le même au même le 12 dec. 1573. *Ibid.*, p. 371.

(4) Deuxième lettre de la note précédente. — Cfr. la lettre du 5 août 1574, *ibid.*, f. 518.

Côme, parvinrent à triompher sur celles qui étaient modérées et conciliatrices (1). On se décida à réformer les cloîtres, on résolut d'établir un Collège de jésuites à Augsbourg, on fit une tentative de convertir au catholicisme l'Électeur de Saxe, on eut l'illusion d'y amener les ducs de Holstein et de Clèves (2), on fonda sur le duc Albert de Bavière les espérances les plus audacieuses pour la restitution de l'orthodoxie catholique dans l'Allemagne méridionale. Enfin, on conçut le plan, plus tard si opiniâtrement et si avantageusement soutenu, de remettre sur le siège de Cologne un archevêque catholique.

Les Pays-Bas aussi avaient suscité les inquiétudes de Grégoire XIII. La lutte contre l'absolutisme spirituel, représenté par l'Espagne et le Saint-Siège, y était la plus atroce en ce moment. La politique violente du duc d'Albe venait d'échouer, et son successeur, don Luis de Requesens, ne fut pas heureux dans ses débuts. La révolte dans les Pays-Bas était un danger perpétuel pour la foi ébranlée en France. Tant quelle durait encore, Philippe II était empêché d'assumer la direction de toute autre entreprise militaire ou politique en Europe. Le pape avait donc les raisons les plus concluantes au monde d'espérer la fin des désordres des Pays-Bas ainsi que de voir ces provinces réduites enfin à une obédience parfaite au Saint-Siège. Elles diviendraient alors par leur situation géographique un rempart du catholicisme vers la France, vers l'Allemagne et aussi vers l'Angleterre. De plus, la triste destinée de la reine d'Écosse Marie Stuart, prisonnière en Angleterre, donnait de vives préoccupations à Grégoire XIII comme à son prédécesseur Pie V (3).

(1) SCHELLHASS, *Portia*, t. II, p. XXXIV, 16, 61, 141.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. XCII.

(3) Côme à Salviati le 28 juillet 1572. *Nunz. Francia*, vol. 16, f. 39. — HINOJOSA, p. 260.

Au commencement de l'année 1574 le pape crut avoir trouvé une occasion de pouvoir procurer à Philippe II un secours effectif. Un ambassadeur du roi de Suède Jean III, venu à Rome pour y traiter les affaires de son maître, avait offert au roi d'Espagne, par l'intermédiaire de l'ambassadeur don Juan de Zuniga, les services d'une flotte de son roi (1). Le pape embrassa ce projet avec le plus vif intérêt. Il lui semblait le moyen de vaincre enfin les Néerlandais révoltés. Il s'efforça de son mieux de décider Philippe II à envoyer une ambassade en Suède pour traiter cette affaire. Et pour sa propre part il résolut d'y expédier un explorateur ou négociateur, le P. Stanislas Warszewicki. Par suite de l'attitude peu sincère du roi de Suède, le plan échoua cependant (2). Mais Grégoire XIII tenta d'autres expédients. Il envoya en France, en qualité de nonce extraordinaire, Fabio Mirto (Frangipani), évêque de Nazareth, pour préparer une alliance entre la France et l'Espagne, dirigée en premier lieu contre les insurgés des Pays-Bas (3). Et le neveu cardinal de Saint-Sixte, qui était allé saluer au nom du pape Henri de Valois à Venise, avait charge de proposer la même chose au nouveau souverain de la France (4). Mais tout cela n'aboutit à rien. Découragé, le pape tourna alors tout son intérêt vers la ligue contre les Turcs. Il n'avait pu entièrement abandonner ce projet si séduisant, malgré tous les revers subis, et un moment il avait même espéré de pouvoir détermi-

(1) V. BIAUDET, *Le Saint-Siège et la Suède*, t. I, chap. V.

(2) Cfr. Côme à Ormaneto le 22 janvier 1574. *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 390. Le même au même du 14 nov. 1574, *ibid.*, f. 547. — MAFFEI, t. I, p. 113—114.

(3) Côme à Ormaneto le 14 juin 1574. *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 484.

(4) Côme à Ormaneto, le 30 juillet 1574. *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 515.

ner les Vénitiens à rompre leur accord avec le Turc avant qu'il soit encore définitivement réglé. Car, même après la conclusion de la paix, la Porte avait fait des difficultés, et le pape s'était empressé de supplier Philippe II de secourir la République, »cette muraille de l'Europe contre l'islamisme», disait-il (1). Il comptait même comme toujours sur le secours de la France. Avec Philippe II il allait jusqu'à le persuader de conclure un accord avec les Néerlandais pour être libre ensuite de combattre les Turcs! (2). Inutile de dire que le roi restait inaccessible à toute avance de ce genre. Ainsi, durant tout le cours des années 1574 et 1575, Grégoire XIII exhorte instamment Philippe II à se mettre à la tête d'une ligue contre le Croissant, sans pouvoir jamais comprendre la stérilité de telles exhortations (3).

Viennent alors quelques années d'un calme relatif, où le pape, aussi bien que Philippe II, se voient condamnés à une inactivité forcée. Les grandes vues politiques cèdent la place à des querelles mesquines, à des questions de détail, à des affaires d'une importance tout à fait insignifiante. C'est une époque de préparation, où des projets, destinés à changer l'aspect de toute l'Europe, sont élaborés et discutés pour être mis à exécution plus tard lorsque l'heure sera venue.

Les troubles de Gênes (1574—1576) causèrent à Grégoire XIII de vives préoccupations. Les »vieilles»

---

(1) Côme à Ormaneto le 19 fevrier 1574. *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 403.

(2) Le même au même du 22 août 1574. *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 520.

(3) Cfr. les lettres de Côme à Ormaneto du 10 nov. 1575 et du 6 avril 1576 encore (»se con questa occasione non si procura, et stringe una lega fra i Principi Christiani, pare che non si possa sperar mai più di farla»). *Nunz. Spagna*, vol. 9. f. 35 et 126.

familles nobles et celles de la jeune aristocratie se disputaient l'hégémonie dans la ville, les premières en appelant à leur secours l'Espagne, les secondes recourant à la France. Des conséquences fâcheuses pouvaient en découler et la paix de l'Italie semblait devoir être sérieusement compromise. L'amiral Doria, chef des »vieux» recourut aux armes, et l'attitude de Philippe II devint assez menaçante. Le pape, par l'intermédiaire de son nonce Ormaneto ainsi que du cardinal Morone, qu'il avait envoyé comme légat à Gênes, fit tout ce qu'il put pour préserver l'Italie des maux d'une guerre (1). Pour lui, la tranquillité de l'Italie était toujours un des soins principaux. Enfin, les Gênois se lassèrent de se combattre et soumirent leur controverse à l'arbitrage du pape, du roi d'Espagne et de l'Empereur (2).

Outre cela, l'intérêt de la Curie fut absorbé par la composition de l'affaire du titre du Grand-Duc, par la campagne éléctorale de Pologne en 1575, par la célébration de l'année jubilaire à Rome de 1575, où des milliers de pèlerins accoururent à la Ville Éternelle et y furent reçus d'une manière qui éveilla l'admiration des contemporains, et par d'autres événements encore. Notons que dans ces années le pape déploya une vive activité pour orner Rome d'églises et de palais (3).

Le retour de Pologne de Henri de Valois et son avènement au trône de France marque pour Grégoire XIII le commencement de relations suivies avec ce pays. Juriste comme il l'était, il devait être toujours porté à défendre le droit légitime des têtes couronnées contre toute tentative révolutionnaire. Et la dévotion

---

(1) Cfr. Côme à Ormaneto le 24 juin 1575. *Nunz. Spagna*, vol. 15, f. 19.

(2) CARINI, p. 75—80. — MAFFEI, t. I, p. 182—201. — Côme à Ormaneto le 10 nov. 1575. *Nunz. Spagna*, vol. 9, f. 30 et 35.

(3) CIAPPI, p. 5 et suiv.

fervente que mit à jour le roi Henri aussitôt après son retour en France (1) ne pouvait que lui procurer les vives sympathies du Saint-Père. Celui-ci se proposait donc de le secourir de toute manière et de s'en faire un allié pour la cause de l'Église catholique.

Tout d'abord, il s'éfforça de faire conclure entre lui et Philippe II l'alliance souhaitée depuis si longtemps. L'impossibilité d'une telle alliance saute aux yeux, et il n'est guère la peine d'ajouter que tous ses efforts restèrent vains (2). Le fait qu'il se mit à concéder à Henri III des subsides fut d'une importance bien plus grande. En 1574 il lui accorda des décimes sur le clergé, ce qui rapportait au roi la somme d'un million d'écus par an, ainsi que l'aliénation de biens ecclésiastiques pour la valeur d'un million de capital. Puis il lui promit une armée de quatre mille fantassins, et l'année suivante il lui envoya cent mille *scudi* de ses propres fonds, auxquels il ajoutait en 1576 encore cent mille ainsi qu'une vente de biens d'Église pour la valeur de 50,000 mille écus de revenu (3). Il l'appelait »un roi affligé, tourmenté et très faible» qui méritait sa compassion (4). Bienveillant de nature, il se montra à l'egard d'Henri III très indulgent. Ces dispositions favorables de Grégoire XIII envers lui diviendront

(1) FORNERON (*Ducs de Guise*, t. II, p. 174), a noté que la religiosité plutôt lugubre qui naît chez lui à cette epoque est causée par la mort de la princesse de Condé dont il avait été sincèrement épris.

(2) Il est digne d'être noté que le pape avait essayé d'arranger une entrevue entre lui et le roi sur le passage de ce dernier à travers l'Italie septentrionale en 1574. (MAFFEI, t. I, p. 121 et suiv.).

(3) V. RICHARD, *Pierre d'Épinac*, p. 135, les notes.

(4) »Un Ré Christianissimo afflitto, travagliato et tanto debole, che la propria sede apostolica per compassione si cava si può dir il cibo di bocca per mandargli denari in soventione». Côme à Ormaneto le 17 mai 1576. *Nunz. Spagna*, vol. 9, f. 164.

plus tard d'une importance extrême pour le succès de la politique du Saint-Siège.

Mais retournons aux relations immédiates entre Grégoire XIII et Philippe II. Notons d'abord, que certaines dissensions avaient surgi entre eux, mais qu'elles avaient été heureusement dissipées, grâce à l'attitude conciliante du pape. Le cardinal Borromée à Milan avait soulevé une âpre querelle contre le gouverneur de la ville, don Luis Requesens de Zuniga (envoyé en 1573 aux Pays-Bas). A Naples des controverses de juridiction avaient violemment troublé l'accord entre l'archevêque Mario Caraffa et le vice-roi cardinal Granvelle. Mais Grégoire XIII, bien qu'en général fort jaloux des droits de l'Église, s'était montré tout disposé à aplanir ces difficultés. Il s'était borné à écrire à Philippe II une lettre dans laquelle il se plaignait de ce qui s'était passé (1), et on convint de renvoyer le différend à un tribunal d'arbitrage, qui devait se réunir le plus tôt possible (2). L'incident avait pourtant fait une impression pénible sur le cardinal de Côme, ami devoué de l'Espagne. Il le fit dire au roi par la voix du nonce Ormaneto et il le supplia de s'empresser d'envoyer en Italie ses délégués au tribunal proposé. Quant au reste, il voyait toutes les choses prendre la meilleure tournure, et lui qui connaissait le pape si bien, assurait au roi que celui-ci se trouverait plus content de ce pontificat que d'aucun autre de l'époque (3). — Philippe II de son côté faisait tout pour gagner la faveur du pontife. Il choyait ses neveux: à Giacomo

---

(1) Grégoire XIII à Philippe II du 3 avril 1573. Arch. Vat. F. Borghèse, Sér. II, vol. 462, f. 603.

(2) Les représentants espagnols furent le jurisconsulte François de Vera et le marquis de las Navas. Le dernier mourut bientôt, mais Philippe II ne put pas se résoudre à lui donner un successeur.

(3) Voir à l'Appendice la pièce 19.

il donna le commandement d'une compagnie de soldats espagnols, évalué à 1000 ducats annuels. Les cardinaux de Saint-Sixte et Guastavillani eurent des pensions de 3000 scudi (1). Le pape de son côté lui témoigna sa bienveillance en lui accordant des subsides et des décimes perçus sur le clergé et montant à la somme d'un million de ducats environ par an (2).

La bonne entente qui règne entre l'Escuricl et le Saint-Siège amène l'éclosion d'un grand projet de conquête transmarine, visant à soumettre l'Angleterre à la domination de l'Espagne et à l'autorité du pape. Depuis des années déjà les Anglais et les Irlandais exilés, qui s'étaient réfugiés aux Pays-Bas, avaient imploré le secours de Philippe II et de Grégoire XIII pour restituer le catholicisme dans leur patrie. A Madrid, le nonce Ormaneto qui autrefois avait été en Angleterre avec le cardinal Pole et qui voulait appa-

---

(1) PHILIPPSON, *Hist. Zeitschr.*, p. 423. Côme au nonce Sega le 6 sept. 1577. *Nunz. Spagna*, vol. 20, f. 37. — Le *scudo d'oro* équivalait à peu près au ducat = 40 francs environ de notre monnaie. (Cent *scudi d'oro* valaient 115 *scudi d'argento*.)

(2) Les subsides spéciaux accordés par le pape à la couronne d'Espagne étaient la *Cruzada* existant déjà depuis des siècles et renouvelée à intervalles réguliers. C'était une espèce d'amende payée surtout pour la licence de manger gras les jours de carême et elle pesait lourd sur les habitants du pays. Son profit devait servir à combattre les Maures en Afrique. *L'Escusado* consistait en des décimes sur le clergé payées pour aider le roi à supprimer la révolte des Flandres. Le *Sussidio*, impôt sur le clergé, était destiné au soutien de 60 galères pour la guerre contre les Turcs. Tous ces impôts rapportaient au roi 1 1/2 millions de ducats par an (2 1/2 selon PHILIPPSON, l. c., p. 423, qui exagère évidemment. 1,200,000 selon Giov. Corraro, ALBERI, Sér. II, t. IV, p. 287). — Les revenus de la couronne d'Espagne montaient à 14 1/2 millions de ducats en 1576, à 12 millions en 1581. Mais les dépenses étaient augmentées. Et le déficit ne fit que croître. (Cfr. PHILIPPSON, *Granvella*, p. 41—42).

remmet se faire une gloire de la conversion de ce royaume, unit aux leurs ses exhortations infatigables. Le 10 septembre 1575 le cardinal de Côme écrit à Ormaneto que l'ambassadeur d'Espagne lui avait annoncé enfin la résolution de son maître de tenter une entreprise contre l'Angleterre (1). Il semble que Philippe II se fût décidé à donner un grand coup pour la pacification du Nord. En même temps qu'il expédiait son propre frère Don Juan d'Autriche comme gouverneur aux Pays-Bas, il voulait par une guerre contre l'Angleterre détruire la puissance de la reine Élisabeth, alliée notoire des rebelles des Flandres. Il espérait pouvoir provoquer une insurrection générale de l'Angleterre et de l'Irlande et se rendre maître, grâce à elle, du moins de l'Irlande dont les habitants étaient des catholiques zélés. En même temps Don Juan devait faire une descente armée en Angleterre (2). C'étaient là les aspirations du roi. Mais le jeune prince lui-même rêvait une auréole beaucoup plus brillante. Après avoir soumis les Pays-Bas et l'Angleterre il voulait épouser la reine Marie Stuart et réunir sur sa propre tête les couronnes de trois rouyames: de l'Écosse, de l'Angle-

---

(1) Lettre à la *Nunz. Spagna*, vol. 9, f. 40. Cfr. la lettre de Côme à Ormaneto du 9 oct. 1575, *ibid.*, f. 22.

(2) PHILIPPSON prétend que Philippe II n'a jamais proposé à son frère la conquête de l'Angleterre (*Westeuropa*, p. 244—245). KRETZSCHMAR au contraire fait valoir qu'il l'avait bien inséré dans l'instruction donnée au prince, mais qu'il l'avait fait plutôt dans le but d'exciter l'ambition de celui-ci (*Invasionsprojekte*, p. 47—48). RANKE a énoncé une opinion semblable (*Werke*, t. XXXV—XXXVI p. 143) et il avance surtout que c'était le désir ardent, l'impétuosité du prince qui avait vaincu l'hésitation du roi. Cependant il résulte de la correspondance de Zuniga avec le roi, que dès l'abord celui-ci était parfaitement résolu à faire par son frère une descente en Angleterre (*Secretaria de Estado*, Archives d'États de Simancas).

terre et des Pays-Bas (1). Lors de son passage aventureux à travers la France, de Madrid en Belgique, au mois d'octobre 1576, il s'était rencontré à Paris avec Henri de Guise, et c'est alors que ces deux héros glorieux du catholicisme régénéré avaient ébauché les projets grandioses de s'illustrer par la conquête de royaumes sur les hérétiques. C'est alors que le plan mentionné ci-dessus paraît avoir pris forme dans le cerveau de Don Juan, et c'est alors que, de concert avec lui, Henri de Guise résolut de poser sa candidature au trône de France (2). Malheureusement pour eux Philippe II eut entre ses mains des documents qui lui révélèrent leurs desseins dangereux, et dans la suite des événements il les tint par là-même dans une dépendance qui pour eux devint des plus funestes.

Si donc Philippe II, à cette occasion-là, paraît avoir secoué son inertie habituelle, le pape Grégoire XIII avait, dès le printemps de 1575, témoigné pour cette affaire un intérêt particulier. Au mois de mars déjà il avait fait proposer au roi d'entreprendre une diversion armée contre l'Angleterre avec le but spécial de s'emparer de l'Irlande, et de faire le tout au nom et sous l'autorité du Saint-Siège (3). Par cet acte Grégoire XIII avait commencé la lutte contre la reine Élisabeth, »questa rea e malvagia femina», qu'il voulait tantôt convertir, tantôt faire périr, mais à tout prix rendre inoffensive (4). Philippe II avait répondu aux

---

(1) FORNERON, *Ducs de Guise*, t. II, p. 215—216.

(2) La note précédente!

(3) Copia de un memorial que dio el Nuncio à S. M. à 18 de Marzo 1575. — Lo que el nuncio ha dicho de parte de su santidad sobre lo de Inglaterra. (Arch. d'État de Simancas).

(4) »... metteremo quella mala femina d'Inghilterra in necessità di pensar a le cose sue, et lassar d'offender gli altri in casa loro.» Côme à Sega le 3 janvier 1578. *Nunz. Spagna*, vol. 20, f. 116.

avances du pape en septembre et en octobre; il lui avait déclaré son adhésion à ses vues et il avait demandé des conditions ultérieures. Ce qui lui importait avant tout, c'était que l'entreprise fût faite uniquement au nom du pape: la participation de l'Espagne devait être le plus soigneusement cachée (1). Le pape lui fit savoir qu'il était parfaitement de son avis, mais qu'il voulait d'abord entendre l'avis de trois Anglais d'expérience et de qualité. On fit donc appeler à Rome un certain Inglefield (ou Enghilfield, réfugié aux Pays-Bas, où il avait été subventionné par Philippe II) et le docteur Allen, fondateur du collège des jésuites à Douai. On n'en trouva pas un troisième. Au mois de février 1576 les deux Anglais étaient à Rome, et durant le cours du mois des délibérations avaient lieu entre eux, l'ambassadeur Zuniga et le cardinal de Côme. Ils formèrent tout un petit congrès dont les discussions eurent une portée remarquable pour le développement de la question anglaise (2). Les résolutions du congrès furent, que l'entreprise contre l'Angleterre était aussi urgente que facile à exécuter. Tout le pays se soulèverait immédiatement au premier appel; on occuperait l'Irlande et on ferait une descente armée en Angleterre, à Liverpool. La reine Marie Stuart serait libérée de sa prison, mariée (comme reine d'Écosse) ou à un noble anglais ou à Don Juan d'Autriche, tout selon le bon vouloir du roi Philippe II. Le pape prêterait à la nouvelle conquête l'éclat de son autorité, mais l'Angleterre deviendrait en réalité un pays dépen-

---

(1) Lettres citées à la page 157, la note 1. — Cfr. MAFFEI, t. I, p. 241—245.

(2) Il est fort singulier que KRETZSCHMAR ne sache rien de toutes ces choses. — J'ai l'intention de publier une étude spéciale sur ces détails intéressants, ou en d'autres termes sur les projets catholiques contre l'Angleterre de 1572 à 1580.

dant de l'Espagne. La question de savoir qui deviendrait roi d'Angleterre était encore laissée ouverte. Philippe II contribuerait avec 100,000 ducats, le pape se chargerait d'équiper la flotte et de soudoyer deux mille fantassins. C'est à lui qu'incomberait aussi de choisir »le capitaine». C'est tout cela que Zuniga rapporte à son roi par dépêche du 29 février 1576 (1), et j'ajoute que le scepticisme qu'il témoigne quant aux chances de réussite contraste assez singulièrement avec l'optimisme un peu naïf des émigrés anglais. Il affirme même, plus tard, que l'enthousiasme bruyant du pape est assez peu sincère.

Quoiqu'il en soit, Grégoire XIII fut impatient de mettre à exécution les résolutions prises. En effet, toute temporisation était dangereux déjà par le fait que la vigilance de la reine Élisabeth était difficile à tromper.

Les Anglais avaient désiré de préparer l'expédition déjà pour le même printemps: Philippe II en avait démontré l'impossibilité. Alors on l'avait renvoyée à l'automne, puis au printemps de l'année suivante. Mais les préparatifs ne furent pas poussés avec énergie; les subsides promis par Philippe II se faisaient attendre. Cinquante mille ducats arrivèrent vers la fin de 1576, les autres cinquante mille restèrent toujours en Espagne. Le roi ne voulait les rembourser que dans un port espagnol, au passage de la flotte vers l'Irlande. A Rome on restait inactif en les attendant (2). Aussi, au printemps de 1577, on n'était point encore prêt à expédier la flotte. En attendant, don Juan avait fait ses débuts aux Pays-Bas, et cela même d'une manière

---

(1) L'original aux Archives d'État de Simancas.

(2) »S. S:tà non è per metterci la mano se prima non ci sono consegnati tutti li 100 mila scudi.» Côme à Ormaneto le 19 septembre 1576. *Nunz. Spagna*, vol. 9, f, 251.

assez heureuse. Comme nous avons déjà dit, aussitôt les provinces pacifiées il devait embarquer ses troupes sur une flotte et sous prétexte de rentrer en Espagne, il ferait inopinément une descente sur la côte de l'Angleterre(1). Le pape lui avait envoyé un nonce spécial, Philippe Sega, évêque de Ripa, pour seconder ses efforts dans les Pays-Bas et pour le suivre en Angleterre comme représentant du Saint-Siège. Mais la résistance courageuse des Néerlandais dissipa bientôt les rêves de l'ambitieux prince. Il fut forcé de conclure avec eux une trève qui lui interdisait même — sur l'instigation d'Élisabeth, ce que le cardinal de Côme put aisément deviner à Rome — de transporter ses troupes par voie de mer (janvier 1577). C'était là un coup décisif pour l'entreprise sur l'Angleterre. Désormais celle-ci ne pouvait compter sur aucun appui du côté des Flandres. Il importa peu qu'à la fin de 1577 don Juan se vit en mesure de rappeler ses régiments déjà partis pour l'Italie. La situation des Pays-Bas était irrémédiablement embrouillée.

---

(3) KRETZSCHMAR, p. 48. — Notons, que Grégoire XIII avait même de sa propre initiative proposé à Philippe II d'envoyer don Juan aux Pays-Bas, »perché di li potrà poi anco bisognando attender facilmente à le cose d'Inghilterra, et V. S. potrà metterlo in consideratione à S. M:tà et pregarlo à non perder questa occasione, che Dio ci manda, d'esser liberi per questa estate di timor Turchesco, et di poter sotto altro pretesto far accostar Don Giovanni à le cose d'Inghilterra, che à S. S:tà pare, che voglia dire haver l'impressa mezza fatta». Côme à Ormaneto le 6 avril 1576. *Nunz. Spagna*, vol. 9, f. 126. — Le 19 sept. le cardinal écrit au nonce: »Tra tanto è da credere che la M:tà Sua venirà à capo di mandar il Signor Don Giovanni à Fiandra, et che gli darà quelle commissioni che sono necessarie per la buona executione di questo Santo pensiero, del quale se la misericordia di Dio ci fa haver honore, non credo che da molti anni in quà si sarà fatta impresa ne più honorata ne più fruttuosa di questa.» *Ibid.*, p. 251.

A Rome, on s'était parfaitement rendu compte du caractère grave de ces événements (1). Et lorsqu'au mois de septembre de la même année Henri III conclut une trève avec les huguenots en recouvrant ainsi la liberté de diriger ses forces ailleurs (comme on disait à Rome) (2) le pape jugea la situation désespérée. Il fit mander à Philippe II d'abandonner pour le moment toute pensée de conquérir l'Angleterre et d'attendre une occasion plus propice (3). La seule chose qu'il desirât encore était que le roi n'abandonnât pas entièrement l'Irlande où l'insurrection avait cependant éclaté (4). Grègoire XIII y avait envoyé lui-même deux expéditions de quelques navires (en 1578 et 1579), conformément aux résolutions du congrès de fevrier 1576, et il suppliait le roi de soutenir ces pauvres gens par tous les moyens possibles. Mais Philippe II avait déjà perdu tout intérêt pour ces affaires incertaines, surtout qu'une ingérence française dans les affaires des Pays-Bas devenait de plus en plus menaçante. C'était à peine s'il prêta quelque appui aux efforts du nonce Sega, transporté à Madrid en été 1577, et qui faisait de temps en temps parvenir des secours aux combat-

(1) Quelque temps on espéra encore de pouvoir conquérir l'Irlande. Côme à Sega le 24 juillet 1577. *Nunz. Spagna*, vol. 20, f. 19.

(2) Côme à Sega le 8 juillet 1577. *Nunz. Spagna*, vol. 20 f. 7. Le même au même du 8 et du 15 oct. *ibid.*, f. 69 et 77 C'était surtout l'avis du cardinal de Côme. »Io vedo molto bene», écrit-il le 8 oct., »che questa pace di Francia haverà molto accresciute le difficoltà perchè se li Francesi saranno vacui non comporteranno facilmente che Spagna s'impatronisca d'Inghilterra et forse ancora impediranno o per diretto o per indiretto che la M:tà Sua non ricuperi l'obedienza sua in Fiandra.»

(3) Côme à Ormaneto le 15 oct. L. citée a la note précédente. HINOJOSA, p. 227.

(4) Lettres du 10 et du 25 janvier 1578. *Nunz. Spagna*, vol. 20, f, 119 et 142.

tants catholiques en Irlande. L'automne 1580, cependant, ceux-ci succombèrent (1). Le pape en fut profondément affligé. Son désappointement ne connut pas de bornes (2). Il rejeta sur Philippe II la faute du malheur. — En même temps il eut le chagrin de voir que la médiation, qu'il avait offerte aux combattants des Pays-Bas, accueillie assez froidement par ceux-ci, était restée sans resultats (3).

En 1576, il avait encore rêvé une ligue contre les Turcs. Il y voulait entraîner l'Empereur, le roi l'Espagne, le tsar de Moscovie et le nouveau roi de Pologne, même la Perse (4). Grégoire XIII eût donc été simultanément le chef suprême d'une alliance imposante de toutes les puissances de l'Europe orientale, dirigée contre l'Empire ottoman, et le protecteur, l'inspirateur même d'une grande entreprise militaire dirigée contre l'autre ex-

---

(1) KRETZSCHMAR, p. 55.

(2) »... vedendo che Sua M:tà habbi tanto trascurato un negotio di tanta importanza et dal qual dipende in gran parte il buon progresso de le cose di Fiandra, per non dir il servitio de la Religion Catholica», écrit le cardinal de Côme dèjà le 18 janvier 1578. *Nunz. Spagna*, vol. 20, f. 128.

(3) A l'invitation de l'Empereur et sous la collaboration intéressée du pape, un congrès de paix se réunit à Cologne dans l'été de 1579 pour discuter les conditions sous lesquelles la soumission des États des Pays-Bas à l'autorité de l'Espagne leur deviendrait acceptable. (MAFFEI, t. I, p. 342—344.) Mais ni de la part de Philippe II, ni de celle des révoltés le désir de se réconcilier n'était sincère, et le congrès ne pouvait ainsi qu'échoner piteusement. (*Ibid.*, t. II. p. 24.) — Notons qu'en même temps le pape avait noué des relations directes avec le roi de Suède, dans le but principal d'aménager une alliance entre ce roi et celui d'Espagne. Les ressources militaires de la Suède serviraient à précipiter la soumission des Pays-Bas. MAFFEI, t. I, p. 341—342. Côme à Sega le 28 mai 1578. *Nunz. Spagna*, vol, 20, f. 235.

(4) MAFFEI, t. I, p. 229—230. — Côme à Ormaneto 19 sept. 1576. *Nunz. Spagna*, vol. 9, f. 250.

trémité de l'Europe, le royaume hérétique d'Angleterre! Il aurait ainsi enlacé l'Europe entière entre deux bras de fer, un rêve vraiment grandiose, mais qui avait le défaut d'être fort difficile à réaliser. Cette fois-ci en effet, les espérances de Grégoire XIII furent déjouées. Si cela ne contribuait point à augmenter le crédit de Philippe II auprès de lui, un autre accident encore, qui survint peu après, termina d'achever le désaccord. On apprit à Rome, au commencement de 1579, que malgré toutes ses assurances contraires le roi venait de conclure une trève avec la Sublime Porte (1). Lui, Philippe II, se réconciliant avec l'ennemi héréditaire, avec l'infidèle, c'était inoui, c'était à perdre toute confiance dans ce défenseur le plus puissant de la foi catholique! De plus, le pape se jugeait trompé par lui. Ajoutons que des différends au sujet de la juridiction survinrent en même temps. La délégation pour la composition des affaires juridictionnelles avait tardé à se réunir, et lorsque sa réunion s'était enfin effectuée, le resultat des délibérations fut à peu près nul (2). Tout cela eut pour effet naturel d'embrouiller complètement,

---

(1) Mgr Alexandre Frumenti fut expédié en Espagne comme nonce extraordinaire (janv. 1579), originairement dans le but de dissuader le roi de conclure la trève, mais parti trop tard pour pouvoir le faire il eut la mission de le réprimander sévèrement de la part du pape et de tâcher de faire annuller la convention. HINOJOSA, p. 273—277. — Côme à Sega le 18 mars et le 30 mai 1579. *Nunz. Spagna*, vol. 20, f. 481 et 537.

(2) Les causes en litige portaient sur l'administration du siège de Tolède resté vacant après Carranza, sur la compétence du Collecteur apostolique en Espagne (lequel encaissait les revenus du Saint-Siège en Espagne) et sur les droits ecclésiastiques de la couronne dans les royames de Naples et de Sicile, appelés le *regium exequatur* dans le premier et la *monarquia* dans le second. Le marquis d'Alcanices fut enfin, en 1580, envoyé à Rome pour remplacer las Navas. (HINOJOSA, p. 229.) — Côme à Sega le 9 février 1579. *Nunz. Spagna*, vol. 20, f. 450.

vers 1579, les relations, naguère si amicales entre le Saint-Siège et l'Espagne.

Le cardinal Côme ne pouvait-il donc rien faire pour dissiper ces malentendus fatals, pour les écarter avant qu'ils soient encore devenus aigus? Certes, il était toujours l'ami dévoué du roi d'Espagne, et il devait être intéressé à faire de son mieux pour maintenir les bonnes relations entre lui et son maître. Aussi est-il hors de doute qu'il ne se lassa pas d'appuyer les intentions conciliantes du pape envers le roi et de rendre à ce dernier tous les services possibles (1). La longanimité du pape dans la question de la juridiction trahit peut-être quelque peu l'influence du cardinal (2). Dans une lettre autographe du 26 février 1579 Philippe II remercie celui-ci de ses bons offices pour procurer au conseiller intime, Gaspar Quiroga, archevêque de Tolède, le chapeau cardinalice (3), »que es muy conforme a la voluntad que siempre he conoscido en vos para las cosas de mi servicio», dit le roi (4). L'opinion de toute la Cour était qu'il favorisait les intérêts de l'Espagne.

---

(1) Je publie à l'Appendice une lettre du cardinal au roi du 5 août 1574, preuve du zèle du dernier pour le service du roi. V. la pièce 20!

(2) En parlant des droits ecclésiastiques (le juspatronat) du vice-roi de Naples il écrit au nonce résidant dans cette ville, le 18 février 1576: »Sopra il particolare del iuspatronato di Sua Eccellenza ancor ch'io sapessi di parlar in vano, ho nondimeno voluto far prova se si poteva ottener l'ampliatione che S. E. desidera, ma con effetto Sua S:tà mi ha mostrato di non poterlo fare, et che quel che fa per S. E. deve con ragion contentarsene, et non haver la mira a quel che fece Pio IV di s:a m:e perche alhora non si haveva il Concilio Tridentio, che fa andar li Papi con gran rispetto in tutte le loro attioni». *Nunz. Napoli*, vol. 321, f. 20.

(3) Il fut créé cardinal le 15 déc. 1578.

(4) V. à l'Appendice, pièce 21.

L'ambassadeur de France évitait de frayer avec lui (1). Mais, comme nous savons déjà, l'empire qu'exerçait le cardinal de Côme sur l'esprit du pape n'était nullement absolu. Grégoire XIII n'était pas facile à convaincre et ses décisions étaient souvent déterminées par des circonstances accidentelles. Nous verrons bientôt que l'autorité du cardinal de Côme dans les grandes questions politiques du temps devait être en effet bien faible, et qu'il eût peut-être été préférable pour la cause catholique si sa capacité politique et ses sympathies espagnoles eussent eu une influence plus décisive sur

(1) Je rapporte ici ce qu'écrit Paul de Foix à son roi: »Et pour répondre au reste de vostre dicte lettre, Sire et au commandement qu'il vous plaist de me faire, de ne communiquer au cardinal de Como les affaires que vostre Maiesté me commandera faire entendre à Sa Saincteté, i'ay tousiours gardé ce commandement, encores qu'il ne m'eust esté faict. Car encores que ce soit la coustume de tous les ambassadeurs d'aller chez luy en sortant de l'audience du Pape, et de luy communiquer quasi toutes choses, pour le lieu qu'il tient prèz de Sa Saincteté, toutefois ie ne luy ay oncques parlé d'aucune chose où le Roy d'Espagne eust interest, s'il ne la pouvoit sçavoir d'ailleurs, et lors mesmes ie luy en ay parlé reservement, comme à personne qui pend de ce costé là. Et ce que nous l'allons voir après l'audience, c'est principalement pour les choses qui consistent en despeche et commandement, et dont on veut que le Pape escrive ça ou là, aux siens ou d'autres, d'autant qu'il a la surintendence de toutes les despesches, et prend luy seul de la bouche de Sa Saincteté tous les commandemens des affaires d'Estat, qu'il expédie puis après par des Secrétaires qu'ila sous luy. Et telles choses, Sire, il semble qu'il ne serait utilement fait de les luy celer, pource qu'outre qu'il ne seroit suffisamment informé pour bien faire ce qu'on veut, il seroit encores aliéné par la deffiance qu'on luy montreroit, en luy celant expressément ce qu'il faut qu'il sçache de ça comme de là. Ie croy aussi que vostre Maiesté entend le susdit commandement en cette sorte, auquel aussi i'oberai avec la susdite modification, comme i'ay fait par cy-devant iusques à ce que vostre Maiesté m'a plus amplement mandé sa volonté». AUBERY, *Histoire Générale des Cardinaux*, Partie V, p. 237.

la politique pontificale. Il n'est pas facile d'entrevoir, à travers les actes du temps, son œuvre à lui, et nous devons être contents de trouver parfois, dans les lettres qu'il écrit aux nonces au nom du pape, des observations personnelles, des débris d'une opinion subjective (1).

C'est vers la fin de 1578 qu'on commence à la Curie à se plaindre de la conduite de Philippe II (2). On lui fit parvenir des reproches voilés et on rejeta la cause de ses mauvais procédés sur ses ministres qui l'avaient mal conseillé (3). Mais au printemps de 1579 surgit une question qui était destinée à impliquer le Saint-Père dans des troubles et dans des embarras extrêmes: c'était la succession du Portugal. PHILIPPSON a traité à fond cette matière intéressante dans son livre sur le cardinal de Granvelle (4). Nous pouvons donc nous borner ici à indiquer quelques circonstances qui ont directement trait à l'attitude de Grégoire XIII dans cette affaire, en renvoyant pour le reste à l'exposé détaillé de PHILIPPSON.

Le jeune roi Sébastien de Portugal avait trouvé la mort dans la malheureuse bataille d'Alcazar, le 4 août 1578. Le royaume échut alors à son oncle, le cardinal Henri, âgé de soixante-sept ans. Celui-ci était le seul

(1) Les lettres qu'écrit le cardinal de Côme à son vieil ami le cardinal Borromée de 1572 à 1584, publiées au vol. 8 du *Periodico*, sont d'un contenu tout à fait insignifiant.

(2) Le 18 juin encore 1578 le cardinal de Côme avait pu écrire à Sega: »qui non si manca, ne si mancherà mai di tutti gli officij che possono essere di commodo et servitio à le cose dela M:tà Sua». *Nunz. Spagna*, vol. 20, f. 226.

(3) Côme à Sega le 29 nov. et le 15 déc. 1578. *Ibid.*, f. 374 et 403.

(4) *Ein Ministerium unter Philipp II*, chap. III, IV, V.

survivant mâle de sa race, et comme cardinal il n'avait pas d'enfants. A peine couronné, il se laissa persuader par son entourage de demander au pape une dispense pour se marier. Le pape, qui trouvait qu'une telle démarche d'un vieillard et d'un prince de l'Église choquerait la morale publique et donnerait même dans le ridicule, n'acquiesça point à sa demande (1). Ainsi, après la mort du roi Henri laquelle, vu la santé faible de celui-ci, ne pouvait tarder longtemps, le trône de Portugal resterait sans héritier immédiat. Des luttes de succession étaient donc à prévoir et, de fait, déjà, des prétendants se présentent. Ce fut d'abord Philippe II d'Espagne, comme fils de la fille aînée d'Emmanuel le Grand; puis le duc Emmanuel Philibert de Savoie comme fils de sa seconde fille; puis dom Antonio, prieur de Crato, son petit-fils mais dans l'opinion de tous entaché d'illégitimité; puis Ranuccio Farnese, duc de Parme, comme descendant d'un autre fils d'Emmanuel; puis enfin la duchesse Cathérine de Braganza, fille de ce même fils, le prince Duarte. Ajoutons, que Cathérine de Médicis soulevait des prétentions tout à fait absurdes, uniquement dans le but de pouvoir s'ingérer au besoin. De tous ces candidats dom Antonio et Philippe II comptaient seuls, le premier parce qu'il était en tout cas un rejeton direct de la maison royale et parce qu'il possédait les sympathies nationales, le second parce qu'il était le puissant monarque de l'Espagne

(1) MAFFEI, t. II, p. 26. — Selon PHILIPPSON, *Granvella*, p. 89 (*item*, *Westeuropa*, p. 293) c'eût été l'effet d'une pression exercée par Philippe II. FORNERON se déclare du même avis (*Philippe II*, t. III, p. 100). — Grégoire XIII expédia comme nonce extraordinaire au Portugal Mgr Sauli, avec la mission spéciale de détourner le roi de ses projets matrimoniaux. (Janvier 1579). — (Dans un Bref du 4 avril 1579 le pape déclare au roi ne pouvoir rien faire avant le retour de Sauli. *Epistolae Greg. XIII*, Lib. VIII, f. 78. Arch. Vat.).

et parce qu'il possédait les flottes et les armées les plus formidables de l'Europe.

Philippe II était résolu à ne pas laisser la couronne de Portugal lui échapper. Exalté de cette idée il secoua enfin la torpeur qui pendant tant d'années avait paralysé sa politique et se mit à préparer soigneusement la conquête qu'il se proposait de faire. Il appela auprès de lui le plus éprouvé et le plus énergique de ses conseillers, le cardinal Granvelle (printemps 1579), et il lui accorda une autorité que jamais un de ses ministres n'avait possédée. A partir de cette époque commence pour la politique de l'Espagne une ère nouvelle (1). A l'Escurial on devient entreprenant, guerrier, offensif, et il n'est peut-être pas injuste d'en attribuer, en quelque partie, la cause à l'entrée en scène de ce personnage puissant qu'était le cardinal de Granvelle (2).

Déjà le roi avait donné ordre d'armer, d'augmenter et de concentrer ses flottes et ses armées. Tous ces apprêts guerriers eurent l'effet d'inquiéter au plus vif le pape qui se posait toujours en protecteur de la paix. Il interpella le roi sur le but de ces armements et il l'exhorta à ne rien entreprendre si ce n'était contre les infidèles, ou en Afrique ou dans le Levant (3). Il soupçonna que le roi visait au Portugal, et qu'il se propo-

(1) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 61—62.

(2) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 63—64. — RANKE, *Werke*, t. XXXV—XXVI, p. 158.

(3) Côme à Sega le 18 mars 1579. *Nunz. Spagna*, vol. 20, f. 481. Le même au même du 30 mai, *ibid.*, f. 537 — Les Persans avaient remporté, justement alors, des succès remarquables contre les Turcs, et cette occasion-là parut à Grégoire XIII extrêmement propice pour reconstituer la Ligue. Ce fut aussi un argument pour dissuader Philippe II de ratifier la trêve conclue avec la Porte, et à ce sujet il obtint provisoirement gain de cause, grâce à l'appui de Granvelle (PHILIPPSON, *Granvella*, p. 104). Le 10 août 1579 le cardinal écrit au nonce: »Il sentimento che N. S:re ha di quest'arme per Portogallo, è stato

sait même d'assaillir le vieux roi Henri. Il menaça Philippe II de ne plus lui accorder le *sussidio* dont le terme était échu, et il lui fit savoir que ni Madrid, ni Lisbonne n'étaient des lieux où se pouvait décider la question du droit au trône, mais que c'était à Rome que les partis devaient en appeler (1). Lorsque ses essais de tourner les forces de Philippe contre le Croissant se montrèrent infructueux, il se mit à agiter de nouveau la question d'Angleterre (2). Et, à cet égard, il paraît que le roi lui avait donné quelqu'espérance, évidemment dans le but de se concilier la faveur qu'il était sur le point de perdre définitivement.

PHILIPPSON n'a pas suffisamment fait observer que Grégoire XIII étair en principe opposé à ce que Philippe II occupât le Portugal, et qu'il était parfaitement résolu à ne pas céder sur ce point-là. En sa qualité de prince italien et celle de Père commun de tous les peuples catholiques il ne pouvait que voir d'un mauvais œil le domaine espagnol s'étendre encore davantage. Il ne pouvait cacher ce sentiment, ce qui lui attira de la part de Philippe II le reproche d'être trop

causa, che S. S:tà non ha potuto' contenersi di farne gagliardo risentimento con l'Ambasciator Catholico, dolendosi che S. M:tà voglia per questa via metter sottosopra ancora quel poco di Christianità, che hora sta in pace; et che li danari, che S. M:tà è obbligata di spendere contra infedeli, li voglia impiegare contra un Ré tanto Christiano, et parente suo» (*ibid.*, f. 611). Cfr. PHILIPPSON, l. c., p. 107, note 3.

(1) Côme à Sega le 29 juin 1579. *Nz. Spagna*, vol. 20, f. 567. Côme à Frumento le 10 août 1579. *Nunz. Portugallo*, vol. 3, f. 89 (»se ben havessimo da venir in persona et à piedi sin in Spagna et Portogallo», dit le pape). Du même jour à Sega. *Nunz. Spagna*, vol. 20, f. 605.

(2) Côme à Sega le 29 août, le 7, le 21 et le 28 sept. 1579. *Nunz. Spagna*, vol. 20 f. 633, 641, 646 et 651. — (PHILIPPSON, *Granvella*, p. 100). Dans une lettre du 19 oct. 1579 (*ibid.*, f. 688) Côme appelle la reine Élisabeth »furia infernale, origine et fomento di tutti i travagli di S. M:tà».

français (1). D'un autre côté il était forcé de convenir qu'à la longue et au cas où on en viendrait aux armes le roi d'Espagne finirait par s'emparer du royaume. Il n'était doc pas raisonnable de se brouiller irrémédiablement avec lui, et en même temps la prudence lui prescrivait de ne pas offenser le peuple portugais, qui abhorrait d'avance la domination espagnole. La situation était difficile, mais avant tout il fallait éviter la guerre. C'est pour cela que Grégoire XIII s'était posé en arbitre de la cause. Dans quel sens se proposait-il de prononcer son jugement?

Notons d'abord que la médiation du pape n'avait pas de chances de gagner l'approbation des Espagnols. Ils se défiaient de lui, et les vieux droits de suzeraineté, que le Saint-Siège pouvait faire valoir sur le Portugal, n'augmentèrent point leur confiance en lui. Il avait même proposé d'abandonner la cause à des personnages désintéressés et ayant la confiance de tous les partis (2). Mais on ne peut guère se défendre de l'impression qu'il l'avait fait uniquement dans le but de pouvoir prendre entre ses mains la décision finale.

Il était à craindre qu'une personne comme Grégoire XIII ne pourrait pas éviter de se compromettre avec quelqu'un des aspirants au trône et d'abandonner ainsi sa position déjà toute autre qu'impartiale. Le roi Henri de Portugal avait demandé au pape l'autorisation d'examiner lui-même la légitimité de dom Antonio (3), pour lequel, du reste, il n'avait pas de sympathies. Celui-ci cependant avait fait valoir, qu'avant sa mort son père l'avait légitimé, et que partant il était le

---

(1) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 90, note 2.

(2) Côme à Sega le 10 août 1579 *Nunz. Spagna*, vol. 20, f. 605.

(3) MAFFEI, t. II, p. 30—31, affirme qu'il n'aurait demandé que la faculté d'examiner les témoignages présentés en faveur de dom Antonio.

vrai et le seul héritier de la couronne de Portugal (1). Le pape avait accordé au roi Henri la faculté désirée, par bref du 4 février 1579 (2), et en vertu de celui-ci le roi avait prononcé contre dom Antonio une sentence qui stipulait irrévocablement l'illégitimité du malheureux prince. Celui-ci en appela à Rome contre ce jugement inique, et cela fournit au pape l'occasion de réviser le bref qui lui avait valu les plaintes du prétendant (3). On découvrit alors qu'une partie du document avait été habilement falsifiée. Le pape, pour exaucer la demande du roi à la pleine satisfaction de celui-ci, avait confié à l'ambassadeur portugais le soin de composer le texte de la lettre (4). Et chose singulière, ni le secrétaire des

---

(1) En effet, son père l'avait légitimé par son testament, bien qu'il semble qu'il l'ait fait uniquement dans le but de lui procurer l'admission à l'ordre de Malte. Dans cet ordre, ensuite, il avait avancé au prieuré de Crato.

(2) La minute de ce bref ne se trouve nulle part, ni aux Archives Vaticanes, ni aux Archives des Brefs, ce qui, du reste, est fort naturel, vu son histoire spéciale, à laquelle nous reviendrons plus loin. La date résulte de la pièce 23 de l'Appendice.

(3) La lettre d'appel de dom Antonio est du 12 août 1579. Il s'y plaint du bref du pape »*quo eadem Beatitudo causam legitimitatis meae Magestati Regis Henrici domini ac patrui mei decidendam commisit*» (*Nunz. Portugalio*, vol. 4, f. 49). La révision qu'entreprit le pape eut lieu dans les premiers jours de septembre, c. a. d. aussitôt la lettre du prétendant arrivée.

(4) V. le document 22 à l'Appendice. — Côme à Frumenti le 10 août 1579: »Et à V. S. non para strano se S. B:ne non le communicò la consessione del Breve, perchè non la seppero li suoi più intimi secretarij. Et ciò fece S. S:tà per compiacere à S. M:tà che gli dimandò in gratia che l'negotio andasse secretissimo». (*Nunz. Portugallo*, vol. 3, f. 87). Notons que cette lettre fut écrite le 10 août, c'est à dire *avant* que le pape eût encore senti le besoin de se justifier devant le roi de Portugal. Observons encore que l'ambassadeur portugais, Antoine Pinto, eut la prudence de partir de Rome au commencement d'avril. *Avviso di Roma* du 11 avril 1579. Bibl. Vat. *Urb.* 1047, f. 152.

brefs, ni le cardinal-secrétaire même n'avaient plus jamais revu la minute de ce bref (1). Au moins, ces deux fonctionnaires, l'affirment-ils positivement. L'ambassadeur avait profité de l'occasion pour glisser dans le texte un passage qui permettait au roi non seulement d'entreprendre l'entier examen de la cause mais aussi de la décider, tandisque la volonté du pape paraît n'avoir été que de lui concéder le droit d'examiner la véracité des témoignages déposés en faveur de dom Antonio. Le procès même devait ensuite être intenté à Rome (2). Aussitôt la falsification découverte on rédigea un nouveau bref, qui fut signé et expédié le 7 septembre. Dans celui-ci le pape avoue l'erreur commite, il refuse au roi de Portugal le droit le prononcer jugement dans la cause de dom Antonio et appelle le procès à Rome (3). Sur ces entrefaites cependant le roi Henri avait prononcé son jugement contre le prince, et au mois d'octobre la nouvelle en parvint a Rome. La consternation du parti espagnol fut profonde à cette nouvelle; on s'était attendu à tout le contraire (4). Sans doute, pour les intérêts de l'Espagne il aurait mieux valu s'en tenir aux termes du premier bref qu'à ceux du second. Ce fut aussi l'avis de Philippe II, qui crut devoir écrire au pape une lettre assez froide (5). Mais cela n'était rien, comparé au désappointement, à la fureur du roi de Portugal. Pour apaiser sa mauvaise

---

(1) V. le doc. 23 de l'Appendice (déposition de Boccapaduli). Pour le cardinal de Côme, voir la pièce 22 (commencement).

(2) Pièces 22 et 24.

(3) MAFFEI, t. II, p. 23. – Selon Boccapaduli (pièce 23) cette intention du pape ne résultait pas clairement du contenu du nouveau bref. Comme le précédent ce bref ne se trouve point dans les Archives de Rome. Je n'en ai trouvé qu'une copie que je donne à l'Appendice, pièce 24.

(4) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 112.

(5) *Id.*, *ibid.*

humeur le malencontreux Grégoire XIII dut modifier un peu sa décision et renvoyer le procès à être décidé par l'archevêque de Lisbonne, qui possédait la confiance du roi, et par le nonce Frumento, dont les sympathies étaient pour les Portugais, pour ne pas dire pour le prétendant Antoine (1). A ces deux fut adjoint le nonce en Espagne Sega, mais le fait fut d'abord tenu secret (2), vu son inclination notoire pour l'Espagne. Encore eut on soin de laisser libre chacun d'en appeler à Rome (3). De cette manière, Grégoire XIII crut enfin avoir réglé les choses a la satisfaction de tous.

Nous venons de connaître cette affaire telle qu'elle se passait selon les actes qui en sont conservés à Rome, et de la considérer d'une manière qui n'a point été adopté par d'autres auteurs modernes. PHILIPPSON fait valoir que l'attitude de Grégoire XIII fut déterminée par les intrigues du parti espagnol à Rome et par la pression exercée sur lui par l'Escurial. Cependant, s'il en eût été ainsi, le pape n'aurait guère privé le roi Henri de la faculté de porter sentence dans la cause de la légitimité, puisque l'aversion du roi contre son neveu était chose connue dans toute l'Europe. Mais encore, nous avons suffisamment observé les mau-

(1) La pièce 24 de Appendice nous donne une idée de l'intention du pape. — Bref du 1 nov. 1579 à Frumento et à l'archevêque de Lisbonne (Appendice, pièce 23). Bref à Frumento du 5 nov. et au roi de Portugal de la même date (Arch. Vat. Arm. 44, vol. 24, f. 222 et 223). Lettre de Côme à Frumento, pièce 22 à l'Appendice.

(2) Pièce 22: »2:a lettera al medesimo a parte».

(3) Côme écrit à Frumento le 7 sept.: »V. S. farà intender al S:or Don Antonio che interponga appellationi avanti V. S. quante lui vorrà, perche lei le accetterà tutte in nome di S. S:tà. Et così veramente non mancherà V. S. d'accettarle et admettere in ogni miglior forma, acciò non sia fatto aggravio al detto S:re et insieme aggravio et dispreggio manifesto à questa Santa Sede». *Nunz. Portugallo*, v. 3, f. 100.

vaises dispositions de Grégoire XIII envers Philippe II en ce moment-ci, surtout par rapport à la succession de Portugal. Outre cela, nous avons vu qu'il voulait — vieux juriste — être reconnu comme juge suprême de l'affaire. Ajoutons qu'il n'était point du tout ennemi déclaré de dom Antonio, mais que tout au contraire il avait peut-être pour lui des sympathies réelles (1). Il ne voulait non plus froisser le roi de Portugal. Enfin, le fait que la minute du premier bref est complètement disparue, ce qui concorde fort bien avec les assertions des fonctionnaires curiaux mêlés à cette affaire, semble achever de démontrer que l'attitude du pape a été, sinon très prudente, du moins logique et indépendante. Mais en Portugal on ne crut point à

---

(1) Le 7 sept. Côme avait écrit à Frumento: »Havendo inteso N. S:re quello che scrive V. S. nel negotio di Don Antonio, et quello che da più bande vien detto circa il Breve de la sua causa, S. S:tà ha voluto rivederne la minuta, et considerar la meglio: Et in somma si è accorta di essere stata ingannata da quello che la formò. Però è venuta subito in risolutione di emendar l'errore co'l mezzo d'un altro breve qual sarà qui alligato. – Al S:or Don Antonio V. S. dirà in un orechio ò non potendo parlar à lui, ad alcuno de suoi più confidenti che S. B:ne lo ha sempre amato, et stimato quanto conviene; Et che non ha mai havuto intentione di fargli pregiudicio alcuno, ma più presto gratia et favore, ma che veramente è stata ingannata in questo negotio non per colpa del secretario qual è fidelissimo ma per un' altro modo che saria lungo à dire. — — Et perchè come V. S. vede S. B:ne gli risponde con fatti, gli potrà soggiungere, che questo servirà in risposta de la lettera che ha scritto à S. S:tà in questo proposito; non essendo bene che si sappia che S. S:tà habbia havuto in questo negotio lettera alcuna del predetto Signore» (!). *Nunz. Portugallo*, vol. 3, f. 99. — Lorsque le roi avait banni du royaume le prince Antoine et confisqué ses biens (24 nov.) le pape fit dire à celui-ci qu'il pouvait recourir au Saint-Siège: »se il Sig:or Don Antonio si sentirà gravato sà dove ha à fare par rimedio, come ha fatto altre volte». *Nunz. Portugallo*, vol. 3, f. 127.

son innocence et le roi disait ouvertement au nonce qu'il se voyait trahi et joué par le pape (1). —

Au début de l'année 1580 on croyait à la Curie à une solution pacifique de la question portugaise. Le roi Henri s'était enfin concerté avec Philippe II pour lui livrer le royaume en cas de mort. Et l'attitude hostile de la France et de l'Angleterre, qui menaçaient d'une alliance contre l'Espagne, semblait devoir contraindre Philippe II à abandonner ses plans guerriers. Pour Grégoire XIII, la conservation de la paix entre les monarques catholiques en Europe était toujours un des intérêts les plus importants (2). Alors, à l'imprévu, le roi-cardinal mourut, le 31 janvier 1580.

En Portugal ce décès fit peu d'effet. Des cinq »gouverneurs», nommés par feu le roi pour administrer le royaume durant l'interrègne, trois étaient dévoués à l'Espagne. La majorité de la noblesse et du clergé avait été gagnée par les émissaires de Philippe II. Aussi, personne ne prit soin de mettre le pays en état de soutenir une défense contre une invasion espagnole. Les gouverneurs se bornèrent, après quelque temps d'hésitation, à expédier à Rome un ambassadeur extraordinaire pour supplier le pape d'envoyer un légat à

(1) Frumento à Côme le 29 sept. 1579 *Nunz. Portugallo*, vol. 7, f. 138 — Frumento à Côme le 17 janv. 1580. *Ibid.*, f. 299.

(2) Notons que le cardinal de Côme commençait à s'inquiéter à cause des relations tendues entre l'Espagne et le Saint-Siège. Il écrivit à Sega le 29 déc. 1579: »S. M:tà ha scritto lettere di man propria à N. S:re per la rinnovatione del sussidio; Et il S:or Viceré di Napoli ne ha similmente fatto grandissima instantia, ma sin'hora S. S:tà non ha voluto risolversi; tenendola sospesa questi avvisi di Constantinopoli; et . . . (le manuscrit est illisible) il non sapere la risolutione che S. M:tà sia per pigliare nel negotio d'Inghilterra, le qual due cose se non pigliano miglior strada di quel che si vede Dio voglia che non difficultino questa et altre gratie che S. M:tà possa pretendere. Ciò sia per avviso à V. S. sola». *Nunz. Portugallo*, vol. 20, f. 730.

Philippe II et de l'exhorter à soumettre sa cause à la décision d'une commission de juristes portugais, élus par les Cortès (1). L'ambassadeur dom Francisco Barreto de Lima partit à la fin de février, passa par la France où il fut retenu longtemps à la Cour, et ne parvint à Rome qu'au mois de juin (2). Ici on avait déjà devancé les désirs du gouvernement portugais.

(1) Les gouverneurs au pape du 19 février 1580. MAFFEI, t. II, p. 82—85. (Selon THEINER, cité par PHILIPPSON, *Granvella,* p. 123, la lettre aurait porté la date du 28 février).

(2) MAFFEI, (t. II, p. 85) dit: »... l'Ambasciadore straordinario Francesco Barretto di Lima, il quale incamminandosi per mare, dopo di essere sbarcato in Francia, e per gli affari medesimi trattenutosi buona pezza alla Corte del Re, finalmente giunse in Roma nel mese di Giugno». Selon PHILIPPSON (*Granvella*, p. 174) dom Francisco serait allé d'abord à Rome, ensuite à Paris. Le même auteur le trouve à Rome déjà avant la résolution du pape d'expédier Riario, c. a. d. avant le 23 mars (p. 164), ce qui est absurde. Il est vrai que »l'ambassadeur portugais» avait décidé le pape à prendre la résolution si blâmée, mais c'était évidemment l'ambassadeur ordinaire à la Curie qui en était l'auteur, et non pas celui extraordinaire qui devait se trouver encore en voyage. Giov. Correr avait dépêché le 2 avril: »... la qual risolutione (celle du pape), per quanto si è inteso dopo, fu accelerata da un gagliardo officio, fatto dal Signor Ambasciator di Portogallo, il quale non solo la pregò a non abandonar quel Regno, ma ancora la considerò, che si trattava della dignità di questa Santa Sede, della quale esso Regno si è dimostrato sempre devoto et obedientissimo, così Sua Beatitudine rimosso ogni altro rispetto, che la ritardava, li promise di nominarlo fermamente il prossimo Concistoro, et gli communicò anco' la persona». — Enfin, pour dissiper tous les doutes, citons ici la lettre de Côme à Frumento du 13 juin 1580: »Giunse poi finalmente pochi giorni fà l'Ambasciator che fu mandato per la via di Mare da li Governatori del Regno, dopo essersi trattenuto molto tempo in Francia». *Nunz. Portugallo*, vol. 3, f. 152. — Dom Antonio avait, lui aussi, supplié le pape d'expédier un légat au Roi Catholique. PHILIPPSON, l. c., p. 124. — Son courrier n'arriva que le 23 mai, trop tard pour rien changer aux faits. Côme à Frumento le 26 mai 1580. *Nunz. Portugallo*, vol. 3, f. 150.

Dans les premiers jours de mars on avait appris à Rome la mort du roi de Portugal (1). L'ambassadeur portugais avait aussitôt commencé à solliciter le pape d'envoyer un légat dans la Péninsule ibérique (2). Grégoire XIII, compatissant au sort du peuple portugais, s'était enfin rendu à ses prières et, contre l'attente de tous les cardinaux, dans le Consistoire du 23 mars il déclara vouloir envoyer comme légat en Espagne le cardinal Riario. Celui-ci était connu comme homme de bien et comme complètement indépendant de tout prince temporel. Néanmoins, la résolution du pape déplut au parti espagnol dans le Sacré-Collège, et le cardinal de Côme osa s'opposer vivement à la volonté nettement exprimée du pape. Mais celui-ci le remit à sa place d'une manière assez courte: il lui répliqua que ce serait une honte de ne rien faire et de laisser croire qu'on ne se souciait point d'une affaire aussi importante (3). Riario partit donc, le 26 avril 1580 (4).

Son instruction (5), datée du 14 avril, lui prescrivit de dire au roi Philippe que le pape ne désapprouvait point ses aspirations au trône de Portugal, mais qu'il le suppliait de déposer immédiatement les armes en soumettant sa cause à l'arbitrage de personnes impartiales. Pour plus de commodité, le pape lui offrait comme juges le légat Riario avec les juristes qui l'accompagnaient. D'Espagne le légat devait passer au Portu-

(1) Côme à Sega le 7 mars 1580. Arch. Vat. F. *Pio* vol. 225, f. 203. — A Frumenti du même jour. *Nunz. Portugallo*, vol. 3, f. 135.

(2) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 164. — Giov. Corraro au Doge le 26 mars et le 2 avril 1580. Arch. Ven. (Senato) *Disp.* Roma 1580, f. 288 et 291.

(3) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 165.

(4) Côme à Sega le 2 mai 1580. Arch. Vat. *F. Pio*, vol. 225 f. 212.

(5) Arch. Vat. F. Borghèse, Sér. II, vol. 462, f. 679—685. V. HINOJOSA, p. 279—285.

gal et faire les mêmes offres au gouvernement portugais. Si celui-ci s'obstinait à refuser, le légat menacerait d'abandonner sans pitié les raisons du peuple portugais. L'affaire de dom Antonio devait être vite réglée: Sa Sainteté trouvait son illégitimité désormais »notoire». Si le roi d'Espagne de son côté se refusait d'accepter les conditions proposées par le pape, il était nécessaire de lui faire savoir que le pape lui retirerait désormais tout aide et impôt ecclésiastique et qu'il se trouverait dans l'impossibilité de rester l'allié d'un »pécheur si endurci que le roi» (1). Cependant, ces mots acerbes étaient, pour plus de sûreté, atténués et accompagnés de restrictions dans un »avvertimento» spécial, lequel portait que si la guerre avait déjà commencé et qu'on vît que l'armée espagnole fit des progrès rapides, il valait mieux ne point prononcer ces menaces terribles. En tout cas, le légat tâcherait de persuader le roi à surseoir aux opérations militaires. Comme l'on voit, le but de la légation était de conjurer la guerre, et si cela ne se pouvait plus, de décider le roi à couvrir ses démarches d'une apparence de droit en acceptant un arbitrage qui ne pourrait se prononcer qu'en sa faveur.

La Cour d'Espagne, allarmée par sa légation, fit tout pour attarder le voyage du cardinal Riario, de sorte que celui-ci, retardé encore par une santé mauvaise, ne rejoignit Badajoz, où sejournait alors la Cour, que vers le milieu de juillet (2).

Il dut encore attendre quelque temps avant qu'il pût voir le roi. A la première audience celui-ci ne répondit à ses propos que des choses vaines en lui

(1) »Non volendo S. S:tà haver à render conto à Dio di participare in modo alcuno con uno peccator si grande, come l'adoprar armi, dove con gran quiete et sicurezza si può procedere per la via della Giustitia».

(2) HINOJOSA, p. 286—287.

laissant voir le peu de cas qu'il faisait de la médiation papale. Le 12 août enfin le roi lui écrivit une lettre, dans laquelle il lui déclara nettement qu'il avait pris les armes parce que dom Antonio l'avait fait déjà avant lui, et qu'il ne jugeait point nécessaire que le pape se mêlât de la succession d'un royaume lequel lui revenait selon un droit reconnu comme incontestable des meilleurs juristes de ses États. Du reste, le roi Henri avait, de son vivant, reconnu le roi d'Espagne comme son successeur, et une grande partie des Portugais s'était déclarée pour lui (1). C'était là, du moins, une réponse claire. Le légat, voyant ses efforts inutiles en Espagne, voulut alors se rendre en Portugal. Mais Philippe II, prévoyant des conséquences désagréables d'un voyage pareil, l'entrava de toutes manières, jusqu'à ce que le cardinal, convaincu par la logique des événements, eût enfin reconnu l'inutilité d'insister davantage. En attendant, il avait reçu de Rome des instructions nouvelles.

Les opérations militaires, commencées enfin au mois de juin, grâce à la pression énergique de Granvelle, ne furent pour les troupes espagnoles qu'une série de succès. A Rome, ce fait eut l'effet naturel de modifier radicalement l'attitude naguère si hautaine du pape (2). Il fit mander au légat le 22 août, non seulement d'oublier les menaces ajoutées à l'instuction première, mais encore de transmettre les souhaits sincères du pape pour les succès du roi. Il n'était plus temps de recourir à un arbitrage, mais il fallait décider le roi

---

(1) HINOJOSA, p. 292—293. — MAFFEI, t. II, p. 88—93.

(2) J'ai eu l'impression qu'*en général* les communications du cardinal de Côme aux agents espagnols à Rome ont dépeint la disposition du pape envers l'Espagne sous un jour trop favorable, au moins durant les huit premiers mois de l'année 1580. Cfr. PHILIPPSON, *Granvella*, chap. V. surtout p. 175, la note 1.

à conclure un accord avec les autres prétendants en les dédommageant d'une manière équitable (1).

Puis, le 25 août, dom Antonio, qui s'était fait proclamer roi, fut vaincu complètement devant Lisbonne et la capitale fut occupée par l'armée espagnole. Ce fut là pour Grégoire XIII la cause de se réjouir vivement du succès du roi l'Espagne (2). Le légat eut ordre d'illustrer par sa présence le triomphe de Philippe II et de le suivre au besoin jusqu'à Lisbonne (3). Plus tard, le pape consentit à excommunier quelques-uns des prélats portugais, partisans notoires de dom Antonio et à déposséder une foule de prêtres qui s'étaient signalés comme adhérents du prétendant. Le légat fut chargé de procéder sévèrement contre le prince pour sa »rebellion» envers le Roi Catholique (4). Dans les premiers jours de 1581 enfin Grégoire XIII félicitait officiellement et en des termes chaleureux Philippe II d'avoir acquis si heureusement ce nouveau royaume (5)!

Il est intéressant de suivre comment la Curie abandonne graduellement la cause de dom Antonio. L'instruc-

---

(1) Côme à Riario le 22 août 1580: »Perche le cose di Portugallo hanno fatto si gran mutatione, et caminano con tanta prosperità per il Serenissimo Re Catholico che si può credere che S. M:tà sia per haver in breve il possesso pacifico di tutto l'Regno, è necessario che V. S. I. muti essa ancora et accommodi in maniera il filo del suo negotiare, che la M:tà Sua conosca che N. S:re desidera et ha cara ogni sua prosperita. — — Non è più tempo di procurar l'accomodamento per la via del giuditio; ma di abbracciar questa del'accordo; senza anco haver consideratione che vi manchi alcuna de le parti pretendenti, poiche vi sono quasi tutte. Però S. S:tà dice che se le cose saranno tuttavia nei medesimi termini V. S. tenti gagliardamente per questa strada». *Nunz. Portugallo*, vol. 3, f. 283. (Déjà le 31 juillet il avait écrit dans le même sens, *ibid.*, f. 276).

(2) Côme à Riario le 19 sept. 1580. *Ibid.*, f. 287.

(3) Le même au même du 3 oct. 1580, *ibid.*, f 289.

(4) PHILIPPSON, *Granvella* p. 209. — HINOJOSA, p. 299—300.

(5) PHILIPPSON, l. c., p. 209. — HINOJOSA, p. 300.

tion de Riario l'avait déjà traitée en affaire ennuyeuse et pénible. Dans une lettre du 24 juillet 1580 le cardinal de Côme mande au cardinal Riario de rejeter sur le prétendant toute la faute de la guerre, en lui reprochant d'avoir, par son obstination insensée, provoqué les procédés violents de Philippe II (1). Puis le légat devait lui dire qu'il ne pouvait pas entreprendre l'examen de la légitimité de sa naissance avant que le prince lui eût confié, de son côté, l'autorité suprême dans le pays et eût consenti à désarmer (2). On comptait qu'il ne le ferait jamais, ce qui donnerait à Philippe II plein droit de se servir des armes pour défendre ses prétentions (3). Un peu plus tard on défendit au légat

(1) Côme à Riario le 24 juillet 1580: »... con presentar il suo breve al S:or Don Antonio sotto la credenza di esso breve si doglia del mal modo tenuto da lui in questo negozio, havendo egli dato occasione che'l Re si sia del tutto indurato à non voler cessar da l'arme. Et così V. S. veda se per la via di là si potesse trovar modo di trattar la detta sospensione d'arme, et consequentemente la pace». *Nunz. Portugallo*, vol. 3. f. 271.

(2) Même lettre qu'à la note précédente: »Ne lasserò qui d'avvertire V. S. che quando sarà col S:or Don Antonio si vederà ch'egli inclini à la via de la giustitia, et voglia che la causa sua de la pretensa legitimità si conosca V. S. Ill:ma non doverà conoscerla se lui non lassa prima possesso del Regno in mano de li Governatori o ver sua».

(3) Côme à Riario le 31 juillet 1580: »Et Sua M:tà ch'è prudentissima doverà pur considerare che per questa via Nostro Signore gli mette un bellissimo gioco in mano perchè non essendo verisimile che Don Antonio sia mai per consentire a lassar il possesso di quel che tiene, Sua M:tà potrà senza alcun risico consentire dal canto suo à la detta depositione che servirà per più giustificar appresso il mondo le sue ragioni et il progresso de l'arme. Et così potria esser che per questo rispetto Sua M:tà s'inducesse à far quello che forse per altro non farebbe mai: et in ogni caso S. M:tà conoscerà almeno che non ha se non da chiamarsi molto satisfatta da Sua S:tà poiche fa tutto quello che può senza offesa de la giustitia à favor suo». *Nunz. Portugallo*, vol. 3. f. 283. — Voir aussi la pièce 28 de l'Appendice.

d'aller au Portugal pour la cause de dom Antonio, et on lui enjoignit de tout faire au gré de Philippe II en restant toujours à ses côtés (1). Puis, enfin, on lui donna ordre de traiter le prétendant en rebelle! C'était un peu fort, tout de même! —

Lorsque le cardinal Riario se vit condamné à l'inactivité au sujet de la question principale, il s'était mis à rappeler au roi l'entreprise contre l'Angleterre (2), laquelle, du reste, avait été aussi mentionnée dans son instruction. Par lettre du 22 août il reçut, fort à propos, des instructions spéciales pour cette affaire (3). Le pape avait recommencé à s'intéresser vivement à sa réalisation. Et le légat aurait désormais pour but principal de persuader le roi à appliquer toutes ses forces à la conquête de l'Angleterre pour témoigner ainsi sa reconnaissance envers le ciel d'avoir eu la couronne de Portugal. Les insurgés de l'Irlande devaient être secourus effectivement et une expédition puissante envoyée en Angleterre. Une belle occasion se présentait d'occuper la flotte et l'armée restées oisives après la conquête du Portugal. L'ambition du pape allait jusqu'à espérer une subjugation définitive de l'Angleterre. Mais Philippe II n'entendait point hasarder les forces de son royaume dans une entreprise si vaste, il voulait se limiter à soutenir seulement l'insurrection irlandaise (4), à ranimer les espérances des catholiques anglais pour les tenir toujours sous la main et à inquiéter le plus possible, sans commencer une guerre ouverte, la reine Élisabeth (5). Les esprits en Portugal n'étaient point encore suffisamment pacifiés, les Pays-Bas avaient

(1) Côme à Riario le 22 août 1580. *Ibid.*, p. 284.
(2) HINOJOSA, p. 296.
(3) Lettre citée à la note 1. Côme à Riario le 3 oct. 1580. *Ibid.*, p. 289. — HINOJOSA p. 298.
(4) HINOJOSA, p. 301—302.
(5) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 193—194.

besoin d'une surveillance incessante, et la France, tranquillisée dans l'intérieur par le traité de Fleix, menaçait d'une guerre en faveur du prétendant Antoine. En vue de cela, Philippe II dut se borner à contribuer largement à l'équipement d'une expédition laquelle en automne 1580 fut envoyée par les ministres du pape en Espagne au secours des catholiques d'Irlande, et de répondre au pape qu'il fallait attendre des temps meilleurs (1). Il ne restait à Grégoire XIII que d'exhorter le roi à ne pas perdre de vue les combattants de la foi dans l'Ile verte et de continuer à leur envoyer des secours (2). Lorsqu'au mois de novembre les troupes papales dans l'île succombèrent, tout espoir semblait perdu de pouvoir atteindre de ce côté-là la malveillante reine d'Angleterre. Ainsi, à cet égard aussi, la légation de Riario était restée stérile.

Riario quitta la Cour au mois de février 1581. Mais avant de partir il avait subi la nécessité peu agréable d'employer sa médiation dans une querelle de juridiction entre la Cour d'Espagne et le Saint-Siège, laquelle avait éclaté en automne 1580. Le collecteur apostolique en Espagne Cannobio avait entamé une controverse violente avec les pouvoirs civils, à cause des »dépouilles» de l'évêque de Plasencia qui était mort. Cannobio, agacé, en avait appelé à Rome, tandisque ses adversaires trouvaient un suppurt effectif dans le Conseil royal de Castille. L'incident menaçait de prendre des proportions graves, mais Grégoire XIII aussi bien que Philippe II était disposé à éviter un schisme. Grâce à l'attitude conciliante du pape — et à l'obsti-

---

(1) Un moment (sept. à oct.) Philippe II s'était montré fort disposè à faire un grand coup contre l'Angleterre, mais son ardeur s'était vite évaporée. PHILIPPSON, *Granvella*, p. 199—201.

(2) Côme à Riario le 28 nov. 1580 et le 9 janv. 1581. *Nunz. Portugallo*, vol. 3, f. 299 et 316.

nation tenace du Conseil de Castille — une crise fut écartée pour le moment (1).

Cependant, Grégoire XIII n'était pas moins mécontent de l'issue de cette affaire, et il rejeta sur le nonce Sega la faute de l'avoir fait tourner au déshonneur du Saint-Siège. L'attitude du nonce fut trouvée trop peu énergique et il fut avisé de son prochain déplacement (2). Grégoire XIII s'était résolu à épuiser une fois réellement la question de la juridiction.

Comme nous savons, en Espagne, la couronne possédait des droits presqu'illimités sur l'Église. Rappelons ici que le conseil du roi accueillait des appels de tous les tribunaux ecclésiastiques du pays, qu'il annullait les excommunications et les révocations de prêtres de leurs offices, et qu'enfin il supprimait (»retenait») les bulles et les ordonnances du pape, même en matière de foi. On comprend que la Curie trouvait son pouvoir en Espagne presqu'illusoire, et qu'un pape comme Grégoire XIII devait trouver un tel état des choses intolérable. Sega, éclairé sur les dispositions du pape, résolut de réparer sa faute en adoptant des manières plus intransigeantes. Des différends se présentèrent à propos.

Le roi donna ordre à l'évêque de Calahorra de visiter son diocèse. Mais, depuis longtemps il existait entre les chanoines et l'évêque une convention, dans laquelle celui-là promettait de ne jamais visiter son diocèse. L'ordre du roi provoqua donc dans le chapitre un vif mécontentement, et celui-ci implora le pape de s'entremettre pour lui. A cela se joignit qu'on avait commencé de nouveau à agiter la question des dépouilles de Plasencia. Le pape, furieux de cet affront des

(1) Côme à Cannobio le 28 nov. 1580. *Nunz. Spagna*, vol. 20, f. 248. Le même à Sega le 14 oct. et 29 nov. 1580. Arch. Vat. F. *Pio*, vol. 225, f. 217 et 218. — HINOJOSA, p. 235—238; 299 et 304. — PHILIPPSON, *Granvella*, p. 348—355.

(2) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 358.

droits de l'Église, enjoignit au nonce de destituer l'évêque de Calahorra et de publier à Madrid la bulle de la Saint-Cène *(in Coena Domini)*. Cette bulle, comme on sait, infligeait des punitions graves à celui qui s'opposait aux commandements du pape et aux lois de l'Église et elle n'avait jamais été admise en Espagne. Le pape lança de plus un bref violent contre Philippe II en l'exhortant à remédier aux abus qu'on commettait en son nom. Il ne pouvait plus être question de renouveler le *sussidio*. Les négociations au sujet des droits de la couronne à Naples et en Sicile, entamées récemment à Rome, furent brusquement interrompues. Le nonce, encouragé par l'attitude du pape, prononça l'excommunication contre certains fonctionnaires et agents de police qui avaient tracassé, le personnel de la légation pontificale à Madrid. Il y avait donc guerre ouverte entre la Curie et l'Escurial.

Philippe II conserva, malgré toutes ces avanies, une manière d'agir sobre et correcte. Il ne recula point de ses positions, c'est vrai, mais il tint à ne rien faire qui aurait pu accroître l'animosité du pape. Il se plaignit amèrement, dans une lettre au cardinal de Granvelle, du peu d'intérêt qu'on témoignait au Vatican à ses peines et à ses luttes pour la foi, et qu'on lui préférât évidemment les Français (1). Le cardinal, de son côté, fit tout ce qu'il pouvait, du moins en apparence, pour satisfaire la Curie (2). Mais, au fond, il était trop fidèle serviteur de son roi et trop dévoué aux intérêts de la monarchie espagnole pour ne pas rester tout de même inaccessible aux prétentions du Saint-Siège (3).

De nouveaux différends vinrent s'ajouter aux précédents. Dans l'été de 1581 un concile provincial se

(1) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 369. *Hist. Zeitschr.*, vol. 39, p. 432.

(2) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 370—371.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 346 et 355.

réunit à Tolède. Outre les représentants du clergé, un délégué du roi s'y présenta. Mais comme une ancienne bulle interdisait aux laïques d'assister aux assemblées du clergé, l'apparition au synode du délégué royal constituait une offense à la dignité de l'Église. D'autres difficultés surgirent encore. Sega s'exaspéra. Le nouveau collecteur Mario se démena. Ce fut en vain. Le conseil royal resta inébranlable.

Sur ces entrefaites, une modification s'était produite dans l'opinion du pape. Vu la nécessité de se remettre au plus tôt à la »sainte entreprise» contre l'Angleterre il se résolut à rabattre de ses prétentions et à désavouer ses représentants en Espagne (1). Sega, heureux de pouvoir abandonner les allures violentes, lesquelles en effet avaient été contre sa nature, proposa au roi un accord que celui-ci ne tarda pas à accepter. On convint de révoquer toutes les peines infligées des deux parts, de réintégrer dans leurs offices toutes les personnes qui en avaient été dépossédées; on stipula que l'évêque de Calahorra ne visiterait point son diocèse avant que le pape eût décidé sa cause, etc. La lutte se terminait donc à l'avantage direct de la Curie. Philippe II eut du pape la consession de la *cruzada* et de *l'escusado* (2), et en signe de l'entente parfaite rétablie entre lui et le Saint-Père il gratifia Giacomo Buoncompagni, qui avait été créé par le pape duc de Sora, d'un commandement de l'ordre de Calatrava, évalué à 12,000 ducats par an, et du généralat des gensdarmes de Milan qui rapportait à son détenteur la même somme, tous deux postes purement honorifi-

---

(1) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 374—375. — HINOJOSA, p. 240.

(2) La *cruzada* rapportait à la couronne 420,000 ducats par an. Le *sussidio* et *l'escusado* devaient être renouvelés tous les cinq ans.

ques (1). L'accord entre Rome et l'Espagne, si nécessaire pour le progrès du catholicisme en Europe, semblait assuré mieux que jamais. On en était à la fin de 1581 (2).

Cependant, la nature capricieuse du pape ne pouvait point s'en tenir là. Des actes d'arrogance, commis par les fonctionnaires civils contre les représentants pontificaux en Espagne, le froissèrent, et lorsque le nouveau nonce, Luigi Taverna, s'achemina vers l'Espagne il eut ordre du pape de soulever de nouveau les questions pendantes. L'instruction donnée au nonce (3) respirait, il faut l'avouer, une bienveillance extrême envers le Roi Catholique. Taverna devait lui exprimer l'amour paternel et sincère du pape, le féliciter de la conquête heureuse du Portugal et le supplier de ne pas abandonner la lutte pour la foi, dont la prospérité était la plus intimement liée à celle de l'Espagne. Le pape, de son côté, soutiendrait autant qu'il pourrait le Roi Catholique dont la grandeur était d'une importance extrême pour l'Église (4). Le nonce devait traiter cer-

(1) HINOJOSA, p. 240. — PHILIPPSON, *Granvella*, p. 379—380. — Babbi au grand-duc le 25 janv. 1583: »Et hoggi S. S:tà non denega gratia che il Re gli domandi, che fu una gran buona cosa per il Re che dessi quella commenda al Sig. Jacopo senza la quale S. M:tà havea molte difficultà à ottener cose che domandassi.» Arch. Fior. Med., filza 3603, f. 485.

(2) J'ai suivi, pour dessiner les fluctuations de cette lutte, les expositions de PHILIPPSON et de HINOJOSA. Les documents qui restent de cette affaire aux Archives Vaticanes sont insuffisants, les volumes 25 et 27 de la Nonciature d'Espagne étant perdus. Le vol. 225 du Fonds *Pio* contient, en copies, quelque partie des lettres disparues.

(3) Elle est datée le 30 avril 1581. Arch. Vat. F. *Pio*, vol. 225, f. 240 et suiv.

(4) »Quando poi V. S. parlerà à S. M. dovrà doppo i soliti saluti in nome di N. S. fargli amplissimo testimonio del grande amore, et carità paterna, che S. B:ne gli porta, et del desiderio, che tiene della prosperità di tutte le cose sue, et del gran con-

taines particularités, desquelles la carrière de Giacomo Buoncompagni tenait tout spécialement à cœur du pape (1). Mais l'intérêt principal était pourtant la question juridictionnelle. Quant à celle-ci, le nonce devait surveiller d'un œil jaloux que les droits de l'Église ne fussent pas lésés et que l'honneur des ecclésiastiques fût dignement respecté. Il devait représenter au roi que les mauvais procédés de ses ministres étaient la cause du malentendu et que, pour s'assurer un avenir tranquille, il était nécessaire que le roi les en reprimandât. (Quelle astuce que de ne pas toucher à la personne du roi!) Sans cela, le pape se verrait contraint à recourir aux moyens que Dieu lui inspirerait, ne pouvant plus tolérer »tant d'indignité». Il était nécessaire de décider le roi à remédier pour l'avenir aux abus si réprouvés (2). Mais, somme toute, il était

tento che S. B:ne ha subìto delli felici successi di Portogallo, come già li ha fatto dire per il legato Riario, et che in tutto quello, che Sua Santità portrà con honore, et buona coscienza sodisfare alla M:tà Sua lo farà sempre di buon cuore, conoscendo che la grandezza di S. M:tà è la vera grandezza et sostegno della Santa Religione nostra Cattolica, sperando tuttavia debba impiegar i pensieri et forze sue in la diffensione et propagatione di detta Religione, come in più modi la M:tà sua sà, et conosce meglio d'ogni altro di poter fare.»

(1) »In tutto il tempo, che durerà la Nunziatura di V. S., dovrà sempre haver à memoria che le cose del Eccell:mo S:or Giacomo Buoncompagno Duca di Sora premono à Sua Santità sopra tutte l'altre doppo quelle di Dio et di questa Santa Sede, et che perciò in tutte le occasioni Sua Santità havrà caro, che siano raccomandate et favorite da' suoi Ministri. — Anco V. S. non tacerà con S. M:tà, et Ministri principali, che ogni favore, gratia et mercede, che si facci al S:or Giacomo, non potrà se non essere gratissima à S. S:tà et di molto obligo verso la M:tà Sua».

(2) »Però V. S. dovrà, se all'arrivo suo la cosa [de Calahorra] non havesse havuto il debito rimedio, parlarne in modo che Sua M:tà conosca che à Sua S:tà premono infinitamente questi mali modi di procedere del suo Consiglio et che [se] Sua

aussi nécessaire d'observer une conduite sage et retenue, sans pourtant rien abandonner de ce qui était légitime (1). Comme on voit, la Curie n'en était plus à l'intransigeance de jadis.

Taverna arriva à Madrid au milieu de janvier 1582. Il reçut de son prédécesseur Sega une instruction détaillée sur l'état des négociations avec le roi (2). Il était

M:tà non ci rimediarà Sua S:tà sarà forzata per coscienza et obligo del officio suo, rimediarci lei per quelle vie che Dio le ispirerà, non essendo per tollerare in modo alcuno tanta indegnità. — V. S.... in somma dovrà operare con ogni diligenza che Sua M:tà si risolva à rimediare in modo à tutti sopradetti inconvenienti, che in avvenire ciascuno habbi à stare dentro i suoi termini non confondendo quello che è di Dio con quello che è di Cesare. Il che si può molto ben aspettare dalla pietà et prudenza di Sua M:tà».

(1) »Però sarà bene che fra tanto si vada, com' ho detto, destreggiando senza però rimetterci del nostro». — L'instruction comprend, entre autres, un aperçu sur les relations prospères entre le Saint-Siège et la Suède. Le nonce est même chargé de décider le roi à y envoyer un ambassadeur. — Cfr. HINOJOSA p. 249—251.

(2) HINOJOSA donne un resumé de ce document intéressant, p. 242 à 248. Il l'attribue à la main de Sega, et cette supposition est confirmée à merveille par deux lettres du cardinal de Côme à Mgr Sega. Le 29 avril 1581 le cardinal lui écrit: »Prima della sua partita non manchi d'informare à bocca diligentemente il detto Mons:re et lasciargli in scritto una piena instruttione di tutti li negotij pendenti perche se bene anco qui se glie ne è data una assai lunga, nondimeno è necessario, che l'habbi da lei ancora, almeno per alcuni negotij, de quali noi non possiamo sapere così bene in qual termine si trovino come deve saper lei, che gl'ha maneggiati. Sarà anco necessario, oltre l'informatione delli negotij, che V. S. gli dia quella maggior notitia, che potrà della natura, et humor della Corte, et del modo che dovrà tenere in negotiare, et in somma gli darà tutti quelli avvertimenti che gli potranno servire al buon indirizzo et maneggio del'offitio suo», etc. La seconde lettre, du 1:er mai 1581, dit la même chose, mais plus en bref. Arch. Vat. F. *Pio*, vol. 225, f. 225 et 226. — Ajoutons que dans la dernière

venu avec la résolution ferme de recommencer la lutte contre les autorités civiles en Espagne, mais il dut bientôt reconnaître la vanité d'une telle entreprise. Le conseil royal opposa à ses tentatives une impassibilité vraiment espagnole, et le roi, qui séjournait à Lisbonne, ne se soucia guère des griefs du nonce. Il lui défendit de venir à Lisbonne. De Rome il fut avisé de s'adresser directement au roi (1), ce qu'il fit aussi, mais sans aucun résultat. La Curie s'aperçut enfin qu'il était inutile de s'entêter plus longtemps (2). Son changement de conduite fut radical. Elle devint avenante après avoir été intransigeante. L'office de la Collectorie qui avait causé tant de conflits fut abrogé et les fonctions du collecteur réunis à celles du nonce (octobre 1582). La nonciature du Portugal fut unie à celle de l'Espagne, pour mieux faire ressortir la souveraineté du roi d'Espagne sur le Portugal. Et Philippe II insistant auprès du pape pour obtenir l'expédition du cardinal Albert d'Autriche comme légat apostolique au Portugal pour l'aider, par l'éclat de sa naissance et de ses dignités ecclésiastiques, à maintenir son autorité dans ce pays, Grégoire XIII condescendit à sa demande, malgré l'opposition qu'il rencontrait dans le Sacré-Collège (3). Mais le pape se vit obligé de s'excuser

---

lettre le cardinal tâche de soulager Sega de son disgrâce, en lui écrivant: »Quanto à quello che V. S. mi scrive del disgusto che N. S:re habbi del servitio suo, io non so veramente dove quelli, che hanno inventata questa favola, habbino potuto fondarla».

(1) Côme à Taverna le 13 mars et le 25 oct. 1582. *Nunz. Spagna*, vol. 30, f. 40 et 114.

(2) Cfr. PHILIPPSON, *Granvella*, p. 381—384.

(3) V. à l'Appendice, pièce 25. — MAFFEI t. II, p. 307—310. — PHILIPPSON, l. c., p. 385—387. — Vers la fin de 1582 Philippe II avait laissé ses troupes occuper le marquisat de Finale, petit pays situé tout près de Gênes. Les Gênois avaient imploré la

devant le roi de France, en alléguant pour raison de la légation le désordre qui avait commencé à envahir l'Église du Portugal, et en promettant de contrôler les actes du légat et de laisser sa mission prendre fin dans deux années (1). On se rappelle à cette occassion que le clergé portugais avait été particulièrement hostile à la domination espagnole et qu'il avait tenu opiniâtre-

médiation du pape pour éloigner les Espagnols et celui-ci avait adressé au roi l'exhortation d'abandonner la place (Côme à Taverna le 10 déc. 1582). Mais peu de jours après suivit une autre lettre de la teneur caracteristique qui suit: (Côme à Taverna le 20 dec. 1582) »N. S:re si contentò pochi giorni fà ad instantia de la Republica di Genova ch'io scrivessi à V. S. come feci per una mia di XI (?) che la dovesse far officio col Ser:mo Re Catholico per la restitutione del Finale.. Hora S. S:tà mi ha commesso di advertir V. S. che nel far il detto officio lei debba dir à S. M:tà che Sua B:ne quando vien supplicata da qualche Principe à interponer il suo favore con Sua M:tà non può mancar per molti rispetti di dar loro de simili satisfattioni: ma che quanto à l'effetto volendone Sua B:ne senza paragone più per Sua M:tà che per cento Signorie di Genova rimette in questo caso il tutto al libero beneplacito de la M:tà Sua et che Sua S:tà haverà per bene tutto quello che à la M:tà Sua piacerà di fare ò di non fare. Et che però Sua M:tà habbi per excusata Sua B:ne, et pigli l'officio suo in quella buona parte che merita la propensa volontà di Sua S:tà verso le cose di Sua M:tà. Et V. S. tenerà tutto ciò in quella secretezza che conviene senza lassar che questa lettera vada in poter di secretarii». *Nunz. Spagna*, vol. 30, f. 245.

(1) Côme au nonce en France Castelli le 31 janvier 1581. *Nunz. Francia*, vol. 16, f, 241. — De plus, Grégoire XIII accorda à Henri III des subsides sur les bénéfices ecclésiastiques. Babbi écrit au grand-duc à cet égard, le 11 mars 1583: »Il Papa ha concessa la quarta parte de frutti di tutti li benefitij di Francia al Re, per darli a quei nuovi Cavalieri di S:to Spirito, et si crede questa concessione sia perpetua havendola fatta il Papa secretamente, poiche la Francia exclamaria di tante facoltà che S. St:à haveva date à Re di Spagna havendo ancora declamato della legatione di Portogallo». Arch. Fior. Med., filza 3605, f. 508.

ment pour le prétendant dom Antonio. Un légat apostolique pouvait donc être, en Portugal, d'une grande utilité. Philippe II, lui, avait encore témoigné sa complaisance envers le pape en lui offrant, au mois de juin 1582, l'aide de ses troupes de Naples pour délivrer le Patrimoine des bandits qui l'infestaient et y rendaient le pouvoir du pape presqu'illusoire (1). On avait rejeté l'offre, mais l'exemple démontre bien combien peu le pape pouvait se maintenir indépendant de l'Espagne même dans ses propres États.

La bonne entente entre l'Espagne et le Saint-Siège était donc rétablie, et si elle ne devint plus aussi cordiale qu'autrefois, elle était pourtant assez viable pour pouvoir servir de base à des négociations suivies et à des entreprises d'ensemble. Plusieurs causes avaient certainement contribué à produire cet effet. L'œuvre personnelle du cardinal de Côme, y avait-elle été pour quelque chose? Nous ne pouvons pas le savoir exactement, mais nous pouvons l'assumer déjà par ses sympathies notoires envers l'Espagne. Nous possédons de plus une lettre de sa main au Roi Catholique du 8 janvier 1582 et contenant des assurances de son dévouement dans le sens connu (2). Notons à cet endroit que le cardinal avait eu par concessions royales des 4 mai, 6 août et 31 août 1580 le fief des Tre Pievi (Dongo, Gravedona et Sorico) sur le lac de Côme, sous le titre de comté et comme majorat dans sa famille (3). Cette grâce fait l'impression d'une récompense de services rendus ainsi que d'une stimulation pour des services à rendre. — Mais il y avait bien

(1) Côme à Taverna le 11 juin 1582. *Nunz. Spagna*, vol. 30, f. 62.

(2) *Nunz. Spagna*, vol. 30, f. 18.

(3) D'après les *Carte Ducali* conservés auprès de M. S. Monti à Côme. Le cardinal n'eut cependant pas son fief pour rien. Il dut le payer 30,805 lires impériales. Le titre fut gratuit.

d'autres raisons plus importantes pour qu'un rapprochement s'effectuât entre Grégoire XIII et Philippe II. Avant tout, une action contre l'Angleterre devenait de plus en plus urgente.

Depuis 1580 la malheureuse Marie Stuart avait supplié Philippe II de s'intéresser à son sort et de secourir ses sujets fidèles les catholiques en Écosse. Elle lui proposa de transporter en Espagne son fils Jacques pour le faire élever dans la foi de ses pères (1). Philippe II s'adressa au pape et lui proposa une alliance pour conquérir les royaumes britanniques (printemps 1581) (2). Le pape, rebuté par l'insuccès de l'expédition d'Irlande ne s'enthousiasmait point pour ce dessein. Il se bornait à exhorter le roi à ne pas abandonner encore les révoltés irlandais, qui lui adressaient de temps en temps des appels de secours (3). D'un autre côté les ouvertures de Philippe II n'etaient nullement sincères. En ce moment-là, bien que travaillé par les corsaires anglais, il n'aurait certainement pas osé s'impliquer dans une guerre ouverte contre la reine Élisabeth, tant le Portugal et les Pay-Bas absorbaient ses ressources.

Cependant, les jésuites ne laissant pas de le tourmenter, le pape commençait à s'échauffer pour l'entreprise anglo-écossaise. A la fin de l'année 1581 il envoya en Écosse le jésuite Guillaume Creighton pour y contracter des relations (4). Il y trouva beaucoup de collègues, car depuis quelque temps les jésuites avaient

---

(1) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 192—193.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 310 et suiv.

(3) Côme à Taverna le 18 janv. 1582. F. *Pio*, vol. 225, f. 262. — Le pape n'approuvait point le projet d'envoyer Jacques Stuart en Espagne, de peur de froisser la France et l'Angleterre et de décourager les catholiques écossais. Côme à Castelli le 1:er mai 1581. *Nunz. Francia*, vol. 16, f. 66.

(4) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 321.

commencé à inonder les îles Britanniques (1). Il trouvait en Écosse un gouvernement catholique et les meilleures chances pour un coup d'État. En 1581 le jeune roi avait appelé à lui Esmé Stuart, seigneur d'Aubigny, un Français et allié intime des Guise. Cet homme énergique, sincèrement dévoué au catholicisme, s'était insinué dans les bonnes grâces du roi (été de 1581) qui l'avait créé earl de Lennox. Lennox réussit bientôt à renverser le gouvernement protestant et se mit lui-même à gouverner le pays comme conseiller intime du roi. Il s'empressa de nouer des relations avec les puissances catholiques du continent. Il avait demandé à Rome, par l'intermédiaire du général des jésuites, la réalisation de l'expédition contre l'Angleterre (2). Creighton trouva donc chez lui un accueil favorable, il lui fit, de sa propre initiative, les offres les plus exagérées en troupes et en subsides, et on se concerta au sujet d'un plan commun pour la libération de l'Écosse et de l'Angleterre. Cela fait Creighton s'en retourna à Paris où il se rencontra avec le nonce Castelli, le docteur Allen, l'évêque de Glasgow Beaton, envoyé de Marie Stuart à Paris, et avec Henri de Guise. Car la reine d'Écosse s'était adressée aussi à ses parents de la maison de Guise pour les décider à appliquer leurs ressources et leur influence à établir sur les îles Britanniques l'empire du catholicisme et des Stuarts. On avait accueilli ses avances avec le plus vif intérêt, et Henri de Guise crut enfin trouver l'occasion d'acquérir une gloire impérissable en se faisant le chef d'une expédition aux îles Britanniques. Il y avait déjà quatre années qu'il guettait cette occasion! (3).

Des réunions secrètes furent tenues à Paris et à Fontainebleau, au mois de mai 1582. Elles aboutirent

(1) WARD, p. 124.

(2) KRETZSCHMAR, p. 53.

(3) FORNERON, *Ducs de Guise*, t. II, p. 256.

en de vastet projets qui devaient être soumis à l'approbation du pape et de Philippe II (1). Henri de Guise serait le chef militaire de l'entreprise qui débuterait par une descente en Écosse. Le pape prêterait son autorité, Philippe II n'y contribuerait qu'en secret. Pour ne pas éveiller des susceptibilités nationales les soldats devaient être des Italiens et des Allemands.

C'est avec ces conditions que Creighton alla à Rome, tandisqu'un autre jésuite, Parsons, s'achemina vers Lisbonne pour y consulter Philippe II. Grégoire XIII n'était point du tout disposé à se précipiter dans une entreprise aussi vaste sans être assuré du concours effectif du roi d'Espagne. Il se trouvait sous l'influence d'un accès de dépit, causé par l'avortement de l'expedition irlandaise. De plus, ses caisses étaient épuisées (2). Tout ce qu'il fit dans de telles circonstances fut d'écrire deux fois à Philippe II en l'exhortant à prendre ses mesures et en déclarant ne rien pouvoir faire avant d'avoir reçu la réponse du roi (3). Et comme le roi temporisait et ne répondit pas tout de suite, le pape se tint pour offensé et reprocha au roi de manquer d'intérêt (4). Au mois de septembre Philippe II se résolut enfin à répondre, bien que profondément blessé par l'attitude peu complaisante du pape, et lui fit savoir que sa participation dépendait de deux choses: des subsides que lui accorderait le pape et du succès de ses troupes contre les rebelles portugais (5). Car sa situation n'était pas propre à permettre de nouvelles guerres. Une flotte française sous la direction d'un partisan de Cathérine de Médicis, Strozzi, menaçait la sienne, et ses autres embarras

(1) KRETZSCHMAR, p. 128—146.
(2) *Ibid.*, p. 67 et suiv.
(3) *Ibid.*, p. 146—151.
(4) KRETZSCHMAR, p. 152. — Cfr. à l'Appendice la pièce 26!
(5) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 334—335.

n'étaient point diminués. Mais, hormis toutes ces raisons, il était clair que Philippe II ne pourrait jamais participer à une entreprise qui avait pour chef un Français, même si celui-ci était son propre pensionnaire, Henri de Guise,[1] et qui visait à établir dans les îles Britanniques un empire sous l'hégémonie française.

Pendant que les deux chefs du monde catholique restaient ainsi dans l'inactivité, l'état des choses dans le nord empirait brusquement. En Écosse les lords protestants s'emparèrent, par un habile coup de main, de la personne du roi (le »raid» de Ruthwen, 22 août 1582) et forcèrent Lennox à quitter le pays. Par ces événements inattendus le succès des plans catholiques paraissait de beaucoup plus incertain.

A Rome cependant leur effet ne fut poin décourageant. Tout au contraire, aux offres de Guise de continuer même sans l'adhésion de l'Espagne, le pape consentit à le soutenir autant qu'il le pourrait (1). A Madrid la chute de Lennox n'avait pu qu'augmenter si possible l'aversion du roi pour ces négociations. Toutefois Grégoire XIII fit une tentative de l'intéresser à l'affaire et lui offrit de contribuer pour un quart aux frais, si le roi voulait payer les trois quarts restants (2). Mais ce fut en vain. En attendant, à Paris on négociait, on calculait et on n'avançait rien. L'automme de 1583 s'approchait, sans que rien fût encore exécuté. Alors le pape commença à s'impatienter. Il reconnut que la participation de l'Espagne était indispensable. Il promit à Philippe II de gros subsides pécuniaires et le renouvellement du *sussidio,* si celui-ci consentait à se réunir aux alliés du pape (3). C'était

(1) KRETZSCHMAR. p, 155 et 159 (n:rs 18 et 21).

(2) *Ibid.*, p. 158 et 159 (n:rs 20 et 22).

(3) KRETZSCHMAR, p. 173—174. — L'effet que produisirent les lettres de Guise et de Allen, lesquelles arrivèrent à Rome au commencement de septembre fut remarquable. Sega fut

là l'effet de l'optimisme fantastique du duc de Guise, et le pape fit dire au roi que les desseins en question devaient être réalisables puisqu'ils étaient fondés sur la prudence et la valeur d'un homme tel que l'était le duc. De plus, Grégoire XIII expédia comme nonce extraordinaire au roi catholique Mgr Sega dont les efforts n'avaient pas été sans fruits quelques années auparavant. Sega arriva à Madrid le 11 octobre 1583. La réponse que lui donna le roi aux propositions du pape ne fut point du tout favorable. Elle énumérait les difficultés multiples que rencontrait l'entreprise et déclarait qu'il fallait la renvoyer à des temps meilleurs. Enfin, le roi ajouta de vive voix la raison qui était pour lui la plus concluante de toutes, voire que c'était le duc de Guise qui devait être le chef de l'expédition (1). La Curie sut ainsi à quoi s'en tenir, et si elle avait déjà dès l'abord espéré peu de succès de la mission de Sega, elle se trouvait maintenant forcée à se résigner (2).

En attendant, les affaires de Philippe II avaient commencé à prendre une tournure meilleure. Sa flotte commandée par le marquis de Santa-Cruz avait deux fois, en 1582 et en 1583, vaincu celle de dom Antonio,

---

expédié en Espagne, et une foule de brefs, adressés à Allen, au duc de Guise, à la reine d'Écosse, au roi d'Écosse et à un nombre indéfini de nobles anglais furent aussitôt composés (ils sont datés le 24 sept.). Les deux brefs à Allen le nomment nonce en Angleterre, évêque de Durham, etc. L'un d'eux dit: »*volumus ut cum tempus oportunum esse duxeris ab ejus Majestate* (Marie Stuart) *nostro nomine requiras ut tibi et Ducibus Catholicis qui aderunt sancte promittat et juramento se obstringat Catholicam se omni tempore et obedientem sedi Apostolicae fore ac cum Ser:mo Rege Hispaniarum Catholico et bonam amicitiam et pacta foederaque antiqua cum Burgundiae Ducibus et Flandriae Comitibus olim inita item servaturam*», etc. Arch. Vat. Arm, 44, vol. 26, f. 97 et suiv.

(1) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 494.

(2) KRETZSCHMAR, p. 180—181. — MAFFEI, t. II, p. 334.

ou plutôt de Cathérine de Médicis, car c'était elle qui l'avait armée. Après le malheureux coup sur Anvers (janv. 1583) le duc d'Anjou (François d'Alençon) avait dû quitter les Flandres, où il avait été le chef imaginaire des révoltés depuis 1578. Ce prince, cause de tant de troubles aux Pays-Bas, et ôtage d'une paix relative dans l'intérieur de la France, mourut le 10 juin 1584. Cette mort constituait donc pour Philippe II une aubaine. Le duc de Guise se vit forcé de déclarer au pape ne plus pouvoir s'intéresser à l'entreprise anglaise (1). Peu de temps après, la guerre civile éclata en France, et il devenait clair que pour longtemps ni les Guise ni Henri III ne pourraient porter leur activité en dehors de leur propre pays. Philippe II se vit donc les mains libres pour procéder d'abord à la soumission définitive des Pays-Bas, ensuite à la conquête de l'Angleterre. En 1584 il s'était fait délivrer par un assassin de son ennemi infatigable le prince d'Orange. Farnèse conquérait l'une après l'autre les villes rebelles, Ypres, Bruxelles, Dendermonde, Anvers en 1585. Grégoire XIII avait enfin reconnu (vers 1584) que Philippe II seul pouvait réaliser la conquête des îles Britanniques et que c'était lui qui devait ceindre la couronne d'Angleterre (2). On se rapprochait donc à grands pas de la réalisation du projet gigantesque si obstinément caressé par Grégoire XIII, lorsque celui-ci mourut, le 10 avril 1585, léguant à son successeur l'accomplissement de ce projet comme celui de tant d'autres. — La mort de Marie Stuart sur l'échafaud en 1587 vainquit les dernières hésitations de Philippe II et le décida à lancer contre l'Angleterre son invincible armada pour subjuguer ce royaume dont nul rival ne pouvait plus lui disputer la possession. —

(1) KRETZSCHMAR, p. 192—193.

(2) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 516. — Cfr. la lettre de Côme à Taverna le 15 mai 1584. *Nunz. Spagna*, vol. 30. f. 460.

Trois intérêts principaux absorbaient, vers 1583, l'énergie de Grégoire XIII: l'entreprise contre l'Angleterre, la conclusion d'une nouvelle ligue contre les Turcs et l'élévation d'un prelat catholique sur le siège archiépiscopal de Cologne. Sega avait même eu instruction de traiter, dans l'automne de 1583, toutes ces questions, et de décider le roi à conquérir l'Angleterre, à commencer une guerre contre la Subline Porte et à faire occuper par une armée le diocèse de Cologne, tout à la fois (1). Quelle singulière combinaison politique, quel manque étrange de jugement dans les affaires d'ici bas!

Le catholicisme s'était répandu dans le nord-ouest de l'Allemagne et le long du Rhin. Jusqu'en 1577 les diocèses de Mayence, Fulda, Hildesheim et Münster avaient été regagnés. Cette même année un catholique, Gebhard Truchsess de Waldburg, avait été élu prince-évêque de Cologne. Mais en décembre 1582 il se déclara protestant et épousa ensuite la belle Agnès de Mansfeld dont il était épris. Ce fut un scandale. Le pape l'excommunia et le déposséda de toutes ses dignités par bulle du 1:er avril 1583. La chose assuma une importance extrême. Si Truchsess réussissait à se maintenir comme archevêque de Cologne, on aurait désormais quatre électeurs protestants dans le Collège

(1) HINOJOSA, p. 307. — La négociation concernant le secours pour Cologne n'avait été ajoutée que plus tard. Côme à Sega le 18 sept. 1583: »V. S. s'accorgerà che non sempre absentes habentur pro mortuis, et che il valor suo hà fatto radici molto profonde ne l'animo di quelli che l'hanno pratticato, come ha fatto N:ro S:re il quale per ciò si è risoluto di mandar V. S. al Ser:mo Re Catholico per occasione di trattar seco sopra la conclusione ò per dir meglio rinovatione de la lega contra il Turco et anco per l'impresa d'Inghilterra, cose ambidue tanto desiderate da V. S. che molte volte lei mi ha detto che morirebbe volentieri per vederle fatte». Arch. Vat. *Principi*, vol, 181, f. 5 (fin du vol.).

électoral, dont la majorité deviendrait ainsi protestante. L'exemple que donnerait cette défection réussie serait immédiatement suivi dans une quantité de territoires ecclésiastiques. A Grégoire XIII — ou à son ministre — revient l'honneur d'avoir reconnu la nécessité impérieuse d'empêcher de telles calamités et de faire tous les efforts possibles pour chasser Truchsess et faire élire un bon catholique au siège de Cologne. Il expédia aussitôt un nonce extraordinaire, puis deux légats, et il manda au chapitre de se concerter sur la personne d'Ernest de Bavière, évêque de Liège, lequel fut en effet élu à l'unaminité. Déjà, au mois de décembre de l'année précédente, il s'était adressé à Philippe II pour obtenir de lui une intervention armée sur le Rhin, et durant tout le cours de 1583 il ne cessa point de le travailler pour voir s'accomplir ce vœu. Il lui représenta surtout le danger qu'encourait la maison de Habsbourg de perdre à tout jamais la dignité impériale (1). Mais les exhortations du pape étaient superflues. Alexandre Farnèse avait vu le péril que comportaient pour les Pays-Bas les troubles de Cologne et y avait envoyé des troupes sous les ordres du comte d'Aremberg (février 1583). Philippe II prit le nouvel élu sous sa protection, le pape lui envoya une grosse somme d'argent pour payer les troupes (plus de 90,000 ducats), et après une guerre de deux années contre les armées de Truchsess et de ses alliés, Ernest de Bavière put se considérer comme prince-archevêque de Cologne. La politique espagnole et celle de la Curie avaient ensemble remporté cette victoire éclatante sur le protestantisme en Allemagne (2).

(1) Côme à Taverna le 1:er août 1502. *Nunz. Spagna*, vol. 30, f. 345.

(2) RITTER, p. 590 et suiv. PHILIPPSON, *Granvella*, p. 560—569. MAFFEI, t. II, p. 310—328. Cfr. en général HANSEN, *Der Kampf um Köln*. — En 1584 une nonciature spéciale fut érigée à Cologne.

Quant au projet de ligue contre les Turcs, le pape le ruminait depuis l'été de 1583. Il avait entendu raconter que les Vénitiens ne vivaient pas en bons termes avec les Turcs et qu'il y avait y même des incidents sérieux entre eux (1). Ce fut alors qu'il chargea Latino Orsini, qui allait à Venise, d'inviter la Seigneurie à entrer en négociations à ce sujet. Le Sénat délibéra sur la proposition faite, et bien qu'il ne répondît rien de précis, on eut à Rome l'impression que ses dispositions étaient les meilleures. Sega fut chargé de rapporter tout cela à Philippe II et de lui faire observer que les Vénitiens maintenant étaient disposés à une entreprise dont naguère ils n'avaient pas voulu entendre parler et à laquelle dans l'avenir ils ne seraient plus enclins à prendre part (2). Il devrait encore représenter au roi que les obstacles que celui-ci pouvait alléguer n'étaient pas valables. La conquête des Azores, où dom Antonio se défendait, devait être déjà achevée; celle de l'Angleterre était une affaire de trois ou de quatre mois (!), et la guerre des Flandres enfin »è cosa lunga et che si hà da finir col tempo et con la stanchezza di que popoli» (3). La reponse de Philippe II fut évasive. Il promit que son nouvel ambassadeur à Rome, le comte Olivares, entrerait en pourparlers avec le pape, mais pour le moment il se voyait dans l'impossibilité de rien faire, vu surtout l'attitude incertaine

(1) De plus les Persans faisaient justement une guerre heureuse contre les Turcs.

(2) »Vuol pertanto Sua B:ne che quanto prima V. S. dia conto di tutto ciò à Sua M:tà et la essorti et preghi à non voler perder questa occasione hora che havem tirati li Venetiani à quello che già un pezzo fà non si è creduto nè sperato: che se la M:tà Sua mostrasse hora qualche renitenza ò tepidezza, mai più li Venetiani si lascerebbono condurre à simil passo».

(3) Le tout d'après la lettre de Côme à Taverna du 12 sept. 1583. *Nunz. Spagna,* vol. 30, f. 368.

des Vénitiens (1). La Curie s'était adressée aussi à son allié le roi de Pologne, Étienne Bathory, et avait reçu de lui les assurances les plus encourageantes (2). La Seigneurie de Venise interrogée de nouveau fit entendre que son ambassadeur à Rome »écouterait attentivement tout ce qu'on lui dirait à ce propos» (3).

Cependant toute cette affaire était condamnée d'avance à échouer. Le Roi Catholique avait toutes les raisons du monde de ne pas se hasarder en ce moment-là dans une guerre contre les Turcs. Et les Vénitiens ne la souhaitaient pas plus que lui. Au mois d'avril 1584, ceux-ci déclarèrent qu'ils ne pouvaient rien résoudre avant qu'on ait eu la réponse définitive du roi de Pologne (4). Le pape avait nourri toujours les espérances les plus optimistes, mais au mois de mai il se dit enfin que tout espoir de pouvoir réunir la grande ligue chrétienne était désormais évanoui (5). Il en rejeta la faute sur la République Vénitienne, laquelle eut à subir de lui des traitements brusques (6), tandisque le roi d'Espagne eut à se réjouir de sa bienveillance manifeste.

Au moment dont nous venons de parler Grégoire XIII ne se trouvait nullement dans les conditions qui convenaient au chef de tous les princes catholiques. Les campagnes du Patrimoine étaient infestées par des bandes nombreuses de brigands commandées par les chefs célèbres Malatesta, Piccolomini, le prêtre Guer-

---

(1) C'était le 24 nov. PHILIPPSON, *Granvella*, p. 496.

(2) SMOLKA, *Projet d'une ligue*, p. 50.

(3) Côme à Taverna le 6 février 1584. *Nunz. Spagna*, vol. 30, f. 425.

(4) Côme à Taverna le 8 avril 1584. *Ibid.*, f. 445.

(5) Côme à Sega le 15 mai 1584. *Nunz. Spagna*, vol. 30, f. 460.

(6) P. ex. Les dépêches de Lorenzo Priuli au Doge des 5 et 12 mai 1584. Arch. Ven. *Dispacci Roma* (1584), filza 18, f. 102 et 115. — Cfr. PHILIPPSON, *Granvella*, p. 406—408.

cino, et d'autres. Les troupes pontificales commandées par le cardinal Sforza leur livrèrent des batailles régulières, mais sans grand profit pour l'ordre public. Une partie des barons romains menaça de mettre fin sans cérémonies aux Buoncompagni, et dans le Vatican le vieux pape frémissait de ces atrocités. Personne n'était sûr à Rome, les familles nobles s'y combattaient en pleine rue. Et l'ennemi extérieur ne manquait non plus: les corsaires ravageaient les côtes du Latium (1).

Le roi d'Espagne ne put point assister inactif à ce spectacle. Il essaya de tirer le pape de ses embarras en faisant des rémontrances aux cardinaux influents (2) et en offrant au pape des secours militaires (3). A la demande du pape il envoya une flotte croiser devant les côtes du Patrimoine (4) et le vice-roi de Naples tenait une armée toujours prête à marcher sur Rome. Les faibles efforts du pape et, encore plus, les manifestations de l'Espagne eurent l'effet de rétablir un calme relatif dans la ville des papes.

Grégoire XIII témoigna sa reconnaissance envers Philippe II en lui suscitant de nouveau les vieilles questions juridictionnelles, dont il se mit à réclamer la composition définitive. La Cour d'Espagne en fut profondément blessée et garda au sujet des ouvertures du pape une réserve impassible. Celui-ci pourtant ne sut point se désister de ses idées, et pendant les deux dernières années de sa vie il ne cessa d'importuner le gouvernement espagnol de demandes et de sommations dans le sens indiqué, de sorte que chez ce vieux lé-

---

(1) RANKE, *Werke*, t. XXXVII, p. 282—284. — BROSCH, p. 256—260. HÜBNER, p. 211—213, 223.

(2) Voir à l'Appendice la dépêche intéressante de Priuli et l'autre de Gerini, pièce 27 A et B.

(3) MAFFEI, t. II, p. 360.

(4) MAFFEI, t. II, p. 355—356. — Côme à Taverna le 23 mars et le 1:er août 1583. *Nunz. Spagna*, vol. 30, f. 299 et 348.

giste la juridiction ecclésiastique paraît être devenue une manie sénile (1). — — —

Avant de terminer notre étude sur la politique de Grégoire XIII, jetons encore un regard sur ses relations avec la France, telles qu'elles se développèrent vers la fin de son pontificat. Nous avons déjà vu qu'envers Henri III Grégoire XIII se comportait en père indulgent et compatissant. Soutenir son pouvoir royal et lui concéder toutes sortes de subsides, voilà la ligne de conduite de Grégoire XIII! Le Saint-Siège avait pour la fille aînée de l'Église des égards particuliers.

Cependant le pape commença à s'inquiéter de l'état des choses peu rassurant en France et à se fâcher du mauvais usage que le roi Henri faisait de l'argent qu'il percevait sur l'Église. L'escapade du duc d'Anjou aux Pays-Bas en 1578 fut pour lui la cause de soucis graves ainsi que de l'envoi d'un nonce spécial pour présenter des rémontrances au duc et au roi. Lorsque ce dernier voulut, en 1578, fonder l'ordre du Saint-Esprit pour attacher à sa personne une partie de la noblesse, il demanda au pape un impôt spécial sur le clergé pour avoir de quoi constituer les revenus des chevaliers du nouvel ordre. Le pape, méfiant, lui refusa net, mais il lui expédia un nonce extraordinaire pour expliquer au roi les raisons du refus. L'instruction du nonce, evêque de Gênes, est datée du 22 décembre 1578 (2). Elle commence par des assertions de la faveur particulière du pape pour son fils aîné, le Roi Très-Chrétien, et affirme que le pape sera toujous prêt à satisfaire aux justes désirs de celui-ci. Le roi, assuré de l'amour paternel du pape, ne doit donc pas prendre en mauvaise part si celui-ci, en père commun de tous

(1) *Nunz. Spagna*, vol. 10, années 1583—1585, *passim.*
(2) Arch. Vat. F. *Borghèse*, Sér. II, vol. 462, f. 818.

les rois, veut lui donner ses conseils quant à la conduite qu'il doit observer relativement aux choses de la religion et de l'Église. Le pape ne peut pas approuver le nouvel ordre chevaleresque, car le clergé est surchargé d'impôts et la noblesse ne s'est point montrée digne de cette nouvelle distinction. Les vrais moyens de pacifier le royaume étaient d'un ordre tout différent. Le roi devait porter un soin particulier à la nomination de sujets dignes aux évêchés et aux abbayes, il devait prêter son autorité à l'exécution des Canons de l'Église et surtout à celle du Concile de Trente, et il devait s'abstenir de toucher de sa propre initiative aux biens de l'Église. Il était nécessaire qu'il s'imposât une économie raisonnable pour pouvoir amortir ses dettes, et de recourir ensuite à la bourse de l'Église, ce qu'il pourrait faire toujours avec l'autorisation du pape. La justice aussi avait besoin de n'être pas si négligée qu'elle l'était depuis longtemps. Enfin, ce serait une œuvre bonne et nécessaire de réformer les mœurs de la Cour, à cause du mauvais exemple qu'elles offraient à tout le pays. C'étaient là les conseils du pape au roi de France, et l'on doit dire que, s'ils étaient en partie impraticables, même ridicules pour ces temps-là, ils reconnaissaient assez bien les points faibles du régime de Henri III et ils posaient déjà en principe les deux revendications du pape qui devraient être les principales dans les années suivantes: la publication en France des décrets du concile et la défense pour le roi de taxer le clergé sans le consentement du pape.

En effet, lorsqu'en 1580 le roi s'était avisé d'extorquer des ecclésiastiques deux décimes nouvelles, Anselme Dandino, qui en 1577 avait succédé à Salviati dans la nonciature, fit distribuer à Paris la bulle de la Saint-Cène. Cette bulle, comme on sait, prohibait aux princes de taxer le clergé sans la permission du pape.

Le roi fut furieux de cette insolence du nonce et il recourut à des représailles contre le représentant du Saint-Siège. Le pape de son côté s'en sentit profondément blessé, et il adressa au roi des reproches amers, au nonce les expressions de son plein contentement (1).

Vers 1580 la situation intérieure en France invite le pape à adopter un mode d'action plus énergique dans les affaires de ce pays (2). L'assemblée de Melun (1579—1580) avait osé se montrer assez désobligeante pour le roi et le clergé y avait émis des réclamations assez semblables à celles prononcées récemment par le pape. Au mois de novembre 1580 avait été conclu le traité de Fleix entre les huguenots et la couronne, et le duc d'Anjou avait accepté le choix des États révoltés d'être le souverain des Pays-Bas. Au commencement de 1581 il alla en Flandres à la tête d'une armée nombreuse, et il passa même en Angleterre pour conclure son mariage projeté avec la reine Élisabeth. Les relations entre la France et l'Espagne devenaient de plus en plus tendues. Il était évident que le roi soutenait son frère aventurier, et d'un autre côté Cathérine de Médicis ne faisait aucun secret de sa protection plus que libérale du malheureux dom Antonio. La perspective d'une guerre entre les deux puissances principales du monde catholique devenait donc de jour en jour plus menaçante, et ce fut avec anxiété que le pape vit l'orage approcher. Il résolut d'agir et il confia sa nonciature de France à Giovan Battista Castelli évêque de Rimini, homme de talent, de caractère et de mœurs pieuses (3).

---

(1) MAFFEI, t. II, p. 117—122.

(2) Cfr. ALBERI, Sér. II, vol. IV, p. 286—287.

(3) La lettre de Côme à Dandino du 6 mars 1581 montre que le pape était près du désespoir (*Nunz. Francia*. vol. 16, f. 27). Le 17 avril le cardinal écrit à Castelli: »Piaccia à la bontà et misericordia di Dio di placar hormai l'ira sua, che d'altra ma-

L'instruction donnée à Castelli porte la date du 1:er avril 1581 (1). Elle est d'un intérêt extrême et mériterait d'être publiée toute entière. J'en donne ici un résumé très court.

Le cardinal-secrétaire — car c'est bien lui qui a rédigé cette instruction comme toutes les autres laissées aux diplomates du Saint-Siège — commence par dépeindre les malheurs qui pourront naître de l'apparition nouvelle du duc d'Anjou dans les Pays-Bas. Un incendie énorme pourra s'ensuivre. Il sera impossible de convaincre le roi d'Espagne que celui de France n'ait pas sa main dans cet événement odieux. Par conséquent, le premier soin du nonce sera de faire que le roi et la reine-mère s'emploient de toute manière pour empêcher Anjou d'aller en Flandres. La position du pape lui impose de les rappeler à leur devoir à ce sujet. L'entreprise du prince, outre qu'elle est criminelle envers Dieu, est aussi dangereuse vis-à-vis d'un prince si puissant que le Roi Catholique. Le roi Henri doit absolument s'y opposer, le pape ne veut plus d'excuse. Si on ne peut pas le contraindre à empêcher son frère à main armée, il aura toujours assez d'influence pour défendre la marche de toute une armée française dans les provinces du roi d'Espagne (2). Le nonce est même

---

niera non si può sperar il fine a mali così grandi li quali vincono di gran lunga ogni rimedio humano.» *Nunz. Francia*, vol. 16, f. 52.

(1) Elle se trouve en copie à la Bibl. Vat. MS. *Barb. Lat.* 5744, f. 119 et suiv.

(2) «havendo Sua M:tà composte le cose del suo Regno e trovandosi tuttavia armato con honeste forze non hà à dubitare di non poterlo impedire se vorrà: ne però si dice che debba pigliar l'armi contra il fratello, ma solo lasciarsi intender chiaramente di non voler consentire che Egli vada à quella impresa, perchè si sà che Egli prepara di andare con grossa compagnia di molti sudditi del Re, li quali andando, daranno occasione al Catholico di dire che Sua M:tà vi consente se ben

tenu d'aller trouver le duc pour chercher à le réconcilier avec le frère dans le but de détruire les rebelles du royaume. De plus, il faut le dissuader du projet de mariage avec la reine Élisabeth, pour écarter ainsi une alliance inadmissible entre la France et l'Angleterre, et pour d'autres raisons encore (1). Le nonce devait ensuite passer aux empiètements du roi sur les libertés et privilèges du clergé — selon une instruction spéciale (2) — et toucher à l'affaire de la bulle in *Coena Domini* en demandant une satisfaction du procédé mal justifié du roi. Le cardinal fait observer au nonce que la France est une province où tout ordre et toute moralité sont inconnus et où les œuvres humaines seront trop faibles pour restituer les bonnes mœurs (3). C'est

effettualmente non vi consentisse: ne sarà come l'altra volta che per esservi andato con pochissime persone si potè credere che il Re non vi havesse parte alcuna.»

(1) »S. stà vuole che ancor di questo V. S. parli à le lor M. M:tà mostrando quanto un simil matrimonio sarebbe odioso à Dio et vergognoso con gli huomini, poiche l'heresia et la mala vita di quella donna è si nota à tutto il mondo, che senza gran peccato non si può pur pensare di havere alcuna prattica con Lei: ne con voce di matrimonio ne con altro più santo titolo si potrà mai honestare il commercio che si vorrà haver seco massime cessando in Lei ogni speranza di poter haver figli per l'età sua troppo provetta che è quella cosa che dopo il rispetto de la religione deve esser di maggior peso ne l'animo del Duca, essendo questo il bisogno maggiore che habbi la famiglia sua di Valois che da molti anni in quà regna in Francia, perche se il Re non ha figli, mancando Monsignore senza successione la Corona di Francia entrarebbe ne la famiglia di Borbone de la quale è capo et principale il Re di Navarra capo et sostegno di tutte le Heresie di Francia.» Plus tard il ajoute cependant: «forse come è più credibile l'officio sarà superfluo perchè ò Alansone burla la Regina ò la regina lui».

(2) Cfr. RICHARD, p. 207.

(3) — — — »quella misera Provincia, la quale è ridotta à tale che per ajuto humano non si può haver gran speranza de la sua riduttione essendo persa ogni riverenza verso la reli-

d'en haut que doit venir l'aide, et il est impossible de prescrire en détail et d'avance la conduite que doit observer le délégué du pape. Mais il doit s'efforcer de maintenir les bonnes relations qui on toujours existé entre le pape et leurs Majestés (1). Il faut toujours traiter avec la reine-mère ce qu'on traite avec le roi et même lui faire montre de croire que toute chose dépend de sa volonté et de son autorité. La juridiction ecclésiastique — laquelle peut être reléguée aux audiences suivantes — a besoin d'être mieux sauvegardée. Le roi doit être persuadé de commencer contre les hugenots la guerre à outrance, *quia cum impiis numquam debet haberi pax.* Mais il n'obtiendra plus d'argent de l'Église, le clergé étant ruiné et le pape réduit à la pauvreté. Sa négligence dans la distribution des évêchés à besoin d'être corrigée: plus de courtisans et de personnes indignes gratifiés de bénéfices ecclésiastiques, et la confirmation du pape sera toujours recherchée pour les nominations du roi. Sinon, le pape sera tenu de recourir à des moyens extrêmes. Si le roi n'observe pas le Concordat le pape ne le fera pas non plus.

La mission du nonce consiste en outre à suivre attentivement tout ce qui se fait et se dit à la cour et de le rapporter fidèlement à son maître. Il entretiendra des relations amicales avec tous les ambassadeurs des

---

gione etiam appresso à quelli che fanno professione di Cattolici, ogni rispetto et obedienza verso il Re, ogni timore verso la guistitia et ogni erubescentia verso i costumi buoni et santi che solevano altre volte essere in quella nobilissima natione».

(1) »doverà Ella proceder sempre con maniera tale che possa conservare tra Nro Signore et quelle M. M:tà la buona intelligenza che al presente si trova tra loro. Et à questo fine avertirà di far l'istesso capitale de la Regina madre che del Re non trattando mai con l'uno che non tratti ancora con l'altra, se non ci farà impedimento. Et potrà mostrar à Lei di conoscere et credere che ogni cosa dependa dal consiglio et volere et autorità sua».

princes catholiques et il frayera avec des personnages influents à la cour, avant tout, avec l'archevêque de Lyon, Pierre d'Épinac, conseiller du roi. Ce sont là, en résumé, les prescriptions données par le ministre du pape à l'évêque de Rimini (1). Elles respirent, on le voit, l'action, l'impertinence, la méfiance à découvert, et n'ont plus rien de la bienveillance et de l'indolence des temps passés. Agir pour la conservation de la paix entre la France et l'Espagne et ramener Anjou dans les voies d'une politique saine et catholique — au point de vue de Rome — telles étaient désormais les fins principales de la politique de Grégoire XIII en France.

Il avait un faible espoir de pouvoir détourner Anjou de ses relations compromettantes avec les hérétiques: d'arranger un mariage entre lui et l'une des infantes d'Espagne. Depuis quelque temps déjà on négociait ce mariage et le pape s'en était fait l'avocat intéressé (2). Il eut la satisfaction de voir ses efforts couronnés de succès et le gouvernement français entrer en relations suivies avec Philippe II pour préparer, à ce qu'il semblait, la solution désirée de cette affaire. L'ambassadeur de France à Madrid, le sieur de Saint-Gouard, reçut des instructions précises à ce sujet et alla même trouver le roi à Lisbonne pour conclure avec lui (3). Cependant, les intentions de la Cour de France n'étaient, bien entendu, nullement sincères et toutes les négociations restèrent infructueuses.

De plus, les sollicitations de Philippe II devenaient

---

(1) Cfr. RICHARD, p. 175. MAFFEI, t. II, p. 195. (Ces deux auteurs indiquent comme but principal de la mission de Castelli celui de faire accepter le Concile de Trente). PHILIPPSON, *Granvella*, p. 259. Selon lui l'envoi de Castelli était l'effet d'une pression énergique de Philippe II.

(2) Côme à Dandino le 23 janv. 1581. *Nunz. Francia*, vol. 16, f. 10. Le même au même du 20 mars, *ibid.*, f. 33.

(3) PHILIPPSON, l. c., p. 268 et suiv.

importunes. L'arrivée de Castelli à la Cour de France n'avait point produit l'effet visé, tout au contraire, Anjou se présenta au milieu des Néerlandais revoltés et les armements des Français continuèrent toujours plus inquiétants. Philippe II demandait au pape des actes plus manifestes de son bon vouloir de conserver la paix et d'empêcher les extravagances des Français (1). Alors le pape se résolut à envoyer encore en France un nonce extraordinaire. Ce fut le marquis Horace Malaspina, qui partit vers la fin d'octobre 1581. Dans son instruction, datée le 29 octobre (2), le cardinal de Côme répète ce qui avait déjà été dit dans celle de Castelli au sujet du duc d'Anjou, quoique sur un ton beaucoup plus violent. Le nonce présentera les griefs amers du pape au sujet des procédés équivoques et malconseillés du roi, lesquels sont tous dirigés contre le Roi Catholique et contre la paix de la chrétienté. L'idée du roi de soutenir le prétendant portugais dom Antonio — le rebelle, l'impie — lui vaut une réprimande sérieuse. Il est instamment prié de changer sa conduite et de ne plus troubler la paix en Europe. On croit voir percer dans cette instruction la haine couvant au cœur de celui qui l'a écrite, une haine profonde et indélébile contre les mauvais amis du catholicisme et de la politique espagnole.

La réponse de Henri III aux propos de Malaspina

---

(1) PHILIPPSON, l. c. p. 265 et 273. Le roi de France adressait, lui aussi, des exhortations au pape pour faire reprocher au roi d'Espagne son attitude hostile. Le cardinal de Côme répondit, un peu étonné, que le pape l'avait fait souvent, bien qu'on n'en parlât pas et qu'il ne manquerait pas de le faire encore (!). Lettre du 12 juin 1581. *Nunz. Francia*, vol. 16, f. 85.

(2) Comme dépeignant très bien l'homme qui l'a composée je la donne tout entière à l'Appendice, pièce 28.

fut sèche et hautaine (1). Il déclara au nonce que les Espagnols l'avaient dénigré aux yeux du Saint-Père, puisque c'était chose connue par tout le royaume qu'il n'avait pas, lui, d'autorité sur son frère et que celui-ci s'était même soulevé les armes à la main contre son roi et frère. Il ne pouvait pas être accusé de le soutenir à présent, car si le roi de France n'avait pas désiré maintenir la paix parfaite avec le roi d'Espagne, ce dernier ne possèderait plus, à l'heure qu'il était, un seul arpent de terre dans les Pays-Bas. Quant à la protection accordée à dom Antonio, le roi disait qu'il était libre de protéger qui que ce fût et que sa mère la reine avait à soutenir des prétentions légitimes à la couronne du Portugal. Cathérine de Médicis dit au nonce à peu près la même chose, »bien que d'une manière plus véhémente et plus fougueuse, selon la nature des femmes». La mission de Malaspina pouvait donc être considérée comme complètement échouée. Aussi provoquait-elle à Rome une désolation profonde. Le cardinal de Côme écrivit à Castelli que »les affaires de cette Cour sont désormais réduites à un tel état qu'il faut être content de tout ce qui n'est pas expressément mauvais» (2).

Cependant, au commencement de l'année suivante Henri III, soucieux de maintenir à tout prix du moins les apparences d'une paix entre lui et l'Espagne, étonna le pape en le priant de vouloir interposer encore une fois sa médiation pour le mariage entre Anjou et une infante d'Espagne. L'esprit impressionable de Grégoire XIII en fut profondément touché et il promit de

(1) MAFFEI, t. II, p. 201—203. — Côme à Taverna le 19 févr. 1582. *Nunz. Spagna*, vol. 30, f. 29.

(2) Lettre du 5 déc. 1581: »Le cose di cotesta Corte sono ridotte à certo termine, che si deve haver per buono tutto quello che non è espressamente tristo». *Nunz. Francia*, vol. 16, f. 154. Cfr. PHILIPPSON, *Granvella*, p. 276.

tout faire pour favoriser ce projet louable (1). Il le fit en effet (2), mais il se vit contrarié par les événements et par les princes italiens lesquels redoutaient un accroissement de la prépondérance espagnole (3). Bientôt il reconnut qu'il avait été joué par la politique française et il devint alors plus accessible aux représentations sérieuses de Philippe II. Il consentit à prononcer l'excommunication de tous ceux qui avaient favorisé les aspirations du prétendant dom Antonio (4). Un peu plus tard, Henri III lui ayant demandé d'envoyer quelqu'un en Espagne pour composer les différends entre ce pays et la France, le pape lui fit dire, que s'il était nécessaire de faire des représentations à quelqu'un c'était bien au Roi Très-Chrétien qu'il fallait les adresser, et non au Roi Catholique (5). A la Curie, on était plein de dédain pour les Français hypocrites (6).

Philippe II jugea opportun de se servir de cette animosité de Grégoire XIII envers la France pour le décider à former avec lui et avec les princes italiens une ligue qui aurait pour but de défendre l'Italie con-

---

(1) PHILIPPSON, l. c., p. 281.

(2) Côme à Taverna le 30 avril 1582: »Le risposte date da V. S. a l'Ambasciator di Francia et officii fatti seco per la buona intelligenza fra quelle due Corone sono stati convenienti à la persona et al luogo che V. S. tiene, et conformi à la mente di Nro S:re al quale sarà sempre gratissimo che in tutte le occasioni che se le presenteranno di far con l'una et con l'altra parte di simili officii non manchi di farli. Noi facemo far il medesimo quasi ogni giorno co'l Re Christianissimo et trovamo buonissima dispositione, anzi desiderio infinito di star in pace scusandosi de le cose del fratello et de la madre che non sono in poter suo. Il che V. S. potrà rappresentar à Sua M:tà quando gli parlerà et fra tanto à l'Ill:mo Granvela». *Nunz. Spagna*, vol. 30, f. 51.

(3) MAFFEI, t. II, p. 267.

(4) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 282.

(5) *Id.*, *ibid.*, p. 291.

(6) *Id.*, *ibid.*, p. 297—298.

tre une invasion étrangère (1). Il était bien évident que cette invasion ne pourrait venir d'autre côté que de la France. Mais à cette occasion Philippe II avait compté trop sur la complaisance du pape. Entrer dans une alliance dirigée contre la France c'était prendre décidément position pour un parti contre un autre, et Grégoire XIII comprit que cela ne se comportait point avec sa qualité de Père commun de tous les peuples. Il refusa donc, en affichant la plus stricte neutralité.

Ce refus ne pouvait que dépiter le roi d'Espagne. En même temps il se voyait toujours plus entravé par les ennemis ouverts et secrets que lui suscitaient les intrigues de la Cour de France. Le parti espagnol à Rome se mit conséquemment à réclamer du pape des manifestations énergiques contre le gouvernement de France (2). Mais Grégoire XIII, lassé de ces supplications éternelles, se renferma dans une attitude réservée et laissa aller les choses comme elles pourraient. Il ne voulait point entrer en rapports directs avec le roi de France (3) et il fit entendre à celui-ci qu'il ne pouvait plus pousser le roi d'Espagne sans l'offenser profondément (4). Sur ce, la guerre entre les Français et les

(1) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 298—299; 399—400.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 305.

(3) Côme à Castelli le 28 février 1583. *Nunz. Francia*, vol. 16, f. 250.

(4) Côme à Castelli le 28 mars 1583. *Ibid.* f. 257. Le même au même du 18 juillet: »Poi che V. S. non si lascia persuadere de le ragioni che N. S:re le ha tanto chiaramente rappresentate più d'una volta ne le lettere mie per le quali non vede Sua B:ne come potere honestamente et senza rossore entrare à persuader il Re catholico di pacificarsi con il Re Christianissimo et con Mons:or suo fratello non conoscendo che quello faccia altro che difender il suo che senza ragione gli vien travagliato, aspetterà la S:tà Sua che il tempo ne facci meglio capace V. S. essendo cosa assai evidente che questo officio di pacificarsi è solamente bisogno con Mons:or et con il Re suo fratello se è vero che Sua M:tà possi levar a Mons:or il modo di offender il

Espagnols devint de jour en jour plus imminente. Le pape, eût-il pu l'écarter s'il l'avait voulu? Vraisemblablement non, son pouvoir n'allait pas jusque là. Les partis se servirent de lui comme de prétexte et de moyen, mais ils ne le considéraient point comme l'arbitre de la guerre et de la paix.

Cependant, le nouveau nonce en France Jerôme Ragazzoni, évêque de Bergame, (Castelli était mort le 2 mai 1583) qui arriva à son poste en automne 1583, avait instruction de s'employer pour le maintien de la paix entre les deux ennemis politiques (1). Mais ce n'était pas là son but unique et principal. Il devait, par commission spéciale, surveiller que les intérêts de l'Église ne fussent pas lésés dans l'assemblée du clergé qui devait se réunir à Saint-Germain-en-Laye au commencement de l'année suivante (2).

En unissant tous les membres du clergé en un parti compacte le pape n'espérait rien moins que de pouvoir enfin mettre un fin à l'absolutisme arbitraire du roi en matière religieuse et ecclésiastique. Il rêvait aussi de pouvoir faire adopter à cette occasion les décrets du concile en France, et d'entraîner ainsi irrésistiblement ce pays dans le grand courant de la Contre-Réforme catholique. L'opposition du clergé, dirigée par le nonce, ne fut pas mauvaise, mais comme on sait, les notables de Saint-Germain-en-Laye n'aboutirent point (3).

La mort de François d'Anjou, le 10 juin 1584, changeait de tout au tout les voies de la politique euro-

---

Re Catholico et non lo levi». *Nunz. Francia*, vol. 16, f. 297. MAFFEI (t. II, p. 336) vante l'activité du pape pour la conservation de la paix durant l'année 1583.

(1) Côme à Ragazzoni le 7 sept. 1583. *Nunz. Francia*, vol. 16, f. 321.

(2) Côme à Ragazzoni le 19 déc. 1583. *Ibid.*, f. 334.

(3) Cfr. RICHARD, p. 207—213.

péenne et mit au premier plan la question de la succession française. Le sort de la France devait être décidé par une lutte à vie et à mort entre les deux partis qui se partageaient le pays: le parti catholique et espagnol des liguistes et le parti patriotique et huguenot des défenseurs des droits de Henri de Navarre. Il était bien naturel que la Ligue cherchât un appui et même un allié dans le pape et que celui-ci fût au moins intéressé à son action et à ses progrès. Pour nous, il devient d'un intérêt tout spécial de savoir si Grégoire XIII s'est laissé entraîner par la vivacité de ses sentiments à devenir le complice de la ligue et à se poser par là-même en adversaire déclaré de la royauté légitime en France. Malheuresement, sur ce sujet les renseignements sont épars, les documents écrits faisant pitoyablement défaut et les témoignages imprimés étant rares et par surcroît même contradictoires.

Durant la deuxième moitié de l'année 1584 la politique espagnole s'efforçait de toute manière de se concilier la faveur du pape. On le flattait, on le contentait par des services insignifiants, et le cardinal de Granvelle feignait même de désirer une solution équitable de la question juridictionnelle. Grégoire XIII, facilement impressionné, fut gagné entièrement (1), et il ne paraît pas avoir aperçu les buts égoïstes de Philippe II. Ce

(1) Cfr. p. ex. les lettres de Grégoire à Philippe II et de Côme à Taverna du 8 oct. 1584. *Nunz. Spagna*, vol. 30, f. 507 et 509. Le roi ayant demandé le chapeau cardinalice pour Ascanio Colonna, on se vit forcé de le lui refuser, mais on le fit avec mille excuses, et Côme écrit entre autres: »N. S:re da un canto haveria voluto satisfare à Sua M:tà come certo desidera di fare in tutte le cose honeste, et come crede d'haver fatto dal principo del Pontificato sin à quest'hora in qualsivoglia materia et spetialmente in questa de Cardinali havendone creati molti à sua instanza (ce qui était bien vrai) et di diverse nationi, ma d'altro canto con l'obligo che S. B:ne tiene», etc.

roi aspirait à obtenir le consentement et la bénédiction du pape pour ses plans de renverser, comme chef de la ligue, le trône des Valois en France. En effet, le pape avait déclaré qu'il ne tolérerait jamais l'hérétique le plus hérétique de tous, Henri de Navarre, comme souverain de ce pays, et il s'était déclaré pour la candidature du cardinal de Bourbon (1). Cependant il semble que d'abord il ne se soit pas rendu clairement compte de la complexité des affaires intérieures en France, et qu'il ait hésité au sujet de la position qu'il devait occuper quant à elles. Lorsque dans l'automme de 1584 (au mois de septembre?) le duc de Guise envoya à Rome une personne pour implorer la sanction papale à sa rébellion contre le roi et les pouvoirs légitimes, Grégoire XIII lui répondit que »si lui et ses alliés se mouvaient, comme ils l'affirmaient, purement dans l'intérêt de la religion, lui, le pape, approuverait une aspiration si noble et leur donnerait sa bénédiction» (2). Comme nous le voyons, les termes de cette réponse étaient plutôt vagues.

Philippe II ne voulait pas admettre que le duc de Guise apparût comme le chef de la Ligue française, il voulait lui-même en être la tête et l'inspirateur. Il voulait, en sa qualité de tuteur suprême de la religion catholique, déchaîner la guerre civile en France et guider par son autorité les champions de la cause légitime. Mais il avait besoin de la bénédiction et même de l'alliance du pape (3) pour couvrir son ingérence d'un

(1) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 402.

(2) MAFFEI, t. II, p. 379–380: »Consultato con molti Dottori, e Teologi l'obbligo suo in questa materia, rispose col parere di essi all'uomo venuto di Francia, che se il Duca di Guisa, et gli altri suoi confidenti si muovevano puramente, come affermavano essi, per conto di religione, approvava egli si nobile intento, e dava loro la benedizione sua».

(3) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 412.

semblant de légitimité et pour pouvoir apparaître comme le champion de la foi orthodoxe.

Depuis des années déjà Philippe II tenait à sa solde Henri de Guise (1), et la réorganisation de la Ligue en 1584 avait été faite en grande partie à l'aide et sur la médiation des envoyés de Philippe II en France. Enfin le 16 janvier 1585 fut conclue l'union de Joinville entre les délégués espagnols et les principaux membres de la maison des Guise. Il y fut convenu d'exclure à tout jamais les hérétiques de la succession au trône et d'extirper dans tout le royaume les hérétiques et mécréants. Les décrets du concile seraient adoptés en France et l'entente la plus parfaite rétablie entre ce pays et l'Espagne, etc. La ligue, ainsi constituée, exhorta le pape à accorder sa sanction à la lutte qu'elle se préparait à commencer contre qui que ce fût qui soutiendrait les prétentions de Henri de Navarre. Il va sans dire qu'elle ne comptait point ménager le roi même si celui-ci se posait comme leur adversaire. Grégoire XIII, consentit-il à s'engager avec eux et à entrer en combattant dans une lutte qui pouvait facilement se tourner contre un monarque aussi affilié au Saint-Siège que l'était le Roi Très-Chrétien? Je suis convaincu que non.

Il est vrai que PHILIPPSON affirme que Grégoire XIII, complètement dominé par l'influence espagnole, aurait accordé l'absolution plénière à tous ceux qui recourraient aux armes et aurait promis, aussitôt les hostilités commencées, de lancer contre Henri de Bourbon l'excommunication plénière (2). Mais DE HÜBNER nous fait savoir que le pape refusa net de recourir aux moyens extrêmes que lui proposaient les chefs de la Ligue et qu'il se contenta de leur adresser des paroles

(1) FORNERON, *Ducs de Guise*, t. II, p. 235 (depuis 1578).

(2) PHILIPPSON, *Granvella*, p. 425.

encourageantes, mais que ces derniers, trop avides de la bénédiction papale, auraient répandu en France que le pape avait sanctionné leurs entreprises. L'attitude du pape aurait été déterminée par un fort courant national et anti-espagnol à Rome (1). L'historien contemporain DAVILA dit aussi expressément dans son »Histoire des guerres civiles de France »que Grégoire XIII, ne voyant pas trop ni les avantages ni la nécessite de la Ligue, avait refusé les demandes des Guise. Davila ajoute que le pape l'avait fait sur le conseil de son secrétaire, le cardinal de Côme (2). Comment expliquer cette conduite singulière du cardinal? Sans doute, si l'assertion de Davila est vraie, il faut croire que le cardinal, parfaitement renseigné sur l'opinion anti-espagnole de la Cour et probablement aussi sur les intentions secrètes du pape, lui avait donné ce conseil pour lui complaire et pour soutenir de son opinion celle du pape qui était vacillante. L'ambassadeur vénitien Lorenzo Priuli est bien de l'avis que Grégoire XIII avait tout d'abord favorisé les Guise, mais il ajoute comme son opinion que s'il avait vécu plus longtemps on l'aurait vu abandonner franchement leur cause (3). Enfin je veux citer une lettre du cardinal de Côme au nonce de France du 25 mars 1585. Il dit dans cette lettre que le pape a trouvé ridicules les bruits d'une alliance entre lui, le roi d'Espagne et le duc de Savoie — contre Gênes, prétendait-on — et qu'il autorisait le

(1) HÜBNER, t. II, p. 6—7.

(2) DAVILA (éd. 1757), t. II, p. 123. Grégoire XIII différait de se décider: »Le pape se contenta de donner de bonnes espérances aux Ligueurs, et de les exhorter à veiller au bien de la Religion, et à l'extirpation de l'hérésie. Il continua à temporiser, et malgré toutes leurs instances, ils ne purent jamais tirer aucun écrit de sa main, d'où l'on pût conclure sûrement qu'il approuvoit et protégeoit la Ligue«. — Cfr. la note à la même page.

(3) ALBERI, Sér. II, vol. IV, p. 304.

nonce de les démentir catégoriquement (1). Cette lettre, il est vrai, n'est point une preuve telle quelle, mais jointe aux témoignages cités elle est peut-être un indice. Du reste, Grégoire XIII, le juriste par excellence, comment eût-il pu consentir à combattre un pouvoir légitime, une royauté sacrée, comme la royauté de France?

Notons enfin que vers la fin de sa vie Grégoire XIII dépérissait rapidement. Il évitait plus que jamais le travail pénible et il commençait à négliger fort les choses temporelles et la politique du Saint-Siège (2). Il est bien clair que le cardinal de Côme, en sa qualité de ministre, devait en éprouver des suites désagréables pour son travail (3). Aussi s'en plaint-il, et la corres-

(1) »V. S. di nuovo scrive che si continua di ragionare che N. S:re et il Ré Cath:co con il Duca di Savoia siano in lega per guerra contra Geneva et che ne cresce tuttavia la voce: N. S:re al primo avviso di V. S. non ci prestò orrechia piglandolo per cianza di Corte, hora che vede ciò che V. S. ne replica, gli pare necessario di dirgli che la voce è vanissima et di niun fondamento, et quando S. Stà pensasse à Geneva farebbe principale ricapito di S. M:tà Christianissima per molti rispetti, però se la voce predetta escie da luoco alcun di credito, sarà con qualche altro fine, che per quell'impresa. Con questa informatione potrà V. S. rispondere à chi ne parlasse più». (Il faut dire pourtant que le sens des mots est obscur). *Nunz. Francia*, vol. 16, f. 453.

(2) ALBERI, Sér. II, vol. IV, p. 304. Le 12 mai 1584 Priuli écrit au Doge ces paroles: »In questo ragionamento (une affaire quelconque) il Cardinale non solamente non si è offerto d'interponersi per accomodar questo negotio, ma ha mostrato piu tosto di curarsi poco, dicendo che il Papa è vechio, aspro, et difficile». Arch. Ven. Disp. Roma (1584), filza 18, f. 115. — Babbi au grand-duc le 14 février 1585: »e bisogna che al Papa non sia detto il vero (des bandits), poiche non se ne fa un sentore al mondo, e manco alcuna provisione, ammettendo hoggi il papa pochi fastidij, perche è una grande età esser entrato nelli 85 anni». Arch. Fior. Med., filza 3604, f. 158.

(3) Il y en avait pourtant qui prétendaient que le cardinal

pondance avec les nonces devient bien maigre surtout dès la fin de l'année 1584. Le 10 avril 1585 Grégoire XIII mourut, pleuré de bien peu. La Cour de Rome avait commencé à trouver son pontificat trop long, et même désagréable, les Italiens en général lui reprochaient son asservissement total à la politique espagnole.

Par la mort de Grégoire XIII finit un pontificat qui a été un des plus remarquables dans l'histoire de l'évolution catholique. Les progrès que fit alors la cause catholique en Europe étaient énormes, et les décrire dépasserait de beaucoup les limites de ce travail. Nous nous sommes bornés à nous en former quelqu'idée, et parvenus à la fin de notre étude nous nous demandons quelles ont été les raisons de ce succès inouï. Certainement, nous devons l'avouer, la capacité politique fort disputable de Grégoire XIII n'y était pas pour grand'chose. Mais pourtant ce pape a eu, dirai-je, deux idées heureuses qui ne pouvaient que favoriser grandement les progrès de la religion catholique: s'engager dans toutes les grandes entreprises politiques qui se tramaient alors en Europe, et seconder autant que possible les efforts de la royauté espagnole aspirant à la monarchie universelle. Le grand courant religieux qui emportait les hommes et l'habileté des serviteurs de la papauté fit le reste. Le serviteur principal du pape, son ministre même, le cardinal de Côme, quelle part a-t-il eu à l'œuvre de son maître? Le succès de la politique de Grégoire XIII est déjà en lui-même une preuve de l'utilité et de la grande habileté de cet homme, il prouve que comme directeur de la diplomatie pontificale le cardinal de Côme a été à sa

n'était point mécontent de la décrépitude du pape et qu'il contribuait même quant il le pouvait à en augmenter les suites déplorables. Cfr. la pièce 27 B à l'Appendice.

place. Mais a-t-il eu de l'empire sur les opinions du pape, lui a-t-il suggéré des idées politiques, des entêtements, des changements de vue? Nous avons déjà répondu en partie à ces questions; maintenant nous pouvons nous prononcer plus distinctement encore et dire qu'il n'en a même pas eu l'idée. Certes, il a pu quelquefois s'opposer au pape dans les consistoires des cardinaux, il a aussi pu vaincre une fois ou l'autre son opiniâtreté dans quelque affaire sans grande importance; le caractère du pape même l'empêchait d'en faire plus. Mais il n'a jamais tenté de se poser en homme d'État indépendant et énergique. Il ne considérait pas sa position comme telle. Il écrit lui-même dans une lettre au nonce Frumenti:

»Monsignore, i Principi alcune volte fanno dele cose, le quali se ben sono fatte con prudenza et maturità, nondimeno poiche non si può penetrar à la cagione che li ha mossi, sono giudicati reprensibili; et alcune volte ne fanno per loro mera volontà in un modo, che fatte in un altro sariano forse più laudabili; ne l'uno et ne l'altro caso parmi che il dover voglia che i Ministri s'acquetino, et faccino legge à se stessi de la loro volontà; altrimente se i Principi non potessero trattar i negotij più per una via che per l'altra et communicarli à chi più loro piace, saria una spetie di servitù la loro» (1).

Est-ce que cela ne dépeint pas l'homme?

Ce qu'il y avait de subjectif dans ses vues, c'était sa sympathie tenace pour la puissance espagnole (2). Serait-ce trop hardi de supposer, malgré tout ce qui a

(1) *Nunz. Portugallo*, vol. 3, f. 131.

(2) Il n'était point novateur. Il écrit une fois qu'il est »manco male di passar innanzi secondo l'uso trovato, che causar inconvenienti con le riforme, la qual cosa dipende da la destrità del Ministro». Bibl. Vat. *Barb. Lat.* MS. 5741, f. 16.

été dit ci-dessus, que la complicité apparente du cardinal de Côme avec la politique de l'Espagne était cependant pour quelque chose dans le phénomène incontestable que surtout durant le dernières années de sa vie le pape Grégoire XIII se meut toujours plus dans les voies de la politique espagnole?

CHAPITRE VI.

LA MORT DU CARDINAL ET LA FIN DE SON SIÈCLE.

Le 24 avril 1585 le nouveau pape fut élu. Ce fut le cardinal Montalte, qui prit le nom de Sixte-Quint. Le même jour déjà, le cardinal de Côme dut quitter son poste comme ministre et chef de la secrétairerie, et le cardinal Rusticucci, l'ancien secrétaire de Pie V, fut installé à sa place (1). Le nouveau pape semblait donc vouloir revenir sur le système de Grégoire XIII et tenir ses parents éloignés de la direction des affaires en nommant à la charge de cardinal-ministre simplement un homme expérimenté. Cependant Rusticucci, peu actif, fut laissé bientôt à l'écart et remplacé par l'ancien secrétaire privé du pape, Decio Azzolino, créé cardinal le 18 décembre 1585 (2). C'était donc un secrétaire-ministre à l'instar de Rusticucci sous Pie V. Mais Azzolino mourut en 1587, et le jeune cardinal Montalto, neveu du pape, qui, déjà avant la mort de Azzolino, avait été initié au maniement des affaires étrangères,

(1) HÜBNER, t. I, p. 203—204.

(2) ALBERI, Sér. II, vol. IV, p. 313.

reçut du pape la direction de la correspondance et de la secrétairerie (1). Sixte-Quint ne lui laissa pas d'indépendance, mais en principe il avait cependant réintégré le vieux régime népotique que déjà Pie IV avait tâché d'abandonner. Ajoutons encore qu'il combla de richesses sa propre famille, et que tous ses successeurs l'imitèrent fidèlement en se créant toujours un cardinal-neveu à leurs côtés et en enrichissant démesurément leur propre famille. Le vieux népotisme romain était ainsi ressuscité et il eut une floraison nouvelle pendant le XVII:e siècle. Les prodigalités et les déprédations des Borghèse, Barberini, Chigi, etc., sont devenues célèbres dans l'histoire de la ville des papes (2). Enfin le pape Innocent XII (mort en 1700) mit fin à ces extravagances en interdisant à tout jamais l'usage des cardinaux-neveux. Il prescrivit que le secrétaire domestique du pape serait désormais ministre, et on commença à l'appeler Cardinal-Secrétaire d'État. C'est ainsi que, plus de cent ans après Grégoire XIII, le principe avancé par lui quant à la direction des affaires remporta enfin la victoire sur une coutume, consacrée par une tradition séculaire, mais ayant eu pour le Saint-Siège les conséquences les plus funestes.

Le cardinal de Côme dépossédé de son office et dénué de son influence ne resta plus longtemps à Rome. Dans l'automne de 1586 il se retira dans sa patrie lombarde qu'il n'avait pas visitée pendant si longtemps. Au mois d'octobre il se trouvait à Côme (3). Ses concitoyens le reçurent avec des transport de joie et le fêtèrent comme leur patriarche et leur bienfaiteur. Nous savons qu'il possédait, à l'autre bout du lac, le fief des »Trois Paroisses» qu'il avait reçu du roi

(1) HÜBNER, t. I, p. 414.

(2). Voir sur cela l'écrit intéressant *Il Nipotismo di Roma*, cité déjà dans cet ouvrage.

(3). A. MONTI, *Periodico*, vol. III, p. 105.

d'Espagne par une grâce spéciale sous le titre de comté (1). En 1583 il avait, par un nouvel achat, étendu la concession du roi (2), et cette même année il jeta à Gravedona, située au milieu de ses possessions, les fondements d'un magnifique palais, destiné à devenir la résidence de sa famille (3). De retour en 1586 à Côme il se mit à hâter la construction de ce palais et il appela pour l'achever le célèbre architecte Theobaldo Pellegrini (appelé aussi Pellegrino Pellegrini) dont on admire à Milan des parties de la façade du dôme et la superbe cour du palais archiépiscopal. L'édifice, hissé sur un haut rocher dont le pied est baigné par l'eau du lac, a un aspect imposant — moitié château féodal, moitié séminaire ecclésiastique, mais avec tout cela une agréable villa. Il a une belle cour, de belles galeries et une salle grandiose au milieu. Des terrasses devant la maison on jouit d'une vue superbe sur l'extrémité du lac (4). Le cardinal possédait encore une autre villa dans sa propriété de Garrovo près de Cernobbio, édifiée dès 1568 et connue plus tard sous le nom de villa d'Este (5). Elle est aujourd'hui complètement trans-

(1) Le décret royal lui conférait le droit de transmettre le fief comme possession héréditaire (majorat) à celui de ses neveux que bon lui semblerait. *Carte Ducali* chez M. Monti. J'ajoute ici un »avis» de Milan du 22 février 1580: »Il Cardinale di Como ha havuto del Re Cattolico le tre Pievi che avea la Sig:ra Marchesa di Marignano in pegno per settemila scudi. Cosa che ha causata grande alteratione a' questa signora che se ne sta sconsolatissima». Bibl. Trivulz. à Milan, Fonds Belgioioso-d'Este.

(2) Les *Carte Ducali* citées.

(3) A. MONTI, l. c., p. 101. M. MONTI, *Storia di Como*, vol. II, p. 384.

(4) Le palais est appelé ajourd'hui »palazzo del Pero» ou le palais »des quatre tours».

(5) FOSSATI, *Villa d'Este*, p. 23—25, qui affirme que Pellegrini avait bâti aussi cette villa.

formée et occupée par un hôtel (1). A Côme, il acheta et bâtit des maisons (2). Passionné pour les bâtiments il se mit à restaurer les églises de la ville. S. Abbondio, dont il était abbé commendataire, fut grandiosement restaurée à ses frais, ce qui aura terriblement abîmé son beau style ancien. A-t-il fait bâtir peut-être l'église de Saint-Georges, faubourg San Giorgio? Ses armoiries (3) sont gravées dans la pierre au-dessus de la porte et l'architecture, d'un joli style, est de l'époque.

Le cardinal avait un vif intérêt pour la charité publique et pour l'éducation de la jeunesse. En 1583 il fonda à Côme un collège qu'il dota de quelques prébendes qu'il avait reçues du pape des dépouilles de la société religieuse des Humiliés lors de sa dissolution. Il fit construire pour l'institut une demeure magnifique et il prescrivit d'y instruire et d'y nourrir gratuitement une quantité d'élèves pauvres. (De nos jours ceux-ci sont au nombre de cinquante). L'instruction et la direction du collège furent confiées aux Pères Somasques (4). De nos jours encore le nom de l'institut est le »Collegio Gallio» (5).

---

(1) Plus tard, en 1596, le cardinal acquit une troisième villa, située à Balbiano, à mi-chemin entre les deux autres. Le lieu avait appartenu autrefois aux Giovio. MONTI, *Periodico*, p. 110.

(2) Il habitait dans la ville la belle maison qui se trouve au numéro 5 de la *piazza del Duca* (paroisse de S. Eusebio). Elle était appelée jadis »palais du Duc».

(3) Les armoiries Gallio portent un aigle noir dans un champ rouge; au dessous, un lion d'or en champ banc, entouré de deux ailes (?) et en bas un champ rayé en blanc et rouge. Cela d'après un écu ancien au collège Gallio à Côme. LITTA en donne une réproduction un peu différente.

(4) Les prébendes en question rendaient 9000 ducats par an. Voir pour les détails l'article de MONTI au vol. III du *Periodico*.

(5) On y conserve un portrait du cardinal le représentant dans ses vieux jours. Le tableau n'est pas excellent, c'est

Dans l'automne de 1587 nous le trouvons encore à Côme, mais peu de temps après il a dû retourner à Rome, puisqu'il fut, en 1587 encore, créé cardinal-évêque du siège suburbicaire d'Albano (1). En 1589 il fut transféré au siège de Sabine, et en cette qualité il célébra en 1590 un synode provincial à Magliana. En 1591 il devint évêque de Frascati.

Établi à Rome il continua à s'abandonner à sa passion de bâtir. Il fit exécuter des embellissements à plusieurs églises: telles Sainte-Agathe des Goths et Santa Maria della Scala (2). Mais le monument le plus important de son goût spécial qu'il ait laissé à la postérité, c'est la grande villa qu'il fit construire à Frascati. Nous ignorons quand il l'a commencée, mais le fait qu'à partir de 1581 environ il accompagne souvent le pape dans ses excursions à Mondragone, villa que le cardinal d'Altaemps avait bâtie pour Grégoire XIII près de Frascati, me semble indiquer que cet édifice magnifique était peut-être alors déjà achevé (3). C'est la villa actuelle de Torlonia, autrefois appelée aussi Ludovisi et Conti (4). A l'époque dont nous parlons on l'appelait communément la villa »du cardinal». Les armoiries Gallio se voient encore à quelques endroits dans le pavé. Le cardinal y séjourna souvent vers la fin de sa vie.

---

vrai, cependant j'en donne une réproduction au commencement de ce livre.

(1) CAPPELLETTI, t. I. p. 637. Il avait été alors quelque temps titulaire de Santa Maria del Popolo, élevée par Sixte-Quint au rang d'église cardinalice (MORONI, t. XII, p. 155).

(2) MORONI, t. XL, p. 272 et t. XII, p. 159.

(3) Déjà en 1579 il commence à dater des lettres »di Villa» ou »dalla Villa» (Fonds Borghèse, Sér. II, vol. 462, f. 794 et 802). V. la correspondence avec Borromée au vol. VIII du *Periodico* et corresp. manuscrite, *passim*.

(4) MORONI, t. XL, p. 109. V. à l'appendice la pièce 3.

A Rome il prit part aux trois conclaves qui eurent lieu en 1590, 1591 et 1592. Il était toujours nommé parmi les »papables», mais son gouvernement sous Grégoire XIII et ses sympathies prononcées pour l'Espagne lui avaient procuré trop d'ennemis dans le Sacré-Collège (1). De plus on le traitait d'avare (2). Il était assez estimé de ses collègues, mais il n'était pas aimé.

Grégoire XIII l'avait fait protecteur de la Hongrie (3). Il était préfet de la Congrégation du Concile et de celle des Rites. En 1600 il passa au siège de Porte et Sainte-Ruffine, en 1603 à celui d'Ostie et Velletri et devint doyen du Sacré-Collège. Durant les dernières années de sa vie il vivait fort retiré: il ne visitait même pas les cardinaux ses collègues (4). Son âge l'en dispensait. Il continuait à être espagnol et il fut le principal appui du Roi Catholique dans le Collège cardinalice (5), où le parti français commençait déjà à

(1) Rel. de Giov. Dolfin (1598), ALBERI, Sér. II, vol. IV, p. 492—493. En 1592 il était nommé le quatrième des papables, mais sa candidature était jugée d'une probabilité douteuse. *Avviso*, du 4 janv. 1592. Bibl. Trivulz. F. Belgioioso-d'Este.

(2) A Rome *Pasquino* proposait à *Marforio* de faire élire pape le cardinal Sirleto (en 1585). Pasquino lui répond: *Non, quia dicunt quod eum Avaritia repellit.* Alors Marforio: *Como.* Pasquino: *Non quia est eadem macula signatus et obstat ei Vicariatus Predecessoris, et denique coeteri Cardinales praemortui nunc Pontificis, mortui sunt cum eo in hoc pontificato.* Bibl. Trivulz. F. Belgioioso-d'Este.

(3) CIAPPI, p, 27—28.

(4) BAROZZI ET BERCHET, *Relazioni*, p. 70 (année 1605).

(5) »Devoto servitor di S. M:tà Cattolica, poco amorevole del Gran Duca, più stimato, che amato in generale dà Cardinali è gia di età di anni 79». *Ricordi per la Corte di Roma.* Arch. Vat. F. *Pio*, vol. 172, f. 307. — La *Relatione de Cardinali nella Vita di Clemente 8:o.* (Bibl. Vat. *Urbin.* 837) répète mot à mot le passage cité. — L'ambassadeur Dolfin dit entre autres de lui: »Como anch'egli è suddito e di volontà tutto spagnuolo, cardinale grande per richezze e per esperienza delle cose, avendo

faire une opposition dangereuse. Son vieux protecteur Philippe II mourut mais l'Espagne restait toujours la puissance la plus éminemment dévouée à la réaction catholique en Europe. C'était bien pour cela que Côme la servait (1).

L'occupation favorite du cardinal était pourtant d'administrer sa fortune immense, de l'employer au bien des pauvres et de la gérer à l'avantage de ses parents. Nous savons que, déjà sous Pie IV, il avait su amasser de l'argent. Durant le pontificat de Grégoire XIII il avait trouvé le moyen de s'enrichir encore davantage, et le pape le comblait de pensions et de revenus ecclésiastiques. Vers la fin du XVI:e siècle il était incontestablement le cardinal le plus riche de Rome (2). Outre ses propriétés déjà énumérées dans la ville et sur le lac de Côme, il possédait des biens et des terres dans les cantons voisins: à Caiello, Cavaria, Brignano, Cantù, Galliano, etc. En 1582 il avait acheté

---

governato il pontificato sotto Pio IV e sotto Gregorio XIII. E però, se bene egli ha inteso sempre le cose a modo degli Spagnuoli, ed è stato uno de principali strumenti delle rovine di Francia, dimostrando in tutte le occasioni non pensare ad altro che al comodo ed alla sodisfazione degli Spagnuoli, nondimeno non mancano di quei che credono ch'essi non dicano da dovero nel volerlo papa, e sia per questo, o perche il Collegio non lo può sentire, egli non ha parte alcuna nel pontificato». ALBERI, Sér. II, vol. IV, p. 480).

(1) Il ne faut pas confondre avec le cardinal de Côme le cardinal Galli, de Osimo, créé cardinal le 17 décembre 1586. Celui-ci avait été au service de Sixte-Quint durant son cardinalat, il partagea sa fortune, fut créé légat à Ravenne en 1590, devint fort riche mais pas très considéré et mourut en 1620.

(2) Les papiers restants de la famille Gallio qui se conservent aux Archives de l'Oeuvre pie Trivulzio à Milan nous donnent une idée des possessions du cardinal. On trouve là des inventaires, des listes, des extraits d'actes officiels qui nous mettent en état de suivre à tâtons l'accroissement de cette fortune.

le marquisat de Scaldasole, près de Pavie, et appartenant aux Malaspina (1). Il possédait un palais à Milan, des châteaux dans les environs de Rome, des rentes sur les prêts accordés aux municipalités de Naples et de Milan, des intérêts sur la congrégation des Camaldules, des censes et des rentes de toutes espèces (p. ex. des centaines de *luoghi di monte* à Rome) (2). Ses revenus étaient tels qu'il avait pu, le 2 octobre 1587, faire à son neveu Ptolémée Gallio une donation de 60,000 ducats par an (3) — de l'argent donc dont il pouvait commodément se dessaisir. Ce Ptolémée était son neveu favorit, et il avait eu le plaisir d'assister à son mariage avec Barbare Visconti à Côme, au mois de septembre 1587 (4). En 1595 il lui acheta, pour la somme de 150,000 ducats, le comté d'Alvito, état situé dans la province de Terra-di-Lavoro, royaume de Naples (5). La donation de 1587 fut alors révoquée, mais renouvelée et augmentée en 1597 elle institua le comte Ptolémée comme chef de la famille. Dans son testament, daté le 4 mars de la dernière année, le cardinal lui transmit la majeure partie de sa fortune avec le droit de majorat sur les comtés d'Alvito et des Trois Paroisses (6). Il avait donc réussi à fonder une famille

(1) *Carte Ducali*, Côme. Papiers Gallio, Oeuvre pie Trivulzio, Milan. L'achat eut lieu le 21 août 1582.

(2) Il avait prêté à la ville de Milan 40,000 scudi, à celle de Naples 46,000. *Arch. Notarile* à Côme, filza Olgiati Gio. P., 1581—1609.

(3) Arch. Oeuvre pie Trivulzio, (Papiers Gallio) filza 2, n:o 30.

(4) *Ibid.* n:o 14. C'était probablement à cette occassion que Ptolémée prit le titre de »conte delle Tre-Pievi».

(5) Oeuvre pie Triv., filza 1, pièce 2 *(Pro pretio Ducatorum centum quinquaginta mille)*.

(6) Donation au comte Ptolémée du 16 juin 1597, document cité ci-dessus à la note 2. Le testament du cardinal se trouve en copie aux Archives nommées tantôt, filza 2, pièce 1. Il

qui pourrait compter sur la considération des hommes, une race dont le manque de nobilité était compensé, croyait-il, par les richesses incalculables dont il l'avait dotée. Les Gallio résidèrent à Côme jusqu'en 1630, où le chef de la famille le duc François s'établit à Naples et transplanta là la branche aînée. Elle y vécut jusqu'en 1800, apparentée aux premières maisons de l'aristocratie napolitaine. Une autre branche de la famille se transféra à Milan, où elle s'allia à la maison princière de Trivulzio et s'éteignit en 1757. Son héritage immense passa à un institut de charité appelé désormais L'Oeuvre Pie Trivulzio.

La munificence du cardinal envers sa patrie n'était pas encore épuisée. En 1601 (le 8 juin) il fit une donation de 100,000 ducats d'or (1), qui serviraient à instituer à Côme une œuvre pie à laquelle il assignait une activité multiple. Les rentes du capital seraient employées à doter quinze filles pauvres qui voulaient se marier; les Ursulines, l'hôpital de la ville, la cathédrale et les pauvres en général en auraient tous leur part. Un conseil fut institué pour administrer la fortune, et les pauvres y auraient eux aussi leur représentant. »*Opus Pium est Laicale non Ecclesiasticum*», disait l'acte d'institution, chose qui nous étonne autant qu'elle nous inspire d'admiration. En 1604 (le 12 mai) le cardinal ajouta à la donation déjà faite la même somme pour servir aux buts déjà mentionnés. L'institut existe toujours, bien qu'avec un capital diminué (2). Elle porte le nom de l'Oeuvre Pie Gallio.

Le cardinal s'était toujours vivement intéressé à la conservation des actes et des documents écrits. A

---

a été signé le 4 mars 1597 »in casa della mia residenza in Borgo» (il habitait le palais Giraud à Rome).

(1) *Institutio operis Pii*, p. 3 et suiv.

(2) MONTI, *Periodico*, vol. III, p. 110—111; p. 123 et suiv.

propos de l'Oeuvre Pie dont nous de venons de parler, il avait écrit à son neveu le comte que pour la prospérité de l'institut il était indispensable d'y avoir des archives en bonne forme pour conserver les papiers ayant trait à lui (1). Mais déjà sous Pie IV il avait pris soin de conserver auprès de lui une grande partie de la correspondance politique qui passait entre ses mains (2). Étant ministre sous Grégoire XIII il revint à ce système (3), et c'est probablement grâce à lui que nous possédons, relativement si complète, la correspondance politique de cette époque extrêmement importante. Car à la mort du cardinal tous les papiers trouvés chez lui furent transférés, par ordre du pape, aux Archives pontificales dans le château du Saint-Ange. En 1635 on trouva à Côme des liasses qui jadis avaient appartenu au cardinal. C'étaient là des paperasses concernant les négociations politiques de Pie IV et de Grégoire XIII, le concile de Trente, etc. Toute cette

---

(1) Lettre du 9 février 1602: »Nipote Carissimo, havendo io conosciuto di quanta importanza sia per stabilimento et perpetuità della nostra opera Pia il deputare in loco, nel quale si custodischino, le scritture appartenenti ad essa .... che facciate fare in Casa vostra in luogo sicuro et appartato un Archivio in buona forma». Impr. dans *L'opera Pia Gallio*, p. 81.

(2) SALA, *Documenti circa la vita etc. di S. Carlo Borromeo*, t. II, Sér, VI, numéro 3: »Poscritta di San Carlo al suo agente in Roma, che le scritture e lettere trattate da lui come nipote del papa, le conservava in Roma ordinate del Card. di Como, e le avrebbe consegnate quando S. S:tà avesse incominciato il negozio per far raccolta di tutte, non essendo espediente che andassero in mano di molti per esservi negozi importantissimi».

(3) Je trouve dans une lettre du cardinal au nonce de Naples le passage suivant (25 févr. 1576): ... »l'infrascritta nota, la quale si trova hora appresso di me tra l'altre scritture de la detta lega .... (di Sua S:tà del Ser:mo Re Catholico et de S. S:ri Venetiani). *Nunz. Napoli*, vol. 321, f. 26.

aubaine fut transférée à Rome (1). Ainsi, nous avons lieu de croire que tous les documents sauvés par la sollicitude du cardinal se trouvent actuellement aux Archives Vaticanes.

Le 3 février 1607 mourut à Rome Ptolémée Gallio, cardinal de Côme (2).

Il avait, durant son existence variée, eprouvé les vicissitudes de la fortune, et il est à maints égards un représentant caractéristique de son temps. Il n'était nullement le seul en Italie qui s'était élevé de conditions humbles jusqu'à la dignité de prince de l'Église. Comme tel il avait, à l'égal de tant d'autres, amassé des richesses princières et donné origine à une famille puissante et considérée. Il représentait d'une manière remarquable les aspirations de la réaction catholique en Europe, et il incarnait comme Italien l'absolutisme spirituel de l'Église et la domination odieuse de l'Espagne, qui ensemble étouffèrent l'évolution libre et

---

(1) L'abbé Marc Gallio écrit le 24 janv. 1635 au cardinal Barberini, neveu du pape Urbain VIII: »D'ordine della S:tà di Papa Paolo Quinto fel. mem:a furono consegnate a Mons. Montarentio all'hora Commissario della Camera tutte le scritture, che furono ritrovate in Casa alla morte del Card. di Como, concernenti alli due Pontificati di Pio 4 e Gregorio XIII fel. mem:a da riporsi nell'Archivio della S:ta Sede in Castello. Hora essendosi à caso ritrovate molte altre scritture per errore già trasferite quà, del tenore, che V. Em:za si degnerà vedere nell'alligata nota, mi è parso mio debito à significarglielo, acciò giudicando l'infinita prudenza di S. S:tà, e di lei, che convenga si uniscano insieme queste con le altre sudette. V. Em:za si degni come humilmente la supplico», etc. Il y suit une liste des documments trouvés, Bibl. Vat. *Barb. Lat.* 6017. f. 94—96. — *Memorie Volanti dell'Archivio, dell'anno 1635:* »Instrumento di consegna d'alcune scritture fatta a Mons. Conteloro, date dall'-Erede dell riv. Card. di Como al S:or Card. Barberino ad effetto di porle in Archivio di Castello S. Angelo e parte per conservarle nell'Archivio della Camera». 1635 (comm. M. Ranuzzi).

(2) Il fut enterré à l'église Santa Maria della Scala à Rome.

nationale en Italie. Dans son testament encore il avait dit à son neveu le comte Ptolémée:

»Et commando distrettamente al detto Tollomeo di esser fedele à Sua Maestà Catholica e alli suoi successori nel ducato di Milano conforme all'obbligo di buono et fedele vassallo. (Secondo l'Investitura datami dal Rever:mo Re Catholico»).

Il n'était jamais parvenu à jouer le premier rôle sur la scène des événements politiques, mais il y avait souvent joué un rôle secondaire d'une importance, dirait-on, primordiale. Dans la ville de Côme il était arrivé à être »le premier», mais à Rome il avait dû se contenter de n'être que »le second!»

APPENDICE

I.

Liste des promotions de cardinaux, neveux des papes.

MARTIN V, élu le 11 nov. 1417.

Deuxième création, le 23 juin 1426, de quatorze cardinaux, parmi lesquels Prospère Colonna, *neveu* du pape.

EUGENE IV, élu le 13 mars 1431.

Première création, le 19 sept. 1431, de deux cardinaux, dont François Condulmaro, *neveu* du pape. (Quatrième création, le 1:er juillet 1440: Pierre Barbo, *neveu* du pape).

NICOLAS V, élu le 6 mars 1447.

Seconde création, le 18 déc. 1448, de six cardinaux, parmi lesquels Philippe Calandrini, »*neveu*» du pape.

CALIXTE III, élu le 8 avril 1455.

Première création, le 17 sept. 1456, de trois (?) cardinaux, desquels Jean Louis et Rodrigue Borgia étaient *neveux* du pape.

PIE II, élu le 19 août 1458.

Première création le 5 mars 1460, de six cardinaux, parmi lesquels Francesco Todeschini Piccolomini *neveu* du pape.

PAUL II, élu le 30 août 1464.

Première création (?) le 18 sept. 1467, de huit cardinaux, dont Marc Barbo, *neveu* du pape. (Création suivante, le 20 nov. 1468, de deux cardinaux, Baptiste Zeno et Jean Michiel, *neveux* du pape).

SIXTE IV, élu le 9 août 1471.

Première création le 16 déc. 1471, de deux cardinaux, *neveux* du pape, Pietro Riario et Giuliano della Rovere. (Quatrième création le 10 déc. 1477, de sept cardinaux, parmi lesquels Gerolamo Basso della Rovere et Raffaello Sansoni-Riario, *neveux* du pape).

INNOCENT VIII, élu le 29 août 1484.

Première création le 9 mars 1489, de cinq cardinaux, entre autres Lorenzo Cibo, *neveu* du pape.

Alexandre VI, élu le 11 août 1492.

Première création, le 31 août 1492, d'un cardinal, Jean Borgia, *neveu* du pape. (Deuxième création, le 20 sept. 1493, de onze cardinaux, César Borgia, *fils* du pape, entre autres. Quatrième création, le 19 févr. 1496, de quatre cardinaux, parmi lesquels Jean Borgia, *neveu* du pape. Huitième création le 28 sept. 1500, de douze cardinaux, parmi lesquels Louis Borgia, *neveu* et François Borgia *cousin* du pape).

Jules II, élu le 31 oct. 1503.

Première création, le 29 nov. 1503, de cinq cardinaux, parmi lesquels Galeotto della Rovere et Clément Grosso della Rovere, *neveux* du pape. (Deuxième création, le 12 déc. 1505, de neuf cardinaux, dont Léonard Grosso della Rovere, *neveu* du pape).

Léon X, élu le 31 mars 1513.

Première création, le 23 sept. 1513, de quatre cardinaux, desquels Jules de Médicis *cousin* du pape et Innocent Cibo, son *neveu*. (Cinquième création, le 1 juillet 1517, de trente-et-un cardinaux, parmi lesquels Jean Salviati et Nicolas Ridolfi, *neveux* du pape).

Adrien VI ne créa pas de cardinaux-neveux.

Clement VII héritait des *neveux* de Léon X et ne créa qu'un seul parent cardinal, Hippolyte de Médicis, le 10 janv. 1529.

Paul III, élu le 13 oct. 1534.

Première création, le 18 déc. (?) 1534 de deux cardinaux *neveux* du pape, Alexandre Farnèse et Guido Ascanio Sforza. (Quatorzième création le 17 déc. 1542 de quatre cardinaux, parmi lesquels Ranuce Farnèse *neveu* du pape).

Jules III, élu le 7 févr. 1550.

Première création, le 31 mai 1550, d'un cardinal Innocent del Monte, adopté par le pape comme *neveu*. (Troisième création, le 20 déc. 1551, de quatorze cardinaux, parmi lesquels Fulvio della Corgnia, *neveu* du pape).

Paul IV, élu le 23 mai 1555.

Première création, le 7 juin 1555, d'un cardinal, Carlo Caraffa, *neveu* du pape. (Troisième création, le 6 mars 1557, de dix cardinaux, au nombre desquels Alphonse Caraffa, *neveu* du pape).

Pie IV, élu le 25 déc. 1559.

Première création, le 31 janv. 1560, de trois cardinaux: Antoine Serbelloni, Jean de Médicis et Charles Borromée, tous trois »*neveux*» du pape. (Seconde création le 26 févr. 1561, de dix-huit cardinaux, parmi lesquels Marc Sittich de Hohenembs, *neveu* du pape).

PIE V, élu le 7 janvier 1566.

Première création, le 6 mars 1566, d'un cardinal, Michel Bonelli, *neveu* du pape.

GRÉGOIRE XIII, élu le 13 mai 1572.

Première création, le 2 juin 1572, d'un cardinal, Philippe Buoncompagni, *neveu* du pape. (Seconde création le 5 juillet 1574 d'un cardinal, Philippe Guastavillani, *neveu* du pape).

SIXTE V, élu le 24 avril 1585.

Première création, le 13 mai 1585, d'un cardinal, Alexandre Perretti, *neveu* du pape.

GRÉGOIRE XIV, élu le 5 déc. 1590.

Première création, le 19 déc. 1590 (1), d'un cardinal, Paul Émile Sfondrato, *neveu* du pape.

INNOCENT IX, élu le 29 oct. 1591.

Première (et seule) création, le 18 déc. 1591, de deux cardinaux, parmi lesquels Antoine Fachinetti *neveu* du pape.

CLÉMENT VIII, élu le 30 janvier 1592.

Première création, le 17 sept. 1593, de quatre cardinaux, au nombre desquels Pietro Aldobrandini et Cinthio Aldobrandini *neveux* du pape.

PAUL V, élu le 16 mai 1605.

Première création d'un cardinal, Scipion Caffarelli Borghèse, *neveu* du pape.

GRÉGOIRE XV, élu le 9 février 1621.

Première création d'un cardinal (Louis Ludovisi) *neveu* du pape. Etc.

2.

Paul Tiepolo au Doge, Rome le 9 mars 1566.

Archives d'État de Venise, Dispacci Roma, 1566 (Senato), f. 22.

Serenissimo Principe.

Mercore fò, come scrissi, che dovea essere concistoro, nel quale molti cardinali andorno à pregare il Papa che volesse far il nepote Cardinale, però Sua Santità disse, che essa non lo haveria mai da se fatto, et che per la matina medesima ne havea parlato, parendole che si potesse scorrer à farlo, ma che dopo che era in quel modo astretta più per satisfar altri, che lei medesima era contenta di farlo, se cosi essi volessero. Disse prima il Decano, che tutto il Collegio desiderava la conserva-

(1) Quelques-unes des dates suivantes ont été tirées de CIACCONIUS et pourraient ne pas être tout à fait exactes

zion della santità sua in quel loco dove l'havea messa, però vedendo che sua Santità per la multitudine di negotij restava in modo occupata che con gran maleficio della sua vita potea supplire, restavano tutti contenti di questa risolutione, accioche il Cardinale che si facea la discaricasse di gran parte delle facende, et laudò la persona di lui, et li diede il voto, sì come fecero tutti li altri, benche alcuni malvolentieri vi assentissero, et il Cardinal di Trani, che si ritrovava in casa rissentito da gotte chiaramente si havea lasciato intender, che non li haveria mai dato il voto per non interromper li decreti del concilio di Trento, ne quali è terminato, che nel far i Cardinali si osservi il medesimo, che si osserva ne li Vescovi per far li quali è necessario, che habbino 30 anni, dove questo non arriva anchora alli 25, ma se egli haverà (?) cura delle facende, come si crede, sarà necessario, che voglia persone instrutte apresso di se, che li dimostrino, et faccino per lui, perchè in tutto è nudo d'ogni esperienza, come chi viene novamante al mondo. Et hieri che fui à visitarlo, dove si trovarono anchora molti cardinali egli era cosi perduto, che non sapea formar parola, intanto il segretario di sua Santità li sta appresso, il quale haverà molto poter ne i negotij poiche da sua Santità li viene attribuito grandissimamente, et questo convenirà riportarsi à lui (1).

3.

THEODORI AMIDENIJ *summorum Pontificum et S. R. E. Cardinalium omnium suo aevo defunctum* ELOGIA.

Extraits de *Ptolomaeus Card. Gallius*, *Cardinalis Comensis.*

Rome, Bibl. Corsini, MS. 238, f. 128. — Arch. Vat. Fonds *Pio* vol. 119.

Paulus Jovius fuit Episcopus Nucerinus sui temporis historicus celebris magis quam laudatus, ut notat Lipsius: apud hunc popularem suum divertit Romae Bartholomæus Gallius ex

(1) A ce sujet le cardinal de Granvelle écrit à Philippe II (lettre sans date): »Sa Sainteté me paraît de jour en jour une plus sainte personne: son zèle ne laisse rien à désirer; sa vie est tout à fait exemplaire. Elle n'a fait que céder aux importunités du sacré collège, en donnant son chapeau à son neveu, pour l'aider dans les audiences. Ce dernier apprendra: il en a besoin, et Sa Sainteté aussi, qui n'a encore que peu d'expérience des affaires d'État». (GACHARD, t. II, p. LVI).

vili Novicomi loco natus, rogans ut de famulatu sibi prospiciat, ille juvenem intuens vultu liberaliore dotatus, cuinam operi aptus esset ex eo, et nomen quaesivit: tum ille, grammaticae operam dedi, et arti scribendi, in qua aliquid me profecisse existimo, nomen vero Bartholomeus est. Subdit Jovius, quandoquidem caracterum scriptor es, poteris apud me scriptoris munere fungi, et quia nomen Bartholomei aequo prolixius est, potest corripi in Ptolomeum, et ex hoc nomine exinde vocitatus est. — — — Ptolomeus itaque noster in Jovii famulatu, subque illius disciplina in exarandis epistolis multum proficiscens, luculentioris fortunae jaciebat fundamenta, quae non diu morata est; nam Jovio procurante a Joanne Angelo Cardinale Mediceo epistolis conscribendis evocatur eoque ad summum Pontificatum evecto brevi Cardinalium albo inscribitur. — — — (L'auteur fait a Pie IV l'objection d'avoir été assez »facile» a créer des cardinaux, et il continue:) Non ego retuli haec, ut Ptolomeum indignum Cardinalatu judicem. Fuit enim vir in arduis negociis pertractandis eximius, et prudens adeo ut a Gregorio XIII rursus in aulam adlectus regimini Reipublicae praeficeretur (?), quo sublato quieti se, frugulitati, et comparandis divitiis totum dedit, quas profecto congessit immensas, ac plane regias. Villam aedificavit Tusculi magnificam Pontificum mansione dignam, sumptuosiorem aliam in littore lacus Comensis sive Larii, cui adiecit magni pretii rura, et municipia. In Samnium oppidum emit Alviti cum Villis, et suburbiis titulo Ducis decoratum, et haec quidem donavit nepoti laico, clericis vero pinguia contulit sacerdotia, ut domus haec opibus undique collectis difflueret.

Congessit autem tantas opes Cardinalis sub principatu Pii IV, et Gregorii XIII, apud quos summa pollebat auctoritate, et constat eum ab Hispanis uno donario accepisse centies aureorum millia, ut foedus inter Pontificem, Hispanum, et Venetum feriendum qua posset auctoritate, et ope promoveret. His accedebat intensa viri frugalitas, quibus effectum, ut opes longo temporis cursu versionibus suâpte naturâ in immensum crescerent, et Cardinalium ditissimus haberetur, et esset. Cumulo autem divitiarum intentus nullam partem Ecclesiae vel vivens detulit vel moriens reliquit. Errorem hunc emendare studuit. — — — Ego adolescens hominem in Villa Tusculana saepius conveniebam, et cum aliquando de more confabularemur, coelum obscurius minabatur pluvius, tum ille tonitrua, et fulgura summe timens praepropere se proripit in abditum subterraneum locum, quo fulgura non perveniunt, donec coelum serenitati restitutum esset.

Pervenit ad ultimum senium: obiit enim annos natus octuaginta quinque (!). Moritur Roma 3:a februarii 1607. Sepelitur apud S. Mariam de Scala (1).

4.

Lorsque Pie IV était mourant ses parents les cardinaux d'Altaemps et Vitelli se présentèrent à son lit et l'exhortèrent à penser à sa famille. Le pape fit alors appeler tous les cardinaux »en congrégation», et il leur fit part de sa volonté: »à lor Signorie Ill:me fece donatione al Conte Aniballe di scudij 100 M. Alla figlia del Marchese di Marignano sua nipote 40 M. per sua dote. Al Marchese suo fratello X M. Al S:or Gabriello suo nipote fratello del Cardinale Altemps X M. Al S:or Gabrio X M., et altri X M. al S:or Fabritio suo fratello. XII M. alla sua famiglia et XXV da distribuirsi nel Collegio, che nel tutto fa la somma di scudi 217 M. che in Castello se ne trova 210 M. Et se ben S. S:tà si trova molto declinata et secondo i medici senza speranza di salute crede però lei altrimenti, stando con speranza di guarire; et però ha voluto per ogni modo che questi donativi sieno in caso di morte, et che vivendo non s'intende fatto cosa alcuna; et il Cardinale Vitelli è stato quello che ha menato tutta la pratica, et se bene alla maggior parte de Cardinali è dispiacciuto così grossa alienatione, imperò nessuno ardì farne parola». (Serristori au grand-duc le 8 décembre 1565. Arch. Fior. Med., filza 3285, f. 308).

Cependant la résolution du pape ne fut pas exécutée, et par la raison suivante: »la Bolla del Conclave fatta da S. B:ne leva tutta l'autorità à Cardinali di poter fare morto il Papa gratia alcuna ne manco eseguir le gratie fatte dalla stessa S. S:tà che non havessin havuto avanti alla morte sua, esecutione; ancorche i Cardinali mostrassero volontà verso questi signori parenti, nondimeno non trovaron verso à poter dar loro i danari, dicendo la Bolla che chi pagherà sarà obligato lui proprio, prohibendo al Castellano et à tutti il pagar di gratie fatte: di modo che si risolveron' di pensarla meglio». (Serristori au grand-duc le 10 déc. 1565. Arch. Fior. Med., filza 3285, f. 312).

---

(1) Dirk Ameyden naquit en 1586. En 1607, il absolva le Collège Germanique. Il vécut à Rome comme avocat de 1610 à 1630. On dit qu'il caractérise très bien les personnes qu'il dépeint dans ses »Éloges». V. A. H. L. HENSEN, *Dirk Ameyden. Uit de Katholik, CXXVII.*

5.

Le Cardinal de Côme au Cardinal Santa Croe, Rome le 16 mars 1565. (Extraits).

Bibl. Vat. MS. Barb. Lat. 5759, f. 179.

Tra noi non occorrono cerimonie. — — —

Imperochè con le buone speranze che V. S. Ill:ma ci diede di quel negotio, mi subministrò la materia di poter fabricare sopra li fondamenti già da me gettati, sicome gagliardissimamente io attesi poi à fabricare, et con la gratia di Dio l'opera si è condotta tanto bene, che l'edificio ha ricevuta la sua perfettione. Sappi V. S. Ill:ma et tengalo per certo, come il S:to Evangelio che il Cardinale Altaemps l'ha fatto Cardinale, et che senza lui ogni favore, ogni diligenza, ogni manifattura era nulla. Li particolari dell'impresa non capirebbero in cento carte. — — — — (Santa Croce doit lui témoigner sa reconnaissance) operando che S. M:tà complisca con questo Signore l'intentione data, et lo faccia per ogni modo di presente, et in assai maggior somma di quel che V. S. Ill:ma ci ha scritto, sicome S. S. Ill:ma hà assai più servito, et servirà nell'avvenire à Sua Maestà di quel che ha promesso, ò che altri mai habbi saputo desiderare.

Questo è un Signore che sà, et può, et vuole, et io son sicuro che la Maestà sua non hebbe mai in questo collegio persona di questo sapere, di questo potere, et di questa volontà, però la sappia conoscere, et trattenere, mentre è in man sua di poterlo fare. — — —

Questo solo voglio dirle io, ma con patto che melo creda se ben le paresse strano, che io hò sentito assai maggior piacere della Sua che della mia promotione, ò sia perchè Lei lo merita più di me, ò pure perchè per lei io m'era pure affaticato qualche volta dove per me stesso non hò mai mosso nè passo nè parola, ò per quel che si sia, basta che la cosa stà così. — — — V. S. Ill:ma ... dandomi speranza che Sua M:tà havesse potuto fare ancor con me qualche dimostratione, se le paresse innanzi che parta di là far qualche tentativo ancor per me ò à parte con lei come di sopra, ò in altra maniera, con dipingermi per persona di qualche importanza al servitio di Sua M:tà, me ne rimetto a lei: ben le dico che à me porti lei stessa qualche cosa di certo, ò mi porti l'esclusione, perchè non vorrò che

pensino di tenermi attaccato di speranze. Io credo d'haver servito assai à Sua Maestà, et sò che haverò modo di servirla, starà à lei à fare che io sia obbligato à farlo. Et iterum questa si stracci subito, et V. S. Ill:ma pensi che di tutto le resterò obligatissimo dico etiam dell'esclusione.

Scrivo al Re, et alla Regina, supplico V. S. Ill:ma à presentarle con quattro accomodate parole, et prometta pur di me tutto quel che si può d'un vero servitore.

6.

Le cardinal de Côme au cardinal Commendone, Rome le 26 janvier 1566.

Arch. Vat. *Principi*, vol. 25. f. 50.

Ill:mo et Rev:mo S:or mio Oss:mo.

V. S. Ill:ma non mi può far maggior favore che commandarmi liberamente et lasciar da banda ogni pensiero d'havermi a ringratiar, à quel che si fà per debito non convengono complimenti. A me tocca ben di ringratiar lei de la memoria che tien di me; et era ben ragione che come a suo affettionatissimo servitore ella imponesse al Caligari che si servesse de l'opera mia. Hora Nostro Signore stà risoluto et fermo ne la deliberatione già fatta, anzi vuole che ella vada subito in Augusta, come ella intenderà più a pieno per le lettere che Sua Santità le fà scrivere, et per quel ancora che il predetto Caligari, à cui ho communicato il tutto, le scriverà. Però V. S. vada per l'amor di Dio allegramente, credendo che questa sia mera vocatione di Dio benedetto, il quale vuole cavar da lei qualche gran servitio a gloria del nome suo divino, et beneficio di tutti i christiani. Già sono quattro giorni ch'ella fu creato legato in Consistoro, ma per buon rispetto Sua Santità vuole ch'ella entri privato in Augusta; et perciò non se le manda hora lo spaccio de la legatione, il quale se le manderà però molto presto. Lascio tutti quei termini che da gli altri si usano in simili casi; cioè di rallegrarmi seco, etc., perchè dove sono tanti altri sodi rispetti d'amore, et d'osservanza, come sono tra lei et me, mi pare che si possa senza biasmo lasciar le vanità de le ceremonie: però facendo qui fine, le bacio humilmente le mani.

Di Roma a li 26 dio gennaro 1566.
Humilissimo servitore
Tol. Cardinale di Como.

7.

Serristori au duc de Florence, Rome le 8 mars 1566.

Arch. Fior. Med., filza 3285, f. 60.

Fui questo giorno col Car:le di Como, il qual' ancor lui si disculpò molto delle cose del Conclave, in le quali credeva che appresso all'Eccellenze VV., gli fussi stato dato carico senza ragion perche era stato et voleva esser sempre Servitore loro, ne haver nel Conclave fatto cosa fuor del servitio loro, et un giorno sperava haver occasion di giustificarle abboccandosi con esso loro che lo farà anchor che li convenisse allungar 50 miglia il Cammino; non volendo far questo offitio con lettere, credo che saria molto à proposito che l'Eccellenza V. mi facesse scrivere un capitolo amorevole per S. S:ria Ill:ma et mantenersi un amico che si contenta solo con le parole.

8.

Le cardinal de Côme au cardinal Commendone, San Martino le 23 juin 1571.

Arch. Vat. *Principi* vol. 25, f. 165.

Ill:mo et Rev:mo S:or mio Col:mo.

Se ben questa legatione di V. Ill:ma S. era stata prevista un pezzo fà, come negotio degno de la prudenza et virtù sua, et dela confidenza ch'ella tiene con quei principi, et congnitione di quelle provincie, ne pareva che ad altri stesse meglio questa impresa; nondimeno essendone seguito hora l'effetto, ne ho sentito quel piacere che haverei fatto di cosa nuova e inaspettata, et me n'allegro seco, non havendo tanta consideratione (et mi perdoni) a gli incommodi et disagi suoi, li quali sò che saranno molti, et forse più molesti per esser lei hormai si può dir ligora et stracca in cose simili; quanto al gran servitio che io spero ch'ella sia per fare a Dio benedetto, a Nro S:re., et a tutta la republica christiana, onde risulterà parimente a V. S. Ill:ma una gloria vera et immortale, veggo ancora che ella haverà occasione di far qualche gran bene nel negotio del serenissimo Gran Duca, et l'ho più volte considerato con infinito piacer mio, parendomi che con questo lei possa molto obligarsi

Sua Altezza, et tutto il sangue suo, li quali bisognerà che riconoscano ogni cosa non da l'auttorità che V. S. Ill:ma porta seco come legato, ma da la prudenza et destrezza sua singolare, et da la gratia che da la persona sua ha con Cesare. Et come io son certo che per ogni rispetto, et maxime per la natura sua officiosa et cortese, V. S. Ill:ma per (?) metterci ogni industria et poter suo, cosi ho preso ardire di farne sicurtà à Monsignore Ill:mo de Medici col quale m'è occorso di parlarne alcuna volta, se ben la S. S. Ill:ma era di ciò per se stessa sicura, mostrando sempre di tener in lei gran confidenza, et di sperare per mezo suo ogni buon successo al detto negotio. Hora s'io non conoscessi l'amore che V. S. Ill:ma porta a detti signori, et ch'ella sà quanto importa a la quiete et ben publico che questa cosa pigli qualche buon verso, et non ci vedessi mescolato il servitio di Nro. Sre., del quale lei si è mostrata sempre ministro si amorevole et diligente, ardirei di pregarla io ancora per la servitù che ho seco, à voler in questo negotio praemere omnes vires suas: però le dirò solamente che io sò per vera prova che quei signori sono molto grati et ricordevoli di chi in qualche maniera ha mostrato d'amarli, ne mai si lasciano vincere in amore et forse sono ancora fortunati in retribuire. Et de hoc satis. — — —

Di San Martino a 23 di Giugno 1571.

Humilissimo servitore.
Tol. Cardinale di Como.

9.

Le cardinal de Côme au cardinal Commendone, Rome le 18 décembre 1571.

Arch. Vat. *Principi*, vol. 25, f. 176.

Ill:mo et Rev:mo Sig:r mio Col:mo.

Quel che la S. V. Ill:ma mi rispose quando io le scrissi l'estate passata nel fatto del serenissimo Granduca di Toscana non mi fece già più certo di quel che io era prima de la sua buona voluntà verso me, ma ben mi pose in speranza che le cose di S. Alt. dovessero con il mezzo di lei trovar presto qualche buon assetto, la quale speranza mi è stata adesso aumentata da le parole de l'Ill:mo signor cardinale de Medici, il quale havendomi per gratia sua dato conto di quel che sin hora V. S. Ill:ma ha fatto con l'imperatore (che non è stato poco

considerato il mal termine a che la cosa si trovava) mostra di sentirgline si grande obligatione, che io per la servitù che ho con l'uno et con l'altro non ho potuto lasciare di fargline testimonio, et insieme supplicarla che essendo hora gli humori assai più quieti di quel che siano mai stati, si degni abbracciare le occasioni che a la giornata si scopriranno di poter finire di ben rettificarli, il che dico per il negotio che hora si tratta di unire la Maestà Sua Cesarea con gli altri principi de la santa lega, parendomi che in questo tempo la S. V. Ill:ma possa haver molte occasioni da conseguir l'intento nostro, ricordando come da se che il maggior condimento di una buona et perfetta unione sarebbe il metter fine in qualche honesto modo a questo disparere, non essendo dubbio alcuno che con questo la M:tà Sua si obligherebbe la Santità di Nro. Sre., che saria di gran momento per stabilire la lega con più vantaggio di Sua M:tà, et per l'executione ancora et progresso di tutte le guerre che s'haveranno a fare, et certo questi sono li negocii sodi ne li quali la M:tà Sua doveria premere per servitio di Dio et beneficio publico, et per gloria sua privata, et commodo di sua casa, et non in queste vanità che a la fine non rilevano cosa alcuna: oltre che non sono anche da sprezzare li commodi et servitii che la M:tà Sua può promettersi ne li bisogni suoi da l'istesso granduca, il quale se ben è et sarà sempre amorevolissimo verso il servitio di Sua M:tà, nondimeno si può credere che per questo se gli accrescerebbono stimoli grandissimi. Io sò che la S. V. Ill:ma per prudenza et bontà sua non ha bisogno in ciò di più lunga eshortatione: però le dirò solo se un simile officio fatto da lei destramente et più d'una volta secondo le occasioni et congiunture che se le presenteranno, non partorisce qualche buon effetto, io non lo spero per adesso da nissuno altro modo di negociare, essendo cosa certa che questa sorte di negocii si fanno assai meglio per parole private d'un amico che parli per occasione, che per l'auttorità di qualsivoglia gran principe, che faccia far officio ex proposito, et ancora la medicina rare volte si puo aspettar buona dal luogo istesso donde è uscito il male. Io poi vederei si volentieri che ciò seguisse con il mezzo di V. Ill:ma S., che se bene non ho cosa al mondo che più mi prema che questo fastidio del Granduca, mi parrebbe nondimeno di non haverci in certo modo piena satisfattione quando si finisse per mano d'altri, desiderando io che ognuno le tenga obligo, et maxime questi serenissimi, li quali sono li più veri et più costanti amici che l'età nostra sia usata di vedere, et non si scordano mai de li piaceri che vengono lor fatti, et sanno et

possono retribuirli in molti modi. Alcune altre cose che m'occorrono le ho dette a mons:r Avogadro, però rimettendomi a le lettere sue, resto baciando a V. S. Ill:ma humilissimamente le mani, et desiderandole ogni felicità.

Di Roma a 8 di dicembre 1571.

Di V. Ill:ma et Rev:ma S.

Humiliss:o servitore

Tol. Card:l di Como.

10.

Le protonotaire de Médicis au grand-duc de Toscane, Rome le 4 juillet 1572.

Arch. Fior. Med., filza 3291, f. 217.

Sta mal contenta S. B:ne havendo infinito dispiacere che la legha sia sturbata et che il generale habbia commissione di non partire; scuopre pocho i suoi consigli, et non piglia parere nelle cose di stato senon da Morone et questo assai occultamente, si sa nondimeno riconoscendosi dalle risolutioni i consigli; Altemps è amato assai da S. S:tà ma ripare che sia maggiore l'amore che gli porta, che non è l'autorità ch'egli habbia, il quale non stà molto bene et spesso gli torna la febbre confidandosi egli nella sua gioventù et non si regholando come dovrebbe havendo l'indisposizione che egli hà; si serve assai il Papa del cardinale di Como il qual è persona diligente et accorta et si va sostenendo col sottomettersi a Morone et collo stringersi con il Bianchetto maestro di Camera favoritissimo et con i Musotti i quali sono una medesima cosa. È ben vero che alcuni altri familiari del Papa sono malissimo sodisfatti di Como perchè si rechono da S. Sig:ria Ill:ma la cacciata di Ridolfo Scadinaro secretario vechio di S. B:ne et loro amicho et parente, dicendo che l'ha perseguitato per rimaner solo; I parenti del Papa per ancora non maneggiono molto riuscendo i Cardinale Buoncompagno persona fredda et non si ingerendo anchor che habbia hauto un breve con di molta autorità; Si ragiona che tra il So:r Jacopo Castellano et il Cardinale non sia molta confidenza, pure non ne so più che tanto, so bene che il Sig:or Jacopo è amato assai del Papa et è che sene saprà valere havendo ingegno assai destro et sendo vivace persona;

si pensa che à settembre sia per venire à Roma il Guastavillani Nipote di sorella et habbia à esser Cardinale et che sia per venire ancora il fratello di S. S:tà il quale havrebbe più presto voluto Cardinale il maggior figliuolo che questo che è stato; degli altri parenti non pare che S. B:ne tenga conto alcuno ma ne ha pochi fuori di questi, à questi si ingegnerà di far de benefitij, ma cose moderate et che non li habbino à dar caricho; Con i principi Christiani non si scuopre il Papa senon neutrale et padre comune, par bene alterato col Re Cat:co per conto del'armata nondimeno non ci è rottura, delle cose di V. Alt:za mi pare amorevole. Credo bene che non gli mostri affettione che li porta pensando che sia il meglio far cosi. — Parla poco, risponde mozzo, ma pure in modo che è intesa, et non gli piaciono molti preamboli. Conserva le riforme fatte da Pio Quinto, osserva il Concilio, et nella residenza dei vescovi de curati et de canonici delle Cathedrali è severissime. Non pare che S. B:ne pigli passatempo di cosa nessuna, senon della verdura et dell'aria et in (?) mutarla spesso sendo andata da San Pietro à San Marco, di quivi à Monte Cavallo alla vigna di Ferrara.

II.

Gerini à Concino, Rome le 28 juin 1572.

Arch. Fior. Med., filza 3291, f. 210.

Il Papa usa (come si dice) di non lassar mai intendere à nessuno in cosa alcuna prima, che si sia ben resoluto, sebene qualche volta tocca qualche motto nelli generali, et deliberato che ha, pare che non senta bene l'essere persuaso à rettrattarsi, come quello, che debba voler che le sue resolutioni habbino sempre effetto, poiche le fà maturamente, et con prudenza. Ma quando anco S. S:tà costumasse altrimenti, non ci si vede per ancora chi per molto intrinseco che le sia, et amato da lei, habbia ardire di replicarle, ò di por bocha dove determinatamente sia stata messa da S. B:ne. Et questo vo io ritrahendo ogni dì più di luogo buono, et desidero che sia detto confidentemente à V. S. da me. —

12.

Le cardinal de Côme au cardinal de Granvelle, Rome le 30 mai 1572.

Arch Vat. *Nunziatura di Napoli*, vol. 320, f. 1.

— — — In quella parte poi che V. S. Ill:ma si rallegra con me del carico datomi da N. S:re le ne bacio humilmente la mano, et perche la carica è assai grave alle mie deboli spalle, mi confiderò di poter comportar il peso havendo sempre avanti li ochi le attioni di V. S. Ill:ma le quali saranno à me spechi et esempio per quel poco che mi tocherà d'haver à fare, et dove sarò buono à servirla, ella mi commandi con la molta auttorità che ha meco, poiche sa molto bene che non ha servitor più devoto di me ne qui ne altrove, come ho detto più à lungo à l'Abbate Ximenes, al quale in questa parte mi rimetto, havendo lui à esser seco in breve. Così le bacio di nuovo le mani, et le desidero ogni felicità, etc.

13.

Le cardinal de Côme au roi Philippe II, le 4 juillet 1572.

Arch. Vat. Fonds *Pio*, vol. 258, f. 1 (copie).

Sacra Cattolica Regia Maestà.

Mons. di Padova che vien mandato dalla San:tà di N. S:re alla M:tà V. le farà anco humilmente reverenza in nome mia, e le mostrerà la devotione mia et il desiderio che io ho di servirla in ogni cosa. Perche se bene io stimo che la M:tà Vrà gia sia sicura, che io non solo non mancherò d'adoprarmi in servitio suo, quando da lei mi sia commendato, ma che non lascierò mai passare occasione, dove io per me stesso vegga di poterla servire senza esser richiesto. Nondimeno per satisfare al gran obligo mio con V. M:tà, ho pregato il detto Mons:or che faccia quest'officio, et supplico la M:tà (V.) humilissamente à crederli in ciò, come crederebbe à me medesimo. Così le bacio con riverenza le mani, e le desidero ogni felicità et augumento di stato.

Di Roma 4 luglio 1572.

(Collection *Lettere del Cardinal di Como*).

14.

Le cardinal de Côme au roi Philippe II le 12 septembre 1572.

Arch. Vat. *Nunziatura di Spagna* vol. 15, f. 54.

Io ringratio humilmente la Maestà Vostra del favor che le è piaciuto di farmi con le due lettere che ella si è degnata di scrivermi, ne l'una mostrando di ricevere in grado quel poco ch'io faccio qui in servitio de le cose sue, il che io non reputo degno che se ne debbia pur tener memoria, rispetto a l'obligo, et al desiderio che ho di servirla; et con l'altra raccommandomi il negotio del nipote del vescovo di Salamanca, a beneficio del quale ho ottenuto da Sua Santità tutto quello, che si è desiderato, come la Maestà Vostra intenderà da l'ambasciator suo, al quale ho riferito il tutto. Resta ch'io supplichi V. M:tà a farmi favore di continuare a commandarmi perchè così conoscerò che ella mi fa degno de la gratia sua, la quale io stimo sopra tutte le cose del mondo. Con che resto baciando humilissemamente le mani di V. M:tà con pregar Dio Nostro Signore che le conceda ogni augumento di Stato, et la conservi felicissima.

Di Roma a li 12 di Settembre 1572.

15.

Paul Tiepolo au Doge, Rome le 8 avril 1573.

Arch. Ven. Dispacci Roma 1573 (Senato) f. 87.

— — — Me ne andai a trovar il Papa alla Villa di Altaemps, dove egli era, lontana di qua intorno 12 miglia, poco discosto da Frascati. Stava S. S:tà in quello che io arrivai, in campagna, vicino però alla casa, et subito, che intese la mia venuta, si retirò dentro, et io fui fuori della casa incontrato, et accompagnato dal Cardinal Altaemps, dal Castellano, dal Signor Felippo Guastavillani, et dal S:or Honorato Gaetano Capitanio della Guardia di S. S:tà, entrato che fui, et ben veduto assai da lei, non hebbi cosi tosto incominciato a parlar, che essa venne in cognitione, dove io havea da finir, però si messe, come molto ben compresi, in un pensiero profondissimo, et poi da mano in mano, segondo che andava dicendo, mi interrompeva con molte parole, alle quali convenendo risponder, receveva impedimento

in quello, che haveva da dir; dessi nientedimeno compitamente tutto quello che la Ser:ta V. mi commette senza lasciar ragion alcuna fin al passo, ch'il Baillo havea conclusa la pace, al quale il Papa fermatomi disse, che io me ne andassi, che non mi volea più udir, io suplicai Sua Santità, che ascoltasse anchora il restante, ma ella recusandolo replicò, che me ne andassi; voleva io pur far prova di esser udito, ma la Santità Sua levandosi con empito dalla sedia si messe ad una finestra, volgendomi le spalle, tornai anchora a suplicarla, che mi volesse udir, ma rivolta verso di me tutta accessa mi comandò al tutto, che mi partissi aggiungendo, che alhora voleva venir à Roma, dove intendarei il resto, replicando pur, che partissi, con dir che io era scomunicato; però per il manco mal non possendo far altramente elessi di partirmi; uscito nelle camere trovai il Cardinal colli predetti S.S:ri et a tutti con brevi parole narrai l'aviso dato al Papa et l'alteration sua, pregandoli à far buon officio.

16.

L'évêque de Pistoia au grand-duc de Toscane, Rome le 7 avril 1573.

Arch. Fior. Med., filza 3292, f. 47.

Serenissimo Signor mio.

Il Papa fuor dell'espettatione d'ognuno tornò hiersera da Frascati à due hor di notte spinto da passione, et collera, presa per la nuova, che haveva havuta poco prima della pace fermata infra li Venetiani, et il Turco sopra la quale havendogli l'Ambasciatore di Venetia, che gliela diede con infinite lacrime, voluto parlarne à S. B:ne distesamente per ragguagliarnela più à pieno, si dice, che fù ributtato da S. S:tà con risentissime parole, il che è la cagione, che non si sappia con che conditioni particolari la sia seguita, se bene il populo ne discorre variamente.

17.

Le cardinal de Côme à Mgr Ormaneto, évêque de Padoue, le 7 avril 1573.

Arch. Vat. *Nunziatura di Spagna*, vol. 15, f. 227.

— — — L'ambasciator di Venetia residente qui ha havuto aviso da suoi signori per corriero espresso qualmente hanno concluso la pace col Turco. Et havendo dato di ciò conto a N. S:re lascio considerare a V. S. quanto dispiacere et indignatione ne habbi preso solo le dico che la Santità Sua intesa la voce di pace si cacciò dinanzi l'ambasciator con brusche et acerbe parole dicendo che erano maledetti et escommunicati ed altre cose simili, con tanta ira et sdegno, quanto ben conveniva a chi ha posta tanta cura solicitudine et diligenza quanta ha fatto N. S:re in conservar et accrescer questa lega et maxime in procurare la preparatione di quest'anno. — — —

Ma poichè la cosa è ridutta a termine, non si può far altro che dolersene, et haver patientia, et pensar che Dio ci habbi mandato questo per li nostri peccati, bisognerà che ognuno da mo inanzi attenda a guardare il suo, al che come S. M:tà per la potenza sua haverà poca difficultà, cosi N. S:re per la piccolezza et qualità del stato suo sperarà di farlo con non molto incomodo, essendo ogni pensiero (vano?), di poter senza i Venetiani offendere il Turco ne le parti di Levante. V. S. potrà condolersi di questo accidente con S. M:tà in nome di N. S:re et mostrargli quanto da vero ne habbi sentito dispiacere, et nel resto anderà poi notando quale sia l'animo et il disegno di Sua M:tà certificandola in ogni caso che l'intentione di S. S:tà è d'intendersi ben seco in tutto quel che concerne il servitio di Dio et beneficio de la christianità.

18.

Le cardinal de Côme au nonce de Venise, le 7 avril 1573.

Arch. Vat. *Nunziatura di Venetia*, vol. 13, f. 102.

Molto Rev:o Sig:re come fratello.

Quanta perturbatione afflittione et dolore habbi recato a N:ro S:r la inaspettata et infelice nova che hieri li diede l'Am-

basciatore de la Signoria de la pace fatta col Turco à V. S. sarà molto più facile d'imaginarlo che à me di scriverlo. Havuto Sua S:tà così indegna nova circa le 23 hore à la villa di Frascati ove si trovava si pose subito in camino et venne à Roma ove arrivò a le tre hore di notte, così travagliata et afflitta de l'animo, come et più che se Roma et tutto lo stato ecclesiastico insieme fusse stato ruinato et disfatto, considerando et deplorande l'infinito danno che si vede da ciò risultare à la misera Christianità. Veramente quei Sigg:ri con una tal risolutione hanno cosi gravemente offesa la M:tà di Dio i Principi collegati et mancato à loro stessi che non è lingua ne penna che ne potesse parlare ne scrivere à bastanza tanto maggiormente non potendo essi difendersi con l'allegar che li sia stata data alcuna giusta causa di partir da la confederatione poiche è noto à tutto 'l mondo con qual fervore sollecitudine et vigilanza N:ro S:re habbi atteso sempre al buon progresso et accrescimento di questa lega non perdonando à sorte alcuna di spesa ne di fatica et come similmente il Re Catholico hà mostrato così gran prontezza et buona volontà che non si poteva desiderare maggiore et che le cose erano già à tal termine che uscendo in breve fuori un Armata grandissima et instruttissima se n'haveva da sperar con la gratia di Dio effetti desideratissimi di vittoria. Onde havendo essi con si grave injuria fatta à Dio et à gli huomini et con sì grande infamia di quella Republica abbandonata anzi pervertita una tanta occasione, non so che si possa dir altro se non che habbino perso l'intelletto et che debbano aspettar altro maggior castigo di quello che hanno ricevuto. V. S. farà di ciò con S. Ser:tà et con quei Sigg:ri Ill:mi quel risentimento et rammarico per parte di Sua B:ne che merita l'importanza et acerbità de la cosa, il qual rammarico V. S. sia certa che non potrà esser cosi grande che sia uguale al dolore che Sua S:tà ne senti.

Mi duole in questo fatto assai che V. S. habbi creduto tanto à le parole d'alcuni che non tutto che di quà sia stata di continuo avvertita dei giusti sospetti che si havevano di questo accordo lei nondimeno ci habbi sempre data ferma speranza che quest'anno si attenderebbe gagliardamente al fatto de la guerra onde ella vede à qual partito siamo condotti.

V. S. havrà con questa dui brevi revocatorii de le gratie del sussidio de le X:me et de l'alienatione de beni ecclesiastici de li quali ella darà notitia à questi Sigg:ri Ill:mi con dire che essendo cessata la causa per la quale si era fatta tal concessione è parso à N:ro Sig:re giusto et honesto che esse gratie debbano

cessare, et così non mancherà V. S. di dar à detti Brevi la debita executione conforme à l'ordine et volontà di Sua B:ne.

Scrivo d'ordine di N:ro Sig:re al Cav:re Bruno che restituisca le due galere consegnateli per servitio di Sua B:ne et che de gli armamenti de' quali s'è proveduta de' senari di Sua S:tà si faccia quel miglior ritratto che si potrà vendendoli et dandone conto à V. S. la quale in ciò non mancherà di dar al Caval:re tutto l'ajuto et consiglio che sarà bisogno. Con che etc.

19.

Le cardinal de Côme à Ormaneto, le 16 août 1573.

Arch. Vat. *Nunziatura di Spagna*, vol. 15, f. 304.

A Monsignor di Padova 16 Agosto 1573.

A questi giorni il Re m'ha scritto una lettera amorevole ringratiando V. S. come s'usa per li suoi negotii. Io gli rispondo con la qui alligata, et perchè ne l'ultimo c'è clausola di credenza in V. S. la prego a dir a S. M:tà ch'io non so come meglio poter pagar gli oblighi che gli tengo che con dirgli la verità, di quel che tocca al suo servitio. Et questo è ch'io vedo veramente in N. S:re grandissimo amore et tenerezza verso le cose di Sua M:tà et non saprei in cio desiderar cosa alcuna, se non che si trovasse modo a queste differenze di iurisdittione, le quali per piccola favilla che paiano, senza dubbio irrumpent in maximam flammam se non si cerca d'estinguerle. Et che perciò io supplico privatamente la M:tà Sua a mandar presto li suoi commissarii qua, perchè finita questa controversia, la quale si finirà prestissimo con satisfattione commune, io vedo tutte le cose incaminarsi per una via molto facile et piana, et S. M:tà haverà maggior contentamento di questo pontificato che di qualsivoglia altro de l'età nostra, et che la M:tà Sua lo creda a me che conosco forse più di molt'altri la gran bontà di S. B:ne et l'affettione che in tutte le cose honeste è risoluta di mostrar per effetto a le cose di S. M:tà come a colonna vera del Christianesimo.

20.

Le cardinal de Côme à Philippe II, le 5 août 1574.

Arch. Vat. *Nunziatura di Spagna* vol. 15, f. 517.

S. R. C. M:tà.

Io ho da restar con grand' obligo a l'ambasciatore di V. M:tà del conto che particolarmente le dà d'ogni minima cosa ch'io faccio per servitio di lei, ma con molto maggiore a la Maestà Vostra de la memoria che si degna tenerne, et del testimonio che me ne fa con sue lettere, si come l'è piacciuto di far hora con quella di 21 di Giugno in risposta de la quale non m'estenderò in dir altro a V. M:tà se non che di tutto le bacio humilissimamente le mani, et la supplico a credere che come è gran tempo che io ho dedicato la mia servitù et quanto ho al mondo in servitio di V. M:tà così non posso ricever maggior satisfattione et contento che quando me si presenta occasione di poterla servire nel che mi forzerò sempre di corrispondere a la buona relatione de l'ambasciatore prefato, et a l'opinione et desiderio di V. M:tà A la quale con ogni riverenza bacio di nuovo la invittissima mano, et le desidero ogni vera et perfetta felicità.

21.

Philippe II d'Espagne au cardinal de Côme le 26 février 1579.

Arch. Vat. *Nunziatura di Spagna*, vol. 14, f. 75.

Al muy R:do In christo padre Car:le de Coma n'ro muy Caro y muy amado amigo.

Don Phelippe Por la gracia de dios Rey de Espana de las dos Sicilias de Hierusalem, etc. Muy R:do in christo padre Cardenal de Coma nro muy caro y muy amado amigo, Por cartas de comendador mayor de Castilla del mi consejo y mi Embaxador he entendido como su s:d ha sido servido de hazer car:l al arcobispo de Toledo, y lo que vos por vr'a parte haveis hecho y trabajado en este negocio, que es muy conforme a la voluntad que siempre he conoscido en vos para las cosas de mi serv:o. El favor y gracia que su s:d ha hecho al arcobispo

he estimado yo quanto es razon y los buenos off:os que vos haveis hecho para ello os (?) agradezco mucho y ami Embaxador escrivo que hagalo lo mismo demi parte, y digalo demas que de lentendereis, y sea muy R:do Cardenal nr'o muy caro amigo n'ro S:or en vr'a continua guarda, del Pardo.

X' XXVI de Hebrero 1579.

Yo El Rey.
Ant. Perez.

22.

Le cardinal de Côme au nonce Frumentí, le 6 novembre 1579.

Arch. Vat. *Nunziatura di Portugallo*, vol. 3, f. 106.

à 6 Nov. 1580 (!).

Molto Rever:o Sig:re.

Io non potrei mai esprimere quanto gran dispiacere habbi sentito la S:tà di N:ro Sig:re de la mala satisfattione che la M:tà del Re et V. S. a bocca, et per una sua propria lettera scritta a Sua S:tà et molto più per la relatione del suo Ambasciatore de la risolutione presa ultimamente ne la causa di D. Ant:o. Imperochè dove Sua S:tà ha sempre amato et molto stimato la M:tà Sua et procurato di dargli satisfatione in tutto quello che ha potuto hora pare che non solo si revochi in dubio il buon animo di Sua B:ne ma che quasi s'arguisca di mala intentione verso Sua M:tà et la quiete del Regno. Et certo se Sua M:tà pondera tanto l'offesa che à un vecchio di 66 anni ha potuto apportare un breve pieno di giustitia et d'equità, doveva pur considerare quanto à un altro di 78 anni habbi potuto far danno un resentimento si gagliardo, fondato in cosa si poco ragionevole et ne la qual non poteva S. S:tà mancar di quel che ha fatto se non voleva esser notato da ciascuno per Papa ingiusto et forse anco imprudente. Il troppo zelo di Sua S:tà di satisfare al Re non solo ne l'effetto, ma ancora nel modo de la secretezza è stato causa di tutto questo inconveniente. Imperochè il primo breve fu formato da l'istesso Ambasciator ò suo Secretario ne fu visto da nessun ministro di Sua S:tà se non da quello che lo scrisse poi et sottoscrisse: onde fu facile che Sua S:tà occupata da tante altre cure et che si fidava che nel Breve non fusse più di quello che l'Ambasciator havea dimandato à bocca ciò è che si desse facoltà al Re di castigar

quei testimonii che erano falsi, et Don Ant:o istesso se li havea corrotti et subornati: fu facile dico che Sua S:tà non si accorgesse di quell'additione posta senza sua saputa cioè che Sua M:tà potesse giudicare sopra la legittimità ò illegittimità di D. Ant:o ch'era cosa molto absurda da commettersi fuor di questa Corte, et tanto più à un Re che si può dire che sia la parte in questa causa la qual consideratione non solo è efficacissima per non commettersi la causa à Sua M:tà ma doveria haver mosso la M:tà Sua à non accettarla quando anco Sua S:tà per se stessa havesse voluto cometterngliela, acciò il mondo non havesse mai d'haver scrupulo che Don Ant:o non fusse stato giustamente declarato illegittimo, essendo declarato per bocca di chi ha tanto interesse in detta causa. Ma Sua S:tà più presto che comportar un si grande inconveniente, non si è curata di metterci qualche poco de la riputation sua in declarar che quel primo breve fusse fatto per errore: et in questo si ha da laudar la carità et benignità di Sua B:ne che più presto ha voluto dir cosi, che dire di esser stata ingannata da nessuno, come ben poteva dirlo con verità, se ben forse l'animo del'Ambasciatore non fu d' ingannare. Hora Sua S:tà in cosi gran frangente si è molto raccomandata à la divina bontà che l'inspirasse à pigliar quella risolutione che fusse più conforme al suo santo servizio, poichè di rivocar l'ultimo breve, et approvar la sentenza data come Sua M:tà vorrebbe non bisogna haver speranza alcuna perchè dove si tratta tanto à l'ingrosso de la giustitia et de la riputation et dignità di questa santa Sede Sua S:tà vorrebbe più tosto mille volte à morire che consentirci; et d'altro canto il dar satisfatione al Re et provedere che questa causa si finisca con ogni brevita è cosa che preme infinitamente à Sua B:ne acciò levato questo impedimento di Don Ant:o possa Sua M:tà attendere à componere, et assettar il resto per la quiete del Regno et presente et futura. Et vedendo che ciò non si potria conseguire quando la causa venesse à Roma Sua S:tà ha risoluto di pigliarci un rimedio et temperamento che senza dubio doverà esser grato à Sua M:tà. Et è questo di commetter la causa *in partibus* a V. S. et al Arcivescovo di Lisbona *conjunctim* sopra che s'è fatto il Breve qui alligato con facultà di poter suspendere l'executione de l'ultimo Breve: et di conoscere et terminare la detta causa *etiam* come in prima instantia summarie et rejectis nullitatibus et omni appellatione remota che sono tutte cose che spettano à levar presto Sua M:tà di questo intrigo, et prohibire che per questo conto il Regno non habbi d'haver perturbatione come Sua M:tà desidera. Se di ciò Sua

M:tà si contenterà haveremo da render molte gratie à Dio et V. S. con ogni sincero amore et obsequio verso Sua M:tà attenderà con ogni celerità possibile à vederne presto il fine, mozzando tutte le cavillationi et subterfugii in maniera che Sua M:tà conosca chiaramente che da Sua S:tà et da li suoi Ministri si desidera satisfarla per quanto si può con giustitia honore et dignità: Et pur havemo à credere che Sua M:tà non sia per replicare poichè oltre il buon animo che V. S. in ciò gli mostrerà dal canto suo vederà che V. S. ha per compagno un Prelato di tanta integrità et dottrina, et tanto suo servitore et confidente com'è l'Arcivescovo di Lisbona, tanto più essendo egli stato uno de' consultori ne la sentenza già data. Ma quando per disgratia la M:tà Sua perseverasse ne la satisfatione et non accettasse questo rimedio che Sua S:tà exhibisce per ultimo di tutto quello che in questo caso si può fare, m'incresce sin a l'animo di dover dire che Sua S:tà è forzata à comandar à V. S. et come lo comanda espressamente di far instanza che quell'ultimo breve sia posto ne li atti de la causa, et Sua M:tà faccia poi ciò che vuole circa il mandar ò non mandar qua il processo che non potendo noi à ciò sforzarla basterà à Sua S:tà che si veda et si sappia la nullità de la sentenza: et se Sua M:tà ricusasse di metter il breve ne li atti V. S. procurerà che sia saputo et publicato per tutto il Regno nel miglior modo che potrà et saprà scusandosi con Sua M:tà di non poter far di meno et dolendosi anco acerbamente che Sua M:tà non riconosca in questo fatto il rispetto et l'amore che Sua S:tà gli mostra, poichè la causa è tanto grave che non doveria vedersi altrove che à Roma, et Sua S:tà la rimette costi per satisfar à Sua M:tà più che può. Et se pur per qualche rispetto Sua M:tà havesse più caro che si vedesse quà V. S. potrà offrirgli che Sua S:tà ne sarà contentissima et ne ringratierà molto Sua M:tà; ma Sua S:tà spera che non s'habbi da venir à questo perchè Sua M:tà non solo s'acqueterà, ma riconoscerà il favore che Sua S:tà gli fa con questa remissione, et ne ringratierà la B:ne Sua. Non lascierò anco di dire che quanto Sua M:tà volesse più presto che la causa si rivedesse *per viam appellationis* N:ro Sig:re si contenta che in ciò si faccia la volunta de la M:tà Sua. Et per questo rispetto nel breve dove si dice in prima instantia si è posta quella parola etiam, ch'è quanto ho da dire in questo particolare, pregando Dio N:ro Sig:re etc.

2:a lettera al medesimo a parte.

Essendosi considerato quanto facilmente possa avvenire che nel proceder di questa causa, ò nel pronuntiar de la sententia nasca qualche disparere tra V. S. et l'Arcivescovo, si è proveduto à ciò con un altro Breve, qual medesimamente riceverà con questa diretto pur à V. S. et à l'Arcivescovo, nel qual N:ro Sig:re in tal caso delega un terzo ch'è il Nunzio di Spagna con la solita clausula quod duo eorum etc. havendo havuto Sua B:ne risguardo che ne anco in questo caso la causa venga à Roma per li medesimi rispetti; ciò è perchè s'habbia à terminar quanto prima, et con maggior facilità, et più satisfatione del Re. Questa provisione del secondo Breve V. S. havrà da tenerla secretissima et senza communicarla ne al Re, ne al Nuntio, ne pur al Nuntio istesso delegato se non è in evento che venga il caso di valersene. Il che Sua S:tà spera che non bisognerà perchè tra voi due sarà buona concordia in ogni cosa. Dio N:ro Sig:re etc.

3:a lettera eidem.

Tutte le provisioni fatte sin qui le quali à un certo modo pajono essere à favor del S:re Don Ant:o sono state fatte perchè Sua S:tà ha conosciuto esser cosi di giustitia, tanto più essendo Don Ant:o, come V. S. sa, ricorso tante volte et da lei, et à questa Santa Sede implorando ajuto à li aggravii che pretende essergli fatti: ma se si ha à dire à V. S. quello che N:ro Sig:re crede de la sua legittimità, non si può dir se non ch'è giudicata una vanità, et che non habbi fondamento alcuno di rilievo: et ciò per molte ragioni prima perchè quando egli supplicò di esser dispensato che non obstante l'ordine del subdiaconato potesse militar contra i Mori expose ch'era nato ex soluto et soluta. Poi quando Monsig:e Caligari ritornò di Portugallo fece per mezo suo supplicar Sua S:tà per la legittimatione. La ragion anco che Sua M:tà disse à V. S. non è di poco momento ciò è ch'egli in tutti li atti et cerimonie cedesse al Sig:re Duarte non obstante che fusse figlio d'un fratello maggiore del Padre di esso Duarte. Vi è poi che la Sig:ra Donna Violante sua madre qual visse molti anni dopo la morte de l'Infante Don Luis non è credibile che se pur havesse tacciuto in vita di esso Don Luis non havesse almeno dopo morte declarato al figlio, et a le Monache dove lei habitava questo suo matrimonio et se non lei almeno la sorella sua, qual'è vissuta sin adesso et non è costume di donne il tener con tanto silentio una cosa che tanto importava, et che à loro poteva essere di tanto honore et reputatione. Che poi Sua M:tà

habbi proceduto contra li testomonii del Sig:re Don Ant:o con qualche rigore et severità non è da meravigliarsene perchè sapendo Sua M:tà la certissima verità del fatto gli è parso di poterlo fare senza offender la giustitia. Ma queste sono tutte presuntioni, le quali quando da la parte di Don Ant:o se ne allegassero di più gagliarde non si nega che non si potessero levare. Intorno à che io non ho da estendermi più a lungo sapendo che havendo da passar questo negotio per le mani di V. S. non sarà terminato dal canto suo se non conforme à giustitia et il medesimo si hà da credere del Sig:re Arcivoscovo di Lisbona à l'uno et à l'altro de quali N:ro Sig:re incarica prima il ben considerare i testimoni che sono ò saranno examinati: et poi la brevità del espeditione, et il dar satisfatione à Sua M:tà in tutto quel che si può con honore et buona conscienza poichè come s'è detto le presuntioni sono tutte contra il Sig:re Don Ant:o. Dio N:ro Sig:re etc.

4:a Lettera eidem

Mando à V. S. per sua satisfatione la copia de la lettera che Sua M:tà scrive à N:ro et de la risposta che se gli fà ch'è in somma in credenza di V. S. et la copia ancora de li Brevi communi à Lei, et al Arcivescovo perchè non potendo Lei aprirli senza l'Arcivescovo possa nondimeno veder prima quel che contongono per saper meglio come fondar il ragionamento che haverà à fare à Sua M:tà.

La lettera lunga che si scrive in giustificatione etc. V. S. potrà mostrarla tutta al Re, acciò veda apertamente et senza alcun succo qual sia la voluntà et risolutione di N:ro Sig:re et habbi più facilmente à quietarsi. Dio N:ro Sig:re etc.

23.

Bref pontifical au nonce Frumenti, du 1:er novembre 1579.

Arch. Vat. Arm. 42, vol. 24, f. 225 et suiv.

Dilecto filio Alexandro Frumento nostro apud Charissimum filium nostrum Henricum Portugalliae Regem Nuncio, necnon venerabili fratri Archiepiscopo Ecclesiae Olyssiponensis.

(Committitur eis causa recursus D. Antonii).

Dilecte fili et venerabilis frater salutem et Apostolicam benedictionem.

Cum dilectus filius Antonius Prioratus de Crato Hospitalis sancti Joannis Hjerosolymitani etiam intellecta sententia super sua illegittimitate per Charissimum in Christo filium nostrum Henricum Portugalliae Regem vel ejus subdelegatos vigore nostrarum in forma brevis literarum die IIII februarii Pontificatus Nostri Anno VII datarum lata ad Nos et ad Sedem Apostolicam recursum habuerit prout] in scripturis coram te Nuncio nostro productis constare dicitur, duximus dictam causam recursus admittendam esse, non obstante clausula sublationis cujuscunque etiam non frivolae appellationis, aut suspitionis, vel alterius subterfugii impedimentis in dictis nostris litteris contenta. Vobis igitur de quorum integritate et scientia multum confidimus, dicti recursus causam cum omnibus suis incidentibus, emergentibus, annexis et connexis tam ex deductis coram Rege vel ejus subdelegatis, omnibus et quibuscunque nullitatibus penitus rejectis quam ex aliis coram vobis de novo deducendis partibus vocatis et diligenter auditis summarie, simpliciter et sine aliqua servatione terminorum sola veritate facti inspecta conjunctim cognoscendam et fine debito terminandam, omni et quacunque appelatione remota etiam ut in prima instantia quatenus opus sit committimus, cum facultate aliarum nostrarum in forma brevis super priorum literarum et intentionis nostrae declaratione die VII Septembris Pontificatus Nostri Anno octavo datarum effectum suspendendi, citandi etiam per edictum publicum, constito quod Antonius absens sit ita ut non facile possit reperiri, vel non sit tutus ad eum accessus nec non quatenus et quoties opus fuerit inhibendi, aliaque omnia faciendi quae in premissis vel circa ea fuerint quoquomodo necessaria vel opportuna. Non obstantibus felicis recordationis Bonifacii Papae VIII praedecessoris nostri de una et Concilii Generalis de duabus Dietis editis constititutionibus, caeterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romae apud Sanctum Petrum sub Annulo Piscatoris die prima Novembris MDLXXIX Pontificatus Nostri Anno Octavo. Ant. Buccapadulius.

Litterae prioris delegationis Regis et posteriores, in quibus continetur fuisse in prioribus erratum, et sanctissimum Dominum Nostrum voluisse Committere Regi causam validitatis vel invaliditatis matrimonii, non fuerunt à me compositae, neque sunt apud me: vidi autem subscriptas a D. Joanne Baptista Canobio.

Est autem advertendum, quod priores literae continebant quod Antonius praetendebat se esse legittimum quia dicebat

fuisse contractum matrimonium inter Ludovicum Infantem Portugalliae et matrem suam. Itaque dabatur facultas Regi cognoscendi super validitate vel invaliditate praetensi matrimonii et legitimitatis vel illegitimitatis hujusmodi.

Secundae litterae tantum declarant Regem non potuisse pronunciare super validitate vel invaliditate matrimonii.

Quo stante advertatur, quia secundae litterae non medentur errori commisso in primis, neque satisfaciunt intentioni Sanctissimi Domini Nostri, noluit enim Sanctitas Sua, quod Rex posset pronunciare super legitimitate vel illegitimitate Antonii; sed solum super fide et integritate testium.

Secundae litterae non declarant talem mentem, quia sententia Regis non est super validitate, vel invaliditate matrimonii sed super illegitimitate Antonii, vel quia testes nihil deponant super praetenso matrimonio, vel quia dicantur fuisse corrupti.

Ideo ut satisfieret voluntati sanctissimi, et declararetur ejus intentio, secundae litterae, debuerunt continere quod Sanctitas Sua noluit Regem posse pronunciare super legitimitate vel illegitimitate Antonii, non autem quod voluerit posse pronunciare super validitate, vel invalidate matrimonii; haec enim diversa sunt: ideo secundae litterae non derogant sententiae Regis sed illa remanet adhuc valida, contra mentem Sanctissimi, dicet enim Rex, ego non pronunciavi super validitate vel invaliditate matrimoni, ergo non est derogatum sententiae a me pronunciatae.

Haec omnia exposui Sanctissimo Domino Nostro praesente Cardinali Comensi et annotavi memoriae meae causa.

Ant. Buccapadulius.

24.

Bref pontifical au nonce en Portugal Frumenti, du 7 septembre 1579 (copie).

Arch. Vat. *Nunziatura di Portugallo*, vol. 7, f. 146.

.... Tenor autem brevis seu litterarum in forma brevis expeditarum eidem Rev:mo Domino Nuntio directarum de quibus supra fit et habetur mentio est talis videlicet a tergo: Dilecto filio nostro ad Charissimum in Christo filium nostrum Regem et Regnum (!) Portugallie Nuntio. Intus vero: Gregorius papa XIII Dilecte fili salutem et apostolicam benedictionem.

Nostris ad Regem Portugalie litteris quas cum his accipis significamus errorem admissum in litteris delegationis cause pretensi matrimonii inter bo:me: Ludovicum infantem Portugallie et matrem dilecti filii Antonii Prioris Prioratus de Crato hospitalis S:ti Joannis Hjerosolimitani Nullius diocesis quibus incaute adscriptum est quod dictus Rex illam etiam terminet ac decidat quod effluxit contra mandatum nostrum de illis expediendis Motu proprio et ex certa scientia nostra deque apostolice potestatis plenitudine datum. Nam reservabamus nobis et apostolice sedi decisionem et sententiam dicte cause. Ideoque precipimus mandatum predictum eatenus observari ut majestas sua causam predictam per se vel alium seu alios audiat et usque ad sententiam exclusive cognoscat, illius decisione et sententia nobis ac dicte sedi reservata. Qum (?) etiam monemus eum et subdelegatos ipsius ut a decisione et sententia hujusmodi omnino abstineant. Et si jam forte in causa obtentu dictarum litterarum delegationis sententia lata sit vel ferretur, quandocumque quam et quicquid indesecutum et secuturum est irrita declaramus nihil omnino desuper exequantur sed conficiatur authenticus processus omnium que in causa ipsa jam facta sunt et dehinc usque ad sententiam diffinitivam exclusive fient nobis ab ipso Rege quamprimum mittendus. Postremo mandamus ut littere quas reddes in actis cause hujusmodi quamprimum describantur. Quae omnia te scire volumus ut plene instructus cum litteras Regi reddes iis verbis utaris ex quibus M:tas sua conijciat te horum participem idcirco esse a nobis factum ut executionem voluntatis nostre hujusmodi si opus sit urgeas. Ceterum si in describendis litteris ipsis in processu cause hujusmodi mora sit notabilis illud de edenda hac nostra reservatione tunc demum age quod optimum factu judicabis.

Datum Rome apud sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die VII septembris MDLXXIX Pontificatus Nostri Anno Octavo.

Io: Bapt:ta Canobius.

25.

Le cardinal de Côme au Nonce d'Espagne Taverna, le 24 janvier 1583.

Arch. Vat. *Nunziatura di Spagna* vol. 30, f. 265.

24 Gennaro 1583. Al Nunzio di Spagna Ill:re et molto etc.

Questo corriero vien dispacciato dal Sig:r Ambasciatore di Sua M:tà per dar nuova de la creatione che hoggi s'è fatta de

la persona del Ser:mo Car:le Alberto in Legato in Portogallo. Et io non ho voluto lassar di farne questo breve motto à V. S. acciò sappia tutto quel che passa et se ne serva opportunamente et con Sua M:tà et con altri. In somma la grande instanza che Sua M:tà ha continuato à fare per haver questo Legato mostrando la gran necessità che ne traeva per il buon governo de la provincia et come non era possibile à far cosa buona senza questo, ha indotto Sua B:ne à dar questa soddisfattione à la M:tà Sua se ben molte potentissime ragioni persuadano contrario et così questa mattina in Concistoro s'è fatto, dove prometto a V. S., che ci ha voluto del buono e del bello per le gran difficultà che si sono incontrate. La Legatione è constituita per due anni soli, quibus finitis censetur vacare ipso jure: et con quelle facultà che à Sua B:ne parerà di dare al che hora s'attenderà per mandar poi la bolla quanto prima etc....

26.

Le cardinal de Côme au nonce Taverna, le 3 septembre 1582.

Arch. Vat. *Nunziatura di Spagna*, vol. 30, f. 89.

à III di Settembre: Al Vescovo di Lodi Ill:re et molto Rev:o Signore come Fratello.

Il modo che si è tenuto costi in rispondere à le due lettere che N:ro Sig:re scrisse di propria mano a Sua M:tà è gran segno del poco pensiero che si ha di voler attendere al negotio per non dire del poco conto che si mostra far di Sua S:tà la qual non è però solita di scriver così spesso di suo pugno, nè il negotio è si poco importante che se gli havesse à rispondere così per via di ciarobottana. Se havranno voglia d'attendervi sapranno come lassarsi intendere in altro modo: et in ogni evento s'accorgeranno se considereranno ben il tutto, che per più rispetti toccano più à Sua M:tà chè à nessun altro di non lasciar fuggir così opportuna occasione: et che Sua S:tà si e sempre mostrata pronta di far dal canto suo etiam sopra le forze proprie. —

27 A.

Lorenzo Priuli au Doge, Rome le 1:er décembre 1583.

Arch. Ven. Dispacci Roma 1583, filza 17, f. 415.

Luni di notte il Signor Giacomo; et tutto il Palazzo stette in arme, per dubio, ch'hebbero, ch'in Roma fussero entrate genti con intelligenza del Signor Prospero Colonna, et del Signor Lodovico Orsino, per commetter qualche caso notabile. Furono mandati li soldati, et il bargello alla casa d'un gentil'huomo de Frangipani, et ad un'altra casa, che soleva tenere il Signor Prospero: ma non vi trovarono alcuno.

Il Cardinale Sermoneta l'altro giorno innanci al suo partire fece una polliza al Papa, dolendosi, che con un Barone di casa sua si fusse proceduto in maniera, che non conveniva ne anco con assassini di strada, havendolo fatto morire senza diffese, et che le dispiaceva di vedere, che Sua Santità tenesse così poco conto di quello, ch'esso Cardinale haveva fatto per lei: et che però non potendo con honor suo lasciarsi veder qui in Roma, dissegnava partirsi con sua buona licenza.

Il Papa rispose queste poche parole, che il Cardinale facesse quello che le tornava conto, et lui subito partì.

Il Cardinal Colonna è stato advertito dall'Ambasciator di Spagna, ch'ogni moto, che farà lui, o il Signor Prospero contra Sua Santità, sarà contra la mente, et servitio del Re; et però, se bene è retirato, ha scritto una polliza a Sua Santità piena di gran rispetto. Quelli, che conoscono la natura dell'uno, et dell'altro de questi doi Cardinali, credono, che li fatti non saranno conformi alle parole loro; perchè Sermoneta potria facilmente placarsi, et Colonna farà forsi più fatti, che parole senza punto mostrarsi.

Il Cardinale Farnese è ritornato per il concistoro de lunedì, et se ben è andato fuori ancora per quattro giorni, però si vede chiaramente, che non vuole dar mala satisfattione al Papa.

Quella notte dell'accidente, scritto di sopra, ne fu fatto advertito l'Ambasciator di Spagna dal Signor Giacomo, il quale Ambasciator andò la matina a ritrovar Sua Eccellenza, et si ragiona, che se questi Baroni faranno qualche moto, il Papa chiamerà a Roma per sua sicurtà una banda di spagnoli.

Non vorrebbono li buoni veder Sua Santità per molti rispetti in questa necessità: desideriano, che fusse più unito con gli

altri Principi, et che non fusse sforzato a gettarsi in mano de spagnoli: ma le cose sono hormai passate tanto innanci, che questo si può più tosto desiderare, che sperare; anci ogni giorno si vanno più spagnoli impossessando del Papa, per li buoni mezzi, che hanno in questa Corte.

Li Cardinali, si come si ragiona publicamente, non solamente non hanno discaro questi disordeni, ma molti di loro li favoriscono. Li interessi loro particolari, congiontissimi con la morte del Papa, li sforzano ad haver caro ogni cosa, che dando molestia a Sua Santità, li possa curtar la vita, con tutto che vi vada molto della dignità della Chiesa. Li Agenti del Gran Duca, et del Cardinale suo fratello hanno ispedito in poche hore tre corrieri alli loro patroni, et godono, che il Papa in questo accidente possa haver bisogno di loro, ritrovandosi al servitio del Gran Duca il Signor Prospero Colonna, sopra il quale vanno hora li discorsi, per esser un cervello terribile, molto arischiato, et che non ha da perdere niente, o molto poco. Et il Signor Giacomo in particolare teme non poco della vita sua. — — —

27 B.

Gerini à Concino, Rome le 2 décembre 1583.

Arch Fior. Med., filza 3610, f. 8.

... Ma chi fa professione di contemplar meglio, mostra d'esser in openione ferma, che non obstante qualsivoglia cosa, Como, li Sforzeschi, et li Farnesiani, sebene per strade diverse, et indiritte, habbino un sol fine, di fomentar garbugli, a causa di mantener in necessità il Papa, et tutti li suoi del lor'servitio, per non dir superiorità, et arbitrio nella dispositione di tutte le cose più importanti. — —

28.

Instruction pour Mgr Malaspina, envoyé nonce au Roi Très-Chrétien, du 29 octobre 1581. (Copie).

Bibl. Vat. M.S. *Barb. Lat.* 5744, f. 211 et suiv.

La S:tà di N:ro Sig:re intendendo da più bande le male satisfattioni che ogni dì moltiplicano tra Francia et Spagna et dubitando che possano un giorno esser causa di romper la

pace et quiete publica ha pensato esser debito de l'officio suo il mandar un personaggio al Re Christianissimo poichè da quella banda sola pare che hora si dia causa a tutti questi sospetti: si come medesimamente quando si è havuto opinione che da la banda di Spagna si desse qualche occasione di disgusto à sua M:tà Christianissima non ha mancato Sua S:tà di far tutti gli officii che convenivano col Re Catholico, et forse hanno giovato non poco come si è visto dal successo di molte cose che è superfluo qui raccontare.

Giunta dunque che V. S. sarà in Corte anderà ad allogiar col Nuntio et di compagnia sua anderà poi a l'audientia di Sua M:tà et de la Ser:ma Regina sua Madre, et dopo li soliti complimenti esponerà egualmente à l'una et a l'altra qualmente N:ro Sig:re tra tutti i negotii del suo Pontificato non ha havuto alcuna cosa più a cuore che la conservatione de la buona intelligenza fra quelle due Corone, conoscendo che da quella depende principalmente la quiete del resto del Christianesimo. Che perciò non potria haver nuova che più l'affligesse che il veder rottura fra di loro. Il che è causa che la S:tà Sua per far officio di Vicario di Christo, et di padre amorevole di tutti i Principi Christiani et spetialmente di Sua M:tà Christianissima come di figliolo primogenito et tanto benemerito di questa santa Sede, non vuol mancar di dar bando per una volta à tutti i rispetti et parlare à Sua M:tà con tutta la confidenza et libertà che si conosce esser necessaria per rimediar à li mali imminenti sperando che la M:tà Sua per la sua ottima natura piglierà tutto in bene et non comporterà che questi officii non riportino il frutto conveniente perchè sarebbe un declamare che la M:tà Sua non ama la pace: essendo cosa certissima che quando gli humori vanno ingrossando, come si vede oggi farsi da tutte le bande se non si cerca di attenuarli et rettificarli è necessario che in poco tempo rompano et facciano del male, ne mai che si è visto venirsi a rottura, che non siano proceduti segni simili à quelli che si vedono di presente.

Et per descendere à i particolari V. S. dirà che se ben quando il Duca d'Alanzon passò tre anni sono in Fiandra fu giudicio commune che se Sua M:tà Christianissima havesse voluto impedir quella gita, l'haveria potuto fare facilmante, nondimeno potè per quella volta accettarsi per buona la scusa di Sua M:tà Christianissima, et credersi che non ci havesse parte. Ma essendosi poi toccato con mano che quando il Duca è andato ultimamente à soccorrer Cambrai, le genti che stavano per Sua M:tà à le frontiere se non l'accompagnavano in Fiandra

gli fecero però spalla gagliardamente et se fusse stato bisogno gli haverebbono anco dato ajuto, non si può se non credere che anco la prima andata di esso Duca fusse con participazione di Sua M:tà Christianissima et che tanti sudditi del Re che hanno seguito il Duca in questa impresa non si sarebbono arrischiati d'andarci se havessero saputo d'offender in modo alcuno la M:tà Sua Christianissima.

La trattazione di lega con la Regina d'Inghilterra col Re di Navarra et col Principe di Oranges maneggiata dal Duca à danni di Spagna se ben per se sola non conclude che si sia negotiata col consenso di Sua M:tà Christianissima considerata però con tutte le circostantie sue et in spetie con quella Ambasceria così numerosa et di personaggi sì grandi che nel medesimo tempo Sua M:tà Christianissima mandò a la detta Regina dà inditio molto gagliardo de l'opposito, et dà gran causa di mala satisfatione al Re Catholico.

Non sono ancora di minore importanza li continui officii che si dice esser stati fatti in Costantinopoli in nome di Sua M:tà Christianissima per mover il Turco à mandar Armata à danni di Sua M:tà Catholica; et il vedere che non ostante la tregua, Luchiali è venuto in questi mari et che sverna l'armata in Algieri che vuol dire un stare con la sferza adosso à Spagna minacciando, non può se non dispiacer molto al Catholico.

Ma quello ancora di che Sua M:tà Christianissima non può in modo alcuno difendersi è il fomento che dà a li ribelli di Portogallo, havendo dato ricetto et fatto gran carezze al Conte di Vimioso (1) et Don Antonio anch'esso era già arrivato à Roano ne è da dubitare che non si sia prima assicurato di dover esser ben visto et ben trattato se ben per ancora non si sa il trattamento che gli sia stato fatto. Sopra questo particolare V. S. doverà estendersi più che sopra gli altri con mostrar à Sua M:tà Christianissima quanto sia contra ragione il ricettar simili ribelli, non havendo Don Ant:o ragione alcuna nel Regno di Portogallo; anzi meritando gran castigo per le sollevationi che vi ha fatte contra ogni giustitia. Che essendo piacciuto a Dio di dar il possesso di detto Regno con tanta prestezza et facilità à Sua Catholica M:tà è da credere che come le sue ragioni sono state conosciute et accettate per buone dal medesimo Regno, così siano state per quella via approbate da

(1) Le comte de Vimioso était l'agent et le confident de dom Antomio.

Dio ancora per tali. Che però Sua M:tà Christianissima non doverà voler esser Lei causa ne diretta ne indiretta che si disfaccia quel che à Dio è piacciuto che sia fatto. Che questo starebbe male ad ogni Re et Principe Christiano, ma molto peggio starà à Sua M:tà Christianissima; poichè nel maggior bisogno et tavaglio del Regno di Francia non sono mancati li ajuti di Sua M:tà Catholica prontissimi e gagliardissimi come il mondo sa; oltre che essendo parenti sì stretti et amici con una pace tra loro già di molti e molti anni converrebbe al Regale animo suo non solo di non ricettare et fomentare i detti ribelli ma d'ajutare à perseguitarli.

Ma perchè è molto verisimile che Sua M:à Christianissima, come ha fatto in altre occasioni negherà di haver parte in nessuno de li suddetti particolari et cercherà di escusarsi ò in un modo ò in altro V. S. in tal caso haverà da replicare che poichè queste sono cose de le quali non si può haver maggior certezza di quel che comporta la natura di simili materie Sua M:tà almeno non potrà negare se vorrà considerar il tutto con diritto giudicio che il mondo non habbi almeno giustissima causa di haver il sospetto detto di sopra poichè le cose del Duca sono di tal qualità che non è punto verisimile che possano esser state esseguite senza participatione et consenso de la M:tà Sua.

È anco noto à ciascuno che nessun Principe d'Europa saria stato bastante da Sua M:tà Christianissima in fuori, à far venir in Constantinopoli et svernar in Africa un'Armata del Turco in tempo di tregua et di nessun bisogno per servitio d'esso Turco.

Non si dubita, che se Sua M:tà Christianissima non fomentasse Don Antonio et il Conte di Vimioso, già essi si sariano chiariti de la loro temerità et risoluti di viver al meglio che havessero potuto.

Ne è punto verisimile che Filippo Strozzi qual è mero servitore et suddito del Re havesse ardito senza il consenso di Sua M:tà di far li movimenti che ha fatti et che tuttavia stava per fare contra Portogallo.

Per le quali ragioni si può molto dubitare che il Re habbi le mani in le sudette cose: et quando anco non ve le havesse è obligata Sua M:tà per scarico de l'honore et riputation sua à far grandissime dimostrationi in giustificazione de la innocenza sua: et in questo V. S. haverà da fermarsi et insistere che Sua M:tà Christianissima si risolva di dar satisfattione à chi resta con troppa ombra et sospetto de l'animo suo, che per dire il vero sono tutti buoni, cioè quelli che amano la pace et

la quiete publica da la quale derivano tutti i beni del mondo come per il contrario da la guerra derivano tutti i mali. Protestando à Sua M:tà Christianissima che facendo altrimenti, tutti li danni che risulteranno à la Christianità si riconosceranno da Lei poichè potendo non vi haverà voluto rimediare. Di che oltre il conto che haverà da renderne à Dio, s'acquisterà non poco biasmo et anco l'odio universale di tutti i buoni et massime perchè ogni perturbatione saria tanto più odiosa et degna di biasmo, quanto che da gli andamenti et maneggi passati si può facilmente giudicare che non seguirà senza la confederazione de la Regina d'Inghilterra, del Re di Navarra, et del Principe d'Oranges, i quali essendo ribelli di Dio et de la Chiesa Santa non potriano con la loro compagnia se non denigrare in parte il candore de la fama et gloria di Sua M:tà et de li Re suoi antecessori di gloriosa memoria quali sono stati sempre soliti di star congiunti et in buona intelligenza non con heretici et ribelli di Dio, ma à estirpation loro, con li veri figli di questa santa Sede. Et sua B:ne di più del dolore che sentirebbe per il danno de la Christianità haverebbe giusta causa di reputarsi poco stimata da Sua M:tà Christianissima poi chè tanti officii fatti fare con Lei tante volte per la conservatione de la pace sariano stati tutti gettati al vento.

Con tutte queste ragioni et con altre che à la prudenza di V. S. sovveniranno doverà procurare che Sua M:tà Christianissima con levarsi da tutte le prattiche che danno sospetto di haver inclinatione più a la guerra che à la pace cerchi di stabilire l'amicitia et la confidenza col Catholico perchè da questo senza alcun dubio risulterà maggior servitio à Dio N:ro Sig:re, maggior beneficio à tutto il Christianesmo, maggior gloria et riputatione à la persona di Sua M:tà et finalmente maggior sicurezza et prosperità à tutto il regno suo.

Datum XXIX Octobris 1581. A. Presbyter Cardinalis Comen.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE.

NICCOLO GALLIO 1) marié à ELISABETTA VAILATI

- MARCO, décurion (conseiller municipal) à Côme en 1560 ou 1561, chancelier de la ville, épouse *Chiara Valle.*
  - TOLOMEO 4) *conte delle Tre Pievi,* décurion en 1587, créé *duc d'Alvito* en 1606, mort (á Côme) le 5 mai 1613; épouse *Partenia Bonelli* et (1587) *Barbara Visconti*
    - FRANCESCO, 5) épouse *Giustina Borromea,* fille du comte Renato.
      - TOLOMEO (en 1665 déclaré citoyen napolitain) épouse *Ottavia Trivulzio.*
        - Branche TRIVULZIO à Milan, éteinte en 1767 avec ANTONIO TOLOMEO GALLIO TRIVULZIO, fondateur de l'Oeuvre pie Trivulzio.
        - Branche de Naples, éteinte en 1800 avec CARLO TOLOMEO, septième duc d'Alvito.
      - MARCO, cardinal en 1681 (?)
- GEROLAMO 2) *ragioniere* de la commune de Côme en 1567, épouse *Ottavia Croce*
  - MARCO 6), abbé commendataire de S. Abbondio, etc. mort en 1638
  - ORTENSIA 7), mariée á *Luigi Arcimboldi.*
  - IPPOLITA épouse *Baldassare Rhò.*
  - ONORIO 8), décurion en 1600, *capitano delle Tre Pievi* en 1606, mort en 1612, épouse Lucrezia Odescalca
    - Branche de Côme, éteinte en 1686 avec GIACOMO.
- TOLOMEO, cardinal de Côme.
- PIETRO MARTIRE 3) *(ragioniere?)*

NOTES AU TABLEAU GÉNÉALOGIQUE.

1) NICCOLO. LITTA le dit originaire de Cernobbio.

Le même auteur lui attribue le nom d'Ottavio. Pourtant son fils lui-même, le cardinal, s'appelle *Nicolai filius*, dans un acte (cité ci-dessus, page 59 note 2) conservé à *l'Archivio Notarile* de Côme. Les tableaux généalogiques que j'ai vus à Milan à l'Oeuvre Pie Trivulzio et à Naples aux Archives des ducs de Maddaloni (maison Caraffa de Colabrano), papiers, série II, cart. H., le nomment tous Nicolò. Les derniers affirment en outre qu'il était fils de Melchiorre (qui vécut environ en 1490) et qu'il était décurion de la ville de Côme en 1515. Le nom propre de sa femme était VAILATI, non Vailanti ou Vailante, puisque le cardinal parle dans son testament de »Madama Francesca Moglie di fù M. Paulo VAILATI».

2) GEROLAMO. Référendaire de la ville de Côme en 1567. (Cfr. la lettre à Borromée du 25 juillet 1569, *Periodico*, vol. VII, p. 277). Quelques-unes des généalogies de Naples affirment qu'il fut décurion à Côme en 1574 (1).

3) PIETRO MARTIRE. Litta ignore son existence. Par une inadvertence curieuse A. MONTI le fait aussi (tabl. gén. au *Periodico*, vol. III) bien qu'il publie plus tard lui-même dans sa collection de lettres à Borromée, trois lettres du cardinal, qui mentionnent »Il Signor Pietro Martire mio fratello» (lettres 40, 172 et 181). Pourtant il s'est corrigé au vol. 7, p. 16. Pierre Martyre semble avoir administré à Côme les biens du cardinal.

---

(1) Les »décurions» étaient au nombre de soixante-quinze jusqu'en 1582; de 1583 à 1614 ils n'étaient que soixante.

Je n'ai pas pu découvrir quand moururent les frères du cardinal. Pierre-Martyr vivait encore en 1584 (lettre 181). Mais Marc ou Jerôme mourut en 1575, puisque le cardinal écrit au nonce Dolfino le 3 sept. 1575 en le remerciant de ses condoléances »per la morte di mio fratello». (*Nunz. Germania*, vol. 7, f. 89 Comm. M. Schellhass à Rome).

4) TOLOMEO. Le tableau le plus détaillé à l'Oeuvre Pie Trivulzio indique pour sa mort le 5 mai 1613. (De même l'Index, Reg. 18, f. 2, Archives d'État à Naples). (Litta indique le 4 mai. Selon lui, il était né vers 1568). Il est impossible de déterminer laquelle de ses deux femmes était la première. Comme nous savons, le mariage avec Barbare Visconti eut lieu en 1587. Le comte Ptolémée passa toute sa vie à Côme. Il fut député à Ferrare en 1598 pour »complimenter» la princesse Marguerite d'Autriche qui allait en Espagne, épouser le roi Philippe III. En 1606 il fut créé *duc d'Alvito*.

5) FRANCESCO. Fils du précédent, s'établit à Naples (vers 1630) et c'est après lui que la maison se fixa dans cette ville.

6) MARCO. Demeurait auprès du cardinal durant les dernières années de sa vie. Il devint protonotaire apostolique et abbé commendataire de S. Abbondio.

7) ORTENSIA. LITTA l'appelle ELISABETTA. (Les généalogies de Naples le font aussi). Pourtant j'ai adopté le nom d'Ortensia, ayant trouvé à la Bibl. Vat. deux lettres, dont l'une au Seigneur Luigi Arcimboldo, du 28 févr. 1579 et contenant le passage suivant: »Ho inteso per lettera di V. S. la satisfattione, con la quale il S:or padre, et lei sono restati de l'essersi effettuato il sponsalitio di V. S. con la Sra Hortensia mia nipote»; l'autre du même jour à la »Signora Hortensia Gallio» (1). (*Barb. Lat.* 5743, f. 262).

8) ONORIO. Il hérita, sous titre de majorat, d'une grande partie des biens du cardinal. Plus tard ceux-ci passèrent à la branche ducale de la famille, qui réunit alors toute l'héritage du cardinal de Côme.

LE FIEF D'ALVITO avait été donné, en 1269, par Charles d'Anjou au chevalier Jacques Cantelme, venu de France avec lui. Il resta longtemps dans cette famille. Durant le cours du XVI:de siècle cependant le comté fut vendu et racheté plusieurs fois. En 1582 enfin il fut acheté par Mattieu de Capoue, prince

(1) Cfr. la lettre à Giov. Arcimboldo de 27 août 1579, *ibid*, f. 267.

de Conca (Archives d'État de Naples, Ind. Reg. vol. 17, f. 9–11). Celui-ci le vendit au comte Mattieu Taverna, de Milan, en 1595. Mais Taverna n'était que le commissionaire du cardinal de Côme. Il le céda donc au comte Ptolémée Gallio, le 14 juin 1595 (Oeuvre Pie Trivulzio, filza 1, nro 2). Cependant le comte Taverna jout de l'usufruit jusqu'en 1600. A partir de l'année 1601 ce fut le cardinal de Côme qui administra le comté (*Ibid.* n. 20). Le 9 février 1609 enfin le fief d'Alvito devint duché. Le titre de duc d'Alvito passa en 1800 à la maison Caraffa de Colabrano et plus tard à la famille Proto (ducs d'Albaneta). Par patente royale de 1895 il fut conféré à la famille de Vera d'Aragona, apparentée à celle de Proto.

LISTE DES OUVRAGES CITÉS.

ADRIANI, G. B., *Della Vita e delle varie Nunziature del Cardinale Prospero Santa Croce. Miscellanea di Storia Italiana*, t. V, Turin, 1868.

ALBERI, E., *Le Relazioni degli Ambasciatori Veneti al Senato durante il Secolo decimosesto.* (Série II, l'Italie). Florence, 1839—1855.

AUBERY, *Histoire Générale des Cardinaux.* (Partie V). Paris, 1649.

BACCI, O., *Vita di Benvenuto Cellini. Testo critico. Con introduzione e note storiche.* Florence, 1901.

BAROZZI, N. et BERCHET, E., *Relazioni degli Stati Europei lette al Senato dagli Ambasciatori Veneti nel Secolo Decimosettimo. Serie III. Italia. Relazioni di Roma, Volume I.* Venise, 1877.

BASCHET, A., *La Diplomatie Vénitienne. Les Princes de l'Europe au XVI:e Siècle.* Paris, 1862.

BENTIVOGLIO, *Memorie del Cardinale Bentivoglio. Di nuovo divolgate da Giovanni Christiano Fischero.* Iéna, 1572.

BIAUDET, H., *Le Saint-Siège et la Suède durant la seconde Moitié du XVI:e Siècle. T. I: Époque des Relations non officielles.* Paris, 1907.

BRANTÔME, PIERRE DE BOURDEILLES, *Oeuvres complètes, publ. par Prosper Mérimée.* Paris, 1858.

BRESSLAU, H., *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien. Erster Band.* Leipzig, 1889.

BROSCH, M., *Geschichte des Kirchenstaates. Erster Band: Das 16. und 17. Jahrhundert.* Gotha, 1880.

BURCKHARDT, J., *Die Cultur der Renaissance in Italien. Ein Versuch. Achte, durchgearbeitete Auflage von Ludvig Geiger.* T. I—II, Leipzig, 1901.

CANTU, C., *Storia degli Italiani.* (T. III). Turin, 1857—1858.

CANTU, C., *Storia della Città e Diocesi di Como.* (T. II). Florence, 1856. (Nouv. ed. Côme 1899—1900).

CAPPELLETTI, G., *Le Chiese d'Italia dalla loro origine Sino ai nostri giorni.* Venise, 1844—1870.

CARINI, F. (S. J.), *Monsignor Niccolò Ormaneto, Veronese, Vescovo di Padova, Nunzio Apostolico alla Corte di Filippo II Re di Spagna.* Rome, 1894.

CARO, A., *Lettere del Commendatore Annibal Caro.* Éd. par A. F. Seghezzi, Côme, 1825 (3 vols.).

CATENA, G., *Vita del gloriosissimo Papa Pio Quinto.* Rome, 1587.

CHARRIERE, E., *Négociations de la France dans le Levant.* (T. III). Paris, 1848—1860.

CIACCONIUS, *Vitae et Gesta Summorum Pontificum A Christo Domine usque ad Clementem VIII, Necnon S. R. E. Cardinalium, etc. M. Alfonsi Ciaconii Biacensis.* Rome, 1601.

CIAPPI, M. A., *Compendio delle Heroiche et Gloriose Attioni, Et Santa Vita di Papa Gregorio XIII.* Rome, 1596.

COQUELINES, v. MAFFEI.

CRÉTINEAU-JOLY, J., *Histoire Religieuse, Politique et Littéraire de la Compagnie de Jésus.* Troisième édition. Paris, 1859.

DAVILA, H. C., *Histoire des Guerres Civiles en France.* Amsterdam, 1757.

D'ANCONA, A., *Journal du Voyage de Michel de Montaigne en Italie,* etc. Città di Castello, 1895.

DÖLLINGER, J., *Ungedruckte Berichte und Tagebücher Zur Geschichte des Concils von Trient.* Nördlingen, 1876.

FORNERON, H., *Histoire de Philippe II.* T. I—IV. Paris, 1881.

FORNERON, H., *Les Duc de Guise et leur Époque. Étude Historique sur le seizième Siècle.* Paris, 1893.

FOSSATI, F., *La Villa d'Este.* Côme, 1886.

FRIEDENSBURG, W., *Ein »Rotulus Familiae» Papst Leos X: Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, hrsg. v. königl. Preuss. Hist. Institut in Rom.* T. VI, 1904.

GACHARD, M., *Correspondance de Philippe II sur les Affaires des Pays-Bas.* Bruxelles—Gand—Leipzig, 1851—1861.

Gerarchia, La G. Cattolica, La Famiglia E la Cappella Pontificia. Anno 1905. Rome, 1905.

GOTHEIN, E., *Ignatius von Loyola und die Gegenreformation.* Halle, 1895.

GOYAU—PERATÉ—FABRE, *Le Vatican. Le Gouvernement de l'Église.* Paris.

GRAZIANI, A. M., *La Vie du Cardinal Commendon. Écrite en Latin par Antoine Maria Graziani Évéque d'Amelia Et traduite en Français par M. Fléchier év. de Nimes. Troisième éd.* Paris, 1702.

GREGOROVIUS, F., *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter. Vom V. bis zum XVI. Jahrhundert.* (T. VIII). Troisième éd. Stuttgart, 1880.

HANSEN, J., *Der Kampf um Köln 1576–1584. Nunziaturberichte aus Deutschland.* Série II, t. I—II. Berlin, 1892 et 1894.

HERRE, P., *Europäische Politik im Cyprischen Krieg 1570—1573. I Teil: Vorgeschichte und Vorverhandlungen.* Leipzig 1902.

HINOJOSA, R. DE, *Los Dispachos de la Diplomacia Pontificia en Espana. Tomo Primero.* Madrid, 1896.

HÜBNER, A. DE, *Storia di Sisto V.* Trad. italienne, Naples, 1892.

Institutio Operis Pii Centum Millium Aureorum facta ab Illustrissimo et Reverendissimo D. D. Ptolomaeo Gallio, Novocomensi, etc. Mediolani MDCCI.

KRAUSKE, O., *Die Entwickelung der ständigen Diplomatie vom fünfzehnten Jahrhundert bis zu den Beschlüssen von 1815 und 1818. — Staats- und socialwissenschaftliche Forschungen Hrsg. v. G. Schmoller, B. V, H. 3.* Leipzig, 1885.

KRETZSCHMAR, J., *Die Invasionsprojekte der katholischen Mächte gegen England zur Zeit Elisabeths.* Leipzig, 1892.

LAEMMER, H., *Monumenta Vaticana Historiam Ecclesiasticam Saeculi XVI Illustrantia. Friburgi Brisgoviae MDCCCLXI.*

LITTA, *Famiglie celebri di Italia.* Milan, 1819 et suiv.

MACHIAVELLI, N., *Tutte le opere di Nicolo Machiavelli, Cittadino et Secretario Fiorentino. MDL.*

MAFFEI, G., *Degli Annali di Gregorio XIII Pontefice Massimo, Scritti dal Padre Giampietro Maffei, etc. E dati in luce di Carlo Cocquelines.* Avec un aperçu complémentaire par *Cocquelines.* Rome, (2 vols.) 1742.

Magnum Bullarium Romanum. A Beato Leone Magno usque ad S. D. N. Benedictum XIII. (T. I). Luxembourg, 1727.

MANFRONI, C., *La lega cristiana nel 1572. Con lettere di Marc' Antonio Colonna.* Dans le *Archivio della R. Società Romana di Storia Patria.* Vol. XVI—XVII.

MAURENBRECHER, W., *Geschichte der katolischen Reformation. Erster Band.* Nördlingen, 1880.

Miscellanea di Storia Italiana, vol. V—VI.

Mittheilungen, voir SICKEL.

MONTI, A., *Tolomeo Gallio Cardinale di Como.* Dans le *Periodico della Società Storica Comense*, vol. VIII.

MONTI, A., *Lettere inedite di Tolomeo Gallio Cardinale Di Como al Cardinale Carlo Borromeo*, etc. *Periodico*, vol. VII—VIII.

MONTI, M., *Storia di Como* (vol. II), Côme, 1829—1831.

MONTI, S., *Lettere di Benedetto Giovio. Periodico*, vol. VIII.

MORONI, G., *Dizionario di Erudizione storico-ecclesiastica da S. Pietro sino ai nostri giorni.* 109 vols. Venise, 1840—1879.

Nipotismo. Il N. di Roma, O vero Relatione delle raggioni che muovono i Pontefici all'aggrandimento de' Nipoti. Anonyme, Elzév., 1667.

Nunziaturberichte aus Deutschland 1572—1585 nebst ergänzenden Aktenstücken, voir HANSEN et SCHELLHASS.

Opera Pia Gallio, voir *Institutio operis Pii.*

PARUTA, P., *Storia della Guerra di Cipro. Libri Tre.* (Sienne, 1827).

PASTOR, L., *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters,* etc. *Dritte und vierte Aufl.* (T. I—IV:1). Freiburg im Breisgau, 1901—1906).

Periodico, v. MONTI.

PETRUCCELLI, F. DELLA GATTINA, *Histoire Diplomatique des Conclaves.* (T. II). Paris, 1864.

PHILIPPSON, M., *Westeuropa im Zeitalter von Philipp II., Elisabeth und Heinrich IV. (Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen, III:2).* Berlin, 1883.

PHILIPPSON, M., *Ein Ministerium unter Philipp II. Kardinal Granvella am spanischen Hofe. (1579—1586).* Berlin, 1895.

PHILIPPSON, M., *Philipp II. von Spanien und das Papstthum: v. Sybels Hist. Zeitschr. Bd. 39* (p. 269—315 et 419—457).

PIEPER, A., *Zur Entstehungsgeschichte der Ständigen Nunziaturen.* Freiburg im Breisgau, 1894.

PIEPER, A., *Die päpstlichen Legaten und Nuntien in Deutschland, Frankreich und Spanien, seit der Mitte des sechzehnten Jahrhunderts. I. Theil.* Münster i W., 1897.

PIOT, CH., *Correspondance du Cardinal de Granvelle* (1565—1586; 12 vols.). Bruxelles, 1877—1896.

PORCACHI, T., *Lettere di XIII. Huomini Illustri,* etc. Venise, 1565.

PRESCOTT, WILLIAM H., *History of the Reign of Philip the Second King of Spain.* Leipzig, 1856—1859.

RANKE, L. v., *Die Römischen Päpste, ihre Kirche und ihr Staat im sechszehnten und siebzehnten Jahrhundert: Sämmtliche Werke, t. XXXVII—XXXIX.* Leipzig, 1874.

RANKE, L. v., *Fürsten und Völker von Süd-Europa. (Die Osmanen und die spanische Monarchie). Werke, t. XXXV—XXXVI.* Leipzig, 1877.

RICHARD, P., *La Papauté et la Ligue française. Pierre d'Épinac, Archevêque de Lyon (1573—1599).* Paris & Lyon.

RITTER, M., *Deutche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation und des Dreissigjährigen Krieges, (1555—1648). (Bibliothek deutscher Geschichte, hrsg. H. v. Zwiedineck-Südenhorst).* Stuttgart, 1889.

ROVELLI, G., *Storia di Como* (P. III, t. II). Côme, 1803.

SALA, A., *Vita di San Carlo Borromeo.* (T. II, Documents). Milan, 1857—1862.

SCHELLHASS, K., *Die Süddeutsche Nunziatur des Grafen Bartholomäus v. Portia. Im Auftrage des K. Preuss. Hist. Institus in Rom bearbeitet.* (T. I—II). *Nunziaturberichte, III: 3—4).* Berlin, 1896 et 1903.

SICKEL, TH. R. v., *Ein Ruolo di Famiglia des Papstes Pius IV.* (*Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung. XIV. Band 4: Heft.*) Innsbruck, 1893.

SICKEL, TH. R. v., *Römische Berichte, I—V. (Sitzungsberichte der Kais. Akademie d. Wissenschaften in Wien. Philosophisch-Historische Classe.* T. 133, 135, 141, 143, 144). Wien, 1895, 1896, 1899, 1900, 1901.

SMOLKA, S., *Projet d'une ligue contre les Turcs en 1583. Bulletin International de l'Académie des Sciences de Cracovie. 1890.*

SUSTA, J., *Die Römische Curie und Das Concil von Trient unter Pius IV. Actenstücke zur Geschichte des Concils von Trient. Im Auftr. d. Hist. Commission d. Kais. Akad. d. Wissensch. bearbeitet. Erster Band.* Wien, 1904.

WARD, A. W., *The Counter-Reformation. (Epochs of Church History).* Londres, 1902.

WEISS, CH., *Papiers d'État du Cardinal de Granvelle.* Paris, 1841—1852.

WIESE, B. ET PERCOPO, E., *Storia della Letteratura Italiana dalle origini ai giorni nostri.* Turin—Milan—Rome—Naples, 1904.

YRIARTE, CH., *La Vie d'un Patricien de Venise au Seizième Siècle.* Paris, 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE III.

LE CARDINAL DE CÔME EN DEHORS DE LA POLITIQUE. — LE PONTIFICAT DE PIE V.

CHAPITRE IV.

GRÉGOIRE XIII ET SON MINISTRE.

CHAPITRE V.

POLITIQUE DE GRÉGOIRE XIII DANS L'EUROPE OCCIDENTALE.

CHAPITRE VI.

LA MORT DU CARDINAL ET LA FIN DE SON SIÈCLE.

CORRECTIONS.

Pages.

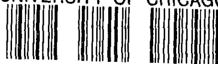
III ligne 26, lire petit-fils au lieu de fils.
VIII » 21, » la » » » le.
XI dernière l., » reconnaître » » » reconnaîrre.
XVII l. 20, » avait » » » avit.
XIX première l., » (1) » » » (3).
XXIII avant-dernière l., lire la » » » le.
XXV l. 22, lire l'influence » » » l'influenne.
XXXV » 25, » parfois » » » parfoirs.
XXXVI » 3, » particuliers » » » perticuliers.
8 » 12, » Quelques-uns — — —.
10 » 24, » bonhomme — — —.
» la note 3, lire ALBERI, Sér. II, t. IV, au lieu de *Ibid.*
13 dernière l. » eux-mêmes — — —.
» la note 2 » 1857 au lieu de 1858.
16 l. 25 à 26. » événements — —.
18 » 22, » 1572 au lieu de 1573.
20 » 19, » moral » » » morale.
36 » 21, » et » » » ett.
39 » 2, » même » » » mème.
43 » 14, » neveux » » » neuveux.
55 la note 1, » *di* » » » *de.*
59 » » 2, manque »de» après »la somme».
63 » » 6, lire giudizio au lieu de giudizoi.
64 l. 3 à 4, » exercices » » » exercises.
66 la note 1, lire de Trente, au lieu de du Trente.

Page.

76 l. 6, manque (2) après »ambassadeurs».
» » 10, » (3) » »passif».
82 la note 2, lire réédifiée au lieu de réêdifiée.
» » » » » elle reçut » » » il reçut.
83 première l., » qu'ils » » » q'uils.
92 l. 4 » ascétique » » » ascetique.
93 première l., » »servir l'Église en imposant».
95 l. 17, » la au lieu de le.
98, la première ligne doit être reportée au bas de la page précédente.
100 dernière l., lire (2) au lieu de (1).
102 l. 2, » Médicis » » » Médecis.
102 l. 12, » protonotaire » » » cardinal.
104 » 11, » accomodement » » » accomedement.
115 » 20, » expédiés » » » expédies.
120 la note 3 » 89 » » » 120
126 l. 5, » »secrétairerie de Pie IV» au lieu de »correspondance des années suivantes».
» la note 1, » scrive au lieu de secrive.
132 l. 6 à 7 » »l'humeur indépendant» au lieu de »les velléités d'indépendance».
133, à noter que le 15 janv. 1574 l'ambassadeur de Toscane n'était plus protonotaire, mais évêque de Pistoia.
143 l. 17, lire »et il y insistait» au lieu de »où il avait insisté».
156 l. 14, lire Grégoire au lieu de Grêgoire.
» l. 1 de la note 2, lire »le Saint-Siège» au lieu de »le pape».
156—157, lire apparemment.
163 l. 10, » d'Espagne au lieu de l'Espagne,
164 » 13, » inouï » » » inoui.
171 l. 4, » donc » » » doc.
173 l. 13 à 14 commise » » » commite
175 dernière l. de la note, lire f. au lieu de î.
184 l. 26, lire support » » » suppurt.
» l. 2 de la note, lire disposé » » » disposè.
196, première l., » vastes » » » vastet.
197 l. 15, » point » » » poin.
200 » 4, » prélat » » » prelat.
» » 8, » Sublime » » » Subline.
202 » 22, » quei » » » que.
» » » » réponse » » » reponse.

Page.

204 l. 12, lire remontrances au lieu de rémontrances.
205 » 19, » » » » » »
209 » 1 de la note 1, lire S:tà » » » stà
226 » 29, lire transports » » » transport
234 première l., lire nous venons » » » nous devenons.
245 » » » Croce » » » Croe.
» l. 3 » *Barb. Lat.* » » » Barb. Lat.
246, en bas, » di gennaro » » » dio gennaro.
269 » » » MS. » » » M. S.
271, la note » Antonio » » » Antomio.
279 l. 13, lire *Princes.*
280 » 28 » *Les Ducs.*
283 » 10 » *XIV. Band, 4. Heft.*


UNIVERSITY OF CHICAGO
26 403 587